
U d'/of OTTAWA
39003003747143

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lavielittraire00debe





DEC 1 1972

l'Abbé Emile DEBERRE

Docteur ès lettres



La Vie Littéraire à Dijon au XVIIIe siècle

d'après des documents nouveaux



239

PARIS

Alphonse PICARD et Fils, Éditeurs

82, Rue Bonaparte, 82

—

1902



Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Q
07
6 D5
902

4/99-113-337

LA VIE LITTÉRAIRE A DIJON

AU XVIIIe SIÈCLE

INTRODUCTION

Il semble bien que ce qui a surtout manqué aux savants Dijonnais du XVIIe siècle pour créer des œuvres plus utiles et plus durables, ce fut un directeur d'idées qui eût donné à leurs efforts un but unique et en eût assuré le succès. Mais le Bourguignon, s'il accepte volontiers d'être l'ami d'un grand homme, en devient moins aisément le disciple. Sa vivacité naturelle et son indépendance d'humeur le tiennent également éloigné d'un enthousiasme facile et d'une critique de commande ; sur ce qu'il doit penser, il ne croit que lui-même, un grand nom ne saurait lui en

imposer ; c'est ce qui explique que Saumaise, dont le nom protégé par Boileau a survécu à ses œuvres, n'a jamais eu que des admirateurs. Philibert de la Mare a écrit sa *Vie*, à qui il a promis en termes éloquents la durée de l'airain, *ære perennius*, mais celle-ci n'a pu jusqu'à ce jour trouver d'éditeur. On aima toujours l'érudition et les érudits, on ne se refusa même pas aux grâces du bel esprit, par courtoisie envers Ménage et Bayle, et l'abbé Nicaise réserva à ces savants ses éloges les moins discrets.

Mais cette admiration ne devait durer que ce que dure la mode ; on allait bientôt brûler ce qu'on avait adoré : l'abbé Joly, aux applaudissements de toute la société dijonnaise, devait écrire une réfutation de Bayle, Papillon, sa Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, Buffon, son Discours sur le style et son Histoire naturelle, Richard de Ruffey, intéresser les Dijonnais au sort des expériences de son ami et y participer lui-même ; c'était unir le respect de la tradition au désir de la nouveauté. A l'enseignement des Jésuites, n'allait-il pas succéder un autre enseignement, tout aussi méthodique, mais plus complet et plus hardi ? L'histoire ne devait-elle pas trouver place dans le programme des études classiques et dans les préoccupations des lettrés, et conquérir son

droit de cité par deux ouvrages intéressant, à des titres divers, la France et la Bourgogne? N'allait-on pas voir à Dijon, comme à Paris, l'esprit scientifique s'unir intimement à l'esprit littéraire, et faire passer la science dans la littérature? Sur ce sol où l'esprit frondeur et indépendant est comme un droit de naissance, ne devait-il pas naître et se développer, en dépit de tout, une Académie qui sut imposer à tous le respect de son nom et l'autorité de ses jugements, et, à son début, découvrit des gloires naissantes et encouragea les sciences et les lettres? C'était là véritablement vivre d'une vie littéraire plus intense et plus féconde que celle des savants Dijonnais de l'autre siècle; c'est ce qui nous a engagé à écrire cette étude dont nous allons brièvement indiquer l'esprit et la méthode.

Il ne faut pas trop répéter que la province retarde sur la capitale et se livre difficilement aux expériences de la nouveauté; elle cherche avant tout à maintenir chez elle le respect de la tradition qui assure son originalité et sa grandeur; elle ne se refuse pas au progrès, mais elle veut rester maîtresse des moyens qui l'établissent lentement et sûrement. Aussi ne doit-on pas s'étonner de retrouver au XVIIIe siècle une famille d'érudits qui continuent les études du siècle précédent,

mais là où l'on ne pouvait voir que des travailleurs isolés, on doit reconnaître une véritable société de savants, exempts, il est vrai, de toute contrainte et de toute règle, mais que les mêmes goûts rassemblent pour le plus grand bien de leurs études sous l'autorité douce et bienveillante du président Bouhier, qui leur dispense libéralement les trésors de sa bibliothèque et de son amitié. Par qui ces savants ont-ils connu les joies austères de l'érudition? Pourquoi s'y sont-ils complu si longtemps? L'éducation qu'ils ont reçue n'en est-elle pas la première cause? C'est ce qu'expliquera le chapitre préliminaire où nous étudierons la nature et les diverses formes de l'instruction et de l'éducation à Dijon au XVIII[e] siècle.

Les mêmes études latines les ont formés, ils en ont gardé le même culte que leurs devanciers pour l'antiquité, mais ils ont eu, en plus, cette bonne fortune d'en être redevables au même professeur, le Père Oudin, qui, pendant cinquante ans, avec un zèle égal et une constante bonne humeur, les a initiés au plaisir modéré et durable des bonnes lettres. Ce fut entre ces savants un premier lien que vint resserrer l'un d'eux, le président Bouhier, par l'éclat de son nom, l'autorité de son talent et le prestige de sa fortune.

Les premières études terminées, on allait autre-

fois à Paris ou à Orléans faire connaissance avec le droit et avec la vie ; au XVIIIe siècle, une Faculté de Droit s'est fondée à Dijon, et l'on s'y tient volontiers ; pour le reste, on s'en remet à un voyage vers la terre classique par excellence, l'Italie ou la Provence, et l'on en rapporte des souvenirs de toutes sortes, selon qu'on a quinze ans comme J.-B. Fleutelot, vingt et un comme Cortois de Quincey, ou trente-deux comme de Brosses.

C'est au retour de ces voyages que les Dijonnais se sentent pris par la passion des livres et le charme intime du foyer. Une fois rentrés, ils ne sortent plus, ou très rarement, de leur ville, ils mettent leurs connaissances en commun, se réunissent autour du président Bouhier, ou plus exactement dans sa bibliothèque. Dijon fut toujours une ville de bibliothèques, aussi y fit-on surtout œuvre de bibliographie ; mais jamais pareille aubaine n'échut à des savants d'avoir sous la main, à toute heure du jour, les livres les plus rares sur les sujets les plus variés, trente-cinq mille volumes imprimés et deux mille manuscrits. Le maître faisait lui-même les honneurs de sa bibliothèque, connue du monde entier, « considérable par le nombre des livres... qui sont tous bien choisis et parfaitement conditionnés », disait en 1715 dom Martène. Elle était la

gloire de la maison des Bouhier comme la recherche des livres avait été la passion de leur vie — pour la plus grande utilité des Dijonnais.

Chaque semaine, à heure fixe, ils se réunissaient là, échangeaient leurs idées, demandaient conseil et lisaient leurs manuscrits ; chacun d'eux y avait tout le jour ses petites entrées et n'en sortait jamais sans regret. Ils ne se contentaient pas de feuilleter les livres, ils « feuilletaient » aussi le Président qui, par sa correspondance et ses lectures, était un des hommes les mieux informés d'Europe ; car, s'il voyageait peu (la goutte, et non les ans, en était cause), c'étaient Paris, la Hollande, l'Italie, l'Angleterre, qui venaient à lui, sous forme de lettres aussitôt communiquées que reçues. Nous verrons si dans un tel milieu et sous une telle direction on pouvait espérer de ces savants d'autres ouvrages que des dissertations sur des sujets antiques, des vers latins ou français de circonstance, des traductions élégantes, les *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, de l'abbé Joly, ou la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne* de l'abbé Papillon.

Il sera ensuite loisible d'examiner comment, vers la seconde moitié du siècle, les Dijonnais s'éprirent d'un beau zèle pour l'histoire générale de la France et pour l'histoire particulière de la

Bourgogne. Après le départ des Jésuites, on vit naître à Dijon un autre enseignement plus moderne et plus large qui espérait, à l'aide des chefs-d'œuvre de la littérature française, de l'histoire, de l'italien, de l'allemand, de la physique et de l'histoire naturelle, éveiller chez de jeunes esprits un sens plus complet des beautés classiques et les rendre moins étrangers à la vie de leur temps. A la même époque, Fevret de Fontette entreprenait son vaste recueil, la *Bibliothèque historique de la France*, Courtépée rêvait de son *Histoire particulière du Duché de Bourgogne* et s'y préparait par de nombreux voyages, durant les loisirs que lui laissait sa charge de curé de Grésigny, puis de sous-directeur du collège des Godrans. Nous nous demanderons quel but ont poursuivi ces auteurs, et s'ils l'ont atteint ? s'ils furent des novateurs, et de quelle méthode ils usèrent pour mener à bien une œuvre rêvée longtemps avant eux ?

Il sera temps alors de chercher dans quelle mesure, sous l'impulsion de Buffon et de Richard de Ruffey, les Dijonnais, bien loin de se refuser au mouvement qui emportait les esprits vers les « choses de sciences », abandonnèrent la voie qu'avaient suivie Bouhier et ses amis, pour en choisir une nouvelle. Ne fondèrent-ils pas à Dijon cette Académie, qui, traversée dès sa naissance

par mille épreuves, servit, non sans éclat, les intérêts de la science et des lettres ? Nous nous attarderons aux efforts constants qui furent faits pour imposer aux Dijonnais, avec de nouvelles études, une direction stable, ardemment désirée et difficilement acceptée.

Nous arriverons ainsi au terme de cet ouvrage et nous espérons qu'on tirera de la lecture de ces documents, presque tous inédits, cette conclusion que le XVIII[e] siècle à Dijon fut un siècle brillant et fécond, qu'il a produit des œuvres qui durent, et qu'en tous cas il laisse le souvenir d'érudits aimables et patients qui virent dans les bonnes lettres non pas une vaine distraction de l'esprit, mais le moyen d'embellir leur vie et d'honorer leur pays (1).

---

(1). Nous devons un remerciement particulier à M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, qui a mis longtemps à notre service sa science et son dévouement, et à M. Louis Mallard qui nous a communiqué si libéralement ses précieux manuscrits, l'*Histoire secrète de l'Académie de Dijon* et les *Premiers compte-rendus des séances de la société Ruffey*.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

L'Instruction et l'éducation à Dijon au XVIII[e] siècle.

I

Jusqu'à l'âge de onze ans environ, l'enfant vivait dans la famille et y recevait les premières leçons de ses père et mère, ou plus souvent d'un précepteur commis à sa garde. C'est avec une respectueuse émotion que le président Bouhier parle de sa mère, femme d'esprit distingué et de grand cœur, qui lui a donné elle-même, dès l'enfance, le sentiment du devoir, et de son père, qui, par son exemple autant que par ses conseils, lui laissa, avec la passion des livres, le goût du travail et de la bonne conversation. Le président de Brosses, malgré les occupations absorbantes de ses études et de sa charge, cherche dans l'histoire ancienne et moderne un moyen pratique de développer la jeune intelligence de son fils : Buffon se

fait l'éducateur du sien (1) et le lance, dès le plus jeune âge, dans de longs et fatigants voyages dont il ressentait d'autant plus la nécessité qu'ils lui avaient manqué à lui-même (2). La mère surtout met dans l'âme de l'enfant cette délicatesse de conscience qui survit aux passions de l'homme mûr, cet amour du foyer qui l'attache profondément au sol dijonnais, à la maison des ancêtres, le fait vivre et mourir dans le même coin de terre, loin du bruit et de l'agitation de la grande ville. Et c'est dans le foyer une atmosphère de dignité et de respect de soi-même qui pénètre profondément cet esprit jeune, et lui inspire ces sentiments, dont les lettres du temps font foi, de respect pour l'autorité paternelle plus encore que d'attachement, et d'honneur pour le nom qu'il porte et qu'il doit grandir.

Ainsi formé, il va trouver à l'école, non pas une autre influence, ni d'autres conseils, mais des maîtres qui vont être les continuateurs de l'œuvre commencée et les évocateurs de la person-

---

(1). On comprend mieux alors ce reproche de Voltaire à Richard de Ruffey : (Correspondance de Voltaire et du président de Brosses par Foisset, p. 361). 18 avril 1762. « Je m'étonne que vous ayez fait étudier vos enfants à Paris plutôt qu'à Dijon. Y a-t-il une meilleure éducation que celle qu'ils pourraient recevoir auprès de vous : de mon temps on n'apprenait que des sottises au collège dit Louis le Grand. »

(2). Mais il le fit voyager trop tôt. On trouve dans les *Mélanges* de Mme Necker ce mot charmant : « M. de Buffon avait cru qu'on pouvait former les jeunes gens à penser comme les gens d'un âge mûr : il faut disait-il, les faire voyager, cela leur fait de l'esprit. Mais il s'est trompé : il a fait voyager son fils dans le temps peut-être où il fallait le faire lire. Les hommes, comme les oiseaux, ont besoin qu'on leur présente d'abord les aliments tout préparés, mais quand ils sont grands, il faut qu'ils les préparent eux-mêmes ».

nalité qui lui manquait à la maison paternelle ; c'est l'honneur, tant discuté, des Jésuites d'avoir su si bien identifier la vie de collège avec la vie de famille, et dans certains cas suppléer à celle-ci, d'avoir su absorber si pleinement l'enfant, qu'une fois entré chez eux, il leur était définitivement acquis : l'élève d'aujourd'hui est l'ami de demain : c'est grâce à cette amitié, jamais familière, qu'ils conserveront, tout le cours de la vie, leur action sur lui, et qu'ils ne lui seront jamais étrangers.

Le 7 mars 1581, on posait à Dijon la première pierre du collège fondé par les libéralités de Philibert Godran et qui devait porter le nom de Collège Godran ou des Godrans (1). Rapidement il se développa, grâce aux dons privés qui ne cessèrent d'affluer jusqu'au commencement du XVIIIe siècle (2). Bourgeois et nobles s'intéressaient au sort de cette école ; elle était un peu leur créa-

---

(1). Le collège des Jésuites de Dijon était un collège de deuxième classe, c'est-à-dire comprenant « les lettres humaines et la philosophie » ; plus tard, on y adjoignit la théologie, mais sans en faire un collège de première classe, c'est-à-dire, sans y enseigner l'hébreu, les langues chaldaïque et syriaque, l'arabe, le sanscrit et les autres langues orientales. Il dépendait de la province de Lyon qui comprenait 2 collèges de première classe, Lyon et Tournon ; 3 de seconde, Dijon, Le Puy, Béziers (Dijon était, à cette date, le plus pauvre des trois, n'ayant que 4,000 livres de revenus). Cf. de Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (collège Henri IV de la Flèche) Le Mans 1889, 4 vol. in 8, tome I. p. 235. Lire dans le même ouvrage comment se fondaient les collèges de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles, tome I, p. 88.

(2). Le président Odebert fonde le 17 janvier 1649, 4 professeurs de théologie moyennant 30,000 liv.; le 20 décembre 1661, une classe de mathématiques est établie, moyennnant 6,000 liv.; le 17 août 1698, un deuxième régent de rhétorique est appelé, grâce au don de 10,000 liv. fait par Mme Canabelin ; le 15 février 1707, le président Fevret lègue sa bibliothèque aux Jésuites ; le 3 janvier 1737, 32 prix et une représentation triennale sont fondés par le président de Berbisey.

tion ; ils l'avaient dotée de chaires nombreuses qui assuraient un enseignement complet : théologie, philosophie, mathématiques, humanités, classes de grammaire, et même, dans le principe, d'agriculture. Ils l'avaient pourvue de revenus abondants et la gratuité était assurée à tous les élèves : aussi les fils de parlementaires et d'avocats, de nobles et de bourgeois, coudoyaient-ils sur les bancs de l'école les fils de familles plus modestes. Dans un temps où le nom et l'argent constituaient une caste à part, absolument fermée, d'où l'on ne pouvait sortir sans déroger à soi-même, il se nouait au collège entre enfants de rangs divers des amitiés que la communauté de sentiments et d'études rendait plus fermes : Papillon fut un des meilleurs amis du président Bouhier, et leur commerce presque quotidien ne cessa qu'à la mort.

De plus, l'internat n'existait pas ; aucun enfant étranger à la ville ne pouvait y être admis, et ceux qui fréquentaient les cours formaient vraiment une petite société dijonnaise dans la grande, en attendant que les hasards de la vie les dispersassent, ou plus souvent les réunissent, de loin, dans les mêmes préoccupations d'études. Buffon, du jardin du Roi ou de son château de Montbard, est en relation constante avec Bouhier et Richard de Ruffey ; il les informe de ses travaux, leur demande avis, s'intéresse à la formation de l'Académie, et une fois fondée, l'honore quelquefois de sa présence. Piron, Crébillon, de Brosses, Jean-Marie-Bernard Clément, l'abbé Leblanc et d'autres Dijonnais, forment à Paris comme une petite association ; ils se voient souvent, se soutiennent, se

protègent, se poussent aux honneurs ou à l'Académie : amitiés de collège que les luttes littéraires ont fortifiées et rendues utiles.

C'est vers l'âge de douze ans qu'ils se sont connus au collège. « L'expérience, dit Clément (1), nous a appris que les enfants, en général, ne sont doués de cette intelligence qu'on nomme jugement qu'à l'âge de douze ans. On voit par là que toutes les peines qu'on prend pour faire de petits savants sont inutiles et mêmes pernicieuses : inutiles, en ce que, avant douze ans, les enfants n'ayant que de la mémoire, ils la chargent sans fruit de choses qu'ils ne peuvent comprendre : pernicieuses, parce que, l'âge du jugement venu, ils ne peuvent débrouiller ce qui est dans leur mémoire et qu'il vaut mieux ne rien savoir que de ne pas savoir ce qu'on sait ; pernicieuses encore à la santé : tous ces petits prodiges de science qu'on nous a donnés pour exemple de précocité n'ont pas vécu longtemps ». A cet âge, ils entraient en sixième (2) ; au plus tôt, on les habituait non seulement à écrire le latin mais à l'entendre parler, car il était de règle absolue de ne jamais se servir d'une autre langue en classe, durant toutes les études. On sait que le principal moyen employé pour atteindre ce but était le thème latin quotidien. Ce régime était rude pour des esprits

---

(1). Archives départementales de la Côte d'Or. D. 19 (Liasse).

(2). Les élèves du collège de Dijon pouvaient commencer leurs études en 6me; ce qui était une exception, la majorité des collèges des Jésuites n'admettant d'élèves qu'à partir de la 5me, de la 4me, ou même de la 3me (Cf. de Rochemonteix, op. cit. t. III, p. 4).

jeunes et légers, aussi Richard de Ruffey pouvait-il ingénuement avouer qu'un pareil travail le faisait « suer » (1). Si l'on considère que cette méthode d'enseignement était continuée pendant quatre ans, et que jusqu'à la rhétorique exclusivement un thème latin était dicté et corrigé chaque jour, qu'il s'allongeait d'année en année jusqu'à aboutir en rhétorique à la dissertation latine, que, d'autre part, les expressions ne devaient être tirées que de Cicéron seul, il est à croire qu'un élève docile et studieux devait complètement posséder cette langue et la manier avec aisance.

De là proviennent, à l'extrême fin du XVII[e] siècle, cet usage presque constant de la langue latine, devenue si souple et si familière, ces dissertations et ces éloges oratoires, d'un vêtement élégant et

---

(1). Voici la lettre inédite où il envoie ses deux premiers thèmes à sa mère, nous la devons à la communication obligeante d'un ami :

« A Veverotte, ce 23 janvier 1719.

« Sy ma chère mère j'avais étudié comme mes sœurs je serais plus « savant que je ne suis, je vous envoie pourtant mes deux premiers « thèmes qui m'ont bien fait suer, je vous prie de les accepter comme « provenants de, ma chère mère, Votre très humble et très obéissant fils « Richard.

« Nous embrassons touts notre chère bonne.

« La belle maison de mon père que jay vendu a mon ennemy. Les « écolliers paresseux qui ont été chattiés. *Domus pulchra mei patris « quam vendidi meo inimico. Scholastici pigri qui castigati sunt.*

« Les savants livres de Cicéron que vous aves donné à votre frère. Les « bons arbres qui portent de beaux fruicts sont estimés des jardiniers qui « les cueillent. *Docti libri Ciceronis quos dedisti tuo fratri, bonæ arbores « quæ ferunt bonos fructus æstimantur ab horticultoribus qui illos colli- « gunt.* Ma mère ayme mes sœurs qui étudient, mes cuillers d'argent « que j'ay vendu à mon orfèvre. *Mea mater amat meas sorores quæ stu- « dent. Mea cochcearia ex argento quæ vendidi meo aurifici.*

somptueux, comme ceux de Philibert de la Mare : on ne croyait bien louer les grands hommes que dans la langue qu'ils avaient tant étudiée et dans le style qu'ils avaient appris à aimer.

Cette instruction aussi peu complète que possible, puisqu'elle ne comprenait ni le grec (on lui consacrait si peu de temps), ni le français, ni l'histoire, ni les sciences, ni les langues étrangères, mettait cependant entre leurs mains un merveilleux outil qui suffisait à la plupart pour faire leur chemin dans le monde, puisqu'aussi bien il était le seul nécessaire à la magistrature, au barreau, au clergé, et qui, pour d'autres, dans les loisirs de leur charge, devait servir à étudier le passé avec succès, sinon avec éclat. Il valait mieux connaître à fond une langue et la parler facilement, surtout quand cette langue était la langue latine, que d'en bégayer quatre ou cinq : pas de programmes à remplir, mais une connaissance générale de l'antiquité qui ouvrait toute grande l'intelligence de la jeunesse et la rendait apte à tout, car si l'on achetait les charges, on n'achetait pas en même temps les connaissances nécessaires à les bien remplir (1).

---

(1). Maupertuis allait même jusqu'à vouloir établir une *ville latine*. Le 3 janvier 1753, le président de Brosses lisait à la Société Ruffey cet extrait de l'Encyclopédie sur le progrès des sciences : « Le latin, quoique langue morte, est si généralement répandu et tient si fort à toutes les connaissances qu'il serait à propos de le faire revivre en peuplant une ville d'habitants qui ne parleraient jamais que cette langue, soit à l'Église, soit au Barreau, soit à la Comédie, soit dans le domestique, ou au marché. On s'empresserait d'y envoyer de tous les pays de l'Europe des jeunes gens, qui dans un an de temps y apprendraient plus de

C'est alors que l'enfant pouvait avancer avec sûreté dans la vie. S'il ne sait pas tout, il a l'esprit assez ouvert pour tout connaître, il a assez de jugement pour choisir entre les diverses études celles qui répondent le mieux à son tempérament, et assez de goût pour savoir s'y plaire. Surtout si, après son entrée en charge, il trouve pour l'y aider celui qui lui a donné le goût des belles lettres, et qui ne demande qu'à être l'ami, tout en restant le maître. Or, les Dijonnais ont eu ce bonheur d'avoir, pour les former, pendant près de cinquante ans, dans le collège des Godrans, le Père Oudin, homme de cœur et de haute culture intellectuelle, professeur de rhétorique et théologien distingué, poète latin de talent, qui se dévoua avec ardeur à l'éducation de la jeunesse et sut, avec les préceptes, donner d'excellents modèles. Un de ceux qui l'a le mieux connu, Michault, juge ainsi son rôle d'éducateur :

Quand il rentra au collège de Dijon (c'est-à-dire vers 1707) il y rentra dans les exercices de la rhétorique, et fit pendant quinze années consécutives la classe du soir, c'est-à-dire les leçons de poésie. Ceux qui ont eu le bonheur d'être ses disciples assurent qu'il avait un talent particulier pour bien élever la jeunesse ; ce qui dégoûte souvent de l'étude, et ce qui la rend infructueuse, ce sont les fausses et pénibles méthodes ; un plan bien formé et exécuté avec soin rend le travail utile et agréable : double avantage que trouvèrent les écoliers du P. Oudin dans les différentes manières d'étudier qu'il leur donnait : Son zèle pour leur édu-

---

latin qu'ils ne font en cinq ou six perdus inutilement dans les collèges ». Bibl. div. n° 482 (1) f°s 33 et 34).

cation devint si ardent qu'en 1714 il destinait une bonne partie de sa pension à soulager la misère de quelques-uns d'eux, aimant mieux se priver lui-même d'acheter des livres, car c'est le louable usage qu'il faisait de ce revenu... La théologie positive que le P. Oudin professa pendant quinze autres années fit quelque distraction à l'étude des belles lettres. C'est dans la somme de saint Thomas qui fut toujours son auteur favori qu'il prit l'ordre, la méthode et cette chaîne de divisions dont il s'est servi dans ses ouvrages théologiques (1).

Michault loue en lui la méthode ; sans doute le P. Oudin était né professeur, il avait le goût des belles lettres et savait le faire partager à ses élèves, mais le moyen le plus sûr d'y arriver lui échappait parfois, il le cherchait longtemps, et, ne se fiant pas à ses propres lumières, il avait recours à celles d'autrui, à celles de La Monnoye par exemple, son ami, qui lui adressa cette lettre curieuse, où, à côté des conseils, on sent poindre la critique que quelques années plus tard d'autres reprendront avec plus d'âpreté :

Claudien ne sera jamais un bon modèle à proposer en matière de poésie héroïque : hors dé Virgile, point de salut : on le peut tout aussi bien lire en troisième qu'en seconde et en rhétorique. Il est aussi clair pour le moins que Claudien. En expliquant celui-ci, le régent doit avertir ses écoliers d'éviter les manières et les expressions du poète, (ses panégyriques sont ingénieux ; il faut en prendre l'esprit avec choix ; il est quelquefois permis de penser comme lui, mais il faut, autant qu'il est possible, toujours parler

---

(1). Michault, *Mélanges historiques et philosophiques* t. II, p. 5 et suiv. Dijon, 1754. — Cf. Muteau. *Écoles et collèges à Dijon*. p. 520.

comme Virgile), au lieu qu'en expliquant Virgile, il doit entièrement s'appliquer à en faire sentir les beautés. Tout dépend de la méthode et de l'industrie. On se contente dans les classes d'une exposition littérale et superficielle des vers. Il vaudrait autant interpréter de la prose. C'est au nombre, à la figure, à la variété, à l'emphase, à la délicatesse, à la majesté, et aux autres qualités du vers, et à la diction, qu'il se faut arrêter...

Des préceptes de l'art poétique bien expliqués ne peuvent qu'être utiles à vos écoliers ; mais une explication méthodique de Virgile, telle que je vous l'ai marquée, pourrait en quelque façon leur tenir lieu de cet art, en leur faisant voir la pratique dans le plus excellent des poètes ; s'il y avait avec cela moyen de les rendre capables d'entendre les auteurs difficiles, ce serait la perfection. Vous demandez lequel est le plus important ou de leur faciliter cette intelligence ou de les former à la poésie sur le goût de Virgile? Je vous réponds que l'un est inséparable de l'autre, et que pour faire de bons vers dans la langue de Virgile, il la faudrait entendre aussi bien que lui (1).

Est-il rien de plus noble que cette préoccupation de rendre son enseignement plus sûr et, par là, plus fécond? Le P. Oudin mourut en 1752 (2). Onze ans plus tard, l'ordre des Jésuites était aboli en France et leurs collèges supprimés (3).

---

(1). Œuvres choisies de la Monnoye publiées par Rigoley de Juvigny, t. II, p. 277.

(2). Avec le P. Oudin, le collège compta d'excellents professeurs, les PP. Balthus, Duchesne, Vignier, Courtois, Bichot, Royer : les élèves les plus célèbres qui sortirent de cette école furent Nicaise, Bossuet Bénigne et Claude, La Monnoye, Crébillon, *puer ingeniosus, sed insignis nebulo,* Piron, Bouhier, Buffon, de Berbisey, Fevret, Charles de Brosses, Papillon, Bazin, Patouillet. Voir Courtépée, *Description du duché de Bourgogne,* 2e éd. t. II, p. 146. — Appendice, n° 1, liste de quelques jésuites ayant appartenu au collège, d'après Archives Départem. D. 14, f° 6 et suiv.

(3). On lit dans le *Mercure Dijonnais*, à la date du 11 juillet 1763 : « Les Jésuites furent jugés au parlement de Dijon : il fut dit qu'il y avait

Leur départ ne laissait pas que d'être assez pénible à beaucoup (1), qui ne voyaient pas sans inquiétude l'instruction et l'éducation des enfants livrée au hasard, dans une ville où ils avaient été, un siècle et demi, les seuls éducateurs. Quarré de Quintin se fait l'écho de ces préoccupations légitimes :

Personne ne conteste qu'ils aient été très utiles. On compte à Paris vingt-neuf collèges, sans parler des maîtres de pensions ; il est aisé dès lors de s'y passer du secours des Jésuites ; il n'en est pas de même dans ce ressort. L'exemple de ce qui s'est pratiqué dans plusieurs villes où l'éducation de la jeunesse a été ôtée aux Jésuites doit nous rendre circonspects ; il a fallu, de trois en trois mois, changer les nouveaux régents : les revenus qui suffisaient pour entretenir les anciens n'ont pas suffi pour ces derniers. Ce n'est pas de dix ans que les nouveaux collèges pourront être montés et arrangés : que deviendront les enfants dans ce long intervalle ? le goût de l'étude se perdra, la jeunesse ne pourra être instruite d'une manière convenable que lorsque les pè-

---

abus dans leur institut et en conséquence qu'ils auraient à se retirer avant le 1er octobre. Cet arrêt passa de 40 voix contre 9. Deux ex-Jésuites parlèrent fortement contre eux ; on ne sortit du Palais qu'à 6 heures et demie ».

Et le vendredi 15 :

« L'arrêt fut signifié aux Jésuites. et il en partit 14 pour la Lorraine ; les écoliers furent congédiés, et on leur fit rendre leurs croix ; il y eut une espèce d'émeute : ils cassèrent les bancs des classes et les Jésuites furent obligés d'envoyer chercher main forte ».

(1). Tel Bouhier qui écrivait : (M. Em. de Broglie, Portefeuilles du président Bouhier, p. 179). Les Jésuites sont fort à plaindre de voir le public aussi prévenu contre eux. Il paraît qu'on les cherche en tout et partout, et qu'on les condamne sur l'étiquette du sac. Si c'est avec raison, je m'en rapporte, mais il me semble que les services qu'ils rendent au public par l'éducation des enfants mériteraient plus de reconnaissance. C'est cependant ce qu'on ne peut guère attendre dans un siècle de cabales comme celui d'aujourd'hui.

res seront assez aisés pour envoyer leur fils dans la capitale ou pour prendre chez eux des maîtres qui les élèveront sous leurs yeux, méthode qui est communément le tombeau de l'émulation pour la jeunesse (1).

Les Jésuites partis, leur méthode d'enseignement devait disparaître avec eux. On ne lui ménagea pas les critiques, mais on n'osa pas briser d'un seul coup avec le passé ; on se mit à la remorque de Rollin qui avait proposé un nouveau plan d'instruction, et qui, bien loin d'opposer enseignement à enseignement, n'avait d'autre but que de corriger l'excès du bien. Ceux qui se sont inspirés de ses conseils ont mis à attaquer la « méthode gothique » plus de fougue que de justesse. L'abbé Boullemier l'accable de ses dédains :

Méthode introduite dans la barbarie des siècles (il s'agit du thème latin), introduite encore par l'adoption qu'en firent les Jésuites qui surchargeaient leurs écoliers de cette tâche. Ni les lumières acquises, ni l'expérience n'avaient pu les engager à la proscrire, tant les corps tiennent à des routines en dépit de tout, et malgré ce qu'elles ont de nuisible au progrès des sciences ! Prévenu qu'on était que c'était la préexcellence, la matière d'enseignement la plus efficace, on voulait que les nouveaux professeurs suivissent en cela l'exemple des Jésuites ; on ne soupçonnait pas même qu'il put exister quelque chose de mieux que cette routine misérable (2).

---

(1). Extrait d'un rapport manuscrit signé Quarré de Quintin (sans date). Bibl. div. FB. n° 239, f° 82.

(2). Boullemier cité par M. Muteau. *Ecoles et collèges à Dijon*, p. 480, 488, 503, Voir le travail manuscrit de Boullemier sur les écoles et collèges à Dijon. FB. n° 31, p. 33, 37 et suiv.

Mais s'il était facile de critiquer l'ancienne méthode, il ne l'était pas d'en présenter une nouvelle. Le bureau municipal de la ville chargé de réorganiser le collège fit appel aux conseils d'un jeune homme, Jean-Marie-Bernard Clément, dont le nom déjà connu faisait espérer un brillant avenir (1). Il avait à peine 21 ans. Le mémoire qu'il présenta pour l'établissement du nouveau collège dénote un esprit mûr, très ouvert, qui sut parfaitement saisir le point faible de l'ancienne méthode : l'usage presque exclusif du latin. En 1763, les Jésuites s'en tenaient encore à Dijon au *Ratio studiorum*, sans paraître se douter, au moins dans les classes, qu'il eût été utile pour les élèves de se mettre à l'école des grands maîtres de la littérature française des XVIIe et XVIIIe siècles, et qu'on pouvait en tirer un profit aussi avantageux que du commerce exclusif avec Cicéron. L'immutabilité de leur enseignement avait longtemps fait sa force : c'était maintenant une cause de faiblesse et de décadence. Qu'on lise ces lignes du mémoire de Clément, on sentira qu'à un autre temps il fallait d'autres mœurs. Les idées nouvelles ne feront pas défaut, dont quelques-unes, comme la création d'un cours de dessin et d'une école de peinture, ont reçu un plein accomplissement et remplissent encore aujourd'hui avec honneur leur destinée :

---

(1). Clément était né à Dijon le 25 décembre 1742. Il avait déjà publié en 1763 : *Epître à Mlle Delestre*, 1761, in 8°. — *Chant X* de la *Jérusalem délivrée*, mise en vers, 1761, in 8°. — Il collaborait avec l'abbé de la Porte aux *Anecdotes dramatiques* qui parurent en 1765, 3 vol. in 8°.

Que faire des enfants jusqu'à douze ans, me dira-t-on ? Il ne faut pas les appliquer, il faut leur fatiguer le corps et non l'esprit, avoir pour premier soin de les rendre robustes et sains ; mais n'est-il pas des choses qui leur conviennent ? On doit leur apprendre à bien lire, ce qui n'est pas un petit ouvrage, ainsi qu'à écrire correctement ; il faut leur former l'oreille par le chant, cet organe ne peut prendre trop tôt l'habitude de l'harmonie ; presque toutes les choses de goût en dépendent ; il faut les amuser par le dessin ; tout ce qui exige de l'adresse les récrée et les attache. Ce n'est qu'à cet âge, par exemple, qu'il n'est pas ridicule d'apprendre à danser. Enfin, quand on ne voudrait pas remplir l'espace de six ou sept ans par ces exercices, ou d'autres pareils, encore ne serait-ce pas une raison pour occuper les enfants à un travail qui ne leur convient point, il vaut mieux perdre le temps que de l'employer mal (1).

Voilà qui est bien : ces conseils devaient avoir, en 1763, un air étrange de nouveauté ; aujourd'hui, ils sont encore d'actualité. Donc, entrer au collège le plus tard possible, et en cinq ans, parcourir le cycle complet des études. Plus de thèmes, vieille méthode qu'on remplacera avantageusement, selon les conseils de Rollin, par des traductions. Plus de vers latins, ou très peu, « parce que la composition de ces vers latins ne nous sert absolument à rien, et que celle des français peu devenir dangereuse par l'habitude ». Le jugement est sommaire, mais n'a rien d'étonnant de la part de l'*Inclément,* comme le surnommait Voltaire. Il s'aperçut plus tard que l'habitude des

(1). Cette citation et celles qui suivront sont extraites du « Mémoire pour l'établissement du nouveau collège », (Archives départementales de la Côte-d'Or. D. 19, (Liasse)) qu'on trouvera in-extenso à l'Appendice, n° 1.

vers n'est pas, en effet, sans danger. Pour le grec, liberté pleine et entière de l'étudier; il ne disparaît pas des études, mais devient un objet de pure curiosité. Inutile d'ajouter que les cours ne se font plus en latin, du moment qu'un facteur aussi important que le français entre en scène : on ne pouvait pas moins attendre d'un littérateur. C'est par l'esprit de comparaison qu'il espère réaliser en cinq années la formation complète de l'enfant : le temps d'études est court à la vérité, les matières du programme abondantes, mais la méthode n'est pas de celles qu'il faut dédaigner : elle permettait de s'assimiler plus pleinement des connaissances nouvelles, et de les mieux goûter. En quatrième, « on se bornera à enseigner d'abord les principes de la langue française, car il est plus intéressant de bien parler sa propre langue qu'une langue morte, ensuite on viendra au latin et l'on étudiera ces deux langues ensemble. Par ce moyen, on lui apprendra par comparaison et on le fera avec beaucoup plus de clarté et de profit ». Après l'étude de la langue, l'étude des chefs-d'œuvre : « A côté des lettres de Pline, de Cicéron et de Sénèque..., on leur en fera apprendre aussi plusieurs de Mme de Sévigné, quelques-unes de Balzac, quand il n'est pas enflé; celles de la reine Christine de Suède en fourniront de très bonnes, et l'on en prendra fort peu de Voiture parce qu'il n'est presque jamais dans le naturel... On leur dictera des fables de Phèdre et de la Fontaine, son heureux imitateur; ils en feront la comparaison par écrit. On leur fera remarquer surtout les beautés du poète français, si supérieures à celles du

poète latin, et cela leur donnera beaucoup de goût pour leur langue... On finira par leur donner quelques églogues de Virgile, et l'on cherchera dans Racan, dans Segrais et dans Deshoulières, le peu de bonnes qu'on puisse leur donner pour modèles dans notre langue... Nous en avons depuis peu de Gessner, poète allemand, qui sont dans un genre nouveau et excellent ; quoiqu'on ne puisse les donner qu'en prose, elles méritent d'être apprises par cœur et récitées tous les jours par la délicatesse des sentiments dont elles abondent ». Pour l'éloquence, Cicéron, Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon. En poésie, les odes d'Horace, quelques strophes de Malherbe, de Rousseau et de La Motte, les satires de Boileau. « Le poème épique succédera : on en expliquera successivement les règles, et l'on prendra bientôt pour exemple l'*Enéide* et la *Henriade*. La comparaison en sera la plus exacte qu'il sera possible, mais il y a au moins quatre livres à retrancher de l'*Enéide*, sans rien ôter à la marche ni à l'intérêt du poème, d'autant plus que ces quatre livres sont faibles ; on ne fera donc expliquer que les quatre premiers et les quatre derniers ; mais il y a fort peu de choses à retrancher dans la *Henriade* qu'on doit savoir toute par cœur, s'il se peut ». On sait que la postérité a été loin de ratifier ce jugement de Clément sur la *Henriade*, si curieux dans la bouche de celui qui devait être un des plus persévérants ennemis de Voltaire. Il recommande, d'ailleurs, du même, *Mérope*, *Œdipe* et *Mahomet*, et les propose aux élèves avec les tragédies traduites en latin ou en français d'Euripide et de Sophocle,

avec celles de Sénèque, de Corneille, de Racine, et l'*Electre* de Crébillon; Plaute et Térence chez les Latins, Molière et Destouches chez les Français. En philosophie, la langue française sera seule employée et l'on mettra entre les mains des élèves la logique de Port-Royal. On ne pouvait être plus moderne et moins étranger au mouvement littéraire de son temps. Si l'on remarque que Clément ajoute encore à ces études variées non seulement celles de la physique, de l'histoire naturelle, de l'histoire ancienne, qui était de tradition, mais aussi celle de l'histoire moderne, en recommandant de façon toute particulière le *Discours sur l'histoire universelle*, ce qui était une nouveauté, on avouera que c'était faire preuve d'une sûreté de jugement, d'une largeur d'idées et d'une érudition peu communes dans un jeune homme de vingt ans (1). Ce programme ne fut qu'en partie réalisé (2). On le compléta par l'établissement de deux chaires de langues étrangères, l'italien et l'allemand, sur le conseil du Président

---

(1). On pourra encore consulter sur ce sujet le « Mémoire sur le nouveau collège de Dijon par M. C., ancien principal du collège de S., 24 juin 1763. Archives départ. D. 19 (Liasse). Ce mémoire est loin d'avoir la précision et la mesure de celui de Clément. Retenir ici ce mot de Fénelon dans son Traité de l'éducation des Filles : « Donnez-leur les histoires grecque et romaine; elles y verront des prodiges de courage et de désintéressement. *Ne leur laissez pas* ignorer l'histoire de France qui a *aussi* ses beautés ». L'histoire de France est là en supplément, et c'est un novateur qui parle.

(2). Le programme tracé par Clément ne fut qu'en partie suivi, puisqu'en 1767 et 1774 on trouve encore comme matières d'études le thème et les vers latins. *Programme du concours pour la chaire de seconde :* Discours de M. d'Aguesseau pour le thème, 12 vers d'une satire de Ju-

de la Marche (1). Il n'est bientôt plus question du latin. « M. le Premier Président a dit qu'il estime que les langues les plus utiles à la religion et au public sont l'hébreu, le grec, l'allemand, l'anglais et l'italien » (2). On ne l'abandonne pas cependant complètement, sans doute, sur les conseils du Président de Brosses, qui venait de remplacer au bureau d'administration du collège le Président de la Marche (3). De plus, il ne fallut rien moins que sa présence pour qu'un cours d'histoire fût institué au collège, et encore ce ne fut que dix ans après son entrée en fonctions. Ni ses plaintes personnelles, ni celles de M. de Mimeure n'avaient été entendues (4); il fallut que la chaire de grec et d'italien fût presque dépourvue d'élèves, pour qu'on se décidât à la remplacer par une chaire d'histoire, le 28 février 1777 (5). Après la mort du Président, elle fut définitivement maintenue, mais on rétablit la chaire de grec (6).

---

vénal pour la version. — 2 ou 4, au plus 6 vers d'une satire ou épître de Boileau pour les vers latins (Arch. dép. D. 20). 25 nov. 1767.

Prix, 4 en rhét. : amplificat. lat., franç., version, thème.
4 en seconde : thème, fable ou narrat. franç., version, vers.
3 en troisième : thème, version, vers.
Thème et version pour les autres classes.

(Archives départ. D. 20, f° 225, 7 mars 1774).

(1). Arch. Dép., D. 26.

(2). Arch. Dép., D. 20, f° 75.

(3). Le 27 avril 1767, Bibl. div. FB. n° 60, f° 36.

(4). Arch. Dép. D. 26. Observation sur les avantages qui peuvent résulter de l'établissement d'une chaire d'histoire dans le collège de Dijon, et, Mémoire sur l'établissement d'une chaire d'histoire. (Appendice n° 1).

(5). Arch. Dép. D. 21, f° 12.

(6). Arch. Dép. D. 26. « M. de Brosses a désiré, très instamment et sur de très puissantes considérations, la création d'une chaire d'histoire ; M. le Président de St-Seine s'y porte ainsi que tout le bureau, avec

A ce moment, l'on était bien loin de la discipline du collège des Jésuites, et l'on s'en éloignait chaque jour. L'internat avait été établi au nouveau collège : c'était pour lui une source assurée de revenus et un moindre souci pour les parents qui se trouvaient déchargés de la surveillance de leurs enfants. Ces représentations théâtrales qui avaient été un des moyens les plus puissants pour stimuler le zèle des élèves, et que Clément se flattait de conserver, furent supprimées en 1775. Dès 1773, on avait adressé une requête au Premier Président dans ce but. Les motifs en sont curieux :

1° Perte de temps pendant près de trois mois;

2° Les élèves, une fois les rôles acceptés, se croient en droit de faire la loi à leur professeur qui ne peut plus se passer d'eux;

3° Les pièces de théâtre sont ordinairement mal rendues;

4° Dépenses pour les parents;

5° Dépenses pour le régent et fatigue;

6° Indécence (garçons habillés en filles);

7° Un exercice de rhétorique ou d'humanité, fait en langue française, et où l'on joindrait l'agréable à l'utile, ne détournerait point les candidats du travail convenable à leur âge (1).

Clément avait été nommé professeur au nouveau

---

d'autant plus de zèle que ce nouvel établissement n'empêche point que, dans les classes ordinaires, la langue grecque ne soit enseignée par les professeurs, comme elle l'a été de tout temps dans les collèges de Dijon à ceux qui veulent s'y donner ».

(1). Archiv. Départ. D. 27 et D. 21, f° 1.

collège : il professa la quatrième et, après le départ de Volfius, l'éloquence ; Courtépée (1) y remplit les fonctions de sous-principal préfet. On avait tout d'abord songé à confier la direction du collège à des professeurs de l'Université de Paris, puis aux Pères de l'Oratoire ; on trouva plus simple, faute de mieux, de choisir des prêtres du diocèse et de mettre à la tête du collège l'abbé Merceret, curé de Saint-Nicolas, qui, le 30 août 1764, donna sa démission et fut remplacé par l'abbé Davot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Quelques laïques y trouvèrent place, dont quelques-uns, d'humeur difficile comme Clément, ou d'indiscipline habituelle comme un certain Laurier (2), ne contribuèrent pas à sa bonne renommée. Courtépée lui-même, dans une situation honorable, ne sut s'attirer que peu de sympathie : son caractère ombrageux lui valut de la part de ses collègues un dédain très prononcé, et, de la part des enfants, des sarcasmes et des

---

(1). On lit : (Archiv. Départ. D. 20, f° 10.) « Comme le Sr Courtépée, curé de Grésigny, l'un des aspirants à la place de principal, est un sujet qu'il paraît être de l'intérêt du bureau de ménager comme pouvant plus particulièrement se livrer aux détails scholastiques si nécessaires pour l'établissement du collège, et que ses connaissances à cet égard, réunies à celles du principal élu, ne peuvent être que très avantageuses au bien du collège, il a été déclaré que le Sr Courtépée sera accepté pour remplir la place de sous-principal audit collège ».

Et (Arch. Dép. D. 20, f° 12), « Courtépée était pourvu d'un bénéfice-cure d'un revenu à peu près égal à celui de sous-principal. Le bureau a délibéré pour l'engager à accepter de l'indemniser des frais que son établissement lui occasionnera, qu'il lui serait payé annuellement, tandis qu'il remplira cette place, un supplément de 300 livres ».

(2). Voir, à l'appendice n° 1, quelques détails sur Clément et Laurier.

moqueries dont son autorité eut beaucoup à souffrir (1).

Mais ce n'est pas trop de cette seconde partie du siècle dont nous devons nous occuper, puisque les enfants, qui furent élevés dans le nouveau collège des Godrans, n'atteignirent l'âge d'homme

---

(1). Les professeurs se refusèrent à voir la seconde place donnée au collège à Courtépée, ils soumirent au conseil un mémoire dont le principal grief était : (Arch. dép. D. 23) «... 4° Les fonctions des professeurs sont plus nobles que celles de sous-principal dont la fonction caractéristique et essentielle est d'empêcher le tumulte et le bruit parmi les écoliers, quand ils entrent en classe ou quand ils en sortent. S'il a quelque fonction plus noble, il ne peut l'exercer qu'au nom du principal, à qui il doit une obéissance aveugle.

Le sous-principal préfet est donc un homme qui, renonçant à toute volonté propre, doit suivre l'impression et le mouvement qui lui est communiqué par le principal : en un mot, c'est un homme essentiellement fait pour porter les ordres du principal. Si donc il exécute les ordres du principal avec fidélité et sans délais, s'il se trouve au premier coup de cloche en robe et en bonnet carré dans la cour pour veiller sur les écoliers ; s'il a soin de parcourir les classes pendant le quart où l'on s'assemble, si, tandis qu'on va à la messe, il se tient dans la cour pour empêcher qu'aucun élève ne se dispense d'y assister, s'il tient la main à ce que les philosophes, rhétoriciens et théologiens ne troublent pas l'ordre des classes en se promenant dans la cour, si, pendant les compositions pour les prix, il veille sur la conduite des écoliers qui seront obligés de sortir de classe, on peut dire qu'il rend au collège tout le service qu'il peut lui rendre ; sa fonction est nécessaire sans doute, mais peut-on dire qu'elle est la plus honorable ? A quoi se réduisent les qualités nécessaires pour être un bon sous-principal préfet ? Il suffit qu'il ait de la gravité, de la décence, des manières propres à lui concilier le respect des enfants ; mais toutes ces qualités ne sont que la plus petite partie du mérite nécessaire à un professeur ».

(Arch. Départ. D 20, f° 50) 30 août 1764. « Sur ce qui a été représenté par le sieur Courtépée, sous-principal préfet, que plusieurs abusent du titre de sous-principal pour avilir sa place qui est la première du collège après celle de principal, il a été délibéré qu'il pourra prendre le titre de préfet et qu'il lui sera donné par tous les suppôts du collège ».

(Arch. Départ. D. 23. 12 janvier 1765). « Un article du reglement, qui porte que le préfet donnera la matière des compositions pour les prix fondés, fait peine à MM. les professeurs plus jaloux de leur amitié que d'un droit que le bureau avait bien voulu attacher à ma place, je con-

qu'à la date où s'arrête cette étude. Ceux dont il sera ici question reçurent presque tous l'enseignement des Jésuites. Avant de voir comment ils surent continuer et perfectionner ces premières études, il importe de suivre surtout l'un d'eux, à sa sortie du collège, dans un voyage qu'il fit avec son père dans le Midi, les voyages étant le couronnement obligatoire de toute éducation sérieuse au XVIIIe siècle. Après la connaissance des livres, la connaissance de la vie.

II

Ce ne sera pas un voyage d'homme mûr, qui, poussé par son amour de l'art, s'en va, en Provence ou en Italie, étudier dans le pays du beau les chefs-d'œuvre de la sculpture ou de la peinture, de l'architecture ou de la musique, les caractères, les habitudes du peuple ou de la Cour italienne; en 1719, ç'eût été une nouveauté; vingt ans après, de Brosses écrira les *Lettres familières d'Italie*, tour à tour pittoresques ou savantes, tableau vivant de l'Italie au commencement du XVIIIe siècle. C'est le voyage d'un enfant de quinze ans conduit par

---

fesse volontiers par esprit de paix qu'il soit réglé que lesdites matières seront données, comme l'an passé, par le professeur qui fera composer, et communiquées au préfet et au directeur de la classe... Dijon, 12 janvier 1765. Courtépée, préfet ». (Voir à l'Appendice, n° 1, quelques détails sur le personnel et l'administration du collège des Godrans après 1763).

son père en Provence où l'on respire dans un pays enchanteur tout un parfum d'antiquité.

Jean-Baptiste Fleutelot vient de terminer ses études, et, comme il a un goût prononcé pour la géographie, ce qu'il avoue avec un naïf orgueil, il ne cherche qu'à étendre ses connaissances en cette matière autrement que par les livres, et, comme il est de condition, un voyage s'impose. Mais d'où lui vient cet amour de la géographie ? Assurément, pas du collège. Non pas que l'étude de la géographie fût totalement étrangère aux collèges des Jésuites : à Louis-le-Grand, à Henri IV, cette science, sans y être en honneur, y était cependant régulièrement enseignée, mais c'était le privilège des collèges de première classe, et Dijon ne pouvait aspirer à cet honneur. Ce fut son père, Claude Fleutelot l'aîné, conseiller au Parlement de Bourgogne, qui lui donna les premières leçons. C'était un homme de la vieille roche, dit Courtépée (1), et un grand voyageur, qui avait parcouru les principales villes d'Europe ; ses récits charmèrent la jeunesse de son fils et lui donnèrent un goût dont lui-même avait tiré tant de profit. C'est l'enfant qui demande à voyager, et il reste bien entendu que ce sera un voyage fructueux ; tout

---

(1). *Description du duché de Bourgogne.* 2 éd., t. IV, p. 247.

On lit : Bibl. div., *Fonds de Juigné*, n° 54, t. VII, f° 114 : Claude Fleutelot, conseiller au Parlement, obtint des lettres d'honneur, le 24 mai 1721, marié à Dijon par contrat du 12 juin 1701 avec Marguerite Canablin, — dont :

J.-Baptiste, écuyer, seigneur de Chazan, baptisé le 29 novembre 1702, reçu à la chambre de la noblesse en 1736. Il était neveu de Philibert Fleutelot de Marliens, conseiller au Parlement en 1733, lequel était allié aux Bouhier.

sera noté au jour le jour, remarques du père, impressions personnelles, histoire des pays traversés, mœurs des habitants, descriptions de la nature, tout ce qu'on voit, tout ce qu'on entend. De retour au logis, et pour garder du voyage un souvenir précis et complet, on réunit les notes, et d'un plaisir passé on fait un récit qui demeure. C'est ce récit que nous allons analyser en laissant le plus souvent la parole au jeune voyageur.

Le progrès que j'ai cru avoir fait en la géographie, m'étant particulièrement attaché à cette science, indépendamment de toutes les autres, me fit naître le désir de faire le voyage de la Provence; les différents récits que faisait M. Fleutelot, mon père, de tous les différents pays qu'il avait parcourus dans l'Europe me confirmèrent dans cette pensée, et je n'eus point de peine à me persuader qu'il ne désapprouverait pas cette envie si naturelle aux jeunes gens, et même qu'il ne s'en éloignerait pas, soit par l'attachement qu'il avait pour moi, soit par rapport à l'unique passion qu'il a toujours témoignée en toutes occasions de ne rien refuser pour me donner une éducation convenable à ma condition.

Mon âge, qui pour lors n'était que de quinze à seize ans, me parut le seul obstacle qui pût retarder cette entreprise; mais ayant considéré que j'étais déjà très fort et robuste de corps, et que d'autre côté je jouissais d'une parfaite santé, en sorte que j'étais en état de résister aux peines et fatigues d'un voyage encore plus long, j'hasardais enfin de m'ouvrir à mon père, lequel, après toutes réflexions faites, eut la complaisance, non-seulement de consentir à ce que je fisse ce voyage, mais encore se détermina lui-même à m'y accompagner, pour ne point confier ma conduite à des soins étrangers, ni à d'autres qu'à son amour vraiment paternel... Mon devoir est donc de faire la description dans ce journal de tous les lieux et endroits par lesquels nous sommes passés, et d'y raconter les choses que j'y ai observées tant par

les soins que mon père y apportait que par les remarques que j'ai cru devoir faire pour ne pas rendre mon voyage infructueux (1).

Le premier arrêt de tout Dijonnais, gagnant la Provence ou l'Italie, était Nuits : c'est là que demeurait le savant antiquaire Lucotte du Tilliot, l'auteur du *Mémoire sur la fête des Fous* et de remarques sur plusieurs médailles (2). Le Mercure Dijonnais médit de lui agréablement :

M. du Tilliot était un vieux garçon, voluptueux décidé, qui avait passé sa vie dans les plaisirs ; quoiqu'il n'eut qu'un génie médiocre, il avait donné dans la belle littérature et avait entretenu des correspondances avec plusieurs savants du royaume d'un mérite distingué. C'est lui qui était l'auteur du livre intitulé : *la Mère Folie*. Sa maison de Nuits était un petit Dijon et se faisait remarquer par la propreté extrême des ameublements qui n'avaient rien de somptueux. Il avait amassé un petit cabinet de curiosités, où il y avait quelques choses assez rares parmi grand nombre de bagatelles, et, quand il arrivait à Nuits quelques étrangers, on avait soin de leur faire visiter la maison de M. du Tilliot (3).

Du Tilliot connaissait bien dans l'église Saint-Philibert, sur une tombe, l'inscription suivante (4) :

Ci-git Jean Fleutelot
Des vignerons le Roitelot.

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 1. *Journal d'un voyage en Provence*, par M. Jean-Baptiste Fleutelot, fils de M. Claude Fleutelot l'aîné, conseiller au Parlement de Bourgogne, 1719.

(2) Bibl. div. F. Baudot, n°5. Remarques mss. sur la déesse Vénus, Sémiramis, Marc Antoine et Cléopâtre, sur les monnaies, et une lettre écrite de Venise sur les sénateurs, le carnaval, etc...

(3). Mercure Dijonnais, p. 45.

(4). Bibl. div., F. Baudot, n° 24, f° 430. Cette inscription disparut vers 1740.

C'étaient les descendants de ce « Roitelot » qui lui rendaient maintenant visite ; l'accueil fut fort courtois, et l'on parcourut avec un sérieux intérêt toutes les collections (1).

La seule maison qui est à voir en ce lieu est celle qui appartient à M. du Tilliot, située dans l'un des faubourgs ; la structure en est fort jolie, le dedans orné par quantité de glaces, de tableaux curieux, d'estampes recherchées, mais particulièrement d'un très riche médailler et d'une bibliothèque choisie, où l'on voit une grosse quantité de bronzes et d'antiques, le tout rangé avec un art et une propreté qui satisfait la vue des curieux et peut contenter les savants.

Papillon (2) qui s'en fut aussi en pélérinage à cette même maison, trois ans après, en parle avec la même satisfaction.

En arrivant à Mâcon, l'enfant fut frappé de l'activité et de la prospérité qui régnaient dans cette ville ; il en demanda la cause. Ce fut ainsi, pendant tout le voyage, une succession ininterrompue de questions auxquelles le père cherchait à satisfaire de son mieux. Ces notes sont un questionnaire dont Fleutelot ne nous a donné que les réponses. Celles-ci sont naïves, et ce sont celles de l'enfant ; celles-là sont plus mûres, et nous devinons l'enfant qui écrit sous la dictée :

Mâcon, ville très riche en ce que ses habitants ne vont point chercher à contracter des alliances étrangères et ne laissent point marier leurs filles hors de la ville ; c'est par ce

(1). Bibl. div. F. Baudot, n° 65, f° 7.
(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 199, f° non numéroté.

moyen qu'ils conservent leurs fortunes qui sont très considérables...

Il y a un présidial dans cette ville pour y exercer la justice, il ressortit au Parlement de Paris. De là vient que les gens qui sont alliés aux officiers de ce siège y sont maîtres absolus et vexent cruellement les faibles et leurs parties, parce qu'ils se voient fort éloignés des supérieurs de cette juridiction (1).

L'arrivée à Cluny est l'occasion d'un véritable cours d'histoire : on repasse en commun l'histoire de l'abbaye, les légendes de la fondation, la description du monastère, le tout en un style un peu lourd, où le père a jeté une pointe de scepticisme joyeux. Il faut avouer que, pour un enfant de quinze ans, J.-B. Fleutelot connaît un peu trop les misères de la vie, et qu'en plusieurs endroits de son récit il lui eut été fort nécessaire de se servir de la langue latine qu'il se vantait d'avoir étudiée à fond ; mais c'est là affaire entre lui et son père, qui tenait probablement à ce que rien d'humain ne lui fût étranger.

Tout autre est cette page gaie et étonnée sur l'art de se dire des injures sans se blesser, et de débarquer sans être ni tué, ni volé :

Ce qui nous surprit en entrant à Lyon fut de voir, passant la chaîne, tout le quai garni de monde ; et toute cette assemblée ne tend qu'à qui, ou de ceux de la diligence ou des spectateurs, sera plus habile à se dire des injures, mais, dès que l'on est arrivé pour débarquer, tout est réconcilié, et c'est à qui s'embrassera plus étroitement.

En abordant le quai, comme notre diligence marchait

---

(1). Bibl. div. F. Baudot, n° 65, f° 13.

toujours, nous vîmes venir de toute part des barquettes qui nous environnèrent de tout côté; ce sont des bateliers officieux qui viennent vous offrir leurs bateaux pour vous conduire, avec votre équipage et hardes, dans le cœur de la ville et les auberges où l'on veut descendre; ces gens, à force de vouloir nous rendre service, en sont importuns. L'un vous tire d'un côté, l'autre de l'autre; heureux si vous n'avez rien de disloqué ou rompu par tous ces empressés, dont quelques-uns plus alertes fort souvent chargent vos hardes et vos malles sans attendre vos ordres, et, sous prétexte de gagner quelques sols, pourraient fort bien vous voler, et de deux porte-manteaux vous en prendre un, pendant toute cette *gabarre*, si vous n'avez l'œil très attentif et surveillant à tout ce qui se passe.

Le valet qui nous servait manqua tomber dans l'eau, si par sa résistance il n'eut empêché de toucher à nos hardes; encore eut-il grand peine à s'en garantir (1).

Le lendemain de l'arrivée à Lyon, on commence la visite des monuments, visite longue et fatigante. L'enfant voit tout, remarque tout, depuis les « petits cailloux ronds et toujours humides, durs aux pieds et dangereux aux voitures », jusqu'aux chaises à porteurs « si lourdes » et aux maisons de cinq étages « qui empêchent le soleil d'arriver ». Il se promène sur la place Bellecour, il admire la statue équestre de Louis XIV, mais il ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle a un défaut essentiel, « c'est que le cheval part du pied gauche ». Il entre à la cathédrale Saint-Jean, il y voit une horloge merveilleuse qui a retenu longtemps son attention; elle est plus belle peut-être

---

(1). Bibl. div. F. Baudot, n° 65, f° 29.

que celle de Strasbourg, aussi la décrit-il amoureusement.

On voit dans cette église une horloge d'un ouvrage admirable; elle est placée dans le dessus de l'aîle gauche en entrant par le portail, du côté de l'Evangile. Au-dessus est un coq doré qui bat par trois fois des ailes et chante autant de fois pour avertir que l'heure va sonner; les rappeaux qui précèdent l'heure sonnante chantent l'hymne de la férie ou du jour ; ensuite paraissent les apôtres qui sortent par une petite porte qui s'ouvre d'elle-même par ressorts, et vont rentrer par une autre qui s'ouvre et se ferme de même ; vous apercevez après cela la vierge qui s'avance par une autre ouverture pareille aux premières, et l'ange à l'opposite qui s'avance pareillement et fait la salutation, pendant laquelle on voit descendre un saint Esprit en forme de colombe, et au-dessous se montre le Père Éternel qui donne sa bénédiction. Après quoi tout se retire et l'heure sonne; mais ce que l'on ne peut trop admirer en cette pièce est un ovale, dont l'aiguille qui marque les minutes, les jours de la semaine, les quantièmes de la lune, les années et le siècle, s'allonge et se resserre à mesure qu'elle avance dans le long de l'ovale ou qu'elle approche de l'endroit le plus resserré (1).

Il ne lui suffit pas de voir la ville, mais il observe la vie des gens qui y vivent. Pour lui, les Lyonnais « ne sont pas ennemis de la petite joie », c'est-à-dire de la comédie, ni surtout du jeu. « On joue beaucoup, mais les jeux y sont très dangereux à cause du grand nombre de fripons qui y sont de tout sexe et de toutes nations » (2). On saisit ici toute vive l'interven-

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 10.
(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f°s 10 et 17.

tion du père, comme aussi dans ces réflexions qui suivirent une visite chez le vice-légat, à Avignon :

L'inquisition, qui est établie en cette ville, s'y exerce dans ce palais, elle y est très rigoureuse ; il ne faut jamais parler du Pape, ni de la religion, ni de miracles ; cela va si loin que si l'on doutait le moindrement de certains évènements qu'ils racontent, lesquels sont extraordinaires, sans fondement, et la plupart du temps sans bon sens ni raison, on serait arrêté et sur le champ mis à l'inquisition, qui est l'une des plus cruelles justices qu'il y ait au monde ; elle est exercée par des moines dominicains, de même qu'en Italie et en Espagne (1).

Mais Avignon ne vaut pas seulement par ses églises, par son château des papes, par ses synagogues, « où les hommes et les femmes sont d'une manière assez indécente (2) », il vaut surtout par le voisinage de la fontaine de Vaucluse qui garde le souvenir de Laure et de Pétrarque. C'est là un pélérinage traditionnel auquel un honnête homme ne saurait se soustraire. L'enfant est plus charmé par le pittoresque de la nature que par les vers du poète : il y a dans ces lignes une admiration de commande qui plaît par sa simplicité. On est tout étonné de voir confondus, dans le même éloge, la hauteur du rocher, les vers à la maîtresse, et l'excellence des écrevisses.

Le rocher d'où naît cette source forme un grand demicercle dont le bas est très pierreux et un peu en pente. Il ne laisse pas toutefois que d'y croître des mûriers, figuiers et

---

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 76.
(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 83.

oliviers, dans un vallon qui est arrosé par une rivière assez rapide, fort claire, très profonde, et plus grosse que la rivière de Saône. Tout le reste du rocher est entièrement escarpé et d'une hauteur si prodigieuse qu'un boulet de canon ne pourrait atteindre jusqu'au sommet. Il y a dans ce lieu une grande quantité de ramiers avec lesquels il n'est pas indifférent de se donner un petit divertissement de chasse.

Et alors il évoque le souvenir de Laure et de Pétrarque :

Il a fait des vers admirables à la louange de cette maîtresse, aussi bien que de cette fontaine dont il a chanté la beauté et vanté l'excellence de ses écrevisses, des ombres et des truites qui s'y pêchent, lesquelles y sont en si grande abondance, qu'on en aperçoit des quantités prodigieuses au travers de l'eau qui est claire et aussi unie qu'une glace (1).

Enfin l'on arrive à Marseille, terme du voyage ; Marseille, avec sa joie, son mouvement, sa lumière, ses voiles latines, la ville où Gyptis offrit la coupe d'hyménée à Euxène, la ville qui commande au grand lac gréco-romain ; sans doute, le port avec sa vue admirable, son commerce, est bien fait pour produire une impression profonde qui restera une des meilleures du voyage, mais ce qu'il admire dans Marseille, c'est son passé, et son passé littéraire :

La célèbre académie de Marseille n'a point eu de supérieure dans le monde ; elle a disputé la préséance à celle d'Athènes. Les Romains, les Grecs et les Gaulois, y envoyaient leurs enfants pour apprendre la vertu et les belles-

(1) Bibl. div., F. Baudot, n° 95, f° 88.

lettres ; les langues de ces trois nations qu'on y enseignait ont fait donner le nom de *triglotte* à cette ville par les Grecs, et de *trilinguæ* par les Romains. Cicéron estimait si fort Marseille pour sa belle discipline et pour les sciences que l'on y professait qu'il semble avoir préféré cette savante ville non-seulement à toute la Grèce, mais à toutes les nations de la terre : *Non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis gentibus anteponendam* (1).

Ils rencontrèrent là M. de Fontette, frère du conseiller au Parlement de Dijon. Ordre venait de lui être donné de prendre la mer, la galère allait appareiller, le capitaine pria les Dijonnais d'accepter pour un jour l'hospitalité à son bord. On devine la joie de l'enfant ; voyager sur mer n'était rien, mais voyager dans une galère conduite par de vrais galériens, voir des Turcs, se faire expliquer les punitions du bord, le travail des forçats, quelle aubaine ! Quelle curiosité éveillée et inlassable on devine dans ce récit un peu long, mais original par tant de côtés ! Tout est nouveau pour lui, il explique jusqu'aux termes de marine les plus connus, heureux de sa science nouvelle et impatient de la montrer :

Nous fûmes servis par des Turcs de fort bonne mine et très lestement vêtus ; leurs camisoles et culottes étaient d'une très belle écarlate avec un petit brodé d'or et un bouton de même. Leur linge très blanc et fin, avec des bas de fil blanc et des souliers de peau grisâtre, ayant chacun un petit anneau au pied, sans chaîne, et pour marquer seulement qu'ils sont en quelque manière esclaves ; quoiqu'il n'y ait nul serf en France, cependant ces gens-là se vendent volontairement pour être forçats sur les galères...

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 102.

C'est une chose surprenante de voir la légèreté avec laquelle cette grosse machine, fournie de tant d'attirail et d'ailleurs chargée de tant de munitions de bouche et de guerre, marche et est gouvernée. Ce qui est encore plus admirable, c'est que quatre officiers sont maîtres absolus de tout l'équipage, qui est au nombre de six à sept cents hommes, tant galériens, Turcs, matelots que soldats, et, lorsque quelqu'un de ces gens tombe en quelque faute (quelque légère qu'elle soit), il est puni, selon que ces officiers le jugent entre eux dans leur conseil de guerre et que la faute est plus ou moins grande, car, pour la peine des unes, l'on est mis dans une prison au fond de la galère, et ce lieu s'appelle « la Fosse aux Lions » ; elle est auprès des bittes, sur la pointe de la proue ou éperon ; c'est de cet endroit qu'on jette l'ancre. Si c'est quelqu'un des maîtres, contre-maîtres, quartiers-maîtres ou autres officiers de l'équipage, on l'envoie à la Sainte-Barbe aux arrêts. Ceux des officiers de l'état-major se tiennent dans la chambre du conseil ou bien dans la leur ; et tout cela s'exécute sans la moindre résistance, tant la subordination y est grande, même parmi les officiers. C'est aussi par cet exemple que ces quatre personnes gouvernent et commandent despotiquement sept à huit cents hommes et quelquefois plus. Quand la faute est plus considérable, on les enchaîne et met aux fers, c'est-à-dire qu'ils sont attachés par une longue barre de fer qui traverse un anneau ouvert qui embrasse le dessus du coup de pied, et en cet état les coupables restent à l'éperon qui est le devant du vaisseau ou de la galère pour autant de jours qu'il est ordonné. Cependant cette punition est abrégée. lorsqu'on demande grâce pour le coupable ; alors, s'il la reçoit, il vient remercier le commandant qui lui ordonne de n'y plus retomber.

Si c'est par une récidive qu'on a commis la même faute, ou que l'on soit tombé dans une faute plus grave, alors le coupable est amarré (c'est-à-dire attaché) à une corde qui passe par une poulie attachée au bout d'une vergue (c'est une grosse et longue piece de bois ronde qui supporte une voile qu'on nomme le grand hunier, c'est la plus grande voile du bâtiment). Avec cette corde on hisse (on élève) l'ac-

cusé jusqu'au dessus de cette vergue ou hunier, et, abandonnant la corde, on le laisse tomber dans l'eau, ce qui se fait plusieurs fois, selon qu'il a été réglé par le conseil de guerre qui l'a condamné. Cela s'appelle donner la cale à l'eau. Lorsqu'on veut faire cette exécution, pour qu'elle serve d'exemple non-seulement à ceux qui sont dans le même bord où elle se fait, mais encore à tous ceux qui sont dans les autres, soit qu'on soit en pleine mer et à la voile, soit qu'on soit dans le port, on arbore, c'est-à-dire on déploie, le pavillon rouge, et on tire un coup de canon sans boulet, sous le vent. A ce signal, on connaît qu'on va faire justice sur ce bord. Il faut que le pauvre patient prenne bien garde à lui et tienne bien les cuisses et pieds serrés et croisés, sans quoi il court risque, les tenant ouvertes, d'être fendu par le milieu par l'eau, de la force et rapidité qu'il tombe.

Il y a encore une autre manière de donner cette estrapade, mais qui ne se pratique que dans les fautes graves et même dignes de mort, ce qui s'appelle donner la cale sèche, car au lieu de vous laisser tomber dans l'eau, c'est sur le pont du bâtiment, en sorte qu'un corps est brisé, disloqué et hors d'état de pouvoir plus servir (s'il n'en meurt pas), quand il a essuyé ce châtiment. Il y a enfin punition jusqu'à mort, et, dès que ce jugement a été une fois prononcé par le conseil de guerre, il est mis à exécution sans appel.

Quant à ceux qui ont été condamnés aux galères et qui sont les véritables forçats, ils ne quittent jamais la chiourme, et sont toujours enchaînés et assis sur leur banc pour être prêts de travailler et ramer au premier coup de sifflet. Ce n'est qu'avec cet instrument que se fait toute la manœuvre sur mer. Selon qu'il est donné, on presse et on cesse le travail ; aussi tout y est fort attentif, matelots et galériens, et lorsque quelqu'un y manque, le comite réveille les pauvres galériens avec un gros et long cordon, qui frappe non seulement sur les paresseux ou celui qui ne rame pas à propos et également, tombe encore sur tous ceux qui sont sur la même rame, ordinairement au nombre de cinq, et quant aux matelots qui manquent en quelque chose de la manœuvre, ce sont les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres

qui les éveillent à bons coups de demi-cercles, qui leur servent de cannes, et dont ils frappent fort et ferme sur les épaules de ceux qui sont tombés en faute (1).

Le retour s'effectue par Toulon, Arles, Montpellier, Nîmes. Mais avant de quitter la grande ville, il faut dire adieu à ce peuple gai, heureux, mobile, qui reste artiste jusque dans ses danses, et il fait de lui cet éloge gracieux :

Les provençaux, tant hommes que femmes, sont fort sobres, d'une humeur gaie, enjouée, gracieuse et fort alerte. C'est le naturel du pays, auquel le gain considérable et journalier qu'ils font par leur commerce ne contribue pas peu, d'autant que par le négoce tous sont commodes. C'est un divertissement à ne point mépriser que de voir, les jours de fête et dimanches, les danses ordinaires du même peuple, au son du fifre et au bruit du tambourin ; elles se font d'une légèreté si aisée et si naturelle, et avec une cadence si bien exécutée, qu'on prendrait ces danseurs et danseuses plutôt pour des maîtres exercés en l'art que non pas pour des personnes du commun et sans rôles (2).

Et le voyage recommence. L'enfant presse toujours son père de questions curieuses : il veut savoir la raison de tout. A Salon, près de Toulon, c'est la visite au tombeau de Nostradamus « dont on ne peut expliquer les prophéties qu'après leur réalisation ». A Arles, il admire la Vénus, mais c'est grand dommage « que les deux bras fassent deux angles aigus ». Il assiste à la cérémonie de la farade, où l'on marque « à cause de leur beauté » les troupeaux élevés dans la Camargue. Voici Montpellier

---

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 111 et 118.
(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 137.

et son académie « où l'on dissèque les corps en public », Nîmes et sa maison carrée « où les médaillons sont à rebours et font néanmoins un très bel effet ». L'amphithéâtre surtout attire ses regards, et il fait à ce propos cette curieuse remarque :

Il faut remarquer que l'amphithéâtre de Nîmes, ainsi que tous les autres, semble à la première vue être d'une figure ronde, ils sont tous cependant d'une figure ovale très parfaite, ce qui a dû donner beaucoup plus de peine, y ayant plus d'art à bien travailler et façonner une forme ovale ; mais les Romains s'attachaient très scrupuleusement à cette figure, parce que les jeux qui se faisaient dans ces lieux étaient principalement consacrés à Castor et Pollux, frères jumeaux, qui, selon la mythologie, avaient pris leur naissance d'un œuf (1).

Et encore :

L'on obligeait ceux qui avaient contracté des dettes et n'étaient point en état de payer, d'assister à ces luttes, et on les y plaçait dans un même endroit, fort exposés en vue, afin qu'un chacun pût les voir, et les reconnaître, et prendre garde par la suite d'avoir aucune affaire avec ces mauvais débiteurs. Les prodigues et les dissolus étaient chassés et proscrits pour toujours de ces spectacles (2).

Et enfin, à propos du pont du Gard, l'éloge de ces Romains dont il avait admiré au collège les chefs-d'œuvre littéraires, et, dans ce voyage, les chefs-d'œuvre de pierre : « La magnificence, avec laquelle ce pont a été construit, fait connaître que les Romains voulaient que leurs ouvrages subsis-

---

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 178.
(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 183.

tassent longtemps pour marquer la grandeur de leur empire (1) ».

Mais il n'est pas de plaisir qui ne soit court par quelque endroit. Rentré au foyer paternel, le jeune Fleutelot ne regretta cependant rien. Il retrouva la maison, ses habitudes, ses livres, la vie tranquille, et cela lui suffit. C'est bien là le Bourguignon, profondément attaché au sol, enchanté de sortir de chez lui, plus content encore d'y rentrer, et l'on n'est pas étonné que l'éloge de tant de villes, et de mœurs si diverses, soit effacé par l'éloge de la Bourgogne et des Bourguignons :

Mon père, qui, comme je l'ai dit, avait eu la bonté et la complaisance de m'accompagner dans ce voyage, me disait qu'il avait vu beaucoup de différents pays et éloignés, mais qu'il n'avait jamais trouvé d'endroits si gracieux et si agréables que cette province de Bourgogne, et que l'on n'avait pas ailleurs les mêmes agréments que chez soi, tant pour les utilités que pour les agréments de la vie et pour les plaisirs, l'abondance et la société, qui se trouvent avec ses parents et amis parmi la famille, quand on sait vivre avec eux en union et en bonne intelligence.

En effet, j'ai jugé par moi-même que ce que mon père me disait était très vrai, car indépendamment de l'amour naturel que l'on a pour sa patrie, j'ai reconnu que la Bourgogne valait mieux que tout ce beau pays que nous venions de parcourir (2).

Continuons notre voyage avec Barthélemy Cortois de Quincey et poussons une pointe jusqu'en

---

(1). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 189.

(2). Bibl. div., F. Baudot, n° 65, f° 197. Cf. aussi dans M. Jacquet. *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, p. 47, le même sentiment rendu en vers français par Le Gouz.

Italie(1). M. de Neuilly venait d'être nommé ambassadeur à Gênes (avril 1753). M. de Quincey, son ami, le pria d'emmener avec lui son fils, âgé de vingt et un ans, qui achevait ses études de droit. On partit en octobre 1754, et le séjour à Gênes dura six mois. Le jeune Cortois de Quincey n'a pas le sérieux un peu forcé de J.-B. Fleutelot. Il vient cependant d'être nommé magistrat, mais il n'a pas encore eu le temps de prendre l'esprit de sa charge. Ce n'est pas précisément pour compléter ses connaissances en géographie qu'il se dirige vers l'Italie. Il n'a aucune préoccupation d'art comme de Brosses, aucun dessein de composer un manuel

---

(1). Bibl. div. F. Juigné, nº 54, t. 5, fº 132. Généalogie des Cortois : Claude Antoine, né à Dijon, le 28 avril 1706, seigneur de Quincey, Charmailles, Pressigny. Conseiller au Parlement de Bourgogne depuis 1727 jusqu'à sa mort en 1782. Il avait été exilé en 1771 pour avoir refusé de faire partie du Parlement Maupeou. Il épouse, le 28 avril 1730, Anne, fille de Pierre de Mucie, secrétaire du roi, et de Madeleine Jornot. Elle est morte à Dijon, le 29 mars 1774, âgée de 67 ans. Il en a eu :

1º) Barthélemy, né le 16 mars 1733, conseiller au Parlement de Bourg. de 1754 à 1776. De même que son père, il refusa de faire partie du Parlement Maupeou en 1771 et fut exilé. Il mourut sans postérité, le 1er novembre 1799.

2º) Antoine, dit de Charmailles.

3º) Pierre-Marie-Madeleine, dit de Calorre. Evêque d'Alais de 1776 à 1784. Evêque de Nîmes, de 1784 à la Révolution de 1790.

4º) Gabriel, dit de Pressigny, né en 1745, à Dijon. Pourvu en 1780 de l'abbaye de St-Jacques au diocèse de Béziers, évêque de St-Malo, 1786-1790. Archevêque de Besançon de 1817 à sa mort, le 2 mai 1822.

Les *Lettres sur l'Italie*, 38, 42, 51 et 52, du président de Brosses, sont adressées à l'abbé Cortois de Quincey, frère de Claude Antoine, et la lettre 44e à la mère de Barthélemy. Un plus grand nombre est adressé à M. de Neuilly, l'intime ami du Président, et le mentor de notre jeune voyageur.

du parfait voyageur comme plus tard le comte de Vienne (1). C'est un jeune homme qui a des loisirs, qui veut se perfectionner dans l'art de bien vivre, et qui, suivant la mode du siècle, s'en va là-bas pour son plaisir. Il voit beaucoup de choses qu'il ne regarde pas ; il en entend d'autres qu'il n'écoute que d'une oreille distraite, mais le peu qu'il retient, il le conte « à la bourguignonne », avec la ferme intention de ne pas cacher tout ce qu'il sait.

Car il semble bien que ce qui l'a surtout frappé, c'est, dans la vie publique et privée, le côté mondain. Il est du meilleur monde, et, chez l'ambassadeur ou avec lui, il fréquente la meilleure société de Turin et de Gênes. Il dédaigne, ou à peu près, les monuments, il s'inquiète peu des caractères du peuple où il vit, il ne demande aux gens que la plus grande somme de plaisir possible, et ce plaisir, c'est la vie brillante et agitée des salons. Aller à la « conversation » chez une signora de marque est un moyen très « suggestif » de parfaire son éducation, il ne saurait y manquer. « A Turin, l'ambassadeur nous mena chez la marquise de Gorsaigne, et de là à la conversation vers la marquise de Cavour, où nous trouvâmes plusieurs jolies femmes, entre autres, M[me] de Martiguagne, beauté brune avec de grands yeux bleus aux paupières noires infinies, la marquise de Barole, blonde animée, la comtesse de Richielmi, fille de la marquise de Gorsaigne, beauté de note et quelques

(1). Voir Bibl. div. F. Baudot, n° 319.

autres » (1). A Gênes, il se rend tantôt chez la signora Victorina Lercari « femme d'esprit et très aimable » où « il passe presque toutes ses soirées », tantôt chez la signora Grimaldi ou chez la signora Pallavicini dont il écrit : « La manie de cette femme, au surplus très estimable, est de ne pas déparler pendant toute une soirée, avec l'agrément qu'elle a d'être sourde et aveugle, elle s'inquiète peu de ce qu'on lui répond et n'en parle pas moins » (2).

Deux évènements semblent résumer pour lui cette vie somptueuse et artificielle : l'incoronation du doge et la célébration d'une noce. Il s'attarde aux détails, il s'y complaît, c'est là qu'il voit bien, et que le Bourguignon se retrouve avec son air sceptique et moqueur, laissant tomber, comme en se jouant, le mot qui brille et qui pique, avec cette joie secrète de trouver facilement le côté comique des choses même les plus sérieuses. Cependant, malgré ces boutades, il est vivement impressionné par la grandeur de la cérémonie et le luxe des décors :

Lorsque l'assemblée est à peu près formée, le doge paraît revêtu de sa robe cramoisie, précédé de la garde de douze pages et du reste de son escorte. Ces pages ont pour habillement des corsets de velours cramoisi chargés de galons d'or. Les manches de ces corsets sont de velours bleu. Le sénat est placé, avant que le doge n'arrive, de chaque côté du dais. Il est couvert et assis, ne se lève ni ne se découvre en présence du doge.

(1). Voyage de Gênes par Turin. 1754. (Archives Départem. de la Côte-d'Or). Fonds Gros, f° 32.

(2). Fonds Gros, f° 113.

Le doge en arrivant ne va pas se mettre sous le dais, il se place à gauche sur un fauteuil qui est à côté d'une toilette, où sont le sceptre, la couronne et l'épée de justice. Aussitôt que le prince a pris place, ce docteur infernal dont je viens de vous dire un mot, se guinde dans sa chaire et commence à clabauder d'une façon à faire entendre les sourds.

Lorsque cette harangue a fini, ce qui n'arrive jamais que par l'épuisement des poumons de l'auteur, le secrétaire d'Etat lit à haute voix, en face du trône, le serment auquel est obligé le doge. Lorsqu'il a achevé sa lecture, le doge sort de sa place, vient s'agenouiller devant le doyen du Sénat, et jure. Ensuite il revient à sa place. Les pages lui mettent sur les épaules le manteau royal. Il revient au doyen du Sénat qui le couronne. Il va s'asseoir dans le fauteuil sous le dais. Le secrétaire d'Etat lui remet le sceptre entre les mains et l'épée de justice. Il ne les garde qu'un moment.

Les sénateurs viennent le saluer deux par deux, et, après eux, toute la noblesse. Lorsque les révérences sont finies, le doge se lève et retourne dans son appartement, suivi des sénateurs. Aussitôt que le doge a prêté le serment, on fait plusieurs décharges de mousqueterie jusqu'à la fin de la cérémonie. Ainsi se termine, l'incoronation qui se fait comme vous voyez, avec beaucoup d'apparat et de dignité (1).

Le lendemain, suite, messe et dîner.

Je ne vous ferai aucun détail d'un repas tel que vous pouvez vous représenter celui de trois cents personnes, assistées de trois cents domestiques italiens, accoutumés à piller et à voler les plats avant que de les mettre sur la table. Mais je vous attends au fruit.

Ce fruit n'est autre chose que des pyramides ou trophées de confitures en pâte et de fleurs les plus belles de Gênes.

---

(1). Archives départ. de la Côte-d'Or. F. Gros, f° 83.

Il y a tel de ces trophées qui, par la quantité de confitures et la beauté des fleurs, coûte jusqu'à 2,000 fr.

Il n'y en avait point à cette dernière fête qui passât 800 fr., mais il y en avait en tout pour 10 à 12,000 fr. Chacun attendait avec impatience l'arrivée de ces trophées, et, point du tout, il n'en arriva aucun entier. La livrée se jeta avec fureur sur tous, les brisa et les dépouilla entièrement. Au reste, il ne faut pas s'étonner de cette impertinence ; c'est l'usage d'Italie. Les trophées sont faits pour être pillés, et la livrée, qui n'est pas nourrie dans les maisons, est dans l'usage de se fournir à ces sortes de fêtes. Le dîner dura jusqu'à deux heures de nuit, c'est-à-dire, sept heures et sept heures et demie. On sort de table, on prend le café, et, une heure après, chacun se retire, fatigué, anéanti, assommé de la fête et du bruit (1).

Cortois de Quincey conte quelque part l'histoire de la famille des Doria dont il habite le palais, histoire étrange, pleine de détails savoureux, qu'il peint en termes un peu vifs, comme d'ailleurs le président de Brosses ; pour retracer les épisodes de la noce Grimalda, il prendra cette même plume, qui a écrit l'histoire des Doria, et en fera un récit curieux, dont quelques détails ne sauraient trouver place ici :

Les conviés se sont trouvés au nombre de cent trente-neuf, et, parmi eux, huit de nos excellentissimes sénateurs. J'oubliais de vous nommer un de ceux qui étaient à table et qui y représentait le mieux. C'était un esturgeon de 135 livres. Voilà à peu près le détail des épousailles.

On se rend à la noce à dix-neuf heures ou midi de France. Lorsque l'assemblée est formée, on voit arriver l'époux, affublé d'un manteau noir de point galantisé, d'un rabat de

---

(1). Archives départ. de la Côte-d'Or. F. Gros, f° 91.

point, d'un chapeau empanaché de blanc, de talons rouges, de manchettes à trois rangs, de nœuds de rubans couleur de feu, etc.

Lorsque le susdit époux, rempli d'envie de bien faire, a paru, les parents de l'épouse vont la chercher dans son appartement ; elle paraît triomphante. L'époux va au devant, ils se joignent au milieu de la chambre. L'époux donne la main, le curé arrive, fait dire le « oui » sacré, les bénit, et, de là, on va à la messe. La messe finie, on prend place à table et on y reste jusqu'à une heure de nuit. Hors de table, on sert le café, et ensuite on apporte des tables à jouer. On commence des parties qui mènent jusqu'à cinq heures de nuit, et alors chacun se retire...

... C'est par un enlèvement en toutes les formes que la nouvelle mariée vient prendre possession de la maison de son mari.

La mère du mari, ou sa plus proche parente, se charge ordinairement de ce rapt ; on mène discrètement l'épousée à une conversation préméditée, au bout de laquelle on la porte chez son mari, où elle trouve un grand banquet préparé. Autrefois, les parents de la femme ne se trouvaient pas à ce banquet, en signe de douleur, mais actuellement on est aguerri sur ce chagrin prévu et tous ne manquent de s'y rendre (1).

Le reste du voyage est sans intérêt. Cortois emprunte cependant à Fleutelot quelque peu de son itinéraire, Montpellier, Nîmes, la fontaine de Vaucluse, mais le style est terne, la description hâtive et incomplète ; il n'a pas comme lui, pour voir, quatre yeux dont deux très bons. Il a cependant, comme lui, le regard tout grand ouvert sur le monde, mais il n'y cherche pas ce que l'autre y cherchait. Il a vingt et un ans ; les préoccupations

(1). Archives départ. de la Côte-d'Or. F. Gros, f°s 93 et 101.

d'études ont fait place à d'autres ; il est à l'âge où le vers du poète devient moins vrai :

> Sans le comprendre encore, il regarde le monde.

Après tout, c'était peut-être ce qu'il était venu demander à un séjour de six mois au-delà des Alpes, c'était ce supplément d'information sur la vie, que les livres ne donnent pas, et qu'on n'acquiert qu'en regardant autour de soi.

PREMIÈRE PARTIE

LITTÉRATURE



PREMIÈRE PARTIE

LITTÉRATURE

CHAPITRE PREMIER

Les Etudes latines.

Au moment où le XVIII[e] siècle allait naître, un jeune professeur de rhétorique au collège des Godrans, le P. Oudin, publiait un volume de vers latins qu'on loua fort à Dijon et dans la capitale. C'était marcher d'un pas assuré dans un chemin difficile, car la poésie latine en était à son déclin et ne comptait que de rares admirateurs. Ce succès augmenta le crédit du P. Oudin; bientôt, son influence devint tellement heureuse et féconde, qu'on peut dire que toute la génération, dont il fut le maître, lui doit cet amour presque exclusif de l'antiquité, ce goût éclairé pour les choses de l'esprit, et, en une certaine mesure, ces ouvrages d'érudition aimable que nous allons étudier, en

dégageant surtout les idées et la personnalité du maître.

Dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, les lettres latines avaient jeté à Dijon un certain éclat. Fevret publie son dialogue *De claris fori Divionensis oratoribus*, Morisot ses *Centuriæ,* Philibert de La Mare son *Conspectus historicorum Burgundiæ;* mais ces ouvrages, sauf le dernier, ne sont qu'un prétexte à de longs développements oratoires ou à de purs jeux d'esprit. La mode est surtout aux vers latins. Legoux en demande à La Monnoye pour le mausolée de sa femme, et compose lui-même tout un recueil de poésies latines en l'honneur de Santeuil. Le conseiller Lantin est prié d'inscrire quelques vers sur la tombe d'une de ses amies ; il en fit qui, dit-on, « dépassèrent leur matière ». Lantin, d'ailleurs, touchait à tout sans rien approfondir et, comme le président de Ruffey, il savait beaucoup trop de choses pour les savoir bien. Dumay s'était acquis en poésie latine une juste réputation, si l'on se rappelle les lignes émues que La Monnoye écrivit lors de sa mort, et qu'à cette date on se passait de main en main comme une relique : « Son fort, depuis l'âge de trente ans surtout, était la poésie latine. C'est en ce genre-là qu'il primait, soit pour la pensée, soit pour le tour, soit pour l'expression ; à quelques endroits près, où la chaleur l'emportait, il devenait un peu obscur. J'ai vu de lui des Lyriques, des Elégiaques, des Héroïques, dignes des anciens. » Et encore : « Bourguignon, français, espagnol, italien, latin, grec, c'était pour moi un oracle universel. Je perds en lui un maître

intelligent, un ami sans fard, également sincère et discret, dans le sein duquel, pendant quarante ans, j'ai déposé sûrement tous mes secrets, et qui, réciproquement, me confiait tous les siens (1). »

Ce que La Monnoye dit de Dumay, on pourrait le dire aussi bien de lui-même, car aussi longtemps qu'il demeura à Dijon, il fut l'âme de cette société littéraire qui s'était formée à la fin du siècle. Ce ne fut tout d'abord que la société des quatre amis : le vieux Dumay, François Tassinot, conseiller comme lui, et Paul Petit, qui *viraient* les vers de l'Enéide en patois bourguignon, y jetant sans compter l'esprit et la gaieté, le quatrième était La Monnoye ; autour d'eux, Lantin, Legoux, le P. Oudin, et d'autres. Le président Bouhier voulut être de cette réunion dont la poésie faisait les frais : il n'y parut pas déplacé. Peu à peu le cercle s'élargit, et, avec lui, les idées et les études. On ne parla plus seulement de vers latins, on s'occupa de critique et d'érudition. La Monnoye lisait quelques-uns de ses contes, qu'on approuvait en tout bien tout honneur, encore que leur liberté fît « grimacer » le bon abbé Nicaise, — puis les Noëls bourguignons avec leur verve railleuse et leur simplicité étudiée, — les notes sur Melin de Saint-Gelais, Charles d'Orléans, et les poètes d'avant la Renaissance, — les auteurs grecs, connus sur le tard, mais si vivement goûtés, — surtout les poètes latins, et le maître par excellence, Virgile. La Monnoye avait sur tous l'autorité que donne le talent,

(1). Bibl. div. F. Baudot, n° 224, f° 39, et Menagiana, éd. 1716, t. III, p. 329.

et surtout le talent consacré par son entrée à l'Académie. On ne pouvait mieux faire que d'imiter le maître, et l'influence fut sérieuse qu'il exerça sur des esprits aussi distingués que ceux du président Bouhier, qui cultiva avec un succès marqué l'art si difficile de la traduction, et du P. Oudin, qui voua sa vie entière à la poésie latine.

En 1728, Bouhier résigne sa charge. La mort a fait de nombreux vides dans la société littéraire, mais ils ont été promptement comblés. A cette date, le président est célèbre ; il entretient des rapports avec les savants de France et de l'étranger ; sa correspondance est très étendue ; il reçoit les ouvrages nouveaux, hommages d'auteur ou acquisitions nécessaires pour compléter la splendide bibliothèque familiale. Autour de lui, comme autour du dieu qui distribue la manne intellectuelle, gravitent le P. Oudin, l'ami de tous les jours, Papillon, dans la force de son talent, J.-B. Bazin, conseiller au Parlement, emporté quelques années plus tard, en pleine maturité, l'hébraïsant Léauté, puis, peu après, Philippe-Louis Joly, l'éditeur de la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, le poète Cocquart et l'avocat Michault. Voilà le monde où l'on travaille, le coin de salon d'où se sont envolés tant de petits vers légers, tant d'œuvres lourdes d'érudition, traductions, critiques, dissertations de quelques pages ou énormes in-folio. Le Président annonce les nouvelles littéraires : on les commente. Le P. Oudin lit une poésie ou un article de sa *Bibliothèque des Écrivains de la Société de Jésus*, Papillon, quelques extraits de sa *Bibliothèque :* on les critique. La

séance dure trois heures, le P. Oudin fait l'office de secrétaire ; puis, on se sépare pour la semaine ; très souvent, on se retrouve le lendemain.

Ainsi allait leur vie. « Ces assemblées, dit Michault, ne furent terminées que dix jours avant la mort du président Bouhier, qui, malgré le déplorable état où l'avait réduit la maladie, nous reçut encore la dernière fois avec cette gaieté, cette affabilité et cette affection, dont il accueillait les savants. »

C'est à ce foyer que s'alimentait la verve latine, et il en était fort besoin, car les temps étaient durs ; la poésie latine était dans une complète décadence. Après Santeuil, après Huet, pour qui les vers latins furent plus qu'une distraction, la poésie se renferme dans les murs des collèges ou dans les cercles d'amis. Là, on l'étudie, on l'écrit, mais on la produit peu au dehors ; c'est affaire entre lettrés, ou entre maîtres et élèves. Même au collège des Godrans, où la tradition demeure toujours forte, le latin fait place de bonne heure au français. sur le théâtre seulement, et sans disparaître complètement. En 1722, on chante, en l'honneur des Saulx-Tavannes, une cantate accompagnée d'idylles et de récits en français ; le même jour, on représente *Louis IX, roi de France, captif en Égypte,* tragédie en latin, et *Midas* ou *le Nouveau riche,* comédie en français. Jusqu'au milieu du siècle, le latin paraîtra dans les séances publiques, mais ce ne sera que dans des devoirs d'écoliers. En 1748, *Ludovico XV, victori pacifico, panegyricus ;* en 1753, *Phædri fabulæ et Marci Tullii Ciceronis paradoxa interpretantur.*

On ne joue plus que des tragédies et des comédies en français, on ne s'intéresse plus au latin que dans les classes. Le P. Brumoy constate, dès 1722, cette situation humiliante dans ses *Pensées sur la décadence de la poésie latine en Europe :*

Il y a nombre d'illustres savants de tout état, qui savent s'exprimer dans la langue de Cicéron et de Virgile, mais ils renferment leurs richesses en eux-mêmes, contents d'écrire et de parler, pour eux seuls, un langage que le caprice semble proscrire aujourd'hui, et qu'on ne parle, pour ainsi dire, qu'à l'oreille, et en se cachant. D'où vient ce changement ? D'où vient que la poésie latine surtout paraît reléguée chez ces derniers des Romains que j'indique, ou dans les collèges ?.... D'où vient que la poésie latine est depuis quelques années si peu à la mode, qu'elle semble reléguée dans les collèges, et qu'à peine on voit éclore deux ou trois poètes latins contre un essaim de poètes français ?..... Quelle raison, enfin, de la décadence où nous voyons la poésie latine ? car on ne peut nier qu'elle ne tombe visiblement. Elle a été si florissante dans les siècles polis de la France, que François Ier, Henri IV et Louis XIII ont vu naître plus de poètes latins que le siècle d'Auguste n'en avait produit. Maintenant, ôtez quelques poètes dont la veine ose encore couler de nos jours, quel autre a la hardiesse de se mettre sur les rangs ? Ce n'est pas que quelques pièces échappées ne se montrent de temps en temps au jour, comme pour empêcher la prescription, mais on ne va pas plus loin ; et, si j'ose dire ma pensée, ces pièces fugitives passent des mains de l'auteur dans celles de quelques connaisseurs, et, de là, dans l'oubli. Tel ouvrage qui eut fait à son auteur, il y a quelques années, la réputation d'un heureux génie, languit dans la poussière du cabinet ; en un mot, le goût du public, en France, n'est plus le même, depuis quelque temps, pour la poésie latine (1).

---

(1). Mémoires de Trévoux. Mai 1722.

L'abbé Desfontaines dit plus sommairement, et non moins nettement : « La langue latine a été insensiblement reléguée dans les collèges : elle n'ose presque plus se montrer ailleurs (1) ». C'est Huet, l'ami du P. Oudin, qui expliquera cette décadence. Il y trouve deux raisons : la première, c'est que les nouvelles méthodes, les abrégés, les dictionnaires, ont ralenti la vive ardeur qui faisait les Humanistes ; la seconde, c'est qu'en France les femmes sont tout, et comme on doit les chanter, et qu'on les chante, il est nécessaire qu'elles comprennent les éloges qu'on leur adresse, et surtout que ces éloges soient courts, sous peine de n'être pas entendus. C'est donc dire adieu à la grande poésie et se réfugier dans les petites pièces, madrigaux ou épigrammes, qui servent bien leur amour-propre, si elles ne servent la poésie (2).

Nous voilà bien loin de ces polémiques célèbres où Saumaise et Milton improvisaient en quinze jours d'énormes in-octavo latins ; ce dont, d'ailleurs, l'un et l'autre pâtirent fort, puisque l'un en mourut, et l'autre en devint aveugle. On ne rencontrera comme œuvres latines de longue haleine, que les *Somnia* du P. Oudin, l'édition de Cicéron, les travaux du président Bouhier, et les contes latins de La Monnoye ; encore celui-ci n'appartient-il

(1). Observations sur les écrits modernes, t. XI, lettre 142.

(2). Huet. *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*. Amsterdam, 1718, p. 162. « *Vix homines nostros sine oscitatione, certe non sine languore, odarium integrum videas posse percurrere. Toti sunt in cantiunculis, in argutis, et vibrantibus, et tinnulis epigrammatis. A feminis, quæ omnia apud nos possunt, orta primum est hæc mollities, et viriles infregit animos totamque gentem labefecit*

pas à notre étude ; bien qu'il soit du XVIIIe siècle par l'esprit, son âge, ses goûts, ses études nous reportent plutôt au siècle précédent.

A tout seigneur, tout honneur. Le maître d'abord, l'élève viendra ensuite, bien que l'élève s'appelle Bouhier, président au Parlement de Bourgogne et membre de l'Académie française. Si l'on trouve que la personnalité du P. Oudin doit s'effacer devant celle de son illustre élève, ce sera le lieu de rappeler ce mot que, dans l'espèce, eût approuvé le Président : *amicitia pares aut invenit, aut facit.*

Le P. Oudin était, comme tous les Jésuites de ce temps, un homme de bonne compagnie, de parfaite obligeance, qui aimait les belles-lettres et savait les faire aimer. Doué d'une heureuse mémoire et d'un goût particulier pour le latin, il s'était, dès le bas âge, exercé chez son oncle le chanoine à apprendre par cœur une partie de la Bible, y compris les commentaires ; il savait de mémoire les douze chants de Virgile, et l'on s'en aperçoit dans son œuvre. Travailleur persévérant et minutieux, il donnait à ses travaux les rares loisirs que lui laissaient ses élèves. Modeste, il avait su borner son ambition à l'estime de quelques amis, et, si l'on connaît aussi peu son œuvre, c'est apparemment qu'il sut bien la cacher. Celle qu'on connaît est, d'ailleurs, peu volumineuse ; dans l'enthousiasme de ses vingt-deux ans, il publie un poème didactique, *les Songes* (Somnia), un autre sur *le Feu* (Ignis), puis sa verve s'exerce selon l'occasion ; il se fait le chantre des gloires locales, surtout du prince de Condé, patron du collège, qu'il loue en vers et en prose. Celle qu'on ne

connaît pas, c'est l'œuvre du professeur, car, avant tout, le P. Oudin est un professeur ; on a vu quel zèle il mettait à inculquer à ses élèves, non seulement la science, mais le goût du latin ; jusque dans son œuvre, il reste professeur. On n'enseigne pas pendant quinze ans la poésie, puis, pendant quinze autres années, l'éloquence, sans que cet enseignement quotidien ne laisse dans l'œuvre d'un homme une trace profonde ; ce sera bien là le caractère de la poésie du P. Oudin, d'être une poésie oratoire.

On étudiait peu le grec au collège des Godrans. Le P. Oudin, La Monnoye et d'autres, l'étudièrent à frais communs, sur le tard, assez tôt cependant pour que les élèves pussent bénéficier de la connaissance de nouveaux chefs-d'œuvre, et en particulier de l'Iliade. Le P. Oudin traduit à leur intention cette épopée en vers latins, apprend le grec à quelques privilégiés, le président Bouhier, le conseiller Bazin ; et ce seront des œuvres de critique, ou des traductions du grec en vers latins ou français, où s'exercera leur verve de néophytes. Voici le début de la traduction du P. Oudin :

Iliacas dic, Musa, acies, iramque ferocis
Æacidæ, sævos Danais funesta labores,
Et luctus quæ mille tulit, multasque sub orcum
Ingentes heroum animas demisit acerbo
Ante diem letho, crudeli et sorte peremptas
Dardaniâ prædam canibus projecit arenâ
Alitibusque : severa Jovis sic fata ferebant ;
Præcipiti postquam incessit discordia motu,
Et Regem magno Atriden distraxit Achille,
Quis deus hinc illis injecit mente furorem ?
Mutuaque infestis jactantes jurgia verbis

Impulit hostili pariter contendere rixâ?
Magnanimi Jovis, et Latonæ filius. Atram
Ille luem diro per Achaica castra tumultu
Sparserat, et fato populos sternebat iniquo.

On reconnaît, dans les premiers vers, cette précision dans la traduction, sur laquelle Bouhier renchérira encore, lui qui voulait qu'on rendît un vers par un vers, et ce soin extrême, qui faisait dire au P. Oudin : « Une bagatelle, un rien emporte une journée entière. Les grands faiseurs sautent par dessus ces riens (1). » Encore pour ses élèves, ces *Sylvæ distichorum moralium,* ces pensées, compagnes de la vie, qu'il livrait à leur méditation ; celles-ci, par exemple :

Deliciæ in libris tibi sint : at delige libros ;
Vel tibi delectos tradat amica manus.

Nec nova fecerunt aliquem, nec Gallica doctum
Scripta ; Latina magis Graiaque sanus amat.

Quidquid es, in manibus Ciceronem creber habeto :
Cui placet illi, potest ipse placere sibi.

Virgilio consuesce, puer ; quanquam ille virorum
Est magis, et doctâ postulat aure legi (2).

Pour eux encore, ces tragédies et comédies latines qu'on jouait sur la scène des Godrans (3).

(1). Michault. Mélanges. t. II, p. 28.
(2). *Poemata didascalia.* t. III, p. 334.
(3). *Marcellus puer,* martyr, dont d'Olivet à été longtemps le dépositaire.
Alonsus, sive puer in parentem pius.
Alcator, le joueur.
Divitiacus (Le Dijonnais), *fabula comica,* 1717.

En 1697, parut l'ouvrage qui le fit connaître et lui acquit beaucoup de crédit, non seulement dans la société dijonnaise, mais même parmi les critiques de la capitale. L'abbé Goujet en dit « qu'on les louera tant qu'il y aura du goût dans ce monde (1) », et Desfontaines, « qu'auprès de ces vers latins, les vers français n'étaient que des colifichets barbares (2) ». La Monnoye devança ce jugement, et, à leur apparition, il envoya ces deux vers à l'auteur :

Pierius non hæc somnus tibi carmina fecit,
In bisido potius sunt vigilata jugo.

L'imagination du jeune professeur pouvait se donner libre carrière dans ce domaine des songes, et son talent descriptif se manifester avec grâce et éloquence.

Arma alii, Martisque minas, sævosque furores,
At te, somne, canam, necnon volitantia tecum
Somnia : delusos agitant quæ plurima sensus.
Eia novos, qua nulla ferunt vestigia, fontes
Pande favens, et si digno tua munera versu
Exequor, horrentes audax penetrare per umbras,
Indecorem ipse tuo mihi cinge papavere frontem.
Vosque adeo, vestros colui si semper honores,
Pierides Musæ ; gelidis si sæpe sub antris

Morosus. 1710.
Frivolaria, 1 acte de 21 scènes.,
Cirapa, lingonus, 1 acte de 14 scenes.
(1). Goujet. Bibl. franç., t. VII, p. 173.
(2). *Journal de Trévoux*, oct. 1719, p. 1996, a la publication des *Poemata didascalia*, 3 vol. où se trouvent les *Somnia* et autres poésies du P. Oudin.

Pegasi, arguto trepidat quâ lympha susurro,
Aut nemore in tacito, patulæ sub tegmine lauri,
Vatibus ingentem afflastis, per somnia, mentem;
Este mihi faciles.

Après ce passage plein de mouvement et de chaleur, quelques détails précis et pittoresques qui arrêtent l'attention. On sent que le poète est heureux de la difficulté vaincue, et que, comme le peintre, il aime à travailler certains détails avec amour, pour donner plus de prix au tableau.

Le sommeil vient...

.......Gravis devexo pondere cervix
Prima ruit, terramque petit ; tum rore natantes
Lento oculi, nutantque diu, lucemque relinquunt
Invisam, et multa condunt se nocte volentes.

Alors, tout repose, les songes arrivent ; le poète les décrit, et en cherche les causes : rêves d'amour et de combat, de gourmandise ou de gloire, et les meilleurs, les rêves de poésie :

Nec minus obscurâ vatem sub nocte videres
Compositos numerare sonos : non unus anhelo est
Ore color ; qualis grandi per compita gestu
Entheus attonitæ recitat cum carmina turbæ.
Jam sibi per lucos virides Pindumque videtur
Ire : lubet sola fessum jacuisse sub umbra
Lauricomi nemoris ; læto sed murmure plausus
Ingeminat ; liquere sui fastigia montis
Aonides, festaque virum curxere coronâ,
Ascræum quo more senem, dum gramine somnos
Captaret patriis in vallibus.

Le souvenir de Virgile lui est quelquefois à

charge; il ne sait pas assez se dégager des réminiscences classiques.

O fortunatos nimium, quos illa voluptas
Afficit! o plena quis me procul urbe, virentes
Inter sylvarum latebras et amœna fluenta
Sistat? ubi mæsto fas demere nubila vultu,
Et medios fregisse dies, et languida molli
Membra toro fusum, placito indulgere sopori.

Ces vers sont du P. Oudin, qui reconnaissait lui-même, après Boileau, que la qualité première d'un poème didactique était l'élégance du style ; en cela, il connaît d'autant mieux son modèle qu'il s'en estime plus éloigné. Dans ses annotations sur les trois livres de Vida, il écrit : « Satiricus Gallus, in quàdam epistolà, quæ est octava inter editas, profitetur admirationi esse « tibi Homerum atque Virgilium. Nitidam illam, « in rebus pene sordidis, elegantiam styli exigit « præsertim genus didascalicum, quà quia carebant nonnulli, omissà rerum explicatione, ad « putidas sunt fabulas delapsi. Est enim facilius « compilare Ovidium, quam Virgilii in Georgicis « judicium poesimque imitari » (1). Ce qu'il aime dans Virgile, et ce qui le lui fait préférer à tous autres, c'est la mesure, *tenere modum*; il ne saurait l'accorder à Homère, dont il ne méconnaît pas pour cela le génie, *ipso Apolline magis Apollo, at non semper scit tenere modum* ; il penserait volontiers que si Homère, c'est la poé-

---

(1) *Poemata didascalia*, t. II, p. 311.

sie, Virgile, c'est toute la poésie. Il n'aime ni l'esprit d'Ovide, ni la grandiloquence de Stace. Du premier, en commentant ce mot de Quintilien : « Nimium amator ingenii sui », il dit : « Ovidium « amant impense qui eodem ægrotant morbo » ; et du second : « Strepit furenter... quem tamen « multi proponere sibi ad imitandum malunt, « quam Virgilium, sed nimirum pueros delectat « strepitus ». Il eut un certain faible pour Claudien, dont La Monnoye sut le guérir : il se vengea de son ancienne prédilection pour cet auteur par un mot bien cruel. Vida disait : « Dant alii cantus « vacuos », Oudin ajoute : « Claudianus et qui « eum imitantur ».

Ce ne sont que des notes écrites pour ses élèves, mais dont le commentaire devait être singulièrement éloquent. On sent que chez lui la poésie est plus qu'un jeu d'esprit. Si elle laisse deviner par endroits la lime et le travail, il ne faut pas lui en tenir rigueur ; c'est affaire de métier, et l'inspiration ne vient pas nécessairement quand sonne la fin de la classe. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas su ramasser son talent dans une œuvre plus forte ; les petites pièces de circonstance, qu'il a semées sur sa route, ne constituent pas une grande œuvre. C'est d'ailleurs le défaut du temps : les poètes dijonnais suivaient en cela le caprice, non pas de la mode (le vent soufflait ailleurs), mais de leur fantaisie ; ils vivaient dans l'intimité, contents d'eux-mêmes, et de la gloire de quelques-uns d'entre eux ; ils n'ont pas su laisser une grande œuvre, s'ils ont laissé un grand nom.

Quelques évènements, importants pour la province ou le collège, réveillaient de temps en temps la muse endormie : la mort de Santeuil et de La Monnoye, le don de la bibliothèque de Fevret au collège des Godrans, l'érection, sur la place d'Armes, de la statue équestre de Louis XIV, l'abdication du président de Berbisey (1). Ces deuils et ces joies, qui sont l'histoire même de la ville, ne pouvaient pas laisser indifférents de vrais Dijonnais. Les lettres faisaient, en Santeuil et en La Monnoye, une perte trop sensible pour qu'elle n'éveillât pas chez le P. Oudin un éloquent écho. « Jamais, dit Goujet de Santeuil, jamais poète ne fut plus honoré d'éloges funèbres et d'épitaphes en vers ; après lui, la poésie latine prit le deuil qu'elle ne quitta plus. Le P. Oudin eut l'honneur d'être le juge autorisé de ses hymnes, et ce n'était pas peu, pour qui songe au caractère plutôt difficile du poète latin de la Cour » (2). Il détestait les censeurs et n'aimait guère les traducteurs. Corneille et La Monnoye trouvaient seuls grâce à ses yeux : en parlant du dernier, il disait « qu'il avait, plus que tout autre, imité ses expressions, et qu'il était mieux entré dans son esprit » (3). A Dijon, Santeuil était tenu en haute estime, non comme homme, mais comme auteur. L'auteur recevait, chaque année, ses cent jetons d'or et sa feuillette

---

(1) Où l'on trouve ce délicat éloge :

Fugaci adhæret abdicata dignitas
Nec deserentem deserit.

(2) Bibl. franç., t. VII, p. 229.

(3) Bibl. franç., t. VII, p. 215.

de vin. Le P. Oudin le chanta dignement en des vers qui lui méritèrent l'amitié de Dumay et les éloges de La Monnoye. Mais ce fut surtout pour ce dernier que le P. Oudin réserva le meilleur de son talent; et ce n'était que justice, car La Monnoye fut, pour le P. Oudin, ce que celui-ci fut pour le président Bouhier, un maître et un initiateur. Ce fut lui qui lui enseigna les finesses de la poésie latine, qui l'encouragea dans ses études du grec, qui développa en lui le sens critique, et donna à son talent en profondeur ce qu'il avait acquis en étendue. Depuis longtemps le P. Oudin avait reconnu en son maître un grand talent, mais le jour où ce talent fut consacré officiellement par l'Académie fut un véritable jour de triomphe. Il adressa à La Monnoye une ode inspirée, où l'amitié donne à son esprit un charme nouveau, et où les mots n'ont pas assez d'éclat, ni de douceur, pour rendre en quelques vers sa reconnaissance et son orgueil (1). La Monnoye vivait à Paris, et c'était, entre lui et les Dijonnais, un commerce incessant, dont les vers faisaient presque tous les frais. On n'avait pas de plus grand plaisir que de se traduire les vers les uns des autres. « C'était, dit Goujet, la suprême récompense, de voir ses vers latins traduits en français, ou ses vers grecs en latin » (2). Le P. Oudin était passé maître en ce genre. Qu'on se rappelle l'épitaphe de Dumay

---

(1) Lire cette ode inédite et d'autres, également inédites, à l'appendice n° 2.

(2) Bibl. franç., t. VII, p. 215.

et qu'on lise la lettre suivante, où, avec ce goût du temps, s'affirme le caractère franc et loyal du P. Oudin, lequel le faisait tant aimer :

« ... Je ne sais, au reste, pourquoi Monsieur de La Monnoye croit qu'apparemment je ne mettrai en vers latins, ni son épigramme grecque, ni l'apothéose du nouveau Momus ; il me regarde apparemment comme un partisan des équivoques, mais il y a plus de huit ans, qu'achevant mes études de théologie dans une de nos universités, et faisant une thèse, que nous appelons le grand acte, qui répond à la majeure de la Sorbonne, j'ai soutenu publiquement que les équivoques, les restrictions, et autres semblables déguisements de la vérité, sont de vrais et réels mensonges. L'épigramme est déjà traduite ; pour l'apothéose, elle le sera, dès que je serai hors d'un autre embarras de même espèce que celui de la Trinité : je mettrai ici deux traductions de l'épigramme. Je suis, etc... » (1). Il s'excuse comme d'une faute d'avoir osé composer des hymnes, à l'imitation de son maître : « Ne serez-vous point scandalisé, Monsieur ; j'ai osé faire des hymnes, sur un saint déjà célébré par M. de La Monnoye. Mais je n'ai travaillé que pour un village. Si j'ai laissé imprimer, ç'a été uniquement afin que le curé et ses chantres eussent des copies correctes » (2).

Aussi, quand La Monnoye fut près de sa fin, on devine quel chagrin emplit l'âme du P. Oudin. Il

(1) Bibl. nat. Ffr. 24417, f° 354.
(2) Bibl. div., FB. n° 231, t. IV, f° 326.

envoie à l'abbé Leclerc le billet suivant : « La poésie me rappelle M. de La Monnoye qui s'en va, tant qu'il peut, à ce que m'écrit M. le président Bouhier : il ne peut plus manger ni pain, ni viande, il ne vit plus que de biscuits trempés dans du vin. Voilà *senectus aquilæ* ». Le poète mort, il lui consacre un éloge ému, où il se pleure lui-même dans le poète parti : c'était, en effet, le meilleur de son talent qui s'en allait avec La Monnoye ; la grâce et l'harmonie de ses premiers vers a fait place à la précision sans doute, mais aussi à quelque chose de rude et de heurté, qu'on est tout surpris de rencontrer sous la plume élégante de l'auteur des *Somnia*.

Dans ce qu'il a publié, nous n'avons peut-être pas la meilleure part de lui-même ; en tout cas, nous ne l'avons certainement pas tout entier. Je n'entends pas parler de sa collaboration très active à la *Bibliothèque des Ecrivains de la Société de Jésus,* à laquelle il donna plus de 1,900 articles ; on l'a jugée peu informée et peu exacte, encore qu'elle indique un travailleur tout dévoué à son ordre ; mais je veux dire qu'il est impossible de retrouver ce qu'il a mis de son talent dans le talent des autres : c'est Lantin avec son *Glossaire du Roman de la Rose,* c'est Joly avec son *Dictionnaire,* c'est Papillon avec sa *Bibliothèque,* c'est surtout Baüyn, Bazin et Bouhier.

Sans doute, ses relations étaient étendues ; il correspondait avec l'abbé Nicaise, l'agent général de la République des Lettres, comme l'appelle Bayle, avec Huet, qu'il avait en haute estime, avec de la Bastie, le cardinal Passionei, l'abbé

Sallier, l'abbé Goujet, et d'autres ; il était l'ami et le censeur de son prédécesseur au collège, le P. Thoulier, *aliàs* d'Olivet, dont nous allons parler ; mais c'est surtout dans le petit cercle de Dijonnais, où il avait confiné sa vie, qu'il dépensait, sans compter, sa verve et son talent.

Même sur les bancs du collège, à l'âge de quinze ans, Baüyn, qui devait être, plus tard, évêque d'Uzès, s'était acquis un nom. Entraîné par l'éloquence de son maître, qui venait de prononcer dans la chapelle des Godrans un discours *de Pace* (1), il compose sur le même sujet un poème dont le *Journal de Trévoux* disait : « Le nom de Baüyn est un nom déjà célèbre sur le Parnasse, et on peut juger, par ce coup d'essai, qu'il y remplira un jour les premières places. Il a pris de Virgile la justesse des pensées, la belle harmonie et la correction du vers » (2). On sent qu'il a étudié sous l'auteur du poème des *Songes*. On reconnaît sans doute, dans cette œuvre, l'écolier à des longueurs, à de nombreuses réminiscences, mais l'ensemble du poème a une certaine grandeur ; on y retrouve, par endroits, le faire du maître, et jusqu'au souvenir de ces *Somnia* qui lui servent de modèle (3) :

---

(1) Le P. Oudin écrivait à l'abbé Leclerc de ce discours : (abbé Bertrand, Vie de Leclerc, p. 163). « La harangue *de Pace* fut conçue, faite, apprise et débitée en huit jours ; aussi est-elle bien longue. J'aurais bien fait de l'abréger, en l'imprimant, mais je voulus la donner à lire, telle qu'on l'avait entendue. Si, quelque jour je fais un recueil, je ne serai plus si jeune ».

(2) Octobre 1714, p. 1848.

(3) *Pax, carmen, auct. Bonav. Baüyn, rhetorices auditor in coll. Div. Godranio.* Div. 1714, p. 13.

Somnia sic fugiunt felicis imagine visi
Deceptum : vacuas si quis sonus impulit aures,
Et seu regna videt, seu se inter gaudia credit,
Seu tibi mens proponit opes, primo omnia motu
Pulsa quies aufert secum ; miratur egenos,
Per noctem qui dives erat, squalere Penates.
Pax ut sanguineo plenas horrore reliquit
Francorum terras, non secius utile terris
Auxilium molita, levi petit acta volatu,
Inclyta quas lauris habitat victoria sedes.

Mais tout cela n'était qu'œuvre d'écolier, et cet élan poétique n'eut pas de lendemain. Le P. Oudin estimait davantage le talent de J.-B. Bazin, conseiller au Parlement, qui mourut à trente et un ans, et ne laissa guère que l'espérance d'une œuvre utile, sous la forme de deux manuscrits in-folio, copieusement annotés pour une édition critique des comiques latins. Dès sa sortie du collège, où il se distingua par son goût pour la poésie, il étudia le grec avec ardeur, et, au dire du P. Oudin, l'apprit en trois mois : « ... C'est une traduction grecque de l'épitaphe de l'illustre Dumay. L'auteur est un jeune homme, que j'ai eu pour écolier en rhétorique, où il s'est distingué par son talent poétique. Depuis le mois de janvier, il s'est donné à l'étude de la langue grecque ; ce que vous verrez ici est son coup d'essai ; il n'avait point vu le grec de M. de La Monnoye, lorsqu'il a fait cette version ; il a suivi un peu mon latin. Un mot du troisième vers pourrait faire peine à un autre qu'à vous, il a été le déterrer dans le cent vingt et unième vers de l'Hymne d'Homère à Apollon (1). » C'étaient

(1) Bibl. nat., Ffr. 24417, f° 329. Oudin à Bouhier, 17 mars 1710.

de belles promesses que ne trompa pas le jeune magistrat. A son entrée en fonctions, il était de règle de prononcer un discours latin. Bazin ne se déroba pas précisément à la tâche ; il était, mieux que d'autres, préparé à la remplir, mais il préféra, dans cette circonstance qu'il estimait difficile, faire appel au talent du P. Oudin. Le P. Oudin composa le discours, et Bazin, en le prononçant, eut un réel succès qu'il aurait pu ne devoir qu'à lui-même. Comme sa charge lui laissait de nombreux loisirs, il se donna tout entier à ses travaux de critique (1), collectionnant les manuscrits, remaniant les textes, étudiant surtout Plaute et Térence, et, pour cela, on le mit en relations avec Burmann, qui lui envoya une édition de Phèdre, avec d'Orville, qu'il rencontrait chez le président Bouhier. Il soumet son œuvre au P. Oudin qui le conseille et l'encourage. D'une dissertation sur le *Trinummus*, le P. Oudin écrit : « Cette dissertation est bonne et bien remplie ; elle serait excellente, si elle était plus courte et plus serrée (2). » De l'œuvre entière de J.-B. Bazin, il faut espérer qu'un jour quelque ami de Plaute viendra tirer une édition critique de ce comique ; les documents ne manqueront pas à son talent.

Ces travaux, comme il a été dit, s'élaboraient dans la société du président Bouhier. La Monnoye disait des vers latins : « C'est gibier à P. Oudin » ; on pouvait dire des remaniements de textes : « C'est gibier à Bazin » ; mais on n'est

(1) Bibl. div., F. Baudot, n° 164, 2 volumes in-f°.
(2) Bibl. div., F. Baudot, n° 164, t. I, f° 268.

pas constamment heureux en philologie, comme ailleurs, et on le lui fit savoir. Dans la société fréquentait beaucoup le baron de La Bastie, dont les connaissances étendues étaient assez goûtées. Il disait : « La philologie, c'est ma maîtresse ; elle ne me fera pas d'infidélité, celle-là ! » Le président écrivait de lui, en 1730 : « Il a quitté Dijon, sans me dire adieu, et n'a pas laissé ici une trop bonne odeur de sa conduite. Ce qui soit dit entre nous (1). » Bref, un an avant le départ du baron, il ne s'agissait que de philologie, et rien que de cela. Les deux philologues en présence, chaque semaine, chez le président, en vinrent, avec l'accoutumance, à se trouver une science un peu courte et fatigante ; d'autres le pensèrent aussi, et le dirent, et les réunions s'en trouvèrent un peu compromises, comme on le verra par la curieuse lettre suivante :

.....Il y a apparence que je serai moi-même à Dijon ; ainsi j'en paierai mon écot à nos assemblées, supposé qu'elles subsistent ; ce qui fait que je parle ainsi, c'est une lettre que je reçus, il y a quelque temps, de M. Bazin, dans laquelle il me déclara qu'il ne veut rien faire, que le P. Oudin est incommodé, et que M. Léauté se dégoûtait. Puisque vous me permettez de vous parler avec liberté, je vous dirai naturellement que je m'étais aperçu du rebut que Mrs Léauté et Bazin avaient pour les recherches qui regardaient ou les antiquités ou les faits historiques ; le premier ne connaît point de salut hors de l'hébraïsme, et le second, piqué de quelques railleries qu'on avait faites, dans les commencements, sur sa démangeaison de corriger les textes des au-

(1) Bibl. nat., Ffr. 24413, f° 769.

teurs qui n'en avaient nul besoin, me laissèrent entrevoir qu'ils ne prenaient pas grand plaisir à entendre lire ce qui concernait les inscriptions. M. Léauté, plus prudent, cachait mieux ce qu'il pensait, mais Bazin fit quelques mauvais discours, là dessus, à gens qui me les redirent. Je vous avoue, monsieur, que rien ne m'ennuie plus que d'être avec des gens qui s'ennuient avec moi, et c'est pour cela que vous pûtes vous apercevoir que, pendant les derniers mois que j'ai passés à Dijon, je n'apportais plus à l'assemblée que des oreilles, et que, quand je recevais quelques lettres de M. de Séguier ou que je lui faisais quelque réponse, vous étiez ordinairement le seul à qui j'avais l'honneur de les montrer. Cependant, si chacun se rendait justice, M. Léauté devrait savoir gré à tout le monde de ce qu'on n'avait pas ri de deux ou trois critiques d'Horace qu'il nous avait lues, et M. Bazin me devait peut-être tenir compte de n'avoir pas dit que tous les passages, qu'il avait cités dans sa dissertation sur l'épitaphe de Sardanapale, se trouvaient, sans exception, indiqués dans une longue note de Schott sur les proverbes grecs tirés du mss. du Vatican, quoique je m'en fusse aperçu, et de ne l'avoir pas contrecarré sur l'explication d'un passage de Plaute qu'il me fit lire, quoiqu'il y eût confondu ses *triumviri nocturni* et ses *triumviri capitales*, et les premiers avec les édiles. Je vous prie de ne faire aucune mention de tout ceci ; je ne veux me brouiller avec personne, et je n'aurais, de ma vie, parlé de cela à personne, si je croyais qu'il en pût rien transpirer ; mais je crois que vous me pardonnez la confiance, avec laquelle je prends la liberté de vous dire mes pensées. J'aurais bien de quoi lire pendant sept ou huit assemblées, mais il suffit que cela en ennuie un seul, pour me faire plus de peine qu'ils ne pourraient en avoir à m'entendre. Vous savez que je suis attiré à Dijon par le plaisir que j'ai d'être auprès de vous, et de profiter des lumières que vous voulez bien me communiquer... » (1).

---

(1) Bibl. nat., Ffr. 24412, f° 207. Bimard de la Bastie à Bouhier, 1er septembre 1729.

J.-B. Bazin fut enlevé trop jeune à ses travaux ; il n'eut pas le temps de donner la mesure de son talent. On garde de lui le souvenir d'un homme aimable, mais d'une érudition un peu lourde.

Pénétrons plus avant dans ce cercle dijonnais, et assistons à la formation des deux ouvrages qui tinrent une grande place dans la vie du P. Oudin et du président Bouhier, je veux dire la publication de la vie de Saumaise, et l'édition des Tusculanes de Cicéron. Cette vie manuscrite de Saumaise par Philibert de La Mare n'a jamais été publiée, et, cependant, on la connaît peut-être mieux que si elle l'eût été. Le P. Oudin rêvait d'en être l'éditeur. Raconter l'histoire complète de ce manuscrit serait trop longue chose (1) ; qu'il suffise de dire

(1) Ce travail fut entrepris par Philibert de La Mare, conseiller au Parlement de Bourgogne, en 1660. Colomiés est le premier qui l'annonça, en 1664. Le manuscrit, vers le même temps, en avait été communiqué à Ezéchiel Spanheim. Cinq ans après, Ménage écrivit à de La Mare que Grævius s'offrait à faire imprimer cette vie en Hollande. A ce moment, (1676) l'auteur confia son manuscrit à Huet, pour y faire des corrections et additions. « *Iisdem fere temporibus,* écrit Huet dans son *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus,* p. 275, *veniebat ad me Lantinus, senator Divionensis, bonarum artium scientissimus, qui tum agebat Lutetiæ*; *cumque frequens nobis sermo esset de Salmasio, penes se esse dixit libellum ipsius* De homonymis plantarum, *qui nondum prodierat in lucem ; ac compotem quoque propediem se futurum vitæ Salmasii a Lamario senatore itidem Divionensi scriptæ ; me vero, qui Salmasium novissem olim familiariter, nonnihil ad operis hujus absolutionem conferre posse, vel plurima referendo, quæ Lamario ignota, aliis observata non essent ; petere itaque a me Lamarium, ut scriptionem suam mitti ad me paterer, quam perlectam emendarem, si ita res ferret, vel novis accessionibus amplificarem. Ad ea postquam libenter annuere me dixi, missa statim est ad me Salmasianæ vitæ historia, quam recognitam multisque adauctam incrementis remisi ad Lamarium, cujus in scriniis sepulta, ad hanc diem jacuit* ». La Monnoye fit subir au manuscrit de nombreuses retouches ; c'est ainsi qu'il parvint entre les mains de Bouhier et du P. Oudin : l'un promit de joindre à cette vie un grand nombre de lettres

que le Président le corrigea, retrancha certaines allusions, peu flatteuses pour des personnages vivants, et livra le manuscrit au P. Oudin, pour une deuxième lecture. « C'est un travail d'Allemand », disait Bouhier, qui se reconnaissait être cependant de la lignée des Saumaise, des Pétau et des Huet. Le P. Oudin admirait Saumaise, il pensait « qu'on doit l'admirer, même lorsque la raison empêche de penser comme lui ». Il étudia longtemps le manuscrit, cherchant à en tirer le meilleur parti. Il écrit au président : « En rêvant cette nuit à notre Saumaise, il m'est venu un dessein qui ne me paraît pas mauvais ; je prends la liberté de vous le proposer, pour savoir ce que j'en dois penser. Il y a, dans les écrits de Saumaise, un très grand nombre d'excellentes remarques critiques, mais elles sont inutiles, parce qu'elles sont noyées dans le chaos, où le peu de méthode de cet auteur a laissé tous ses ouvrages. Comme je suis obligé de les lire tous, je pense que je ne ferais pas mal d'extraire tout ce qui concerne la critique. Je mettrais ces extraits en ordre, je leur donnerais une forme, qui en ferait un traité méthodique, à produire sous ce titre, *Cl. Salmasii ars critica*. Tout l'ouvrage serait composé des paroles de Saumaise, citant en marge les différents endroits de ses

---

de Saumaise à Peiresk, et engagea Michault à les traduire en français et à les publier en Hollande ; l'autre, vers 1745, y fit de sérieuses corrections. Il existe de cette œuvre, à notre connaissance, deux anciennes copies ; l'une se trouve à la bibliothèque de Dijon, avec des notes de l'abbé Papillon (Fonds Baudot, n° 98) ; l'autre faisait partie des manuscrits de la famille Baudot, vendus il y a quelques années ; l'original est à la Bibliothèque nationale.

ouvrages. Je ferais entrer, en exemples, les plus belles restitutions qu'il a répandues incidemment dans ses livres ; je pourrais ajouter des notes, tirées de ceux qui ont écrit contre Saumaise. Vous pourriez, Monsieur, me fournir de quoi enrichir cette partie de l'ouvrage. Vous avez une infinité de belles restitutions qui trouveraient là leur place. Il me semble qu'un tel livre vaudrait bien l'*Art critique* de Jean Leclerc, plein de controverse arménienne. Je vous supplie très humblement de vouloir examiner ce projet ; il peut se faire, en partie, en faisant ce que je fais déjà ; j'irai savoir votre pensée, un jour de ces féries, sans qu'il soit besoin que vous preniez la plume pour cela... (1) »
Le P. Oudin étudia donc longtemps le manuscrit de Philibert de La Mare, et ne publia rien. *Habent fata libelli.* Le sort de celui-là fut d'être célèbre et de rester toujours en portefeuille.

L'édition des Tusculanes, que donnèrent le Président et d'Olivet, eut un destin plus heureux, après avoir failli en avoir un pire. D'Olivet (2) avait pour le Président une admiration sincère, qu'il a inscrite dans la préface de sa grande édition de Cicéron (3). La passion de toute sa vie, ce fut

---

(1) Bibl. nat., Ffr., 24417, f° 347. Oudin à Bouhier, (sans date).

(2) Cf. Histoire de l'Académie Française par Pellisson et d'Olivet Ed. Livet. t. II, p. 403-450.

(3) *Joannes Buherius, in senatu Divionensi præses, meusque in Academia Gallica sodalis, cui pro diuturna animorum studiorumque conjunctione et multis magnisque officiis, etsi debeo plurimum, nihil de illo tamen dicam, quod non cæteri omnes : parem esse criticorum sagacissimis, plures ab eo superatos, ipsum a nemine. Annotationes illius in Catilinarias, in Tusculanas, et in libros de natura Deorum, e gallico sermone, cujus*

Cicéron ; c'était un peu celle de tous les Jésuites, comme il était recommandé au *Ratio studiorum.* Il avait déjà publié, en 1721, les *Entretiens sur la nature des dieux*, avec remarques de Bouhier (1), les *Catilinaires*, en 1727 ; vers 1728, il résolut de traduire les cinq Tusculanes. Il donna chacune d'elles à cinq auteurs différents, dont l'abbé Sallier, un Dijonnais ; mais, successivement, chacun d'eux se déroba à la tâche, et le président hérita de deux Tusculanes ; d'Olivet se réserva le reste. On se mit à l'œuvre ; d'Olivet voulut faire l'essai de sa traduction, en lisant à ses amis la deuxième Tusculane ; ces amis, tous gens d'esprit, s'ennuyèrent mortellement, et l'on jugea qu'après avoir retranché les répétitions et les inutilités, il ne resterait presque rien. En 1737, l'ouvrage parut, cependant, et réussit au-delà de toute espérance.

Le travail de Bouhier ne fut sans doute pas étranger à ce succès ; d'Olivet reçut du cardinal 1,500 livres, et Bouhier un accroissement de renommée.

Ce succès n'a rien qui puisse surprendre, quand

---

includebantur angustis finibus, in Latinum translatas hic dabo, ut legantur ubicumque est Latinis pretium litteris. et dum manebit. ipsæ vivant.

(1) « Je conçois que l'abbé Thoulier a rendu un service signalé à la République des lettres, dès là que la traduction vous a fourni une occasion de mettre sur le papier vos remarques sur l'ouvrage de Cicéron qu'il a traduit. Si les bons livres avaient passé par vos mains, et si nous les avions accompagnés de vos observations, il y aurait plaisir d'étudier ; en lisant ce que vous m'avez fait la grâce de me communiquer, j'ai été cent fois indigné de voir que vos autres occupations ne vous laissent pas le loisir de vous donner uniquement et tout entier à la critique.. ». Bibl. nat., Ffr. 24417, f° 543. Oudin à Bouhier (sans date).

on songe que le Président conservait dans l'âge mûr ses habitudes d'écolier. On lit dans l'éloge que le P. Oudin lui a consacré, et que le maître a écrit avec une respectueuse affection : « Tous les jours, un peu de Cicéron, puis une lecture, la plume à la main; jamais rien de confié à la mémoire, tout à des *adversaria* » (1). C'est ainsi que de ses lectures d'Horace il a su tirer des remarques utiles et intéressantes. Le critique anglais, Bentley, avait proposé des interprétations nouvelles pour certains passages de ce poète; Bouhier, qui professait pour ce critique une estime particulière, ne laisse pas que de trouver sa science courte par quelque endroit. Il en écrit au P. Oudin : « Quelque prévenu que je sois pour le mérite de cet Anglais, je ne puis m'empêcher de dire que je ne sais ce qu'il avait fait de son jugement, lorsqu'il a hasardé cette correction » (2). Il s'agit ici d'un vers des satires, car, pour les odes, on les tenait en moindre estime. En tout cas, on en restait à ce jugement du P. Oudin : « En fait de poètes, comme de tout autre genre littéraire, il en est comme du vin : *vetus melius est*. Les anciens ont l'avantage de l'expression et des sentiments, les modernes ont peut-être quelque chose de plus fleuri pour les pensées, mais, après tout, la lecture des anciens me paraît même plus utile pour faire penser que celle des modernes. Qui a Térence, Virgile, Horace, Racine, Boileau, et, si l'on

(1) *Commentarius de vita et scriptis Joannis Buherii*, p. 17.
(2) Bibl. nat., Ffr. 24462, f° 33.

veut des latinistes modernes, Sannazar, Vida, qui est, après Virgile, le plus grand poète que je connaisse, Sidronius et de La Rue, a tout ce qui est nécessaire, et au-delà. Les trois premiers sont à lire, jusqu'à ce qu'on les sache par cœur : tout le bon goût y est renfermé. J'excepte les odes d'Horace, que je tiens fort au-dessous des autres ouvrages du même auteur » (1).

L'enthousiasme qu'il professe pour Boileau et Vida, est un hommage reconnaissant pour les services rendus. Poète didactique, il réserve son admiration à ceux qui lui ont appris l'art difficile de faire des vers faciles. On a vu que dans leur compagnie, et surtout dans celle de Virgile, il avait bien su profiter.

De toutes ces œuvres, en fut-il une durable? A part l'édition de Cicéron, qu'on consulte avec fruit, les *Somnia*, où l'on trouve de belles pages, et la *Vie de Saumaise*, dont on parle toujours, les autres sont tombées dans l'oubli ; les noms seuls demeurent. Il faut avouer que le défaut de cette société dijonnaise du commencement du XVIIIe siècle n'était pas l'oisiveté ; avec un labeur soutenu et une activité fébrile, elle laisse l'impression d'esprits distingués, unis dans le culte des bonnes lettres, jouissant, dirai-je avec égoïsme, du bonheur qu'elles procurent, dans un temps où le goût public se détournait des études latines pour se porter ailleurs.

---

(1) Michault. Mélanges, t. II, p. 71.



CHAPITRE II

Les Etudes françaises

Traductions, poésie, critiques et remaniements de textes, lettres françaises et étrangères, les savants dijonnais ont touché à tout. Les mêmes noms vont revenir sous notre plume, avec d'autres goûts et d'autres occupations. Ce n'est pas dans un salon, mais dans une bibliothèque, que la société Bouhier tient ses assises ; cependant, on y cause autant qu'on y travaille ; l'érudition en devient plus légère, grâce au charmant esprit de conversation du Président, et l'esprit de conversation moins superficiel, grâce à ce bon sens pratique et à cette suite dans le travail, qui était le meilleur de son talent. Les savants s'enferment là, comme dans un sanctuaire, mais les bruits du dehors y pénètrent aisément. On vit avec le passé, mais le présent a tant de charmes ! On écoute cette « corneille » d'abbé Leblanc jaser si aimablement des choses d'Angleterre, on applaudit aux pastiches élégants des plaintes de Didon, aux satires inoffensives des occupations du Palais ; chacun dit son mot sur les nouvelles de Paris, et apporte sa pierre à l'édifice qu'élève Papillon. Causer utilement et travailler agréablement, telle va nous pa-

raître, pour les savants dijonnais, l'occupation de la vie.

I

Santeuil avait déjà remarqué que les vers latins rapportaient moins à leur auteur que les vers français ; il s'en était plaint ouvertement à la Cour, et nul ne l'avait contredit. La vogue était au français ; l'antiquité était un peu délaissée, jusqu'à ce qu'elle le fût presque complètement. Non content de s'entretenir, dans la société Bouhier, des auteurs célèbres du siècle précédent, que le Président avait particulièrement connus dans leur vieillesse, Bossuet, Boileau, et d'autres, on allait chercher, dans les auteurs de la Renaissance ou du Moyen-âge, de nouveaux sujets d'étude. C'était mettre d'accord son goût pour la critique, car les textes avaient besoin d'être collationnés et remaniés, et son goût pour la poésie française, en les traduisant ou les imitant.

Il semble bien que ce nouveau travail, auquel La Monnoye fut loin d'être étranger, fut préparé par des traductions de Virgile et d'Homère en vers français, dans lesquelles il n'est pas exagéré de dire que le président Bouhier obtint un certain succès. Il ne faut pas oublier que le Président avait un bœuf dans ses armoiries, et que, si cet emblème est synonyme de travail courageux et constant, comme on se plaisait à le dire de Bossuet, il n'indique pas que la poésie, chose légère, dût être le

partage du magistrat érudit, comme elle le fut du grand orateur. Au reste, Bouhier ne s'en défendait pas : il pensait, comme d'Olivet, que la poésie est œuvre de patience, et c'est là, si nous l'entendons bien, la négation de toute poésie.

Le président Hénault, en recevant Bouhier à l'Académie française, le 30 juin 1727, lui adressait cet éloge : « Vous avez *atteint*, dans la poésie française, les beautés des plus grands poètes de l'antiquité ». C'est « vous avez compris les beautés » qu'il faut lire. D'Olivet donnait une note bien autrement juste, quand, répondant à Voltaire, le successeur de Bouhier, il disait de son ami : « Dans ces tristes moments, où il n'avait de libre que la tête et le cœur, il versifiait, aimant à croire qu'un genre de travail, qui est plus particulièrement le vôtre, Messieurs, le rapprochait de vous. Il a même consenti à publier quelques-unes de ses poésies, non pour se parer d'un talent, qu'il avait de bonne heure sacrifié à de plus importantes occupations, mais pour avoir de quoi offrir un hommage à l'Académie. » Ce n'est plus un éloge, c'est presque une excuse, et il nous semble que Bouhier n'en a nul besoin : si ses poésies, où il donne libre cours à son inspiration, gagnent à être inconnues, on ne peut que louer son talent de traducteur. Il nous a d'ailleurs, dans les préfaces de ses traductions de *Pétrone* et des *Amours d'Enée et de Didon*, donné très nettement ses idées à ce sujet : 1°) attraper un air original ; 2°) conserver à chaque auteur son ton original ; 3°) accommoder la mythologie au goût du jour ; 4°) les langues latine, grecque et française, étant aussi

concises les unes que les autres, rendre le vers par le vers, pour conserver la force de la pensée ; — donc, traduire et non paraphraser. Surtout, ne jamais employer la prose pour rendre la pensée d'un poète, « à moins de n'avoir d'autre but que de faciliter l'intelligence du texte original ». Il compare la prose à « la démarche naturelle des hommes », et la poésie à « l'art des danseurs ou même des voltigeurs ». Les exemples qu'il a laissés montreront qu'il a non seulement su saisir parfaitement la pensée originale d'un auteur, ce qui est moindre affaire, mais que sa traduction a l'air d'un original : tel cet extrait des plaintes de Didon :

Soleil dont les regards parcourent l'Univers,
Junon, qui vois mon sort, sombres dieux des enfers,
O sœurs, qui des forfaits poursuivez la vengeance,
Exaucez ma prière et vengez mon offense.
S'il faut que mon ingrat arrive aux champs latins,
Si c'est l'ordre des Dieux et l'arrêt des Destins,
Que l'horreur de la guerre en tous lieux l'accompagne,
Qu'un malheur imprévu le sépare d'Ascagne,
Et, qu'exposé sans cesse à de nouveaux dangers,
Il aille mendier des secours étrangers.
S'il faut qu'il signe enfin par une paix honteuse,
Qu'il subisse à son tour une mort malheureuse ;
Et, lorsque de ses jours s'éteindra le flambeau,
Que son corps ignoré soit privé de tombeau.
Et vous, chers Tyriens, embrassant ma querelle,
Jurez à tout son sang une guerre éternelle,
Que ni trêve, ni paix, ne suspendent ses coups,
C'est le dernier devoir que j'exige de vous.
Puisse un digne vengeur naître un jour de ma cendre !
Puisse-t-il triomphant aux Champs latins descendre,
Et, du nom de Carthage éternisant l'éclat,
Jusqu'aux derniers abois réduire un peuple ingrat !

Qu'enfin, entretenant, dans la plus vive rage,
Vaisseaux contre vaisseaux, et plage contre plage,
Ma haine se transmette à vos derniers neveux !
C'est le prix de mon sang, ce sont mes derniers vœux (1).

Le manuscrit de cette traduction porte une annotation curieuse, qui montre bien la préoccupation de l'auteur. Il compare à la sienne des traductions similaires, et remarque que « Virgile a 705 vers, Gilles Boileau, 1,144, Segrais, 1,014, et la sienne, 766 ».

C'est surtout dans cette traduction de l'élégie Ire du livre Ier des *Tristes* d'Ovide, qu'il a plus complètement réalisé son idéal : on y trouve une élégance et une pureté, qui rappellent de bien près le poète latin :

...Allez, et de ma part saluez ce rivage,
Où je vous suis de cœur, ne pouvant davantage.
Là, si quelqu'un de moi, daignant se souvenir
De mon sort, avec vous cherche à s'entretenir,
Dites-lui que je vis, mais à charge à moi-même ;
Encor d'un dieu vengeur est-ce une grâce extrême,
Mais n'en dites pas plus, vous pourriez trop parler,
Et je suis dans un temps, où tout me fait trembler (2).

Les imitations d'Horace, de Martial, et d'autres, sont nombreuses, mais imiter n'est pas traduire, et sa muse ne sait pas monter bien haut. Encore qu'il cite avec éloge sa traduction du Ier livre de

(1) Bibl. div. Ancien fonds n° 496, f° 62. Ces vers ont été publiés en 1742.

(2) Bibl. div. Ancien fonds n° 496. Cette élégie a été publiée dans *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, tome II, part. II, pages 363-368.

l'*Iliade*, on sent que le grec lui était moins familier. Il remarque que Boileau et Racine ont essayé de traduire Homère, et que, dès les premiers vers, ils ont abandonné l'entreprise. Il écrit même à Boivin (1), qu'il rend son auteur en vers de nombre *égal*, et qu'il n'est pas esclave de la lettre : *nec verbum verbo curavi reddere, fidus interpres*. Mais l'infidélité est son moindre défaut : le vers est lourd, embarrassé, et porte avec peine le poids de la pensée homérique. Bouhier connaissait à fond ses auteurs latins, il en a traduit quelques-uns avec succès : cela suffit à son mérite, sans qu'il soit besoin de recourir à des éloges hyperboliques, comme celui de Piron, qui ne savait écrire au Président que comme un écolier à son maître : « Tout cela soit dit également pour vos imitations inimitables, où triomphent le goût, la précision, la délicatesse et la légèreté » (2).

II

En avril 1711, le P. Oudin adressait ces vers à Bouhier :

> Ains devisions par ensemble, comment
> Faire se peut qu'en l'âge de quarante,
> Emmy les soins de charge embarrassante,

---

(1) Bibl. div. Ancien fonds n° 496, f° 113 (12 novembre 1724).

(2) Bibl. nat. Ffr. 24421, f° 198. Lettre très longue et emphatique, où l'on sent que, lorsque Piron retenait sa plume (et il était quelquefois nécessaire de la retenir depuis l'affaire de l'Ode à Priape), c'était dire adieu au goût, à la légèreté et à l'esprit bourguignon.

Magistrat tout puisse lire et savoir,
Faisant aux plaids mieulx qu'aucun son devoir,
Mieulx que Cujas sçavoir Code et Digeste,
Mieulx que Budé sçavoir grec ; en conteste,
Endoctriner les plus doctes docteurs,
Comme ses doigts connaistre les aucteurs ;
Sur prose et vers, mythologie, histoire,
Chronologie, inscriptions, grimoire,
Sur tout langage, ibérien, toscan,
Et du vieil Cadme et du moderne Can,
Nouveau Gaulois, Phénicien antique,
Discourir mieulx que sur la réthorique
Que Cicero ne discourust. Encor
Avoir les mœurs du plaisant âge d'or.
Humain, courtois ; autres poincts adjointay-je,
Que pour ne point vous ennuyer, j'abrège ;
Or, devinez ce que faire voulois
Cettuy seigneur, dont lors ainsi parlois ;
Premier en rang lui donnois de l'Astrée
Tenir en main la balance sacrée ;
Ainsi soit-il ; il le mérite bien....
Excuserez vostre humble serviteur,
Du bon Clément mauvais imitateur (1).

Le P. Oudin était vite excusé, car, dans la bibliothèque du Président, les œuvres « du bon Clément », de Melin de Saint-Gelais, de Charles d'Orléans, et d'autres poètes de ce temps, n'étaient pas les moins feuilletés, en souvenir de La Monnoye, et l'on consultait aussi souvent les manuscrits du Roman de la Rose et de Gérard de Roussillon, en faveur de Lantin et de Lacurne de Sainte-Palaye. C'était La Monnoye qui, dans la petite société dijonnaise, avait apporté le goût du vieux français. Il avait

(1) Bibl. div. F. Baudot, 196, f°. 275.

composé un recueil des poésies de Charles d'Orléans, de François Ier, de la reine de Navarre, et donné une édition critique des œuvres de Melin de Saint-Gelais. Si l'on veut juger de son amour pour le vieux français, il faut le surprendre, en quelque sorte, dans l'exercice de ses fonctions : « Rien de bien particulier à vous dire, Monsieur (il écrit à un avocat de Paris), du mss. que je vous renvoie et dont je vous remercie. *Non est in toto corpore mica salis*. La poésie, d'un bout à l'autre, y est plate, froide, misérable. Il ne paraît pas que les auteurs des pièces contenues dans ce recueil aient connu la règle de la coupe féminine, quoique observée longtemps auparavant par Jean Le Maire, qui l'enseigna depuis à Clément Marot. (Il relève deux fautes contre cette règle)... La plupart des pièces, soit en vers, soit en prose, sont du même roi François et de sa sœur, la reine de Navarre. L'épitaphe de *jouan* et de *coquette* fait connaître une chose que jusqu'ici on avait ignorée, savoir, que de ce temps-là le mot de *coquette* existât. Les vers, qui suivent cette épitaphe, et qui ont pour titre *Diffinition d'amour*, sont de Melin de Saint-Gelais, qui les a augmentés de moitié, et chargés en divers endroits. Souvenez-vous, au reste, Monsieur, lorsque vous recevrez ce manuscrit, de vouloir bien m'envoyer celui que vous me fîtes voir, à peu près de même taille, et qui contient aussi des poésies françaises (1). »

(1) Bibl. de l'Arsenal, mss 3458, f° A. Lettre de M Loger, avocat au Parlem. Paris, 28 janvier 1715.

Cette ardeur qu'il employait à étudier les premiers poètes de notre littérature, il la communiqua à ses disciples et amis ; elle ne semble pas cependant avoir suscité autre chose qu'un vif sentiment de curiosité. On en parla beaucoup, mais on s'en tint là. Même ses Noëls bourguignons trouvèrent peu d'imitateurs, il y fallait plus que de l'esprit. Le P. Oudin n'en retint que des notes sur les origines du patois bourguignon, qu'il démêla dans la langue celtique ; ces notes éparses n'ont jamais été ni réunies, ni publiées. Le Président s'intéressait à ces travaux, et y aidait de son mieux. Il prêtait facilement ses livres, voire même ses manuscrits : vertu fort rare qu'il est bon de louer hautement. Lantin y puisa largement pour son Supplément au glossaire du Roman de la Rose. Lacurne de Sainte-Palaye tenait Bouhier au courant de ses études sur les poètes provençaux. Il lui écrit de Rome (déc. 1739) : « Pour les poètes provençaux, mon objet est presque rempli : j'ai tiré d'ici tout ce qui me manquait, et je puis, à l'heure qu'il est, travailler sûrement. Je ne désespère pas d'en tirer parti, et d'épuiser cette partie de la littérature française. Je voudrais seulement qu'elle fût plus digne de curiosité, pour me dédommager de toutes les peines qu'elle m'a données... (1) ». Il lui demande communication des deux manuscrits, qu'il possède, de Girard de Roussillon (2), le Président les envoie, et, peu après,

(1) Bibl. nat., Ffr. 24418, f° 360.

(2) Bibl. nat., Ffr. 24418, f° 368.

il apprend la découverte d'un manuscrit plus vieux de deux cents ans. « Il m'est tombé entre les mains un roman provençal, en vers, de Gérard de Roussillon, plus ancien que le vôtre de plus de deux cents ans, et dont l'histoire, ou plutôt la fable, est très différente en beaucoup de points essentiels ; je voudrais donner un mémoire, où je comparerais l'un avec l'autre, et, comme ils contiennent des détails géographiques de la Bourgogne, et, parmi un grand nombre d'usages anciens, des choses importantes sur les droits et les devoirs des fiefs, mon intention serait de faire voir que la lecture des anciens romans de chevalerie n'est pas aussi inutile que bien des gens le pensent communément (1). »

Mais le Président ne prêtait pas seulement les manuscrits, il savait, à l'occasion, s'en servir et les publier. « M. Secousse m'a dit qu'il vous avait écrit, dans le plus grand détail, ce que vous désirez de savoir sur les Mémoires de l'Estoille, je vous en ferai l'emplette, si vous le souhaitez (2). » Bientôt parut la première édition un peu complète du fameux journal, dont Bouhier possédait le manuscrit original, au moins en partie. De l'Estoile à Montaigne, il n'y a pas loin. L'Estoile disait de lui-même : « Et me suis logé là avec le seigneur de Montagne, mon vade-mecum, que, sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille me ronger les ongles, et que je veuille

(1) Bibl. nat., Ffr. 24418, f° 382.
(2) Bibl. nat., Ffr. 24418, f° 370. Lettre de Lacurne de Sainte-Palaye.

acheter au prix du tourment de l'esprit et de la contrainte. »

Montaigne fut aussi, pour un temps, le vade-mecum du Président. En fervent admirateur, il en avait fait son livre de chevet ; mais de Montaigne, il n'admirait pas tout. En 1739, on publia une nouvelle édition des Essais ; le Président en écrivit la préface, avec sympathie, mais non sans rudesse ; il reproche à Montaigne ses obscénités, sa vanité, ses mœurs épicuriennes, son scepticisme, mais il loue son style, ce style curieux et charmeur, en termes qui sont presque une excuse de s'être attaché à l'auteur : « Il est d'autant plus aisé d'en être séduit, que son style, tout gascon et tout antique qu'il est, a une certaine énergie naturelle qui plaît infiniment ; il écrit d'ailleurs d'une manière qu'il semble qu'il parle à tout le monde, avec cette aimable liberté dont on s'entretient avec ses amis. Ses écarts mêmes, par leur ressemblance avec le désordre ordinaire des conversations familières et enjouées, ont je ne sais quel charme dont on a peine à se défendre (1). »

Mais Bouhier ne vivait pas seulement dans le passé ; la volumineuse correspondance qu'il entretenait avec tous les savants de France et de l'étranger, en même temps qu'elle lui procurait une notoriété universelle, le tenait au courant de la littérature du jour, depuis les poésies de Desforges-Maillard, jusqu'aux tragédies de Voltaire, de Piron, et jusqu'aux plus célèbres ouvrages de Montes-

---

(1) Eloges de quelques auteurs français. Dijon 1742, p. 148.

quieu (1). Les lettres, que l'avocat Michault lui adresse de Paris, sont une vraie gazette ; il y parle de tout et de tous ; dans ces pages d'écriture serrée et dansante, passent souvent les noms des Dijonnais connus, avec un mot d'éloge et d'encouragement. « Quel dommage que le P. Oudin damne un si galant homme », dit-il, en parlant de Piron, et le Président, qui se souvient, n'y contredit guère (2). Desforges-Maillard, un pince-sans-rire, l'auteur d'une des plus agréables mystifications du siècle, entretient avec le Président une correspondance dont la gravité laisse soupçonner le but utilitaire. Comme Leblanc, Desforges cherchait une place qui le fît vivre. Bouhier avait du crédit à Paris, et le meilleur moyen de l'en faire user était de passer par Dijon, de causer agréablement avec lui littérature, de lui promettre quelques lettres, — et l'avenir commençait à être moins sombre. Desforges était un magistrat de Bretagne ; à ses moments perdus, il était aussi Mlle Malcrais de La Vigne, admiratrice de tous les grands hommes qui dispensaient la renommée. Cette demoiselle envoya des épîtres élogieuses à Voltaire, à Destouches, à d'autres, qui répondirent à cette « Iris en l'air » par des épîtres galantes : le Mercure servait de confident. Quand la demoiselle annonça qu'elle portait robe et toque de magistrat, Voltaire aurait pu se fâcher, mais il comprit

---

(1) Cf. *Les portefeuilles du président Bouhier*, par M. Emm. de Broglie, passim.

(2) Bibl. nat., Ffr. 24421, f°s 101 et suiv.

qu'il devait rire le premier de lui-même, et écrivit simplement : « L'aventure de la Malerais-Maillard est assez plaisante. Elle prouve au moins que nous sommes très galants : car, quand Maillard nous écrivait, nous ne lisions pas ses vers ; quand Mlle de La Vigne nous écrivit, nous lui fîmes des déclarations (1). » Piron s'en est souvenu dans sa *Métromanie*.

Desforges-Maillard disserte sur Plaute et Térence, sur Corneille et Racine. C'est comme un écho de « Vive notre vieux Corneille... Racine passera comme du café » :

... On peut porter le même jugement sur Corneille et Racine. Il est des critiques, qui donnent la préférence à celui-ci, par la frivole raison que presque toutes ses tragédies sont excellentes, et qu'il y en a beaucoup de médiocres dans Corneille. Ce que Despréaux a rendu par une pensée figurée, animé de l'envie d'obtenir du public la préséance pour son ami. Enfin, cela peut être, mais il faut observer deux choses: la première, que, si l'on tire des œuvres du Sophocle français *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Rodogune*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Héraclius*, *Œdipe*, et quelques autres tragédies, dans lesquelles il est excellent, on trouvera de quoi faire un recueil aussi ample que toutes les œuvres de notre Euripide. L'autre raison, qui doit faire pencher la balance du côté de Corneille, c'est que ceux de ses ouvrages, qui paraissent faibles, étant comparés avec ses meilleurs, passeraient pour des chefs-d'œuvre, s'ils partaient aujourd'hui de la main d'un autre ; qu'un poëte de nos jours donne par exemple une tragédie telle que *Sertorius* ou *Suréna*, je suis sûr que l'Hôtel de la Comédie-Française ne désemplira pas de six

---

(1) Corresp. Voltaire Ed. Baudouin, 1827, t. II, p. 200, à Thiériot, 25 janvier 1738.

mois, à la représentation d'une pareille pièce. Nous n'avons que deux auteurs qui ne souffrent point de rivaux, et qui n'en auront peut-être jamais, c'est La Fontaine et Molière ; ils sont parvenus à l'apogée de leur art » (1).

Si nous citons tout au long ce jugement, c'est que le sens en paraît ferme et sûr, et que, s'il fut adressé à Bouhier, il fut communiqué à toute la petite société dijonnaise, comme d'ailleurs toutes les lettres du Président. On les commentait, on les critiquait, on y cherchait des inspirations, des sujets de travail ; telle lettre sur Bayle, nous le verrons, a été l'occasion de mémoires volumineux. A Dijon, on n'ignorait rien de ce qui se passait ailleurs ; l'esprit de curiosité aidant, on ne se contentait même pas de l'immense correspondance de Bouhier, l'abbé Papillon en entretenait une, pour sa part, presque aussi volumineuse ; ce commerce littéraire, dont l'amitié ne faisait pas tous les frais, fut loin d'être stérile. Encore un mot de Desforges sur Montesquieu, mot curieux de poète autant que de critique :

M. de Montesquieu, président au Parlement de Bordeaux, auteur de cet ouvrage (*Considérations sur les causes, etc.*) m'a fait présent de l'exemplaire que j'ai. Ce n'est pas un des membres de votre Académie qui lui fasse le moins d'honneur. Quand il composa ses charmantes Lettres Persanes, les Grâces échangèrent leur toquet avec son bonnet de cabinet, et Vénus lui mit sa ceinture autour de sa robe de chambre. Du badin il passa au sérieux, avec facilité, et tout le monde convient que ses Considérations sur les Romains

---

(1) Bibl. nat. Ffr., 24410, f° 410.

sont écrites avec beaucoup d'esprit, de jugement et de politesse, mais il me semble qu'à force d'affecter la précision de Tacite, il tombe dans la même obscurité. » (1).

On s'occupait beaucoup aussi des compatriotes : de Piron, dont le succès allait toujours croissant : « Je ne sais pas, disait Bouhier, si l'auteur (de *Gustave Wasa*) est assez docile pour profiter des conseils, mais, quoiqu'il en soit, Voltaire doit être bien mortifié de la préférence qu'on donne à son rival. J'en suis charmé pour l'honneur de la patrie (2). » Et encore, de la *Métromanie :* « Il y a aussi de très jolies choses, des portraits très bien frappés et très ressemblants, et des coups de théâtre bien ménagés. Piron a d'ailleurs ramené le ton de la bonne comédie, qui avait disparu depuis Renard (3). » Buffon, encore peu connu, fut deviné par Bouhier : « Ce jeune homme ira loin, s'il continue. Il est grand ami de M. de Réaumur, qui vient de donner son premier volume sur les insectes (4). » Plus tard, le Président applaudit à ses succès et contribua à établir solidement sa renommée.

Si l'on voulait examiner en détail ce que pensaient de nos grands hommes de Paris nos savants de province, il y faudrait un volume. C'est Crébillon, luttant avec succès contre Voltaire, aux applaudissements de ses compatriotes ; l'abbé Leblanc,

---

(1) Bibl. nat., Ffr., 24410, f° 421.
(2) Girault. Lettres inédites, p. 69
(3) M. Em. de Broglie. Op. cit..., p. 323.
(4) M. Em. de Broglie. Op. cit..., p. 286



se débattant contre la mauvaise fortune, avec de mauvais vers et une bonne pièce ; de Brosses, plaisantant agréablement ses amis et lui-même, entamant et soutenant avec honneur, contre Voltaire, une de ces polémiques où il trouva moyen, quelquefois, d'avoir autant et plus d'esprit que Voltaire, qui en avait tant (1). Et c'est surtout de Voltaire qu'il faudrait parler ; il n'est pas jusqu'au moindre de ses pamphlets, qui n'excite, dans la société dijonnaise, une de ces animosités longues et tranquilles, que le succès ne fait qu'accroître. Voltaire le savait bien, et s'il poussait la flatterie jusqu'à écrire à Bouhier, en latin, « Te Veneror, etc... » la lettre restait sans effet : elle touchait peut-être le critique, qui se flattait d'être un des derniers tenants de la langue latine, elle ne persuadait pas l'homme qui fut irréductible, et qui maintint toujours, contre Voltaire, dans les Dijonnais absents ou présents, une touchante unanimité, si l'on en excepte le président de La Marche, condisciple d'Arouet au collège Louis-le-Grand, et le président de Ruffey, qui pensait que l'amitié d'un grand homme est un présent des dieux.

---

(1) Voir à l'appendice, n° 3, quelques lettres inédites de Voltaire et du Président de Brosses, principalement sur l'affaire des « moules de bois ».

III

Il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil rapide sur le mouvement littéraire en Angleterre, et de savoir que la société dijonnaise fut des premières à être informée de son importance et de sa valeur par un Dijonnais, l'abbé Leblanc (1). Ce n'est pas dans les livres que l'abbé Leblanc connut l'Angleterre, il y passa trois années, sut bien voir et bien faire voir. Quatre hommes ont contribué, entre 1725 et 1740, à attirer sur l'Angleterre l'attention du public français. C'est le Suisse Béat de Muralt, l'abbé Prévost, Voltaire et l'abbé Leblanc (2). « Je crois, écrivait Voltaire à ce dernier en 1738, que vous avez encore fortifié votre génie par l'étude d'une langue, dans laquelle est écrit ce qu'on a jamais pensé de plus fort. Vous avez dû sentir votre âme plus libre, et plus à l'aise, à Londres. C'est là que la nature étale ses beautés mâles, qui ne doivent rien à l'art. Les grâces, l'exactitude, la douceur, la finesse, sont plus le partage des Français... Je crois qu'un Anglais, qui a bien vu la France, et un Français, qui a bien vu

---

(1) Sur l'abbé Leblanc, consulter principalement : Edmond et Jules de Goncourt. Portraits intimes du xviiie siècle. Paris 1857, p. 57-71 — M. G. Lanson, Nivelle de la Chaussée, passim. — et M. Emm. de Broglie. Portefeuilles du président Bouhier. Paris, 1896, p. 99-148.

(2) Cf. M. J. Texte, J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire, p. 40 et suiv.

l'Angleterre, en valent mieux l'un et l'autre (1). »

La physionomie de l'abbé Leblanc est trop connue, pour que nous l'esquissions à nouveau : c'est le type de ces abbés de conscience facile, toujours en quête d'un gîte ou d'honoraires, familiers bavards d'un seigneur de fortune, l'esprit vif et pétillant, de médiocre talent et de grande ambition, courtisans de toutes les gloires, se taillant une réputation dans le succès d'autrui; bref, un abbé qui vit et sut beaucoup de choses, bonnes et mauvaises, et qui les dit toutes. Il se trouva qu'à la suite d'aventures romanesques, et dans un temps, où la chasse à un fauteuil d'académicien (2) n'occupait pas encore tous ses loisirs, il s'installa en Angleterre, chez le duc de Kingston, et regarda autour de lui. Londres ne le séduit qu'à moitié. A l'Angleterre il préfère les Anglais, mais il ne peut les comprendre; il aime mieux s'en taire que d'en parler à la légère, il s'enferme à Thoresby, et ne rentre à Londres qu'après une sérieuse étude de la langue. « Je veux connaître les Milton, les Shakespeare, les Dryden, et les autres poètes de

---

1) Lettres inédites de Voltaire, publiées par Cayrol, t. I, p. 443.

(2) Les nombreux échecs de l'abbé Leblanc à l'Académie Française sont dus, d'aprés Richard de Ruffey, à son mauvais caractère. On appréciait l'auteur, mais on détestait l'homme ; grâce à l'appui de Buffon, du président de Brosses et d'autres, il fut sur le point de vaincre la mauvaise fortune; Mme de Pompadour le protégeait. Elle sollicita pour lui une place à l'Académie. « M. de Voltaire, dit Ruffey, fut député auprès d'elle par l'Académie Française, pour savoir ses vrais sentiments sur cet objet, et réussit à obtenir de sa part une entière liberté des suffrages. C'est le sujet de la haine de l'abbé Leblanc contre ce grand poète (*Histoire secrète de l'Académie* par Richard de Ruffey).

cette nation (1). » Et le président Bouhier lui répond en homme qui connaît son sujet, qui ne l'aime qu'à demi, peut-être, parce qu'il le voyait à travers Voltaire, les *Lettres anglaises* n'étant vieilles que de trois ans :

La goutte m'a tellement tenu depuis votre dernière lettre, que je n'ai guère été en état d'y faire réponse. A présent que je commence à me mieux porter, je vais renouer commerce avec mes amis. Je commence par vous féliciter de passer vos jours dans une maison aussi belle et aussi agréable que celle où vous êtes. Vous faites bien de tâcher d'apprendre bien l'anglais, afin de vous mettre en état de converser avec les beaux esprits de Londres, quoique j'entende dire qu'ils savent tous notre langue assez bien pour nous entendre. Mais il est encore plus agréable de les pouvoir entretenir dans la leur. D'ailleurs, j'espère qu'il nous en reviendra quelque belle traduction de votre façon. Ils ont surtout d'excellents historiens et de savants philosophes. Pour leurs poètes, ils ne seraient sûrement pas à notre goût, et le gracieux n'est point leur talent...

....Suivant ce que me marque l'abbé d'Olivet, vous êtes en commerce de lettres avec lui, et vous avez déjà fait exporter, par un libraire de Londres, un bon nombre d'exemplaires de nos Tusculanes, qui sont prêtes à sortir de dessous la presse. Je serai fort heureux de savoir naturellement ce que les savants de ce pays pensent de mes remarques critiques, tant sur cet ouvrage de Cicéron que sur les autres, qui ont déjà paru. Si j'y loue souvent le D[r] Bentley, et que j'adopte plusieurs de ses conjectures, qui m'ont paru heureuses, je l'ai aussi relevé plus d'une fois, et quoique je l'aie fait avec tous les ménagements possibles, et qu'il mérite en effet par son grand savoir, j'ai peur néanmoins que cela ne l'ait mis

(1) Cf. M. Em. de Broglie, op. cit., p. 133.

de mauvaise humeur. Car on pourrait dire *genus irritabile criticorum* aussi bien que *vatum* (1).

Quelques mois suffirent à l'abbé Leblanc pour apprendre à parler l'anglais. Il se mêle aussitôt à la société littéraire, il voit Pope, converse avec Addison et Bolingbroke, lit et va voir jouer, avec curiosité, les tragédies de Shakespeare, qu'il appréciait en termes excellents : « Encore un coup, voilà le grand talent de Shakespeare : c'est l'expression ; il anime les êtres les plus fantastiques. On y trouve aussi les traits les plus sublimes, et ce qui est beau y est admirable ; de ce côté, on ne peut trop le louer, mais souvent la plus belle pensée est voisine de la plus basse, et la plus juste de la plus fausse. Jamais homme n'a allié de si belles choses à de si misérables ; il est si inégal avec lui-même qu'il est impossible de s'en donner une idée » (2). C'était bien comprendre Shakespeare, et il faut avouer qu'après un séjour d'une seule année en Angleterre, il fallait plus qu'une réelle souplesse d'esprit, pour entrer aussi profondément dans le génie anglais. Aussi n'est-on pas étonné de trouver, sous la plume de Buffon, cet éloge : « 26 septembre 1738. Vous parliez si bon anglais dans la dernière (lettre), que j'aurais deviné vos études de Londres ; mais, depuis votre retour à Thoresby, vous n'avez plus de maîtresse de langue, et je crois bien que c'est le seul meuble,

---

(1) Bibl. div., F. Baudot, n° 231, f° 378.

(2) Cf. M. Em. de Broglie, op. cit., p. 140.

que vous regrettiez, de tous ceux de cette grande ville. Je suis charmé des descriptions que vous me faites ; sûr de votre goût, j'ai un vrai plaisir à juger d'après vous. Vous faites un assez long séjour en Angleterre, pour vous mettre au fait de toute la nation » (1). L'abbé Leblanc le prouva bien ; il écrivit ses Lettres d'un Français sur les Anglais, où il résuma ses impressions sur les hommes et les choses d'Angleterre ; en 1745, la littérature anglaise était découverte, mais Leblanc apportait un tel sens de la critique juste et mesurée, des vues si curieuses, que le succès ne se fit pas attendre, et que les Lettres eurent cinq éditions, et furent traduites en français et en italien. On oublierait volontiers en Leblanc le poète, pour ne songer qu'au critique ; après sa vie agitée et sa candidature perpétuelle à l'Académie, il n'est rien de plus sûr que ses Lettres, pour le rappeler au souvenir. Mais Leblanc avait beau parler de Paméla, et Mathieu Marais de Rosalinde, le président Bouhier demeurait insensible à toutes ces avances ; il en restait au vieux goût français. « Le roman de Rosalinde m'est absolument inconnu. Depuis quelque temps on ne fait plus cas que de ce qui nous vient des Anglais. Je crois qu'on ne tardera pas à en revenir. Tous leurs livres de morale ne valent pas une page de Montaigne, ni tous leurs poèmes et romans un livre de Télémaque (2) ».

(1) Correspondance inédite de Buffon, par Nadault de Buffon, t. I, p. 21.

(2) Cf. M. Em. de Broglie, op. cit., p. 236.

C'est une chose curieuse à remarquer que cette négligence volontaire de la littérature anglaise, dans un temps où un Dijonnais, bien placé pour la connaître, et désireux de la faire connaître, ne pouvait en inspirer le goût ; il faut croire que les relations qui unissaient la France et l'Angleterre n'étaient pas encore bien intimes, pour qu'un esprit aussi curieux que celui de Bouhier n'éprouve pas le besoin de rester moins étranger aux lettres anglaises. On peut parcourir la correspondance étendue du Président, on y trouvera de très nombreuses lettres d'étrangers, on n'en trouvera aucune d'Angleterre, à part celles de quelques Français. A cette date, le mouvement, qui emportait les esprits vers l'Angleterre, ne faisait que de se dessiner; mais, vers 1760, alors qu'on passait volontiers la Manche, comme en 1730 les Alpes, que Jean-Jacques Rousseau, le lauréat de l'Académie de Dijon, l'imitateur de Richardson, aurait pu exercer une profonde influence sur ceux qui lui avaient servi d'introducteurs dans le monde des lettres, tous les Dijonnais restèrent étrangers à ce mouvement, même de Brosses, cet esprit si ouvert : Buffon seul semble l'avoir compris, sans s'y mêler. La province se refusait à suivre le goût de Paris, surtout parce que c'était le goût de Paris, et que la nouveauté ne remplace pas toujours la tradition.

IV

« Jamais la poésie n'a été si mal reçue. Les vers ne trouvent plus d'accès favorable qu'au théâtre, partout ailleurs on les néglige » (1), écrivait à Bouhier l'abbé Leblanc, qui comptait sur son recueil d'élégies pour se créer des amitiés puissantes. « Vous me parûtes faire quelque attention, ajoutait-il, aux premiers vers que je vous en récitai. C'en a été assez pour me porter à vous l'envoyer ; c'en a été assez pour me flatter qu'elle en valait la peine. L'attention d'une personne comme vous est un préjugé bien avantageux pour un ouvrage. Je voudrais que celui-ci la méritât. Quoiqu'il en soit, puisque vous me faites la grâce *meas esse aliquid putare nugas*, j'espère que vous recevrez cette pièce avec votre bonté ordinaire » (2). La poésie n'était pour lui qu'affaire d'intérêt, il estimait que l'élégie n'était que le cri de la passion réfléchie jeté au hasard ; le cœur restait absent de son œuvre. Le poète est loin d'avoir le talent de l'informateur et du critique. Il avoue d'ailleurs ingénûment que le genre dans lequel il s'exerce est bon pour les débuts, « les illustres le délaissent, quand ils cessent d'être écoliers, et les médiocres continuent à l'être ». Il délaissa le genre

---

(1) Abbé Leblanc. Discours sur l'élégie. p. 5.

(2) Bibl. div., F. Baudot, 496, f° 257. Leblanc à Bouhier, 2 mai 1722

de bonne heure, et rien ne fait supposer qu'il n'y fût pas demeuré médiocre. C'est ce que semble indiquer Michault (1) qui, avec autant d'insuccès, mais par une voie différente, fit entendre, dans ses vers une plainte lassante et importune, toujours la même. Leblanc avait pris pour devise : *Læsit amor, magnoque iratum fluctuat æstu,* et Michault : *Qualis populea mærens Philomela sub umbra ;* mais ni l'un ni l'autre ne sut lancer une plainte ou un cri de passion qui touche et qu'on ait retenu.

Nous ne parlons pas de Bouhier, qui écrivit de petits vers légers, dans le goût du temps, qui n'était ni toujours bon, ni toujours moral, madrigaux, épigrammes, sonnets, dont la plupart n'ont rien de commun avec la poésie. Nous détachons cependant de ses poésies inédites ces quelques vers sur « Les approches de la mort », qui montreront que, même chez ce grave magistrat, l'esprit ne perdait pas tous ses droits.

Quand de sang froid je considère
L'état où l'homme est sur ses fins,
Au lieu de joie et de festins,
Dégoûts, langueur, douleur amère
Des pieds, de la tête, des reins ;
Souvent ailleurs cuisant ulcère,
Triste reste d'amours malsains,
Partant, remords, vrais assassins
Qu'on trouve aux portes de Cythère ;
Quand, dis-je, ainsi je me dépeins,

---

(1) Michault. Réflexions critiques sur l'élégie. Dijon, 1734.

Pièce à pièce le pauvre hère,
Perdant par catarrhes malins
Ouïe et dents et luminaire.
A peu près ainsi qu'un Rosaire
Dont on voit défiler les grains ;
Enfin, sur le lit mortifère,
Attendant l'heure des destins,
Ayant, pour pitance ordinaire,
Fades bouillons, soirs et matins,
Joints aux doux mets qu'on donne à faire
Au cuisinier apothicaire,
Assassiné de médecins
Et d'introducteurs, d'anodins,
Fatigué de mainte commère,
Qui tranche de la nécessaire,
Assailli d'ardents consanguins,
Traînant à leur suite un notaire :
Plus encor des fantômes vains.
Dont le bercent les noirs essaims
Des dévôts à la mine austère ;
Sur le tout, des pleurs vrais ou feints
D'amis, de parents et de proches ;
O mort, c'est moins toi que je crains
Que les horreurs de tes approches (1).

Il ne la craignait pas, en effet, car on sait qu'elle vint le prendre entre les bras du P. Oudin, au moment, dit la légende, où il était en train de l'épier.

Dans la société dijonnaise, il n'est guère qu'un poète qui puisse passer pour le tenant de la poésie, et encore,

S'il est un nom bien doux fait pour la poésie,
Oh ! dites....

---

(1) Bibl. div., F. Baudot, 196, f° 216.

ce n'est certainement pas le nom de Cocquart. Cocquart avait débuté fort jeune dans la poésie; au sortir du collège, en 1715, il se mit à lire Racine et Boileau, c'est d'eux qu'il apprit l'art des vers. Il a semé un peu partout sa verve indisciplinée, dans le Mercure surtout, et il eut le bonheur de recevoir les encouragements de La Monnoye et de Piron. Plein d'esprit, avec un vrai sens de la satire, il eut pu donner une œuvre, il n'a laissé que des poésies agréables, oubliées aujourd'hui. Il les réunit, en 1754, en deux petits volumes, dont le *Journal de Trévoux* disait : « poésies faciles, naturelles et négligées ». Dans les petits sujets qu'il traitait, ce n'était presque pas un défaut : il y fallait de l'abandon et de l'esprit, et on y trouve l'un et l'autre. Cocquart était avocat, et l'on sait que rien ne s'accorde moins que les articles du Code et la libre poésie; aussi s'en plaint-il amèrement :

A la ville, au contraire,
Je vis en vrai Timon,
Un grave ministère,
Aux plaideurs nécessaire,
Dans ma propre maison,
Me retient en prison.
Il faut, sans me distraire,
A tout moment extraire
Droit civil et canon,
Lire un long commentaire,
Pâlir sur le jargon
D'Accurse et de Jason,
Et moins pour l'honoraire
Que pour un vain renom,

Devant plus d'un Caton,
A force de trop braire,
Altérer mon poumon (1).

C'est la revanche du poète, obligé de compter avec l'heure et le moment de l'inspiration. Mais cette irrévérence n'est que passagère; il a même écrit plusieurs dissertations « où l'on fait voir que la profession d'avocat est la plus belle de toutes les professions ». Il fallait bien rire de ses malheurs pour n'en pas pleurer. Cocquart ne pleurait que dans ses vers ; il est telle élégie, où le dépit amoureux donne à la pensée une force et un relief, qu'on chercherait vainement ailleurs. La citation est un peu longue, mais elle permettra de mieux juger ce poète ignoré qui, avec du travail, aurait pu mériter mieux qu'un souvenir :

Pour accomplir l'arrêt du Destin qui l'opprime,
On conduit a l'autel cette triste victime;
Tantôt, levant au ciel ses yeux mouillés de pleurs,
Elle croit l'attendrir sur ses vives douleurs ;
Tantôt, baissant la vue et gardant le silence,
Elle suit d'un pas lent le rival qui m'offense,
Et, craignant un hymen qui nous doit séparer,
Son cœur fidèle encor cherche à le différer.
Ils arrivent au temple, au milieu des ténèbres,
Erynnis l'éclaira de ses torches funèbres ;
Détestant ce lieu, source de mille maux,
L'Hymen avait lui-même éteint tous ses flambeaux.
Au ministre du Temple Ismène est présentée.

---

(1) Cocquart. Poésies. Dijon, 1754, t. I, p. 44.

Grands Dieux ! qu'à son aspect elle est épouvantée !
Que dit-elle ? Écoutons.... Je vous prends pour époux,
Oronte... Juste Ciel ! quel nom prononcez-vous ?
Ismène, cher objet, qui m'aimez, que j'adore,
Vous, épouser Oronte ? Oronte, qu'on abhorre !
Non, je ne puis penser qu'en ce triste moment
Votre perfide cœur parle sincèrement.
Et vous, des Immortels redoutable ministre,
Autoriserez-vous cette union sinistre ?
Ismène à mon rival porte à regret sa foi,
Ses véritables vœux sont de n'être qu'à moi.
Vous pouvez empêcher qu'aux miens on ne l'enlève,
Arrêtez... Mais hélas ! l'hymen fatal s'achève,
Et je vois, réunis, pour me confondre mieux,
Prêtre, parents, Oronte, Ismène, tous les Dieux.
Jour cruel, précédé de jours si pleins de charmes.
A mes yeux presque éteints que vous coûtez de larmes !
Quel tourment quand l'espoir s'envole sans retour !
Il ne nous reste plus qu'un malheureux amour.
Ismène, à son devoir désormais asservie,
Veut traîner loin de moi sa déplorable vie.
Eh ! que redoutez-vous de mon cœur abattu ?
Je crois en vous aimant n'aimer que la vertu,
Ismène. Un feu si pur, fondé sur tant d'estime,
A vos timides yeux doit-il passer pour crime ?
Pourriez-vous, au mépris de nos tendres serments,
Ne me pas conserver vos premiers sentiments ?
Hélas ! en confondant ma douleur et la vôtre,
Aidons-nous à porter nos malheurs, l'un et l'autre,
Ou, si vous n'osez plus me garder votre foi,
Feignez de le vouloir, et c'est assez pour moi (1).

---

(1) Cocquart. Poésies, t. I, p. 24. Veut-on avoir comme une esquisse du sonnet qui a rendu Arvers célèbre, qu'on lise ces vers de Cocquart que peut-être Arvers a connus et imités (tome II, p. 3) :

Est-il tourment plus rigoureux
Que de brûler pour une belle,
Et n'oser déclarer ses feux.

Peut-être y a-t-il dans ces vers plus qu'une fantaisie légère de poète, et l'inspiration lui vint-elle à lui, comme à Fromageot, ce poète en prose, de ce mal qui refusait de s'enfuir comme un rêve. Ce n'est cependant pas dans l'amour méconnu qu'il puise ses meilleures inspirations : le Bourguignon qui sait tenir une plume ne garde pas pour lui les traits mordants de sa verve ; il est, comme le vin de son pays, plein de gaîté ou de force ; dans tout Bourguignon, il y a l'étoffe d'un homme d'esprit ou d'un orateur. Et en Cocquart, c'est l'homme d'esprit qui l'emporte : il sait mieux qu'un autre aiguiser l'épigramme ou faire sourire un madrigal ; ses deux petits volumes sont remplis de pointes malignes qui piquent sans blesser, ou de minauderies qu'il se fait pardonner à force d'esprit. Comme tout autre, comme Clément l'Inclément, il écrit des épîtres, des satires, avec moins d'âpreté sans doute, mais avec autant de grâce : telle cette fin d'épître, pittoresque et alerte, qu'il adresse à Raviot, avocat comme lui et comme lui poète ; on remarquera qu'il connaît son Pline.

D'ailleurs peut-on toujours, pâlissant sur la loi,
Vivre pour les plaideurs, sans vivre un peu pour soi ?
De peur qu'un long travail à la fin n'incommode,

Quoique je sois tendre et fidèle,
L'espoir, qui des plus malheureux
Adoucit la peine mortelle,
Ne saurait me flatter comme eux ;
Et ma contrainte est si cruelle,
Que celle, vers qui vont mes vœux,
Lira ce récit amoureux,
Sans savoir qu'il est fait pour elle.

Chacun a ses plaisirs qu'il se fait à sa mode.
Valère, que séduit un vain espoir du gain,
Tous les soirs chez Damon, les cartes à la main,
Perd avec son argent deux heures au quadrille ;
Paul sur un tapis vert va pousser une bille
Contre une autre qui cède à ce choc violent,
Et dans la blouse enfin court se perdre en roulant ;
A la paume, Alcidas est charmé qu'on le voie,
Agile, prendre au bond la balle qu'il renvoie ;
Eraste, par un trait de son arc échappé,
Se plaît à voir un but adroitement frappé ;
Lisimon sous l'archet fait résonner sa basse ;
Aux spectacles, aux cours Alcippe se délasse ;
Clidamant agité de transports amoureux,
Aux pieds de son Iris va soupirer ses feux ;
Et l'on m'ose blâmer quand mon esprit s'amuse
Aux innocents accords que m'inspire une muse.
Heureux qui se ménage un moment de loisir,
Et fait faire au travail succéder le plaisir !
Plus heureux mille fois qui toujours raisonnable
Mêle dans ses plaisirs l'utile à l'agréable !
Quoiqu'il en soit enfin, de ses rapides jours
Souffrons que tout mortel règle à son gré le cours ;
Ne condamnons jamais les passe-temps des autres,
Si nous ne voulons pas qu'on censure les nôtres (1).

En ce temps, chacun se piquait de faire des vers, les lisait sous le manteau, mais n'osait les produire au grand jour. Richard de Ruffey en écrivait aussi quelques-uns, mais, disait de Brosses, il était le seul à les louer, si l'on excepte Buffon qui l'en remerciait par complaisance ; Piron et Crébillon poursuivaient à Paris le cours de leur brillante carrière, mais, à Dijon, il faut bien

(1) Poésies, t. I, p. 59. Cf. Lettres de Pline. Livr. 9. Epist. 17.

avouer que le génie poétique faisait presque défaut. La Monnoye avait emporté son secret avec lui. Parmi ceux qui restaient, l'un, grave magistrat, ne voyait dans la poésie qu'un délassement à de plus sérieuses études :

> Et s'y j'aime à me promener
> Sur le mont à la double cime,
> Je rougirais d'y séjourner (1) ;

l'autre, trop occupé, ne trouvait dans les vers qu'un nouveau moyen de parvenir ; celui-ci manquait de talent, celui-là de travail, tous inférieurs à leur matière. Tant qu'il s'agit d'emprunter à un auteur sa pensée pour la rendre en notre langue, même en un nombre égal de vers, le versificateur suffit à la tâche et quelquefois la remplit avec succès ; c'était travail de bon ouvrier en vers ; mais, quand il fut besoin de l'inspiration, le versificateur demeura toujours, le poète ne se montra pas ou peu. C'est une curieuse remarque que le Bourguignon, d'humeur badine et enjouée, qui aime tant à rire et à se moquer, qui semble destiné à produire des œuvres légères et spirituelles, ait, au XVIIIe siècle, le siècle de l'esprit, laissé surtout des œuvres graves — *mole sua stant* — œuvres de critique et d'érudition, qui se présentent sous la forme de majestueux in-folio ; c'est le *Supplément au Dictionnaire de Bayle* par l'abbé Joly, et la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* par l'abbé Papillon. En les

---

(1) Bibl. dijon., F. Baudot, 196, f° 138.

voyant, on songe à ces ceps de vigne noueux, tordus, rabougris, qui ne montent pas bien haut, mais qui s'attachent solidement au sol où ils jettent de puissantes et profondes racines, qu'on ne peut arracher sans de longs efforts, qui vivent et durent là, en dépit de tout, et produisent, sans cesser, le vin qui donne la force.

V

Et cependant, malgré cet appareil de science austère, l'œuvre est vivante ; l'anecdote apporte le plaisir avec elle. L'érudition n'est plus, comme au XVIe siècle, ni même comme dans la première moitié du XVIIe, une arme pesante et massive ; elle a même laissé sa parure artificielle et un peu vide des dernières années du XVIIe siècle ; elle est devenue aimable sans rien perdre de sa sûreté, et spirituelle sans rien laisser de sa gravité. Ce ne sont plus tant des savants qui écrivent que des hommes d'esprit ; tout le monde aime à lire leurs œuvres et s'y plaît, parce qu'on les comprend. Qu'elle porte sur les textes, l'histoire, la littérature, les statues, les médailles, les institutions, le droit, l'érudition n'a plus rien qui effraie ; on s'y est porté par habitude, on y demeure par plaisir ; c'est de l'érudition d'amateur éclairé et consciencieux. Telle l'œuvre de Joly et de Papillon, qui fut conçue et exécutée, à frais communs, dans la bibliothèque du président Bouhier ; on l'a causée

avant de l'écrire ; elle garde parfois, sous des dehors sévères, le mouvement alerte et enjoué de la bonne conversation.

Philippe-Louis Joly écrivait en octobre 1777 : « J'ai assez d'ouvrages (manuscrits) pour enrichir ou ruiner un libraire, qui dans la crainte du dernier ne se laisserait peut-être pas tenter par l'appas du premier (1). » Il n'enrichit, ni ne ruina personne, pas même lui. Travailleur infatigable, savant modeste, il remplit avec une implacable régularité sa tâche quotidienne, étudiant quelquefois quatorze heures par jour. Il avait une lecture immense qu'il devait à l'amitié bienveillante du président Bouhier, dont la bibliothèque lui fut largement ouverte. Ce qu'il recueillit de notes, ce

---

(1) Lettre de Joly à Nyon, libraire. La date de cette lettre fixe, de façon définitive, le point d'histoire suivant : La *Biographie universelle* de Michault fait naître Joly vers 1680 et mourir vers 1755, « depuis 1751, dit l'auteur de l'article (note), on ne voit pas qu'il ait rien publié, et on ne trouve plus son nom parmi les membres de l'Académie de Dijon, en 1760 ». *La Galerie Bourguignonne*, relève, après Barbier, cette erreur « car la source où Barbier s'est renseigné est bonne », mais elle semble ignorer que Joly fut censeur royal. On peut fixer, ainsi qu'il suit, les principales dates de la vie de Joly : Il naquit à Dijon en 1712 et mourut le 26 août 1782. *Le Mercure Dijonnais* (p. 301) dit : « Le 26 août 1782, M. l'abbé Joly, chanoine de la Chapelle aux Riches et censeur royal, mourut d'une fluxion de poitrine, âgé de 70 ans environ ; il jouissait de 4 à 5,000 livres de rentes, était pensionné du Roi. C'était un mauvais auteur, mais à cela près, un grand littérateur ». Le 12 août 1740, il fut nommé de l'Académie de Dijon ; le 14 avril 1741, il donna sa démission (Fonds Baudot, 9, f° 157) ; vers 1747, il fut nommé censeur royal, charge qu'il exerçait encore en 1772. « Oserai-je, Mgr., rappeler à votre Grandeur, qu'il y a 24 ans que je suis honoré du titre infructueux qui est après ma signature, Dijon, le 12 mars 1772 » (Bibl. nat. Ff. 10483. f° 14). A partir de 1751, Joly ne publia plus rien. La longue et intéressante lettre que nous donnons à l'appendice n° 4 en expliquera clairement les motifs.

qu'il composa d'extraits, ce qu'il écrivit de mémoires, durant le cours de trente années, effraya à bon droit le libraire auquel il en proposa l'impression. Il rêva d'être le continuateur des *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature* de l'abbé d'Artigny ; il avait été le confident de l'auteur et le correcteur de l'œuvre, et se flattait de donner une suite qui serait accueillie avec faveur ; mais le sort ne lui fut pas clément. Même insuccès pour son manuscrit qui servait de réponse aux *Trois siècles de Littérature française* de l'abbé Sabatier de Castres. Le libraire en refusa l'impression, sous prétexte que l'auteur censuré était tombé dans le mépris public et que l'ouvrage ne méritait pas une réponse. Celle de l'abbé Joly compte deux cent quatre-vingt-quatre pages in-4° d'écriture fine et serrée (1), et le ton n'en est pas toujours celui de la critique juste et mesurée.

Il réussit mieux dans l'art de collectionner des extraits, il a tant lu et tant retenu (2) ! Sa vie de *Guillaume Postel,* demeurée inédite, malgré ses désirs et ceux du libraire (3), n'est pas d'une science

---

(1) Bibl. div., F. Baudot, n° 58.

(2) Cf. Eloges de quelques auteurs français.

(3) Bibl. div., F. Baudot, 114, f° 1. « Monsieur, je ne sais pas plus varier que vous. Vous m'offrez la préférence pour ma *Vie de Postel* et moi je vous offre pareillement la préférence pour l'acquisition de ce manuscrit. J'y ai travaillé 14 heures par jour, depuis le commencement de juillet jusqu'à la semaine dernière, et il est tellement en état de voir le jour, qu'on en pourrait, aujourd'hui, commencer l'impression par le titre et la préface, n'ayant pas un seul mot à y ajouter ou à retrancher... Me proposant d'aller à Paris l'hiver prochain, pour revoir mes anciens amis, j'y aurai toute la liberté possible de traiter plusieurs mss. qui sont tous prêts pour l'impression, n'ayant rien fait imprimer depuis un grand

fragile ; ce volumineux in-folio joint à une documentation sûre une abondance variée d'analyses et de citations, mais le lien qui réunit tout cela est bien fragile. L'abbé Joly préfère les circonstances curieuses, les historiettes piquantes, le menu détail ; il se soucie fort peu des vues d'ensemble et des idées générales ; très souvent même, il oublie de critiquer, comme il a oublié de composer, et c'est à d'autres qu'il emprunte des jugements cousus bout à bout, et qui donnent l'impression d'une œuvre inachevée où l'auteur n'a pas pu ou pas voulu conclure (1).

Ses défauts mêmes devaient le servir dans une œuvre plus importante et plus connue, ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (2). Quand parut le Dictionnaire historique et critique de Bayle, ce ne fut à Dijon qu'un grand cri d'admiration ; on avait les yeux tournés vers la Hollande, c'était de là que venait la science, et, avec Bayle, l'esprit. La Monnoye ne tarissait pas sur « l'incomparable journaliste qui divertissait toutes les nations (3) » ; la province admirait sans réserve Bayle qui admirait la province, et Dijon en par-

---

nombre d'années et ayant toujours travaillé sans relâche depuis ce temps... Avec tout cela, loin de tirer de l'argent de mes mss. et de mes livres, je compte m'en défaire, ainsi que d'une somme assez considérable d'argent que je remettrai à ceux qui s'en chargeront ; bien entendu que je n'en retirerai que d'autres livres de mon goût et de mon choix, 16 septembre 1764.

(1) Vie de Guillaume Postel, professeur royal de langues étrangères et de mathématiques. Bibl. div. F. Baudot, 113.

(2) 2 volumes in-f°, Paris et Dijon, 1748.

(3) Cf. M. A. Jacquet. *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, p. 56.

ticulier, qu'il tenait pour « une des plus polies et des plus savantes (villes) du royaume ». Des abbés, comme Nicaise, correspondaient fréquemment avec lui; on en était à l'enthousiasme; mais, le temps aidant, on s'aperçut que le *Dictionnaire* renfermait plus d'une audace; on se défia de cet esprit curieux qui soulève les plus graves questions sans les résoudre; on le critiqua d'autant plus qu'on l'avait plus admiré. « Vos recherches sur Bayle sont curieuses et instructives, et je vous exhorte à les continuer autant que vos affaires pourront le permettre (1) », écrivait le président Bouhier à l'abbé Le Clerc, supérieur du séminaire Saint-Irénée, à Lyon. Mais c'était se prendre à forte partie, et Le Clerc préféra faire la guerre d'embuscade plutôt que d'attaquer de front; mal lui en prit. Son travail, trop minutieux, fut peu goûté, fort critiqué, et l'auteur en conçut quelque chagrin qu'essaya d'expliquer et d'apaiser Bouhier (2).

Le Clerc n'était point l'homme d'une telle

---

(1) Bibl. nat. Ff. 24413, f° 589, 12 mai 1726.

(2) Bibl. nat. Ff. 24413, f° 825. « Vous n'aurez déjà plus affaire avec le *Nouvelliste du Parnasse*, car il est muet depuis le mois de mars, et, comme il y a apparence que quelque autorité supérieure lui a imposé silence, il y a apparence aussi qu'il ne reprendra pas son métier de nouvelliste ou plutôt de censeur des plus cyniques à l'égard des autres; s'ils font de bonnes réflexions, vous en profiterez; sinon vous irez toujours votre chemin. Vous auriez bien dû vous attendre que ceux qui n'aiment pas les minuties qui concernent les gens de lettres, ne goûteraient pas votre ouvrage. Mais, par la même raison, ils doivent rejeter la moitié du Dict. de Bayle qui n'est remplie que de choses pareilles. Il est vrai qu'il y aurait plus d'utilité pour les savants que vous combatissiez plusieurs propositions plus que téméraires de Bayle. Vous en êtes assurément très capable; mais cela demande plus de loisir que vous n'en avez et une assiduité au travail que vous ne sauriez guère donner.

œuvre, et ce n'était pas avec une simple lettre, encore qu'elle eût plus de deux cents pages, qu'on pouvait, en ne s'occupant que de « minuties », attaquer avec succès un adversaire tel que Bayle. Le projet ne fut cependant pas abandonné ; l'œuvre restait à faire, l'auteur était trouvé. Joly, par sa vaste lecture, par son opiniâtreté au travail, par son amour des « minuties », par ses innombrables compilations, était préparé à une telle tâche ; il essaya de la remplir et y parvint non sans succès. Il semble qu'il ait fait fausse route, dès le début, et que son esprit, peu propre aux idées générales et aux vues d'ensemble, se soit arrêté surtout à ce qu'on avait regretté de ne point trouver dans la lettre critique de Le Clerc. Dans chacune de ses *Remarques,* il se livrait à des dissertations sur les défauts de Bayle, lesquelles par leur répétition auraient lassé l'esprit du lecteur. Ramasser en faisceaux toutes les causes d'erreur, et dans chaque article montrer les effets de ces mêmes causes, c'était le moyen de répondre utilement et pratiquement à Bayle. On le fit savoir à Joly. Le président Bouhier parla de son ami et de son œuvre à François Secousse, qui lui répondit par la lettre suivante :

Bayle, dont la réputation sera immortelle par rapport à la beauté, à la profondeur, à l'étendue et à la pénétration de son génie, et par d'autres talents que vous connaissez mieux que moi, commence à le perdre du côté de cette exactitude dont il se piquait tant. Il avait peu lu d'originaux et, trompé par des modernes, il a dit bien des choses fausses. Un ouvrage où on les relèverait toutes serait certainement très utile ; mais pour en rendre la lecture aussi amusante et

aussi intéressante qu'est celle de ses livres, il faudrait que la critique fût maniée par un génie tel que le sien et qu'elle fût écrite par une plume aussi légère que la sienne, mais où les trouver ? On peut sans doute convenir qu'on a des talents inférieurs à ceux de cet écrivain inimitable. Il semble donc qu'il serait nécessaire de se borner à la pure utilité, c'est-à-dire, à donner une critique exacte, mais sèche, et à faire un livre qui ne serait point lu de suite, mais qu'on pourrait consulter dans le besoin. Votre ami semble avoir pris une méthode différente, non seulement il relève les fautes de Bayle, mais il l'attaque personnellement, et il lui fait des reproches sans doute bien fondés, mais qui m'ont paru rendus d'une manière un peu trop allongée; s'il continue sur le même ton, son ouvrage sera immense, et la répétition des mêmes reproches qu'il aura souvent occasion de lui faire, quoique variée dans l'expression, pourrait à la longue causer un dégoût au lecteur. Mon idée serait donc de donner dans une préface bien travaillée un portrait du génie de Bayle, du caractère, ou du tour de son esprit, de ses talents, de l'usage et de l'abus qu'il en a fait, et de réunir sous différents points de vue tous les reproches qu'on peut lui faire, et l'oubliant ensuite pour ainsi dire entièrement dans le corps de l'ouvrage, se borner à relever avec exactitude et avec précision les fautes qu'il a faites....(1).

Le plan était tracé, il fut suivi. La préface « bien travaillée » existe, mais ce n'est pas là le meilleur de l'ouvrage. Joly avait le tempérament combatif; il a des armes nombreuses, mais il ne sait pas toujours en tirer profit ; dans cette préface, pour répondre à Bayle, il aurait fallu Bayle lui-même. Joly ne cherche pas à plaire, il veut prouver, et c'est par l'abondance des arguments qu'il remplace les agréments du style.

---

(1) Bibl. nat. Ff. 24420, f° 82, 3 mars 1744.

Il ne critique pas seulement Bayle, il le complète. Sa vaste connaissance des livres, livres rares ou peu connus, les nombreux extraits qu'il en donne ajoutent à l'intérêt de son ouvrage. Il est tel article où son érudition s'est allégée, où le récit gagne en vie et en mouvement, tout en ne perdant rien de sa sûreté.

Cependant il est un autre titre de l'abbé Joly à notre souvenir, et peut-être le meilleur, qu'il serait injuste de passer sous silence : il fut l'ami de Papillon et l'éditeur de la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*. Sans Joly, la Bibliothèque n'aurait peut-être jamais vu le jour. L'abbé Goujet en écrivait à Bouhier :

Vous êtes affligé, monsieur, de la mort de M. l'abbé Papillon ; je le suis aussi. Vous connaissiez son mérite de plus près, je n'étais témoin que de la bonté de son cœur et de sa politesse. C'est une perte pour votre ville, pour ses amis, et pour les gens de lettres en particulier. Voilà enfin où se terminent tous nos travaux. Heureux celui qui a su joindre la science des saints aux connaissances humaines ! Il faut aimer des biens qui peuvent vivre après nous, et nous faire vivre avec eux : *cœtera sumus*. Ne donnerez-vous pas touchant le très cher défunt quelque court mémoire où l'on apprenne sa patrie, ses talents, ses écrits, et quelques circonstances de sa vie ? Vous êtes plus en état que tout autre de jeter sur son tombeau des fleurs immortelles. On pourrait envoyer ce mémoire à quelque journaliste. Je serais très fâché que son histoire des auteurs du *Comté de Bourgogne* fût perdue pour le public (1).

Ces « fleurs immortelles » furent jetées par

---

(1) Bibl. nat. Ff. 24411, f° 309.

Joly, qui, quatre ans après la mort de Papillon, donna au public l'ouvrage et l'éloge de son ami. Nul mieux que lui n'était préparé à cette tâche ; ils avaient en quelque sorte mêlé tous deux leur vie, s'occupant des mêmes études, unis dans la même amitié qu'ils portaient au président Bouhier ; exerçant la même tâche, jouissant tous deux d'une honnête aisance, modestes, contents de peu, laborieux, fort savants, ils trouvaient dans l'étude la meilleure récompense de leurs efforts. Joly, cependant, d'humeur moins facile, ne compta pas que des amis. L'auteur du *Mercure dijonnais* le goûtait peu, et Michault portait contre lui une accusation qui ne manque pas que de surprendre. « Philippe-Louis Joly, chanoine de la Chapelle aux Riches, était un grand hâbleur en littérature. J'ai ouï souvent son ami Michault me raconter qu'il avait supprimé un si grand nombre de choses dans la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne* de l'abbé Papillon, qu'on en ferait un bon volume in-folio, qu'il n'avait retranché ces articles que pour se les approprier et en composer ses remarques sur le Dictionnaire de Bayle ; qu'il en avait omis d'autres pour les produire ensuite et faire croire qu'il en savait plus que l'abbé Papillon. Michault avait une copie de tous ces articles qu'il avait transcrits sur le manuscrit original. Il me les a communiqués, et j'ai reconnu la vérité de ce qu'il m'avait avancé (1). » Nous avons eu la bonne

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 102, f° 94.

fortune de retrouver un cahier (1) du manuscrit original de Papillon, copié par Michault probablement, et nous verrons plus loin que les coupures que Joly y a pratiquées ne lui ont pas été toujours inspirées par le bon goût et le désir d'intéresser les lecteurs. Il ne nous a pas semblé qu'il en ait fait usage, comme Michault le suppose, dans ses *Remarques critiques,* ni dans ses *Éloges ;* il est plus probable qu'il les a gardées en portefeuille pour les insérer dans ses *Mémoires* qui n'ont jamais paru, et dont le manuscrit est perdu. Joly était assez riche par lui-même, son bagage littéraire était assez considérable, pour qu'il n'ait pas eu besoin de la charité d'un ami ; Papillon eût dit que c'était jalousie d'auteur et de confrère mécontent.

Papillon est une des plus curieuses et des plus intéressantes figures de la société dijonnaise ; il rappelle par tant de côtés la jolie bestiole dont il porte le nom, que nous ne pourrons le suivre partout où son activité intellectuelle l'a poussé. C'est un des membres les plus anciens et les plus actifs de la société Bouhier (2) ; il parle littérature, philologie, histoire, et toujours avec agrément ; il écrit des vers pour faire plaisir aux amis ; il voyage avec un botaniste, d'Huissier d'Argencourt, et parlant, l'un de plantes, l'autre de livres, ils reviennent à Dijon, enchantés l'un de l'autre ; il

(1) Bibl. div. Fonds de Juigné, n° 16 (Lettre M. Manquent les deux articles les plus importants sur La Monnoye et Morizot).

(2) Né le 1er mai 1666, mort le 25 février 1738.

aime les livres avec passion, plus que le roi dont il ne sait pas médire ; il a une correspondance (1) presque aussi étendue que celle de Nicaise et de Bouhier, il sait y mettre autant de science et autant d'esprit, et, mieux qu'eux, il a su laisser une œuvre qui dure. Il a consacré sa vie entière à composer une *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne,* d'une documentation riche et sûre, qu'on consulte toujours avec intérêt et profit.

Papillon chercha longtemps sa voie, qu'il ne sut d'ailleurs pas trouver. Ce fut Bouhier qui le révéla à lui-même. Ses études solides avaient été complétées par un séjour de trois ans à Paris, d'où il n'avait rapporté qu'un amour plus exigeant des livres rares et curieux. Sa petite fortune suffisait à tout et suppléait aux revenus qu'il se fût procurés, s'il n'eût été affligé d'une élocution fort pénible. Un canonicat le rendit utile à l'Église, Bouhier le rendit utile aux lettres. Dans les nombreuses réunions qui marquèrent les débuts de la société, Papillon, par son caractère vif et enjoué, sut attirer à lui toutes les sympathies ; il avait une belle bibliothèque, et c'était déjà une recommandation ; il connaissait bien les livres, chacun se prit à le conseiller, et Bouhier lui donna l'idée de composer une histoire littéraire de Bourgogne. C'était dans ce temps-là lui dire : « Recueillez le plus possible d'anecdotes et de renseignements intéressants sur les auteurs, sur leur vie, sur leurs

(1) Cette correspondance se trouve à la Bibl. nat. dans le fonds Bouhier. Ff. 24474 avec le P. Lelong, 24418 avec Le Clerc — et à la Bibl. de Dijon, fonds Baudot. nos 231, 199 et 210.

ouvrages, sur les éditions, et donnez le tout en un compacte in-folio, en suivant l'ordre alphabétique. » Ce n'était pas une mince besogne, Papillon n'en fut nullement effrayé ; il avait dépassé la cinquantaine, accumulé notes sur notes, et se sentait assez de vigueur pour mener à bien l'entreprise. Il se crut obligé de parcourir la Bourgogne, s'il voulait parler en toute sûreté des auteurs de Bourgogne. Qui pouvait connaître les trésors cachés dans ces abbayes et ces monastères dont la porte ne s'ouvrait que rarement aux visiteurs ? Quelle belle occasion de toucher à ces manuscrits enluminés dont rêvait son âme de bibliophile !

Il partit en 1722. De ce voyage il a laissé une relation agréable, où l'esprit bourguignon pétille vivement avec ses saillies et ses boutades. Papillon n'était pas seulement un savant, c'était encore un homme d'esprit. Après l'arrêt obligatoire à Nuits et la visite à la maison de Lucotte du Tilliot, d'Huissier d'Argencourt et Papillon arrivent à Beaune :

A Beaune, l'invitation la plus forte que les gens du pays nous firent fut de voir leur hôpital. Nous le visitâmes ; on nous fit remarquer la chambre du roi et son lit ; sa hauteur nous surprit, il faut une échelle pour y monter. C'est une pièce inutile parce qu'elle est réservée pour S. M. L'on prétend qu'anciennement tous les lits de l'hôpital avaient la même hauteur. Il s'ensuit que chacun devait avoir son échelle, voilà un petit meuble fort joli. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la magnificence qui fait le prix de cet appartement, ni de cet hôpital, c'est la propreté ; elle est due non seulement aux soins des Religieuses hospitalières, mais encore aux différents canaux de la petite rivière de Bourgeoise

qui arrose ce bâtiment. Tous les linges sont plissés, ceux surtout qui servent à tapisser les chambres pendant l'été (1).

C'est juger à peu de frais ce splendide monument de l'architecture ogivale du XIV[e] siècle, qui ne vaut pas seulement par la magnificence des souvenirs ; mais, pour Papillon, « les pierres ne criaient pas leur histoire », il n'entendait que la voix des livres, et ce n'est pas dans un Hôtel-Dieu qu'il fallait aller les chercher. Que de fois il fut déçu ! Dans ces abbayes dont il avait tant espéré, l'entrée est difficile, l'hospitalité peu large, la curiosité trop vite satisfaite, car le temps presse ; les manuscrits sont soigneusement enfouis loin de tout regard indiscret, les imprimés sont un peu étrangers au bibliothécaire : tout est de nature à rendre Papillon mélancolique, mais sa verve l'emporte et son mécontentement se résout dans un rire jovial ou dans une malice :

L'abbaye de la Feste n'est qu'à deux lieues et demie de Châlon. Nous ne nous lassâmes point d'admirer les sculptures savantes et délicates en bois et en pierre dont Dubois, notre célèbre compatriote, a enrichi l'église et la sacristie de ce monastère. La bibliothèque nous aurait fait plus de plaisir, si elle nous avait été montrée par un connaisseur ; le moine qui nous la fit voir, et qu'on appelle mal le bibliothécaire, est fort sourd, et franchement il mérite de l'être. Lui demander un livre curieux, c'est, ma foi, *surdo canere*. Quel dommage qu'une bibliothèque aussi nombreuse et aussi choisie ne serve que de parure et de meuble ! et à qui? La propreté de la bibliothèque est tout ce qui touche le plus;

(1) Ce voyage se trouve à la Bibl. de Dijon, F. Baudot, 199, f° 110.

on voit bien quel usage ces moines-là font de leurs livres. Ils seraient bien fâchés que leur cuisine fût aussi rangée. Vous entendez ce que je veux dire.

A Mâcon, la meilleure bibliothèque à consulter était l'abbé Fouilloux. Papillon s'en fut près de lui, et, par lui, reprend contact avec la Hollande. « Je lui demandai des nouvelles de plusieurs savants de Hollande. Il fit une analyse exacte et courte de leurs personnes et de leurs ouvrages. » Et voilà trois heures bien employées ! A Cluny, ce qu'il admire, ce n'est ni l'église, ni l'abbaye, ce sont deux ouvrages rares dont le titre flotte vaguement dans sa mémoire, qu'il demande au bibliothécaire, qu'on trouve avec peine — et qu'on promet de mieux soigner à l'avenir.

Très pittoresque aussi sa réception à Sept-Fonds, où on refuse de le laisser asseoir à la table des moines :

Je répondis que nous étions venus dans cette maison pour nous instruire et pour nous édifier. Je badinai et je répliquai au frère Michel, que je venais de 30 lieues pour accomplir le vœu que j'avais fait de manger de leur cuisine, et dans leur réfectoire, et que je serais contraint de rester jusqu'à ce que j'eusse accompli mon vœu. On alla, on vint, on se rendit, et nous fûmes contents.

Le réfectoire était rempli de plus de 80 moines. La soupe était faite avec des sucs de légumes et d'herbes, nous en mangeâmes avec plaisir; on nous servit une omelette, chose privilégiée, et un plat de fèves. Ce dernier plat était sans beurre, une salade de laitue excellente, des cerises aigres, une bouteille de vin Bourbonnais, et chacun son pain, comme les moines. Outre le pain, la portion congrue de chaque religieux consistait en une soupe et une assiette de fèves, comme nous en avions, une salade sans huile, des ceri-

ses aigres ; l'hémine de Saint-Benoît, c'est-à-dire un demi-setier de vin guigne avait été mis dans le pot deux ou trois heures avant le dîner, apparemment pour en dissiper les fumées les plus dangereuses ; quoiqu'il en soit, jamais je n'ai été plus content ; je ne m'étonne pas si on disait de l'ancien abbé de la Trappe : *docet esurire et discipulos invenit.* Il régnait une certaine modestie et un silence dans toute cette sainte troupe, qui faisait oublier l'appétit sans le rassasier, et quoiqu'on ne dînât qu'à une heure, à cause du jeûne de la veille de Saint-Jean-Baptiste, nous ne mangeâmes pas la moitié de notre prébende. Le recueillement de ces religieux rappelle la raison, ranime la religion, et a de quoi fixer l'esprit le plus inquiet et le plus volage ; tous les visages paraissent nourris à la bisque ; il n'y en a aucun qui sente le Pharisien.

A Autun, tout change : Papillon trouve ce qu'il désire ; on sent au ton sérieux du récit qu'il jouit là, en toute volupté, du plaisir délicat et intense de tenir dans ses mains le manuscrit tant désiré dont on aime tout, jusqu'au dos « voûté et écorché ».

Je trouvai dans les archives (de la cathédrale) de quoi me contenter. Il est vrai que le hasard s'en mêla un peu. Comme je remuais la première tablette, et que je croyais que l'ordre chronologique me servirait de nomenclature et de guide, pour développer ce que je cherchais, je me trompai, tout était brouillé. Le moyen de visiter plus de 200 volumes, l'un l'un après l'autre ! Sitôt que je me suis aperçu du peu d'ordre qui régnait là, je m'attachai aux volumes dont les dos étaient les plus voûtés et les plus écorchés. Cela me réussit. Je ne fus pas longtemps sans trouver les manuscrits écrits en lettres onciales ; les textes des Évangiles me plurent infiniment, mais surtout je maniai plus d'une fois le *Sacramentaire* de Saint-Grégoire dont les figures sont gravées dans le voyage littéraire. J'aurais bien voulu suivre et fouiller tous les coins et recoins de cette bibliothèque... Ce ne fut pas pour nous une petite satisfaction de rendre nos devoirs à

M. le président Bouhier. Il nous fit l'honneur de nous inviter à manger ; il fait les délices de cette ville ; le peuple le regarde avec respect et tendresse. Pour moi, je souhaite qu'il reprenne bientôt la route de Dijon. Les ordres de la Cour, sur son article, ont fait gémir les honnêtes gens et les véritables Français ; mais cette matière est trop délicate pour nous.

Bouhier, en effet, était en exil à Autun, pour avoir interdit à Marcenay, collecteur pour le roi de l'impôt de quatre sous par livre, de toucher ce droit. Il avait dû s'éloigner de Dijon « de quinze lieues ». D'Armenonville pensait qu'en cette affaire il avait montré « plus de manque de prudence que de bonne volonté (1) ». Le cardinal de Bissy voyait plus juste quand il lui écrivait : « (Le duc d'Orléans) convient qu'il n'y a pas dans notre Parlement un plus habile magistrat que vous, mais il lui reste toujours des soupçons que vous êtes des plus portés à vous mettre à la tête des frondeurs ; je lui ai dit sur cela ce que j'ai dû pour le détromper, j'espère enfin en venir à bout (2). » L'exil dura trois mois, exil qu'un violent accès de goutte rendit fort pénible au Président. Le 11 août 1722, il était rendu à ses amis, et l'on reprenait la vie ordinaire, nous allions dire la vie commune.

Ce n'est que par des allusions trop courtes qu'on devine quelle activité intellectuelle régnait dans cette société. Bouhier tombait-il malade ? Papillon

(1) Bibl. nat., Ancien Fonds [illegible], f° 15.
(2) Ibid., f° 21.

en souffrait doublement, dans son amitié et dans son travail :

M. le président Bouhier a eu les gouttes pendant toutes les vacances ; cette maladie nous fait tort en plus d'une manière, et je n'ai jamais vu cet illustre savant plus changé, plus abattu, et plus dégoûté du travail. Cela n'a pourtant pas empêché que dans certains moments il n'ait donné des signes de vie et de son inclination insurmontable pour les belles-lettres ; il a revu la Vie latine de Saumaise par M. de la Mare ; elle sera bientôt en état de paraître, après avoir été tant de fois annoncée et promise à la République des Lettres. On y joindra quantité de lettres originales de Saumaise et de la reine Christine, et qui donneront un grand jour à l'histoire de ce héros de la littérature (1).

C'est un peu du « j'ai mal à votre cœur », de Mme de Sévigné ; on ne s'étonne plus que, malgré les distances qui les séparaient et que l'amitié effaçait, ces savants dijonnais, unis par une telle estime réciproque et un commerce si assidu, aient pu faire œuvre utile pendant trente années ; l'honneur en revient sans doute au président Bouhier, qui sut entretenir dans la société ce goût de l'érudition et de la bonne conversation qu'il avait hérité de son père, mais aussi à ces hommes plus modestes, à qui il ne manquait que des livres et une bonne direction pour rendre féconds leurs efforts.

Recueillons encore ce témoignage flatteur de Papillon sur le P. Oudin et sur Bazin, et nous

(1) Bibl. nat. Ff. 24418, f° 22, décembre 1725.

saurons alors ce qu'il pensait de ceux avec qui sa vie presque entière s'est écoulée :

Permettez-moi de vous féliciter par avance de la visite que vous allez recevoir de deux de nos savants de Dijon. Vous ne serez pas surpris de trouver une érudition vaste et un goût excellent dans le P. Oudin, jésuite, mais vous serez surpris agréablement que M. Bazin, conseiller en notre Parlement, à l'âge de vingt-quatre ans, puisse entrer en parallèle avec ce que la République des Lettres peut fournir de plus habile, la connaissance de quatre ou cinq langues savantes, une critique fine et délicate de ce que l'antiquité a de meilleur en grec et en latin. Voilà une partie de ce que M. Bazin a déjà acquis à son âge. Le P. Oudin, qui lui a servi de Mentor et de guide dans ses études, nous apprendra ce qu'il en pense, et je ne saurais trop m'étendre sur le mérite de l'un et de l'autre ; une ou deux conférences nous prouveront que je suis en reste sur leurs articles.

Si vous faites de nouvelles additions au Moréri, voilà de quoi embellir l'article de Dijon. Ne croyez pourtant pas qu'il y ait un grand nombre de savants de cette espèce dans notre ville. Ajoutez à cela M. Bouhier et deux ou trois autres ; cela suffit pour prouver que les séances ne sont point négligées, et qu'on peut y soutenir la réputation des Saumaises et des Bossuets ; mais peut-être que l'amour de la patrie m'emporte trop loin. Revenons et avouons de bonne foi que le P. Oudin n'est pas Dijonnais. Il est de Vignon, proche de Langres, mais il nous appartient par des lettres de bourgeoisie que nous lui avons accordées, il y a plus de vingt-cinq ans (1).

..... (La description de Bourgogne par Garreau, procureur, se réimprime)..... M. Bazin, le conseiller, a été trépassé depuis quinze jours, il était tombé de dessus son cheval sur lequel il s'était avisé de dormir. Cet accident est funeste ; on croyait qu'il guérirait de cette blessure.

(1) Bibl. nat. Fr. 24418, fº 32, 10 septembre 1726

C'est une perte pour la ville, car c'était un habile homme et qui aimait sa profession. Il revenait de Nuits à Dijon, il était allé voir des Anglais de sa connaissance (1).

Toute la vie de Papillon ne tenait pas cependant dans cet hôtel de la rue Saint-Fiacre (2), ou plutôt elle n'y était si intense que parce qu'elle était soutenue, comme d'ailleurs celle de Bouhier, par les lettres savantes des amis. La correspondance de Papillon, très étendue, présente cette particularité de ne traiter, sous le couvert de différentes études, qu'un seul et unique sujet : la composition et le sort de sa *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne ;* et cela est un éloge. Il avait lié sa vie à cet ouvrage ; rien ne l'en put distraire. S'il écrivait à un ami, c'était pour lui fournir des documents, dans l'espérance d'en recevoir de meilleurs. Si cet ami était le savant abbé Le Clerc, une visite annoncée était la plus sûre récompense, et Papillon songeait longtemps à l'avance au plaisir de « feuilleter » l'abbé (3) ; il prévenait le président Bouhier, on lui cherchait un logement « à trente sols par jour » ; « je crois, disait Papillon, que cela vous accommodera, un poète même ne refuserait pas cette convention (4) ». Quand tout fut prêt, Le Clerc annonça qu'il ne viendrait pas, et Papillon s'en consola en soumettant à d'autres son manuscrit :

---

(1) Bibl. nat. Ff. 24418, f° 94, 13 août 1733.

(2) Pour la description de l'hôtel Bouhier et de l'hôtel Richard de Ruffey, où s'est écoulée la vie de nos savants dijonnais, consulter l'ouvrage de M. H. Chabeuf, d'une érudition si sûre et si aimable : *Dijon, ses Monuments, ses Souvenirs.*

(3) Bibl. nat. Ff. 24418, f° 13.

(4) Ibid., f° 17.

Enfin, j'ai envoyé mon petit ouvrage à Paris ; un de mes amis l'a emporté et il le communiquera par cahiers aux meilleurs critiques de sa connaissance ; après que nous aurons profité de leurs avis, nous songerons tout de bon à le mettre entre les mains du public. Comme cette Bibliothèque est par ordre alphabétique, j'ai trouvé à propos de la diviser en plusieurs cahiers, il vous est aisé de deviner pourquoi ; vous savez qu'il y a des personnes qui rendent difficilement ce qu'on leur prête (1).

Le Clerc était fort occupé à écrire des remarques sur Moréri, Richelet, Baillet, Bayle, et Papillon n'était pas le dernier à lui fournir des matériaux pour son ouvrage (2). C'était à charge de revanche, car notre abbé pensait qu'un ouvrage ne vaut que par ce qu'il a de curieux et de rare, et qu'il n'est pas trop facile de soutenir longtemps l'impatience du lecteur. Lui-même en faisait l'expérience, lui qui traitait surtout d'auteurs obscurs, sur lesquels il était difficile de glaner quelques détails inédits :

Vous ferez plaisir aux curieux de leur déterrer quantité de circonstances de la vie de certains auteurs obscurs dont à peine on connaît les noms ; n'est-ce pas ce qui fait le mérite des Bibliothèques françaises, de la Croix du Maine et de Duverdier. Le nombre des petits auteurs est certainement le plus grand nombre, et qui est-ce qui ne se fait pas un plaisir de connaître un auteur dont on a l'ouvrage ? On est à présent plus que jamais dans ce goût-là, je dois en prendre le parti, parce qu'une bonne partie de ceux dont je parle dans ma Bibliothèque sont de cette espèce (3).

---

(1) Bibl. nat. Fr. [illegible] Papillon à Le Clerc, 21 décembre 1725.
(2) Voir à l'appendice n° 5 les renseignements intéressants qu'il lui [illegible]
(3) Bibl. nat. Fr. [illegible] Papillon à Le Clerc, [illegible] octobre 1727.

Dans une telle conjoncture, comment poursuivre avec profit l'œuvre entreprise, sinon à l'aide des livres — et des hommes. La bibliothèque du Président, la sienne, ne lui suffisent pas ; il s'enquiert près de M. de Chavigny, cousin du Président, de ses nouvelles acquisitions. Il en espère quelque bien ; son âme de bibliophile se révèle ardente, flatteuse, tenace ; il aime les livres autant pour eux-mêmes que pour le profit qu'on en tire : « Le *Réveil* de Chyndonax est à Dijon, entre les mains d'un curieux ; je suis après, il n'en veut rien ôter de huit francs. Il est complet et la figure de l'urne s'y trouve, à quoi il faut bien prendre garde (1). » Huit jours après, nouveau bulletin de victoire : « J'ai enlevé le Chyndonax, on était sur le point de le livrer à un autre curieux (2). »

Deux mois après, nouvelle affaire, mais combien plus délicate : Papillon donne d'une main, retire de l'autre ; il est si difficile d'obliger un ami en s'obligeant soi-même, surtout quand cet ami est le cousin du président Bouhier :

Je suis toujours prêt de me défaire de mon Diogène Laërce en votre faveur. M. du Tilliot me l'avait demandé, il y a quelques années, à troquer contre le sien, à certaines conditions que je refusai. J'ai deux ou trois exemplaires de ce titre en latin des plus anciennes éditions et en français, cela me suffit pour cet auteur. Je voudrais trouver pour mon exemplaire un dictionnaire de Bayle en trois volumes de 1702 Hollande. Je l'ai refusé une fois ou deux à un bon prix et je m'en suis repenti. On ne s'avise jamais de tout, je vous laisserai le maître du prix et de la mieux value, vous

(1) Bibl. div. F. Baudot, 231, t. IV, f° 354.

(2) Ibid., f° 356.

êtes maître versé en icelle ; il ne s'agit pas de surprise entre nous, le tout doit aller son train *ex æquo et bono.* Je n'ai point d'autre règle partout. Vous êtes bon juge, monsieur, en ces matières aussi bien que dans les autres ; si vous ne trouvez point de Bayle de 1702, je m'accommoderais du dernier de 1720 en quatre volumes. Un homme comme vous, qui a des relations partout, pourrait le tirer de Strasbourg. Cette proposition n'a rien qui doive vous faire de la peine, monsieur ; je le répète encore, vous êtes le maître du prix des livres que je vous proposerai en retour, persuadé que vous êtes, comme je l'ai déjà dit, juste partout (1).

L'affaire réussit sans doute au mieux de leurs intérêts, puisque les rapports entre M. de Chavigny et Papillon deviennent de plus en plus étroits. Papillon ne se contente pas seulement d'envoyer des livres, il joint au paquet « six onces d'épine-vinette, deux bouteilles de ratafia, quatre langues de bœuf et deux pots de moutarde (2) ». C'était favoriser singulièrement une demande de livres, et un mot aimable :

..... La neige et les glaçons
Nous donnent de mortels frissons ;

et ce qui est pis dans tout cela, c'est que selon toutes les apparences, comme cette neige est tombée sur une terre gelée, nous ne verrons de longtemps ce que les bonnes gens appellent le *plancher des vaches.* L'hiver n'est pas la saison des personnes studieuses, les livres les plus curieux n'ont rien qui échauffe ; à peine peut-on faire quelques emplettes de hasard. Vous êtes connu pour un curieux, tout va chez vous comme dans un bureau d'adresse. Quelle emplette avez-vous faite ?..... (3)

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 231, t. IV, f° 362.
(2) Ibid., f° 369.
(3) Ibid., f° 379.

Papillon n'eut pas seulement la bonne fortune d'avoir des amis riches et obligeants, il eut encore celle, plus précieuse, de rencontrer sur le tard un homme qui fut pour lui la gazette vivante du grand siècle, et qui en ayant connu personnellement tous les grands noms, lui donna sur eux des détails d'une saveur et d'un prix inestimables.

C'était bien là, réalisé, le rêve de Papillon ! Les anecdotes ne coulent-elles pas naturellement de la plume d'un vieillard qui ne vit que dans le passé, et qui est reconnaissant à qui l'en fait souvenir. La correspondance de Papillon et de François de La Rivière (1) ne dura guère que quatre années, mais elle remplit deux volumes, et ne manque ni de piquant ni d'intérêt.

La Rivière est une sorte de philosophe aimable que la mauvaise fortune n'a pu aigrir ; tout au plus l'a-t-elle rendu un peu mélancolique. En 1722, il écrit ce billet : « J'ai commencé hier à voir du monde ; chacun me dit qu'il faut prendre de la joie ; je demande où sont les marchands qui en vendent, afin que j'en achète au prix qu'ils y voudront mettre (2). » Jusque dans l'extrême vieillesse, il sut conserver intactes, par la vivacité de son esprit et le charme de ses manières, ses vieilles amitiés. Il connut le président Bouhier (Barbirey n'est pas éloigné de Lantenay, ni de Dijon), et en rendit ce témoignage « qu'on lui devait un double

(1) Cf. *La marquise de Coligny*, par J. Henri Pignol, Paris 1888, 2 v. in 12, et *Le drame des Poisons*, par M. Frantz Funck-Brentano, Paris, 1889, p. 136 et suiv.

(2) Lettres choisies de La Rivière publiées par Michault, 1751, 2 vol. in-12, t. I, p. 276.

respect pour ce qu'il était et pour ce qu'il valait, relevant son mérite par une noble simplicité, et ayant trouvé moyen de civiliser l'érudition et de la rendre agréable (1) » ; c'était pour lui « la Sorbonne en corps ». C'est dans l'hôtel Bouhier qu'il rencontra Papillon, et qu'il apprécia ce Bourguignon savant et enjoué, dont les lettres égayèrent la fin de sa vie. « Je vous conseille, écrivait-il à un ami, de voir souvent M. l'abbé Papillon. C'est un homme d'esprit et de mœurs, il n'y a qu'à gagner avec les personnes de son caractère, il a de l'érudition (2). » Papillon en désirait une plus étendue, et nul mieux que La Rivière ne pouvait satisfaire ce désir. Voici comme il se présente lui-même à Papillon : « J'ai jugé, monsieur, par votre curiosité, de la nature de votre travail ; si je vivais en Bourgogne, j'aurais pu vous servir d'aide de camp ; vous auriez peut-être trouvé que j'avais en monnaie ce que vous avez en or. Je suis né avec une mémoire merveilleuse (ce pourrait bien être aux dépens de mon jugement), je n'ai jamais oublié que les injures. Par le temps et l'usage du grand monde, ma tête s'est meublée d'une infinité de faits propres à mettre de la légèreté dans la conversation et à sauver l'ennuyeux inconvénient des redites (3). » On ne pouvait se juger avec plus d'équité ; à un âge où les illusions se sont envolées, il pouvait parler sans vanité de ses connaissances étendues et fragiles, acquises au commerce

---

(1) Pignol. *La marquise de Coligny*, t. II, p. 225.

(2) Lettres de La Rivière, t, II, p. 267.

(3) Ibid., t, II, p. 280.

des hommes ; mais il aurait pu dire aussi sa pratique habituelle des auteurs latins et surtout de Cicéron, car, en maints endroits de ses lettres, il rappelle avec bonheur l'aimable auteur du *De Senectute*.

Ce que désirait Papillon, c'étaient des matériaux pour son grand ouvrage, des confidences, des anecdotes, des détails curieux et peu connus. « Il me manda, dit La Rivière, qu'il travaillait à faire l'Histoire de Bourgogne, qu'il y avait quelques familles dont je pouvais avoir plus de connaissances que lui, et qu'il me priait de lui envoyer des matériaux pour aider à l'édifice qu'il entreprenait (1). » Il y avait déjà dix-sept ans que l'œuvre était commencée, il ne s'agissait plus que de la compléter. Papillon la voulait fort étendue ; les renseignements qu'il demande montreront qu'il ne se bornait pas seulement à l'Histoire de Bourgogne. Nous n'avons plus maintenant qu'environ la moitié de son œuvre, et nous serons heureux de retrouver sous la plume de La Rivière ces curieux détails que Joly a cru bon d'éloigner de la *Bibliothèque*.

Les lettres les plus intéressantes sont de cette première année 1735 ; il semble que Papillon ait voulu épuiser vite et à fond les connaissances curieuses du vieillard : ce sont lettres sur lettres (2), touchant les personnages les plus

---

(1) Lettres choisies de La Rivière, t. II, p. 419.

(2) Nous donnerons de ces lettres, quand il y aura lieu, deux références : celle du manuscrit de du Tilliot et celle de l'imprimé. La bibliothèque de Dijon, en effet, renferme une copie de quelques lettres de La Rivière, écrites de la main de du Tilliot : ces lettres sont plus complètes que celles

divers et qui n'appartiennent pas tous à la Bourgogne. Mme de Lambert a les honneurs de cette correspondance ; n'était-elle pas l'amie des bons et des mauvais jours ? son salon n'avait-il pas été, comme dit Fontenelle, « le seul où l'on ne jouât pas, et où l'on sût dignement parler de littérature ? »

Au courant de la plume, se rencontrent les noms de Mmes Dacier et Deshoulières. La Rivière leur décoche ce petit trait « qu'on aimait mieux les lire que les entendre (1) ». Sur Fontenelle, le

---

imprimées par Michault. Michault n'était pas frondeur, quoique Bourguignon. Il n'osa pas donner au public quelques hardiesses bien inoffensives de la Rivière ; nous les indiquerons dans le texte en caractères couchés. Quelques dates aussi semblent fautives dans l'imprimé. Voici des unes et des autres quelques exemples.

Il semble que l'abbé Papillon écrivit pour la première fois à La Rivière le 30 mai 1735. La Rivière répondit le 27 juin, car il ne reçut la lettre que le 26, comme l'indique la lettre datée du 27, supprimée dans l'imprimé.

— Une lettre du 16 novembre 1735 est inscrite à l'imprimé sous la date 21 novembre 1735, — une autre : 20 décembre 1735 dans le mss., et 29 décembre 1735 dans l'imprimé, etc. — La lettre du 27 janvier 1736, a, vers la fin, une ligne supprimée dans l'imprimé : *On parle fort ici des rigueurs qui se passent à Langres.*

— La lettre du 13 août 1737 (mss. et imprimé) est tronquée à partir de ces mots : « Mais voici du sérieux ». L'imprimé donne (tome II, p. 396): Mais voici du sérieux qui regarde monsieur votre neveu ; il m'a dit qu'il en était content, que la fille de son procureur était très jolie, et qu'elle avait tant d'amitié pour lui, que ses camarades en étaient jaloux. Ce fut sur cet aveu que je pris le texte de mes amis »,

Le mss. donne (F. Baudot, 210, f° 41) : « Mais voici du sérieux. On me dit hier que M. de Montgeron était sorti de la Bastille, qu'on l'envoyait en exil, fort loin de Paris. Il avait publié un livre qui le fit exiler, dans lequel il n'épargnait ni lui, ni personne, pas même les Jésuites. Si les rois savaient estimer davantage ceux qui les éclairent que ceux qui les flattent, ils travailleraient pour leur propre gloire et pour le bonheur de leur peuple, mais malheureusement, ils n'apprennent la vérité que des morts... etc...

(1) Lettres.., t. II, p. 229.

dernier mot contient bien aussi un peu de malice : « Pour M. de Fontenelle, dont vous me parlez, je suis un des premiers qui l'ai connu à son arrivée de son pays de Normandie ; je lui trouvai dès ce temps-là une semence d'esprit qui me fit juger de lui comme je le devais. Je n'ai point été surpris de l'estime qu'il a si justement acquise ; il est neveu du grand Corneille, passeport favorable pour être bien reçu dans le pays des lettres (1). » Quelle bonhomie dans ce compliment à Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, dont il avait reçu la visite : « Il a une bonne mine... il a une figure que les anciens appelaient le passeport des dieux (2). » Comme tous les hommes du XVIII[e] siècle, il détestait Ronsard ; c'était un de ces poètes que Bouhier avait dans sa bibliothèque et qu'il ne regardait pas, ne le jugeant pas digne d'étude ; La Rivière l'avait lu, et il s'en repent : « C'était de son temps un poète de réputation, mais, ce me semble, très mal méritée ; je l'ai lu autrefois, je me souviens qu'il me fallut du courage pour aller jusqu'au bout (3). » Le P. Bouhours, si critiqué de son vivant, qui, selon les méchantes langues, « servait le monde et le ciel par semestre », et qui, en réalité, servit mieux encore la langue française, fut un des familiers de La Rivière. M[me] de Sévigné avait dit de lui : « L'esprit lui sort de tous les côtés. » A ce jeu, on brille, on égratigne — et l'on est égratigné. La Rivière, dans son

---

(1) Lettres de La Rivière, t. II, p. 229.
(2) Ibid., t. II, p. 332.
(3) Ibid., t. II, p. 397.

jugement, unit la critique et l'éloge, et il semble bien qu'il n'ait pas tort : « Je l'ai connu particulièrement ; il entendait la langue française ; il s'en servait correctement. Tout religieux qu'il était, il n'avait travaillé que sur des matières profanes ; c'est ce que M. le cardinal de Noailles lui fit sentir, en lui refusant de faire imprimer une version qu'il avait faite du Nouveau Testament. Il la connaissait mieux en paroles qu'en sentiments (1). »

Il a un mot cruel sur Pellisson, et un autre bien curieux sur saint Bernard, et ce dernier nous ramène à la Bourgogne : « J'ai connu particulièrement M. Pellisson, on pouvait dire de lui ce qu'on disait de l'empereur Galba, *male locatus;* car M. Pellisson avait abusé de la permission que les hommes ont d'être laids (2) ». « Je vous remercie de ne point oublier saint Bernard dans vos Mémoires, c'est un de mes saints favoris ; sa latinité est claire comme de l'eau de fontaine ; je crois que ma servante l'entendrait (3). » Il connut dans sa jeunesse Henri Pons de Thiard, devenu plus tard le successeur de Bossuet, au siège de Meaux. Le cardinal de Bissy, comme on l'appelle plus communément, par son attachement aux doctrines du Saint-Siège, et par sa lutte active contre les envahissements du jansénisme, souleva contre lui bien des colères que sa mort même n'éteignit pas. On les devine encore dans cette lettre mordante que La Rivière

(1) Lettres de La Rivière, t. II, p. 207 et p. 283.

(2) Ce mot, adressé à M. de Massol, n'a pas été imprimé par Michault. (Voir Bibl. div. F. Baudot, 210, f° 14).

(3) Lettres de La Rivière, t. II, p. 283.

envoie à Papillon quelques jours après le décès du prélat :

..... Le cardinal de Bissy est mort, *et enterré avec l'agrément de beaucoup de gens de bien ; on ne pense pas ici comme à Dijon. Il y a des gens qui croient que c'est un grand malheur pour la religion que la mort de ce prélat. On voit par de tristes épreuves que si Dieu avait disposé de lui, il y a vingt ans, on aurait sauvé tant de lettres de cachet qu'il demandait, et dont il se servait pour persécuter tant de gens de bien qu'on exaltait pour leurs vertus.* Je l'ai fort connu dans sa jeunesse, et très particulièrement monsieur son père, avec lequel j'ai demeuré quelque temps dans une même maison. C'était un homme de mérite, et très bien fait, et très bienfaisant. C'est lui qui a élevé sa famille en biens et en honneurs..... Ils ont pour armes trois écrevisses ; le cardinal a pris le contre-pied de ces animaux qui vont à reculons ; il a marché en avant. *Il a pris un temps où il fallait faire du mal pour avoir du bien. Il était né avec 500 livres de rentes pour patrimoine* ; il est mort avec plus de deux cent mille livres de rente.

Les badauds de Paris ont été en foule le voir dans son lit de parade ; on lui avait mis comme à une coquette du rouge sur le visage, ce qui m'a paru *infiniment* ridicule. *Il sait à présent si la cause qu'il a soutenue avec tant de fureur est bonne ou mauvaise* (1)

Il était plus curieux d'entendre La Rivière parler de son beau-père et de sa femme. Il avait tant de raisons d'en médire, qu'il semblait impossible qu'il en parlât avec justice. Et cependant le ton est modéré, il ne dit que ce qu'il veut, on y sent à peine la rancune. Il admire encore le talent de

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 210, f° 37.— Lettres de La Rivière, t II, p. 377.

sa femme. Un jour qu'il communique au roi quelques-unes de ses lettres (on se rappelle qu'il reconnaît lui-même que s'il brillait par l'esprit, c'était au préjudice de son jugement), le roi lui dit : « La Rivière, votre femme a plus d'esprit que son père », et il ajoute : « Il est vrai que ces lettres étaient toutes de feu (1). » Aussi rien de surprenant que La Rivière lui restitue ce qui s'imprima sous le nom de son père : « C'est Louise de Rabutin, ma femme, qui est l'auteur des Vies de saint François de Sales et de Mme de Chantal ; elle pria son père de Bussy d'adopter ses ouvrages (2). » Bussy, d'ailleurs, au dire de son gendre, n'avait pas composé moins de quatorze volumes in-quarto que sa fille brûla après sa mort ; on ne conserva que deux volumes qui n'offensaient personne. Elle purgea les lettres à la prière de son frère, l'évêque de Luçon, et les vendit deux cents pistoles à un libraire qui n'y a rien gagné (3). La Rivière a quelque parenté littéraire avec de Bussy ; ils savent tous deux l'art de glisser dans une lettre des portraits ressemblants et bien frappés, mais là, où l'un laisse courir sa plume, l'autre la retient. « Il écrivait avec peine, dit La Rivière de Bussy, mais les lecteurs n'y perdaient rien ; ce qu'il écrivait ne coûtait qu'à lui ». Bussy a plus de fermeté, La Rivière plus d'abandon ; le style de l'un est exempt de recherche et de longueurs, il a le *délibéré* d'un

---

(1) Lettres de La Rivière, t. II, p. 207.
(2) Ibid., t. II, p. 191.
(3) Ibid., t. II, p. 280.

mestre de camp de cavalerie légère, suivant le mot de Sainte-Beuve ; celui de l'autre a moins de force et d'éclat, c'est le style d'un vieillard qui sait conter de façon aimable, avec esprit, mais n'évite pas toujours les redites.

C'est à La Rivière que s'adressa d'Olivet quand il fut chargé d'écrire l'Histoire de l'Académie ; nul mieux que lui ne pouvait le renseigner sur de Bussy. La Rivière écrivit le mémoire qui ne parut pas : « Je remis le mémoire à l'abbé d'Olivet, il n'a osé l'inscrire dans son ouvrage pour faire sa cour à M. de Luçon. Il s'est contenté de donner une épitaphe magnifique que ma femme a faite pour son père, dans laquelle elle n'a rien oublié que la vérité. On a eu la prudence de placer cet éloge dans *une église d'Autun, car dans une paroisse de Paris, il aurait été contredit* (1). »

Ce serait donner une idée incomplète des relations littéraires qui unirent Papillon et La Rivière, si nous ne rappelions que ce vieillard, point maussade, devenu philosophe chrétien à force de malheurs, ne cessait de joindre à ses lettres de véritables petits traités sur l'amitié, sur les charmes de la vieillesse, quelques sermons sur la confiance en Dieu et l'abandon à sa volonté, écrits de son style facile, trop facile même, qui ne manque pas d'esprit, et quelquefois de force. « Mes yeux sont du même âge que moi, il y a si longtemps qu'ils sont à mon service, qu'à présent j'abuse d'eux

(1) Lettres de La Rivière, t. II, p. 202 (Cf. *Histoire de l'Académie Française*, par Pellisson et d'Olivet. Ed. Livet. t. II, p. 271.)

quand je m'en sers (1) ». « Je ne me regarde plus que comme un vase cassé, dont on ne sait que faire. Je vois avec le plus de paix que je puis couler mes jours vers leur fin; je me dresse, au poids de la patience, à la mort et à une indifférence universelle (2). » Le pire est qu'il trouvait l'état de Papillon beaucoup plus grave que le sien. Il avait plus de quatre-vingt-dix ans, mais il lui restait dans la tête « un petit feu qui amusait sa vieillesse, qui la trompait, et qui, ne l'empêchant pas de vieillir, ne lui permettait pas de paraître vieux ». Papillon, au contraire, avec moins d'âge, lui paraissait complètement usé; il ne s'en cachait pas à un ami : « Je crains que ses travaux d'esprit n'aient abusé de son tempérament. Je lui conseille de ne plus se regarder que comme un vase fêlé (3). » Au fond de ce cœur-là, il y avait un gros chagrin, c'était de ne pouvoir se faire imprimer, c'était de voir le travail de tant d'années réduit à se cacher dans les cartons. La Rivière le console de son mieux, avec les mêmes mots dont Joly se servait pour le consoler du même mal. « ... Je voudrais que vous eussiez dédié votre livre à M. le duc ; comme gouverneur de la Bourgogne, il aurait donné sa protection à votre ouvrage, et peut-être que les libraires en auraient entrepris l'impression plus hardiment. L'avidité du gain fait qu'ils reçoivent plus volontiers des bagatelles que des choses solides; il n'y a que les esprits de

(1) Bibl. div. F. Baudot, 210, f° 20.
(2) Lettres de La Rivière, t. II, p. 415.
(3) Ibid., t. II, p. 267.

bon goût qui les cherchent, et malheureusement ils ne sont pas le plus grand nombre en ce pays-ci; il faudrait avoir recours à la Hollande, où les matières utiles et sérieuses sont bien reçues et trouvent du crédit; ce serait grand dommage que vos talents et vos travaux fussent enfouis (1). »

A mesure que la triste certitude de rester inédit devient plus grande, le chagrin s'accroît; la pensée de s'être fait du bien à soi-même ne console pas toujours de n'en avoir pas fait aux autres.

La Rivière l'excite, lui donne du courage : « Je vous regarde à présent comme un homme décontenancé... Allons, la plume à la main. » La plume lui tomba des mains, et la mort le surprit instruisant quelques jeunes gens pour occuper ses loisirs. La Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne restait à publier (2). Si nous en croyons les *Nouvelles*

---

(1) Lettres de La Rivière, t. II, p. 336, 19 février 1737.

(2) Voici ce qu'écrivait Papillon à Le Clerc, le 15 septembre 1727 (abbé Bertrand, *Vie de Le Clerc*, p. 153) : « Notre ami, le P. Desmolets, le meilleur homme du monde, m'a engagé à donner mon ouvrage par morceaux. Le sieur Briasson l'imprimera sous le même titre sous lequel paraît celui du père Barnabite Niceron. Pendant le cours de l'année, on en recevra un volume, et par an il en fera paraître deux, alternativement avec ceux du P. Niceron. Me voilà donc auteur par la grâce du Seigneur. Que ne suis-je à portée de vous faire passer sous les yeux tous mes cahiers; je m'en ferais un devoir et un plaisir. Mais nous sommes trop éloignés, et d'ailleurs vos occupations ne vous permettent pas de perdre beaucoup de temps. »

Mais le 9 mai 1728, tout est suspendu. « Avez-vous lu, monsieur, le 4ème vol. du P. Niceron ? Ce Barnabite a tiré de la première lettre de ma bibliothèque l'article *Abélard* et celui d'*Amyot*, et il les a insérés dans ce volume. Il prétendait ainsi mêler mon ouvrage avec le sien, et choisir ce qui conviendrait à son dessein. J'ai mandé au P. Desmolets que si Briasson voulait en user ainsi, ce n'était pas la peine de commencer l'impression de mon ouvrage. L'affaire est donc rompue, et ce, pour de bonnes raisons. »

littéraires de Martel, dès 1724, l'ouvrage avait déjà sa forme définitive ; il comprenait par ordre alphabétique des articles sur ceux qui étaient nés ou morts en Bourgogne, ou qui y avaient exercé quelque charge. Le nombre en était considérable ; il y en avait près de douze cents, et tout porte à croire que, dans les années qui suivirent, ce nombre était devenu plus important. Papillon les avait composés minutieusement, et lentement, contrôlant tout, et « mettant un temps infini à vérifier une date » (le mot est de lui). Ce n'était pas une mince besogne que de collectionner tant de noms inconnus ; Papillon se montrait trop bon prince, Joly en supprima un certain nombre ; faut-il s'en plaindre ? Certes, on ne regrette guère d'ignorer les noms de Mathieu et de Mauparti, jésuites de la fin du XVII[e] siècle, mais on peut se demander s'il était bien nécessaire de rayer du catalogue la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, si célèbre par ses vertus, non seulement dans la région beaunoise, mais dans la France entière. Et surtout comment excuser Joly d'avoir arrêté net ces confidences littéraires dans lesquelles Papillon excellait, et où il mettait le meilleur de lui-même. Elles venaient de source sûre ; elles donnaient du charme et de la vie à un ouvrage austère. A quoi bon les ciseaux du censeur ? Deux exemples le prouveront (1). Il s'agit de cette vie de Saumaise,

(1) La lettre *M* de la rédaction de Papillon existe à la Bibl. de Dijon (Fonds de Juigné n° 16). Voici les principaux changements que Joly fit subir au mss. original en le publiant. Il supprime presque tout l'art. Malpoy, f° 16, Olivier de la Marche, f° 23, l'art. Marguerite du Saint-

toujours annoncée, jamais publiée. Joly dit seulement en l'annonçant (Art. de La Mare) : « Un savant de premier ordre prépare une nouvelle édition de cette vie, qu'il enrichira de plusieurs autres corrections et additions considérables. » Papillon avait dit :

..... Il (Huet) avait conseillé au fils de M. de La Mare d'envoyer cette vie à Grœvius pour la faire imprimer en Hollande. Le petit-fils de l'auteur m'a souvent témoigné l'envie qu'il avait de suivre ce dessein de monsieur son père. Les choses néanmoins en sont demeurées là et, selon toutes les apparences, elles y demeureront. M de La Monnoye prétend avoir su de bonne part qu'une réflexion de Philippe de La Mare fils empêcha l'exécution de ce projet ; il appréhenda, selon ce critique, que le soin de publier la vie d'un grand homme de lettres, à la vérité, mais huguenot, ne lui nuisît et aux siens dans l'esprit de Louis XIV, destructeur zélé du calvinisme. Cela me fait croire que le fils n'avait pas lu l'ouvrage du père. S'il l'avait lu, il aurait vu que les matières de littérature remplissent tout le fond de cette vie de Saumaise, et que le peu de controverse qui y entre ne pouvait légitimer la crainte politique et scrupuleuse dont on vient de nous instruire. D'ailleurs l'ouvrage est latin, et hors de la partie du peuple. En 1688, on avait copié cette Vie dans l'intention de la placer au-devant de la nouvelle édition des Exercitations pliniennes sur Solin, qui s'imprimait à Utrecht et qui parut en 1689. Mais, comme on

---

Sacrement f° 17, Meaupeou, évêque de Mâcon, dont Papillon dit (f° 51) : « Il a visité jusqu'à sept fois son diocèse », — Manuel, prieur de N.-D. de Semur qui a fait des ouvrages sur le vin.

Au contraire, il allonge de détails sans intérêt, l'article sur dom Martène que Papillon connaissait mieux que lui, pour avoir été en relation avec le P. Remi, carme de Dijon, frère de Dom Martène.

Dans le mss. manquent les articles La Monnoye, f°s 85-98 — et Morizot, f°s 119-128.

vient de voir, la délicatesse du fils de l'auteur l'obligea de changer cette résolution (1).

De même pour Melenet, célèbre avocat dijonnais, que Papillon avait connu, auquel il rendait hommage dans son ouvrage avec une sincérité et une chaleur éloquente :

M. Melenet était né avocat. La nature avait ouvert ses trésors en sa faveur : pénétration vive et délicate, jugement solide et sûr, mémoire exacte, débit éloquent et harmonieux. Aucune circonstance du fait le plus embarrassé ne lui échappait ; il lui marquait sa place, et lui donnait toute sa valeur ; il en prévoyait toutes les conséquences. Non, jamais orateur n'a eu plus de talent que M. Melenet pour la plaidoirie.

J'ajouterai que ceux qui ne l'ont vu que dans les causes préparées n'en ont pas connu tout le mérite. Elles amortissaient souvent sa vivacité. Il lui fallait des impromptus : attaquer ou défendre sur le champ était en quoi excellait ce grand homme. La partie adverse osait-elle l'interrompre, alors mille éclairs fendaient le nuage, et répandaient un nouveau jour sur la cause qu'on lui avait confiée. La fécondité heureuse de l'auteur prenait l'essor, tout coulait de source, les paroles suivaient l'abondance des raisons, et ce choc développait souvent plusieurs choses que l'attention tranquille du cabinet avait négligées ou avait mises en œuvre trop faiblement. M. Melenet semblait changer de rôle. En un mot, je ne craindrai pas d'être désavoué par les connaisseurs et par les personnes de la profession, quand j'avancerai que l'orateur bourguignon aurait pu dans l'ancienne Rome prendre place parmi ceux qu'elle a le plus vantés et que l'on propose aujourd'hui pour modèles.

---

(1) Voir page 78.

Il n'est pas besoin de recourir à l'amitié de Papillon pour excuser cet éloge flatteur, le talent de Melenet y suffit, et l'on regrette que Joly se soit cru obligé de supprimer, dans la bouche d'un ami et d'un admirateur, cet hommage rendu au célèbre avocat.

Telle qu'elle est, la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne* remplit bien son titre ; elle demeure un des recueils les plus sérieux et les plus exacts où se reflète la vie littéraire en Bourgogne, jusqu'au premier tiers du XVIIIe siècle. C'est bien là qu'est réalisé le *colligite fragmenta, ne pereant ;* il n'a pas tenu à Papillon que les fragments fussent plus nombreux.

SECONDE PARTIE

HISTOIRE



SECONDE PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Histoire générale.

Papillon disait du P. Oudin : « Il aurait bon besoin d'un bon directeur dans ses études, il ne consulte que son inclination, et, sur cet article, il fait des débauches qu'on ne peut vous expliquer. Je lui en fais cent fois des reproches, mais l'inclination prend le dessus (1). » A vouloir trop embrasser, les Dijonnais couraient le risque de mal étreindre ; c'est avec une véritable passion qu'ils s'étaient adonnés à la littérature, la même ardeur les soutient dans l'étude de l'histoire générale, mais, il semble, avec moins de profit.

---

(1) L. Bertrand. *Vie, écrits et correspondance litt. de Laurent Josse Le Clerc.* Paris 1878, p. 157.

J.-B. Bazin qui paraît absorbé par ses travaux sur Plaute, Térence et Apollodore, publie dans le recueil du P. Desmolets une dissertation sur l'histoire ancienne, et le P. Oudin confesse à Le Clerc que s'il veut faire plaisir à ce jeune magistrat, il n'a qu'à « joindre au paquet le manuscrit qui concerne la Chronologie de nos rois (1) ». Le P. Oudin lui-même, le poète des songes, le commentateur de saint Thomas, l'orateur du *De Pace*, le critique de Vida, l'auteur du Glossaire celtique, n'a de cesse qu'on ne lui envoie la *Bibliothèque historique* des Bénédictins de Saint-Maur et l'ouvrage du P. Labbe. « J'ai écrit au P. Hardouin, que je connais, et avec lequel je suis en quelque sorte de commerce pour être éclairci sur ce qui concerne le grand ouvrage de chronologie du P. Labbe. » C'étaient entre lui, Bouhier, Papillon, Joly, des conférences de chaque semaine sur des points d'histoire obscurs, de courtes dissertations comme celles de du Tilliot, que faisaient naître la découverte d'une médaille ou le déchiffrement de quelque inscription. A Dijon, on avait les manuscrits et les livres rares du président Bouhier, mais on regrettait les médailles, les estampes, que du Tilliot avait emportées dans sa maison de Nuits, et que, malgré les supplications de Papillon, il ne voulut jamais rapporter à Dijon. Papillon, tout en menant à bien sa *Bibliothèque*, glanait de ci de là des notes historiques pour les amis ; il ne s'occupait pas seulement de l'histoire de Bour-

---

(1) Bertrand. op. cit., p. 158.

gogne, mais fournissait au P. Lelong, pour une seconde édition de sa *Bibliothèque des Historiens de France*, bon nombre de mémoires et plus de mille additions ou corrections. L'abbé Joly consignait dans de copieux recueils ses remarques curieuses sur des faits ou des personnages historiques, en utilisant une partie dans son *Supplément au Dictionnaire de Bayle*, et réservant l'autre pour ses *Mémoires*. Autant de travaux de patience qui purent avoir leur valeur, repris ou perfectionnés par d'autres, mais qui attestent plutôt une vive curiosité de l'esprit qu'une méthode ordonnée et féconde.

C'est à la porte de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qu'il nous faut frapper, si nous voulons rencontrer non seulement des chercheurs de noms, de dates, de récits piquants, mais de vrais historiens, doués de l'esprit critique, qui, avec science et méthode, feront de l'étude de l'histoire l'occupation presque exclusive de leur vie : un bénédictin, un chanoine, un président au Parlement, et un président à la Cour des Comptes de Dijon, tous quatre Bourguignons, d'une ténacité et d'une vivacité d'esprit singulière, qui leur permit de mener à bien une œuvre immense à qui la vie de plusieurs n'eut pas suffi.

Une page du président de Brosses nous apprendra dans quel esprit ils ont travaillé :

..... Nos grands historiens modernes, Guichardin, de Thou, etc., ont sans doute une grande et belle manière de composer ; mais si on fait attention à celle dont le célèbre David Hume a écrit l'Histoire d'Angleterre, du ton le plus judicieux et le plus impartial, en s'attachant à la partie de

l'intérieur, des mœurs, des lois, des arts et du commerce, non moins qu'à celle des guerres, on conviendra, ce me semble, qu'il est enfin parvenu au juste point ; qu'il a donné le modèle de la vraie manière, et que, depuis Tacite, il n'avait rien encore paru d'aussi bon dans le genre historique. L'abbé Véli et ses continuateurs sont à louer d'avoir pris un semblable plan. Il faudrait s'en tenir là : au lieu que de nos jours, on se met à excéder les bornes. La mode actuelle est d'appliquer à tout le ton philosophique. On introduit une méthode nouvelle de donner l'Histoire, moins en récits qu'en réflexions, de dogmatiser plutôt que de narrer. On forme un tableau des grands traits rapprochés pour raisonner sur les effets et sur les résultats. On dirait que les faits ne sont rapportés que pour être le canevas du discours moral ou des considérations. C'est ce que j'appelerais volontiers la métaphysique de l'Histoire. Elle est bonne, et très bonne, sans doute : mais elle n'est pas l'Histoire dont la forme et le fond sont vraiment du genre narratif. Les actions humaines y doivent amener les réflexions du lecteur, plus fréquemment que celles de l'auteur, dont le métier est de peindre plutôt que de prêcher. L'esprit philosophique, instrument universel et excellent, doit se mêler à tout, sans trop affecter d'y paraître : il veut être inspiré plutôt qu'inculqué. C'est confondre les genres, que d'en rendre le ton dominant dans les matières qui ne sont pas purement de son ressort, et que de s'écarter du style propre à la chose dont on parvient ainsi à dénaturer l'espèce (1).

Ces paroles sont d'or ; mais est-il si grand besoin de rappeler ces modèles, et de disserter sur sur la métaphysique de l'histoire, en tête d'une œuvre qui est moitié traduction, moitié restauration du grand historien latin, Salluste ? C'est que la méthode nouvelle blessait dans son fonds même

---

(1) Préface de l'*Histoire romaine* du Pr. de Brosses.

l'esprit du Bourguignon, peu enclin aux considérations générales, qui n'avance et ne prononce que sûr de ses textes et de ses citations ; et la meilleure preuve, c'est que lui, le président de Brosses, l'auteur des très spirituelles *Lettres sur l'Italie,* qui rendait des points à Voltaire, s'astreignit, durant trente années, à penser la pensée de Salluste, à la deviner, quand les textes faisaient défaut, et à reconstituer, à un mot près, l'œuvre mutilée de l'historien.

Dom Clément avait conçu le projet d'éditer l'œuvre d'un savant, Bourguignon et Bénédictin comme lui, presque son homonyme, Dom Clémencet : l'*Art de vérifier les dates,* ouvrage monumental, dont un critique a dit que c'était « le plus beau monument d'érudition du XVIIIe siècle (1) ». Ce n'est pas un simple catalogue de dates, de noms, de faits, mais une histoire abrégée des peuples et des rois, d'une documentation sûre et variée, que permettaient seules les riches archives des abbayes bénédictines. « L'importance de cet art (vérifier les dates), écrit Dom Clément dans la préface de son ouvrage, qui apprend à fixer

---

(1) Dom Clément est né à Bèze en 1714 et est mort à Paris le 29 mars 1793. Le titre complet de son ouvrage en indique l'importance : l'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et anciens monuments, depuis la naissance de Jésus-Christ, par le moyen d'une table chronologique où l'on trouve les années de Jésus-Christ et de l'ère d'Espagne, les indictions, le cycle pascal, les pâques de chaque année, les cycles solaires et lunaires, etc. avec un calendrier perpétuel, l'histoire abrégée des conciles, des papes, des empereurs, des rois, des ducs de Bourgogne, de Normandie, etc., par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. 1re édit. 1750, 1 vol. — 2e édit., 1770, 2 vol. — 3e édit., 3 vol. parus le 1er en 1783, le 2e en 1784, le 3e en 1787, les tables en 1792. — 4e édit. 18 vol. in-8, en 1818-1819.

l'ordre des temps et des événements est si généralement reconnu qu'il est inutile d'en relever ici les avantages. Personne n'ignore que la chronologie et la géographie sont comme les deux yeux de l'histoire ; que, guidée par leurs lumières, elle met dans ses récits l'arrangement et la clarté convenables, et que, sans elle, l'ensemble des faits, dont la connaissance est venue jusqu'à nous, n'est qu'un chaos ténébreux qui surcharge la mémoire sans éclairer l'esprit. » On donnera une idée de la conscience avec laquelle Dom Clément travaillait, quand on aura dit que malgré le succès de la deuxième édition de cet ouvrage, en 1770, l'auteur mit treize années à le corriger et à le compléter ; labeur écrasant auquel seul un religieux pouvait ne pas être inférieur, grâce à l'aide qu'il recevait des religieux de son couvent.

Et cependant ce n'est qu'à ses seules forces que se trouve livré l'abbé Lebœuf (1) et qu'il dut de produire une œuvre peut-être plus considérable encore que celle de Dom Clément. Sans fortune, il trouve moyen de se procurer des livres, d'économiser sur son maigre traitement, et de laisser en mourant dix mille livres pour une fondation philanthropique. Pourvu d'une charge de sous-chantre, à la cathédrale d'Auxerre, il trouva dans les chanoines des adversaires résolus ; ils ne lui pardonnaient pas de troubler leur quiétude, en réformant leur bréviaire et leurs chants d'église, au

---

(1) L'abbé Lebœuf naquit à Auxerre, le 6 mars 1687, et mourut à Paris, le 10 avril 1760. Voir Bibl. de Papillon et Galerie bourguignonne, art. Lebœuf.

point que Lebœuf était obligé de se cacher, quand ses études l'appelaient à Paris et le forçaient à quitter la résidence (1). Quelques-uns cependant appréciaient son zèle et ses études, et se souvenaient qu'à dix ans Lebœuf expliquait et commentait les auteurs latins, et qu'à quinze ans il était allé s'asseoir sur les bancs de la Sorbonne (2). Mais leur protection était un peu stérile : Lebœuf ne connaissait pas encore la médiocrité dorée du poète. C'est grâce à l'influence du président Bouhier (3) que Lebœuf dut d'obtenir un bénéfice qui fit entrer l'aisance dans sa vie. Alors se succèdent, avec ses travaux sur la liturgie qui le font connaître à Dijon, à Sens, à Paris, un nombre incalculable de mémoires et de dissertations sur des points d'histoire obscurs et controversés : science des détails qui prépare à des études plus vastes et plus élevées. C'était, d'ailleurs, le moyen d'aller vite en besogne, et les travailleurs de ce temps n'aimaient pas que l'ouvrage chômât, bien qu'ils missent trente années à l'achever. Le président de Brosses disait, et en cela il s'est jugé lui-même : « L'esprit humain veut aller vite, plus empressé de s'exprimer promptement que curieux d'une justesse exacte et réfléchie... il a plus tôt fait d'employer le mot qui se présente que de chercher celui qui conviendrait (4) ». Et

(1) Lettres de l'abbé Lebœuf publiées par MM. Quantin et Cherest, t. II, p. 210, 244, 305.

(2) *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 14e vol., 1860, p. 21.

(3) Lettres de l'abbé Lebœuf, 30 déc. 1738 et 20 janv. 1742, et Bibl. nat., Ff. nº 24412, fº 344 et seq. et nº 24420, fº 89.

(4) Traité de la formation méchanique des langues, t. II, p. 100.

Lebœuf : « J'ai toujours aidé et aiderai toujours les travailleurs, et surtout les travailleurs *prompts* (1) ». Cependant leur méthode d'étudier l'histoire ne leur permettait pas cette rapidité dont ils font tant de cas. Nous savons ce que de Brosses pensait de la « métaphysique de l'histoire ». L'abbé Lebœuf écrit dans le même esprit : « La simplicité du style dont je me sers fait bien voir, quand je ne le dirais pas, que ce ne sont que des mémoires que j'ai eu l'intention de dresser. Cette simplicité m'a laissé la liberté de circonstancier les faits autant qu'il a été possible. Ce n'est point, en effet, de l'*éloquence* que je me suis engagé de donner dans cet ouvrage, mais des choses : *neque ego eloquentiam videor pollicitus esse, sed rem*, disait l'historien Trebellius Pollio (2) ». Au vrai, soit dans ses mémoires sur Auxerre, soit dans son Histoire du diocèse de Paris, il s'attache surtout à la science des détails plutôt qu'aux vues d'ensemble. Ces ouvrages empruntent leur valeur à l'exactitude des renseignements, qui tous ont été minutieusement contrôlés et d'autant plus sûrement que l'auteur a vu par lui-même ce dont il parle. C'est à chaque instant qu'on trouve dans ses lettres des expressions comme celles-ci : « Je mesurerai de mes pieds la voie militaire qui traverse le Gâtinois (24 septembre 1743) » ; « J'ai fait toutes ces démarches pour m'éclairer moi-même, n'ayant nulle dévotion aux

---

(1) Lettres de l'abbé Lebœuf : Lettre du 7 août 1744.

(2) Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique d'Auxerre. Paris 1743, t. I, préface, p. 5.

lumières du cabinet de M. Danville (14 oct. 1744) ».

Aussitôt qu'il eut obtenu un bénéfice à Paris, il résolut d'écrire l'histoire de ce diocèse. C'était un double motif de voyager, pour documenter son ouvrage et remercier ainsi l'Académie de l'avoir choisi pour un de ses membres. Mais avant le voyage, le travail en chambre ; il lit tout ce qui a été écrit sur la matière, il étudie ses cartes : « Ne pourriez-vous pas, écrit-il à un ami, apporter en venant la carte des environs de Paris ? Vous verrez que je les ai dans mon petit appartement de huit façons différentes, appliquées sur le mur, cela m'est nécessaire (1) ». Ensuite il part « et traverse le diocèse en tout sens ». C'est ainsi qu'avait fait Papillon pour sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, c'est ainsi que fera Courtépée. « Je vous aurais fait un précis de ma course dans les diocèses de Chartres, d'Orléans et de Sens, car, en moins de quinze jours, j'ai arpenté dans ces trois diocèses. J'avais encore envie d'aller dans le vôtre, du côté de la Brie, vers Chaumes, mais les pluies m'ont fait rentrer dans ma coquille. J'étais gros de voir ce qu'on appelle le Camp de César, proche Maintenon, à trois lieues de Chartres en deçà. Je l'ai vu et j'ai observé ce qu'on n'y remarquait pas. Ce sont plusieurs tombes, au bas, vers l'orient, sur le bord de la rivière d'Eure, du genre de celles du Stonhenge d'Angleterre (2) ».

Et ce ne sont pas seulement les grands chemins

(1) Lettres de l'abbé Lebeuf : Lettre du 9 mars 1741.
(2) Ibid. : Lettre du 14 octobre 1744.

qu'il arpente, à la recherche de quelque antiquité ou de quelque voie romaine, il entre parfois chez les particuliers, et visite les cabinets de curiosités (1). Même en 1752, quelques années avant sa mort, il vient revoir sa Bourgogne et parcourir à nouveau des lieux dont il caressait peut-être, comme tant d'autres, le projet d'être l'historien : « Ma dernière course automnale m'a conduit ès villes de Dijon, abbaye de Cîteaux, Saint-Jean-de-Losne, Dôle, Besançon, Quingé, Salnis, Nozeroy, Saint-Claude, pays de Gex, Genève, Nyon, ancienne *Colonia equestrium*, Poligny, Arbois, Auxonne. Voilà ma confession générale (2) ». Il nous semble que l'abbé Papillon, qui l'a intimement connu, qui lui a fourni des documents importants pour son histoire d'Auxerre, a le mieux jugé, dès 1735, celui que Chateaubriand et Thierry appelaient « leur maître », et l'abbé Desfontaines « le Pausanias du siècle » : « Suivant moi, l'abbé Lebœuf appartient à cette noble et belle école savante du XVIIe siècle dont Ducange, Montfaucon, Dachery, Mabillon et Ruinart avaient été les plus illustres représentants. Sans élever de glorieux monuments, comme les frères Sainte-Marthe et dom Bouquet, et tout en se rapprochant du procédé de détail de Dreux du Radier, il a rendu d'éminents services à l'histoire de France. Les innombrables dissertations, dont je me propose de donner la liste dans ma Bibliothèque du Comté

---

(1) Lettres de l'abbé Lebœuf : Lettre du 19 novembre 1745.

(2) Ibid. : Lettre du 15 mars 1752.

de Bourgogne, ont jeté un grand jour sur une foule de questions douteuses. Sans doute, ce talent de M. l'abbé Lebœuf n'est qu'analytique, et il manque souvent, malgré une science immense, de hauteur dans les vues, et quelquefois aussi de sagacité dans les appréciations. Cependant, son nom et ses ouvrages resteront parmi les plus glorieux scrutateurs des antiquités de la France (1) ».

Avec non moins de patience et plus d'esprit de suite, le président de Brosses préféra être l'historien de la République Romaine au ve siècle plutôt que l'auteur, spirituel comme Voltaire, ou léger comme tant d'autres, que ses lettres d'Italie permettent de rêver. « C'est, a dit Sainte-Beuve, le dernier et le plus considérable des grands littérateurs provinciaux qui gardèrent, jusque dans les idées nouvelles, quelque chose de l'allure des siècles précédents (2) ». C'est ce que dit de son Histoire un de ses derniers biographes : « elle est venue trop tard pour plaire comme ouvrage d'érudition, trop tôt pour être goûtée comme œuvre historique (3) ». Cette Histoire, dont nous ne dirons qu'un mot, parce qu'elle a déjà fait l'objet de longues études, fut la préoccupation et l'œuvre de toute sa vie ; le reste ne fut qu'ouvrages de circonstance, nés au hasard de la conversation, chez

(1) Lettre de Papillon à Bouhier, 31 mars 1735, citée par MM. Quantin et Cherest, op. cit. Préface p. LXVII.

(2) Causeries du lundi, t. VII, p. 103.

(3) *Le Président de Brosses, sa vie et ses ouvrages*, par Henri Mamet. Lille. 1874, in-8, p. 268.

le président Bouhier ou chez le président de Ruffey, tels, son *Voyage aux Terres australes,* son *Culte des Dieux fétiches* (1), son *Traité de la formation méchanique des langues.*

Au sortir du collège des Jésuites, il s'attache à Salluste, collectionne toutes les éditions de cet auteur, s'enquiert dans son voyage d'Italie des manuscrits enfouis dans les bibliothèques, les collationne, et rève de donner une édition critique de son auteur favori. En 1744, l'édition était prête.

Ce qu'il ambitionnait, c'était qu'on ne devinât pas le président de Brosses dans l'œuvre de Salluste, ou, comme il le dit dans la préface de son Histoire, qu'on ne vît pas les « coutures ». Il y réussit. « L'ensemble des faits est retracé avec exactitude, les personnages sont peints avec vigueur, les jugements sur les hommes et les évènements sont assez conformes à ceux qu'aurait portés Salluste, et montrent une connaissance plus profonde de l'antiquité que n'en avaient en général les écrivains français du XVIIIe siècle... Le style de la traduction de Salluste bien souvent ne serre pas d'assez près le texte latin ; mais il est clair, simple, parfois vif et énergique, et montre sinon un traducteur consommé, du moins un écrivain consommé (2) ».

Ce même esprit de divination (le mot est de Buffon) le servit bien en une autre circonstance.

---

(1) Voir à l'appendice, n° 3, une lettre inédite du Pr. de Brosses à Lacurne de Ste-Palaye au sujet de cet ouvrage.

(2) H. Mamet, op. cit., p. 196.

On venait de lire chez le président de Ruffey les lettres de Maupertuis, où ce savant exposait ce qui restait à faire après ses voyages en Laponie et ceux de La Condamine au Pérou en 1736 : de Brosses est séduit par cette idée d'un voyage aux terres australes, il en développe le plan dans un mémoire et le publie en 1756, sur les conseils de Buffon. On pouvait croire à des rêveries de voyageur en chambre ; Bougainville se chargea d'en faire des réalités. De 1763 à 1765, il accomplit son voyage de découvertes en se conformant au plan du président de Brosses, et alla fonder aux îles Malouines un établissement que le gouvernement de Louix XV abandonna peu après.

Il ne semble pas que les rapports aient été très étroits entre le président de Brosses et son cousin Fevret de Fontette ; tous deux, cependant, s'occupaient d'histoire, et le dernier devait être l'éditeur de cette *Bibliothèque historique de la France* qui fut accueillie avec tant de faveur et valut à son auteur, outre les éloges des savants et la reconnaissance effective du roi, une des premières places dans la société bourguignonne. Nous voudrions, en écrivant l'histoire de cette publication, ajouter à cette idée que le XVIIIe siècle fut la période la plus utile de l'histoire littéraire en Bourgogne, que l'activité fut plus féconde dans cette province qu'à aucune autre époque, et que la France entière avait les yeux tournés vers elle, d'où sortait la science historique et littéraire, et, dans une certaine mesure, l'aidait à accomplir sa tâche.

Le P. Lelong avait publié sa *Bibliothèque histo-*

rique de la France en 1719 : elle ne formait qu'un volume in-folio comprenant 17,487 articles. Voici le but que poursuivait l'auteur : « Nous sommes bien éloignés sans doute de manquer de secours pour notre histoire, le fonds, au contraire en est immense... Pourquoi donc, au milieu de cette abondance, avons-nous si peu de bons historiens ? Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont manqué de matériaux, faute de connaître ceux qu'ils devaient employer ; les autres n'ont pu rassembler ceux qu'ils connaissaient, parce qu'étant devenus rares, il ne leur a pas été possible de se les procurer (Collections de Pithou, Duchesne, les Oratoriens, les Bollandistes, les Bénédictins, etc.). L'usage de toutes ces grandes collections serait très difficile, si l'on n'avait un ouvrage qui indiquât, dans un ordre méthodique, les différentes pièces qu'elles renferment » (Préface, p. III). Un ouvrage aussi considérable devait nécessairement renfermer bien des inexactitudes et bien des lacunes, encore que de nombreux amis aient aidé l'auteur de leurs avis. Bouhier et Papillon avaient prêté au P. Lelong, l'un le catalogue de ses manuscrits, l'autre ses mémoires sur les historiens de Bourgogne, et combien d'autres ; l'abbé Leclerc, aussitôt l'ouvrage paru, se préoccupe de le corriger, se met en rapport avec le P. Lelong et lui envoie ses remarques. «Vous en usez, répond le P. Lelong, d'une manière si obligeante à mon égard que je ne saurais trop tôt vous en témoigner ma reconnaissance ; j'ai profité avec plaisir des remarques et des corrections que vous avez eu la bonté de m'envoyer, mais comme vous en avez jusqu'à 400,

vous me feriez beaucoup de plaisir de faire copier par quelqu'un les autres, en marquant seulement le numéro, comme vous avez fait dans votre lettre. Je paierai les frais qu'il faudra faire pour cela (1) ».

Une seconde édition s'imposait. Le P. Lelong s'en ouvrit à Bouhier qui lui traça le plan de cette nouvelle édition, sans lui cacher les difficultés de l'entreprise :

Vos premiers ouvrages, mon R. Père, m'avaient fait concevoir une grande idée de la Bibliothèque des Historiens de France, que vous nous prépariez. Mais je vous avoue que l'exécution a de beaucoup surpassé mon attente. On a peine à comprendre qu'un seul homme ait pu se charger d'un dessein si vaste, et y apporter autant d'ordre et d'exactitude que vous l'avez fait, sans compter le travail prodigieux qu'il a fallu faire pour fouiller dans toutes les Bibliothèques du Royaume, et en ramasser tout ce qui a pu contribuer à votre ouvrage ; il faut l'avoir parcouru, comme je l'ai fait, pour en bien connaître l'étendue et les difficultés. Vous pouvez juger du plaisir que j'y ai pris par celui que je me suis fait de remarquer ce qui m'a paru pouvoir contribuer à la perfection d'un dessein si utile, malgré les différentes affaires qui m'occupent. Je n'aurais pas pris la liberté de vous communiquer mes observations, si M. Papillon ne m'avait assuré que vous les désiriez, et si je n'étais persuadé que tous les gens de lettres doivent en quelque manière se cotiser chacun.

(Suivent une foule de remarques).

Tout cela vous condamne à une nouvelle édition. J'oubliais de vous parler, M. R. P., du nouveau projet qui m'a été communiqué de votre part par M. Papillon pour une nou-

(1) L. Bertrand. *Vie de Le Clerc*, p. 78.

velle édition augmentée des Historiens de France de Duchesne. Ce plan est déjà assurément d'un homme aussi habile et aussi infatigable que vous l'êtes, et vous devez bien juger que l'exécution en ferait grand plaisir à tous les savants. Mais, si j'ose vous le dire, il est trop vaste pour espérer qu'il puisse être exécuté par un homme seul. Il n'y a qu'une société de savants qui puisse en venir à bout, et quand vous vivriez autant que nous le désirons, avec la plus vigoureuse santé, vous auriez peine à en voir la fin, surtout dans un siècle où les imprimeurs entrent avec peine dans ces sortes de desseins. Souvenons-nous du mot d'Horace : *Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam*, et n'entreprenons que ce que nous pouvons raisonnablement espérer d'exécuter : 1° Il me paraît assez inutile de réimprimer ce qu'a fait imprimer Duchesne, et qui se trouve dans toutes les bonnes Bibliothèques. 2° Je voudrais me contenter de ramasser dans un ou plusieurs volumes les pièces anecdotes de la première race et ainsi de la seconde; sur la troisième, je mettrais ensemble les pièces qui regardent chaque siècle, et les actes principaux, comme les Historiens, et non-seulement ceux qui n'ont point encore vu le jour, mais aussi ceux qui ont déjà été imprimés dans quelque endroit écarté, comme dans les histoires particulières des Provinces, des églises, des familles. S'il y a quelque matière assez étendue pour en faire des volumes à part, comme des Etats généraux, dont on nous promet les recueils depuis si longtemps, on les imprimerait séparément. Un seul homme pourrait se flatter d'exécuter une partie de ce projet, s'il avait quelques associés laborieux et intelligents, comme il s'en pourrait trouver parmi vos Pères.....

..... Je vous exhorte à le former et surtout à ne vous pas rebuter d'un travail qui vous fait tant d'honneur et à nous tant de profit (1).

Ce ne fut pas le P. Lelong qui exécuta ce plan, car il mourut en 1721, mais le président Fevret de

---

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62. f° 3. 1er mai 1720.

Fontette. « Mon cabinet, dit-il lui-même, est l'un des mieux assortis en toutes les parties de l'histoire de France ; quinze années de recherches m'ont produit de quoi doubler, et par delà, l'ouvrage du P. Lelong. » Il ne se mit pas tout de suite en besogne. Le P. Desmolets avait recueilli la succession du P. Lelong, et caressait lui-même l'espoir de donner une nouvelle édition de la *Bibliothèque historique*. Il avait même réuni un grand nombre de matériaux dans ce but, quand, brusquement, il recula devant l'énormité de la tâche ; il mourait d'ailleurs peu d'années après, en 1760, laissant inédites toutes ses notes qui parvinrent à Fevret de Fontette par le P. Jannard de l'Oratoire, ainsi que celles de l'abbé Leclerc et celles de Huez (1), conseiller au présidial de Troyes, lesquelles celui-ci avait héritées du P. Lelong. Les origines du travail de Fevret de Fontette furent modestes ; il avait fait composer un catalogue d'ouvrages sur l'Histoire de France par l'abbé Boullemier, un Dijonnais de ses amis, comprenant 12,000 titres, dont plusieurs se trouvaient déjà cités par le P. Lelong. Néanmoins ce catalogue, pour être moins vaste que l'ouvrage du P. Lelong, avait cependant sa valeur. L'abbé Goujet, à qui de Fontette avait communiqué le manuscrit, lui écrit : « Il est essentiel de perfectionner un ouvrage déjà si bon et qui ne peut manquer d'être d'une grande utilité à ceux qui aiment notre histoire, et même aux bibliothécaires

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f°s 33 et 35.

et à tous ceux qui veulent connaître les livres. Quoique vous répétiez un grand nombre de livres déjà cités dans la Bibliothèque du P. Lelong, votre plan étant différent de celui du savant oratorien, il forme un ouvrage nouveau qui aura un vrai mérite, indépendamment du sien (1). » Mais était-ce bien là la forme qu'il importait de donner à cet ouvrage, et un catalogue qui faisait de si fréquents emprunts à celui du P. Lelong ne devait-il pas paraître en quelque sorte sous les auspices de cet oratorien ? C'est le conseil que donnèrent à de Fontette son frère, l'abbé Goujet et le libraire Barrois :

Le sieur Barrois, votre frère et moi, nous convînmes qu'il était à propos que votre ouvrage parût sous le titre de Supplément à la Bibliothèque du P. Lelong ; que ce titre n'empêchait pas que vous ne donniez les titres des ouvrages les plus importants de votre cabinet, déjà cités par le P. Lelong, parce que vous y joignez des notices que votre devancier a omises ; que vous pouviez même citer les autres écrits que vous possédez, et que le P. Lelong a déjà fait connaître, pourvu qu'après vous être contenté de mettre les premiers mots du titre, vous renvoyiez aux endroits où le P. Lelong en parle. On convint aussi de vous conseiller de corriger, autant que vous le pourrez, les fautes échappées au P. Lelong, de suppléer à ses omissions, et de ne rien oublier de tout ce qui a paru depuis l'impression de son livre. Le vôtre, en suivant cette voie, sera d'une très grande utilité, et il ne pourra manquer d'être recherché. On parla encore de vos prix et aucun de nous n'approuva cette indication, mais vous y tenez, et vous pouvez vous satisfaire.

---

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 12. Lettre du 6 février 1758.

La forme in-folio sera la meilleure, parce que c'est celle du P. Lelong. Le sieur Barrois propose des souscriptions et je crois qu'il aura raison. La dépense sera grande ; il est juste qu'il prenne les voies qu'il croira les plus propres à ne le pas faire a son préjudice (1).

La charge était lourde, de Fontette hésitait. « Cet ouvrage, disait l'abbé Goujet, serait de longue haleine et vous obligerait probablement à un nouveau travail ; si vous vous sentez assez de courage pour l'entreprendre, je pense que ce serait le meilleur parti (2). » Enfin les sollicitations de l'abbé Joly, de l'abbé Goujet lui-même, purent vaincre la résistance de Fevret de Fontette, et, le 26 juillet 1758, on put le féliciter de s'être décidé pour le *Supplément à la Bibliothèque du P. Lelong*. Puis succèdent six grandes années de silence, années de travail, interrompues seulement, de 1762 à 1763, par un séjour du Président à Paris, où il était allé, comme député, défendre les intérêts de sa compagnie. Il y a tout lieu de penser que l'abbé Joly et l'abbé Boullemier ne furent pas étrangers, loin de là, au travail du Président ; l'ouvrage s'était accru d'un nombre incalculable d'articles, tellement que, lorsque de Fontette alla trouver l'imprimeur Hérissant, pour lui confier l'impression de son ouvrage (il ne s'était pas entendu avec le sieur Barrois), on parla de trois ou quatre volumes, alors que l'ouvrage du P. Le-

---

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 15. Lettre du 12 mars 1758.
(2) Bibl. div. Ibid. Lettre du 3 juillet 1758.

long n'en comprenait qu'un seul. Il est vrai qu'on prévoyait de sensibles additions.

Dans une affaire de cette importance, il fallait aller au plus sûr ; aussi de Fontette s'adressa-t-il au roi pour obtenir sa protection et une subvention de vingt-cinq mille francs, destinée à couvrir les frais d'impression ; grâce à son crédit et à la bienveillance du roi qui lui avait déjà, en 1751, accordé une pension, il l'obtint. En octobre 1764, les fils Hérissant et leur auxiliaire Barbeau de La Bruyère se mirent avec courage à la tâche. On dirait que le fait d'imprimer l'ouvrage est le moindre de leurs soucis ; le perfectionner, voilà leur but, et ils s'y emploient de leur mieux.

Il ne me reste plus, monsieur, qu'à vous parler d'une autre grande chose que nous avons faite pour la perfection de votre ouvrage. Les derniers jours du mois passé, nous avons, après bien des raisonnements, pensé à faire quelque chose de ce qu'avait fait le P. Lelong, qui avait cité les dissertations manuscrites qui se trouvaient dans les registres des académies de son temps, et, en conséquence, nous avons écrit au nom de M. Hérissant des lettres à toutes les Académies du Royaume, excepté à celle de Dijon, où nous avons pensé que vous aviez fait des recherches ; nous avons aussi écrit aux plus fameuses Facultés de médecine, pour mettre, comme vous aviez déjà fait, des thèses importantes qui concernent l'Histoire naturelle. Toutes ces lettres sont portées au commencement de ce mois, contresignées Saint-Florentin, lequel est chargé de ces Académies. Cela ne peut que nous procurer bien des choses utiles. M. l'abbé Saas de Rouen vient de commencer à nous envoyer une douzaine de pages in-f° (1).

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 38.

..... J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire ; j'ose vous dire qu'elle a fait beaucoup de plaisir à M. Barbeau, ainsi qu'à moi et à mes enfants, par la liberté que vous voulez bien nous donner de suppléer à votre manuscrit nombre d'articles qui ne pourront qu'être agréables et utiles aux gens de lettres. Les missives, que j'ai adressées à MM. les secrétaires de toutes les Académies, commencent à produire un très bon effet (1).

Consulter les Académies, c'était bien, mais était-ce véritablement atteindre les savants de la France entière ? C'est à l'aide des intendants de la province que de Fontette parvint à ce but. Il fit tenir, par les soins du contrôleur général, à tous les intendants de province, un mémoire où il demandait des renseignements manuscrits ou imprimés sur chaque province, et en particulier sur : 1° l'histoire des diocèses, 2° l'histoire de chaque ville, 3° les privilèges de chaque ville, 4° les tribunaux, 5° les hommes illustres, 6° les généalogies des familles, 7° l'histoire naturelle et géographique, 8° les antiquités du pays. Les mémoires arrivèrent nombreux de tous les coins de la France, et le contrôleur général s'informa aussitôt de la date de l'apparition de l'ouvrage.

Je me hâte de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer. M. le contrôleur général désire savoir quand pourra paraître la Bibliothèque historique de la France. L'impression est commencée, comme vous savez, pour n'être plus interrompue par aucun délai, et il y a tout lieu de croire que deux ou trois années suffiront pour en terminer l'exécution. Mais ce terme, quelque éloi-

(2) Bibl. div. F. de Juigné, 62. [illegible]

gné qu'il puisse paraître, n'est cependant pas trop reculé. Un ouvrage tel que celui-ci demande l'exactitude la plus scrupuleuse en tout genre, et d'ailleurs, il aura peut-être quatre volumes, à cause des additions nombreuses dont on est en état de l'enrichir.

Il est vrai, monsieur, que vos recherches immenses ayant eu pour but principal les livres qui roulent sur l'Histoire de France proprement dite, je dois présumer que la révision sera moins longue sur cette partie qu'elle ne l'a été sur les articles de la géographie et de l'histoire naturelle dont vous avouez vous être moins occupé et qui ont entièrement changé de face, depuis que le manuscrit a été remis entre mes mains. Mais quelque légère que puisse être la révision du reste de l'ouvrage, elle sera toujours indispensable, ne fût-ce que pour la préparation de la copie dont l'aspect ne rebute que trop souvent l'ouvrier..... M. le contrôleur général sera lui-même en état de les apprécier, lorsque vous aurez eu la complaisance de lui présenter la première feuille qui a encore été presque doublée, depuis qu'il a reçu l'essai qu'on en avait tiré.

Tout ce détail, monsieur, n'est point un vain étalage des soins que je me suis cru obligé de prendre pour la perfection d'un ouvrage aussi nécessaire. Il tend à déterminer la dépense que Sa Majesté aura à faire pour les trois cents exemplaires qu'elle a retenus, et dont cent vous sont destinés.

Au mois de juin de l'année dernière, je crus, après les supputations les plus exactes et les plus fidèles, devoir demander au Roi vingt-quatre mille livres pour ces exemplaires. Cette somme entière me paraissait dès lors nécessaire, à cause des soins que je me suis toujours proposé d'apporter à cette entreprise. Si je n'insistai pas sur la demande des mille écus qui furent retranchés de la somme, ce fut uniquement par un effet de la déférence que je dois à mes supérieurs..... La révision totale de votre ouvrage, que

---

1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 96. Lettre du 2 juillet 1765.

l'on fait chez moi, et sous mes yeux, depuis dix mois, en a occasionné et en occasionne tous les jours de nouveaux, dont le paiement monte déjà à une somme fort considérable (1).

On avait d'abord songé à publier en une seule fois l'ouvrage comprenant trois volumes, mais le public s'impatientait, et il fallut renoncer à ce projet. « Je crois, monsieur, que ni vous ni moi ne serons pas les maîtres de faire agréer au public de ne recevoir que les trois volumes à la fois. Votre édition se répand de plus en plus dans le public, et je vois qu'on désire beaucoup que cet ouvrage se distribue tome à tome. Et de fait, si on ne le donne qu'en totalité, comme nous le pensions d'abord, il faut compter encore sur trois bonnes années avant qu'il puisse paraître : cela est trop long à tous égards ; il est même certain que le ministre se lasserait d'un tel délai que je regarde comme inévitable, à moins que vous ne consentiez qu'on discontinue toute révision nouvelle et toute recherche en conséquence, ce qui n'entrerait plus dans le plan que vous avez choisi vous-même et que vous avez toujours regardé comme essentiel, en considérant l'immensité de votre travail (2). » Pendant qu'on imprime le premier volume, de Fontette écrit la Préface, et Barbeau de la Bruyère sue « sang et eau » pour mener à bien l'œuvre commencée ; il met même dans les récriminations qu'il adresse à de Fontette un ton pro-

(1) Bibl. div. F de Juigné, 62, f° 96. Lettre du 2 juillet 1765.
(2) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 103. Lettre du 17 février 1766.

tecteur qu'excusait sans doute aux yeux du Président son active collaboration (1).

Il n'est pas jusqu'à Hérissant lui-même qui ne le prenne sur ce ton. On a vu Barbeau ne pas manquer de confiance en lui-même et mesurer parcimonieusement les éloges au Président, Hérissant fera de même ; il n'a pas la foi aveugle ; sans doute la Préface générale de Fontette mérite une grande considération, néanmoins il n'hésite pas à déclarer qu'il consultera à son sujet quelques gens de mérite (2).

Le censeur, en recevant les bonnes feuilles, fut dans une telle admiration que les expressions lui manquèrent, tant il trouva de perfection à chacun des articles. Le 17 janvier 1768, de Fontette présentait le premier volume au roi (3).

---

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 134. « J'ai sué sang et eau, depuis trois semaines ou environ, (admirez ma faiblesse) au sujet des ouvrages historiques sur les affaires du temps, c'est-à-dire Jansénisme et Constitution, etc..... choses que j'aurais cru devoir m'être faciles à bien arranger, eu égard à mes études précédentes ; mais que peut faire pour bien des recherches un homme qui a, je crois, de deux jours l'un, la fièvre et la tête embrouillée. Permettez-moi, monsieur, de vous le dire : vos cahiers me paraissent sur ces articles devoir être refondus, et le P. Lelong réformé ; enfin, j'ai refait l'ancien Jansénisme, que je fais précéder par les ouvrages généraux : sur la Constitution et ses suites, je trouve dans ce que vous avez fait des omissions et quantité de choses qui ne sont pas historiques, mais qui nous jettent dans les matières de controverse, sans nous donner à cet égard tout ce qui y convient ; au lieu de cela, des choses étrangères au plan d'une Bibliothèque historique ; j'ai consulté plusieurs personnes instruites et notamment M. Capperonier que M. Hérissant a enfin obtenu pour censeur.

(2) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 157.

(3) Il lui semblait entendre dans ces paroles de M. de Pérussis, lieutenant-général, le prélude de ces éloges qui lui étaient dûs et auxquels il s'attendait :

« Le P. Lelong nous avait présenté un ouvrage utile et estimable,

La vente et les éloges tardèrent un peu, si l'on en croit Hérissant : « Quant à mes souscriptions, j'en ai déjà fait près de 60 qui sont livrées, surtout en province. Je compte beaucoup sur Paris, quand les journaux commenceront à parler, ce que l'on attend sans doute, mais les auteurs parleront amplement, car ils sont tous satisfaits au-delà de l'expression, de s'être vus compris, pour la première fois de leur existence, dans une distribution royale, et en effet ceci les animera et occasionnera peut-être des recherches particulières qu'on nous communiquera (1) ».

Deux ans après, le 19 novembre 1769, on lisait au roi l'adresse suivante en lui présentant le second volume :

Sire, rassembler toutes les parties qui composent l'histoire de votre royaume m'a paru une entreprise également digne d'un magistrat et d'un citoyen.

---

mais il faisait désirer le travail dont vous vous êtes chargé ; vous avez fouillé la mine entière et vous nous donnez toutes ses richesses. Que ne doit-on pas attendre de vos lumières, de vos recherches et de vos connaissances ; la société vous devra, par la suite, une bonne histoire de France, qui nous manque encore, et votre ouvrage sera, dans tous les temps, l'aiguillon le plus sûr pour inviter tous les gens de talent à s'essayer sur une matière aussi importante pour tout bon Français » (Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 151).

(1) Bibl. div. F. de Juigné 62 f° 177. Le témoignage, qui dut le plus flatter son amour-propre, lui vint de Lamoignon de Malesherbes :

« J'ai reçu, monsieur, le billet par lequel vous m'annoncez un bien beau présent et qui me sera bien précieux ; on ne dira plus que le temps est passé où les plus grands magistrats, les Bignon, les Pithon, étaient en même temps les plus éclairés et les plus laborieux de tous les auteurs : il est vrai que tous les Parlements du royaume réunis auraient bien de la peine à citer depuis un siècle deux savants comme vous et M. le Pr. Bouhier ; c'est une gloire que toutes les provinces doivent envier à la Bourgogne ». (Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 205).

En offrir la collection à V. M. est le tribut légitime d'un sujet zélé et soumis qui voit avec les sentiments gravés dans le cœur de toute la nation se perpétuer sur le trône de cet empire, la race la plus illustre de l'Europe et d'autant plus chère aux Français qu'ils sont accoutumés à ne plus distinguer leurs souverains que par les noms de grands, de justes, de bien-aimés.

Si vous daignez, Sire, parcourir la Bibliothèque historique de la France, quelque raccourci que soit le détail qu'elle présente, j'ose me flatter qu'il développera aux yeux de V. M. de la façon la plus sensible l'étendue et la stabilité de votre empire, la grandeur et la fidélité de deux nations réunies depuis plus de treize siècles, qui le composent ; la suite des monarques, des hommes illustres et des faits glorieux qui ont soutenu cet empire jusques à présent, et l'ont élevé au rang des plus grands qui aient existé.

Plus on réfléchit sur les causes de la durée, plus on voit qu'elle est fondée, d'une part, sur l'esprit et le caractère d'une nation toujours animée d'un zèle patriotique et d'un amour constant pour la personne de ses souverains, et de l'autre, sur la constitution solide d'une monarchie toujours gouvernée par les lois..... (1).

L'hommage plut vraisemblablement, puisque, quelques mois après, de Fontette recevait une nouvelle pension et les compliments des courtisans « sur cette faveur nouvelle du prince qui reconnaît toujours les services que l'on rend à son Etat ». Malheureusement il n'en jouit pas longtemps, et ne vit pas la publication du troisième volume, puisqu'il mourut le 16 février 1772.

Cet ouvrage, le plus vaste répertoire bibliogra-

(1) Bibl. div. F. de Juigné. 62, f° 303.

phique de ce temps, comprend plus de 57,000 articles ; c'est une des sources de renseignements les plus précieuses, comme l'écrivait judicieusement le marquis de Cambis-Velleron (1). C'est avant tout une liste d'ouvrages publiés sur l'histoire de France; de Fontette y a joint ordinairement des notes où il indique le possesseur de l'ouvrage, résume l'ouvrage lui-même, rectifie en quelques mots les erreurs, cite les sources où l'on trouvera plus de détails, et fait, quand il le peut, l'historique des manuscrits. Au reste, l'ouvrage porte cette mention « avec des notes critiques et historiques ». De celles-ci, qui sont ordinairement fort courtes, les unes sont empruntées au P. Niceron, et tirées des auteurs de l'époque, les autres qui sont personnelles à de Fontette sont exprimées en style lapidaire, comme (n° 23017), « il y a des traits d'éloquence fort beaux, mais trop vifs », ou encore (n° 23411) « le style est assez bon, et il y a du génie », ou « libellé fort emporté », « réponse fort vive », « satire violente ». Toutes témoignent d'une lecture et de connaissances considérables, surtout si l'on remarque que la demande faite aux intendants et aux Académies de province n'a pas donné les excellents résultats qu'on s'en promettait (2).

D'autres que de Fontette y ont sans doute mis

---

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 204. — Cf., article de Fréron, Nouvelles littéraires, mars 1768. « J'ai fait tous mes efforts pour exprimer l'importance et l'utilité de votre travail immense, f° 50.

(2) Bibliothèque historique, n° 30073.

la main, mais nous ne pensons pas que ce soit une raison pour le dépouiller de l'honneur d'avoir été l'éditeur de la Bibliothèque historique. Il a donné plus que son nom et son crédit ; le labeur qu'il s'est imposé pour mener à bien l'œuvre entreprise n'a sans doute pas été étranger à sa mort prématurée. Son influence, qui était grande à la cour, lui a permis de rassembler de tous points de nombreux mémoires et d'obtenir du roi qu'il se chargeât d'une partie des frais d'impression. Nous savons de plus par les lettres du libraire Hérissant et de Barbeau que de Fontette payait beaucoup de sa personne, mais qu'ils n'avaient pas en lui une confiance aveugle ; dans un travail aussi vaste et aussi complexe, qui pouvait se flatter de tout savoir ? Aussi est-on surpris de lire cette lettre de l'abbé Joly, adressée à M. de Sartines, un mois après la mort de Fevret de Fontette :

Je viens de parcourir les deux premiers volumes de la *Bibliothèque historique de la France*, publiés en 1768 et en 1769 par M. de Fontette. Tant que ce magistrat a vécu, je me suis fait une religion de ne point toucher à son livre, parce que nos sentiments n'étaient pas les mêmes sur des matières très importantes. Puisque Dieu en a disposé et qu'on ne doit aux morts que la vérité, je dirai librement qu'il me paraît applaudir à des maximes très dangereuses, que je lui avais conseillé de censurer, lorsqu'il m'a fait l'honneur de me consulter sur son ouvrage. Les louanges qu'il donne à plusieurs livres où ces maximes se trouvent répandues, peuvent engager un grand nombre de lecteurs, qui ne sont pas sur leur garde, à avaler le poison qu'elles contiennent, dont ils se défieront d'autant moins qu'il leur est présenté dans un ouvrage revêtu du sceau de l'autorité,

et par une voix amie. Tout le monde est instruit, d'après les nouvelles publiques, que l'auteur a été présenté au Roi à qui il a eu l'honneur d'offrir un exemplaire de son livre. On sait d'ailleurs que Sa Majesté a fait une partie des frais de l'impression. Combien ne doit-il pas paraître étonnant que l'argent du Roi ait été employé à combattre son autorité ?

Je suis en état de prouver invinciblement ce que j'avance ; je le ferais ici, si je ne craignais d'abuser d'un loisir aussi précieux que celui de Votre Grandeur. Parmi une multitude d'exemples que j'en pourrais citer, je me borne à deux que vous pourrez lire, Monseigneur, dans la feuille ci-jointe.

L'unique remède à un inconvénient aussi considérable serait, à mon avis, de mettre à la tête du 3[e] volume qui s'imprime actuellement, des remarques qui combattraient ces principes. On pourrait les intituler : « Observations d'un citoyen (ou d'un homme de lettres) sur les deux premiers volumes de cet ouvrage ». Je sais qu'à la fin du dernier on doit insérer des additions et des corrections de l'auteur. Mais, outre que ce 5[e] volume ne s'imprimera que dans quelques années, comment serait-il possible de joindre à ces corrections d'autres corections qui feraient un contraste tout à fait singulier avec les sentiments de l'auteur ?

Quoiqu'il y ait une multitude de bonnes choses dans son ouvrage, je suis convaincu également qu'il est tombé dans des fautes très nombreuses, soit de commission, soit d'omission, tant sur l'histoire que sur la littérature. Ces fautes ne surprendront pas ceux qui savent que, quelques années avant l'impression, il n'avait jamais pensé à donner une nouvelle édition du P. Lelong. Tout son travail se réduisait à une notice de sa Bibliothèque composée d'un grand nombre de livres sur l'Histoire de France. Député il y a dix ou douze ans par sa compagnie, pour soutenir au conseil du Roi un procès qu'elle avait intenté mal à propos aux élus de cette province, et qui eut le sort qu'il méritait, je l'adressai à quelques gens de lettres de mes amis, qui lui mirent dans la tête de fondre son ouvrage dans celui du P. Lelong, de le corriger et de le continuer jusqu'à présent ; ce qu'il exécuta dans un trop petit nombre d'années pour ne pas

laisser de fréquentes marques de la précipitation avec laquelle il avait parcouru cette nouvelle carrière.

Or, ce serait, Monseigneur, aux fautes principales, tant en ce genre qu'en un autre beaucoup plus important dont j'ai fait mention, qu'il faudrait apporter un prompt remède au commencement du 3e tome. Peut-être ne serait-ce pas à moi une trop grande présomption d'oser me flatter que je n'en serais pas tout à fait incapable, en gardant toute la modération possible et les égards dûs à cet estimable écrivain. Il y a plus de trois ans que j'étudie notre droit public et notre histoire, sans laquelle on ne peut faire des progrès considérables.

Si vous jugiez à propos, Monseigneur, de faire l'essai de mes faibles talents, il me paraîtrait aussi juste que nécessaire de m'envoyer les deux premiers volumes que je ne pourrais emprunter ici pour un temps considérable, sans me rendre suspect, car je désire rester inconnu, et je n'ai point d'autre ambition que de servir l'Etat.

J'aurais le loisir de finir ces observations avant de quitter la maison que j'habite, peut-être pour fixer ma résidence à la campagne, où je ne serai pas plus inutile qu'à Dijon, où je trouve peu de matière à mon zèle. Quelque parti que je prenne, lorsque le temps de déménager sera arrivé, il me sera impossible de me livrer au moindre travail ; mes livres seuls et mes papiers me feront perdre nécessairement un grand nombre de journées... (1).

Cette lettre, où le désintéressement de l'auteur n'apparaît pas très clairement, eut pour effet d'interrompre la publication de l'ouvrage. On envoya à l'abbé Joly les deux premiers volumes, et ordre fut donné de ne rien faire sans sa permission ; c'était léser dans leurs intérêts les libraires, et retarder une publication qu'on attendait avec

---

(1) Bibl. nat. Ff., 10483, f° 14. Lettre de l'abbé Joly à M. de Sartines, 12 mars 1772.

impatience. Aussi Hérissant proposa-t-il de conserver Capperonier comme censeur, puisque celui-ci s'était bien acquitté de sa tâche pour les deux premiers volumes, au lieu de s'en remettre au jugement de l'abbé Joly dont on pouvait suspecter l'impartialité (1).

Cette plainte eut son effet : la défense d'imprimer fut aussitôt levée, et le troisième volume parut, portant en tête une note explicative sur les deux ouvrages incriminés (2).

On a vivement reproché à de Fontette son silence sur ses principaux collaborateurs, et l'on a pensé qu'il a, par ce moyen, voulu s'attribuer à lui seul l'honneur et le profit de la *Bibliothèque*.

Il a cependant, dans sa longue *Préface*, remercié nombre de collaborateurs et tous ceux qui, de près ou de loin, ont servi la destinée de son ouvrage. En particulier, il a rendu justice à la collaboration active et dévouée de Barbeau de La Bruyère (3) ; peut-être a-t-il un peu trop vu en lui

---

(1) Bibl. nat. Ff. 10483, f° 4. « Il n'en est pas de même d'un vieillard qui est à Dijon, et avec lequel, si l'on veut suivre les règles de l'équité, il faudra multiplier les lettres et les mémoires, surtout si, comme on doit s'y attendre, les parents de feu M. de Fontette et l'homme de lettres qu'il s'est associé en 1764 et qui depuis ce temps prend soin de l'ouvrage (comme M. de Fontette l'a déclaré dans sa préface, page 9), demandent à être entendus dans une affaire qui intéresse l'honneur d'un illustre et ancien magistrat, qui vient de terminer une vie glorieuse et sans reproches ; et c'est le moment précis de sa mort que des envieux saisissent pour essayer de détruire un ouvrage de plus de vingt années, et qui est tout consacré à l'honneur de la nation.

(2) Page 151, n° 23127 et page 772, n° 27183.

(3) Préface page IX.

l'homme besoigneux qui, au milieu de renseignements intéressants, glissait ce mot de regret : « J'espère donc que vous voudrez bien, de temps en temps, écrire quelque chose en ma faveur, pour que je puisse enfin voir du clair et du sensible (1) ». C'est ce qu'il semble bien que Pasumot veut indiquer quand il écrit : « J'ai vu M. de Fontette ici, chez les Bénédictins des Blancs-Manteaux, qui étaient tous les principaux travailleurs de leur congrégation. Son ouvrage, ou plutôt celui de M. l'abbé Boullemier, ne pouvait fournir que deux in-folio. Le surplus est le travail de M. Barbeau qui est vraiment l'éditeur. Vous n'imaginez pas toutes les peines qu'il s'est données pour remplir les lacunes qui existaient dans le manuscrit et pour fournir le surplus... Le travail indicible de M. Barbeau l'a épuisé, d'autant plus qu'il avait déjà de l'âge, et il est mort d'épuisement. Je reprocherais à M. de Fontette d'avoir été trop discret sur les travaux de M. l'abbé Boullemier et de tous les Messieurs Hérissant (2) ». Pasumot réclame pour Barbeau la qualité d'éditeur, et Baudot a voulu voir dans l'abbé Boullemier l'auteur principal de la Bibliothèque historique. Il a même dressé contre de Fontette un véritable réquisitoire (3), d'après les confidences de Boullemier lui-même. Il serait plus juste de s'en tenir à l'éloge que Richard de Ruffey, qui avait

(1) Bibl. div. F. de Juigné, 62, f° 130.
(2) Bibl. div. F. Baudot, n° 62, f° 117.
(3) Bibl. div. F. Baudot, n° 145.

plus d'un grief contre de Fontette, adressa à Boullemier, quand, le 24 juillet 1767, il le reçut à l'Académie de Dijon. « La liste immense, déjà compilée par vos soins, nous indique les sources où nous devons puiser, pour satisfaire le public qui attend de nous des recherches suivies sur l'histoire de la province que nous habitons ; personne n'est plus que vous dans le cas de nous seconder (1) ».

A cette date, le premier volume de la Bibliothèque historique n'avait pas encore paru, et ce n'était un mystère pour personne à Dijon que Boullemier était un collaborateur actif, et le principal, de Fevret de Fontette, c'était même son principal titre à une place d'académicien (2) ; mais rien n'indique que de Fontette resta presque étranger à ce travail et tout fait supposer que le contraire est vrai. L'abbé Boullemier, d'ailleurs, compilateur modeste, ne voulut jamais que son nom parût dans la Préface de la Bibliothèque ; dans les lettres qu'il a adressées à Baudot, on ne trouve pas un mot blessant pour de Fontette ; Baudot parle souvent de la Bibliothèque histo-

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 9 f° 53. On lit encore : « M. de Ruffey a ensuite rappelé les preuves que Boullemier a données de son amour pour le travail, en justifiant le choix que l'on a fait de lui pour lui confier la bibliothèque publique et en travaillant à la nouvelle édition du P. Lelong. »

(2) Pour employer des mots précis, on lit (Bibliothèque bourguignonne de M. Delmasse. Bibl. nat. Ff. 12863, f° 189 et f° 203) : Il fut le principal collaborateur de la 2me édit. de la Bibl., publiée par M. de Fontette. Il fut le principal auteur des articles nouveaux d'une partie du 1er volume et de la presque totalité du 2me et du 3me volumes.

rique, Boullemier semble vouloir rester étranger à cette œuvre :

Je vous fais compliment sur l'acquisition que vous avez faite de la *Bibliothèque historique de France*. C'est un répertoire nécessaire à quiconque veut s'occuper de notre histoire. Je ne suis point surpris que vous le trouviez en défaut sur plusieurs articles. Il en est tant de cachés dans les bibliothèques qu'il était impossible, malgré tous les soins qu'on s'est donnés, de les découvrir et d'en parler. Quelqu'étendu qu'il soit, il s'en faut bien qu'il soit complet. C'est la faute des savants qui n'ont pas répondu aux invitations qu'on leur a faites de concourir à sa perfection ; avec tout cela, il ne laisse pas d'avoir son utilité (1).

A peine sort-il de sa réserve que c'est pour demander qu'on respecte son incognito : « Je suis d'avis que vous retranchiez ce que vous dites de moi que vous désignez trop clairement pour que je m'y méprenne (2) ».

Comme l'abbé Joly, mais avec plus de prudence et de discrétion, il ne sacrifiait pas à la manie de se voir imprimé ; c'était un de ces modestes travailleurs, d'une vaste lecture et de connaissances fort étendues, qui consignaient dans de volumineux recueils le résultat de leurs études : extraits de journaux littéraires, articles curieux sur une époque ou un personnage historique, plus ami de détails que de vues générales, s'appliquant parfois à jeter quelque lumière sur une figure

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 227, f° 252, 6 juillet 1790. Lettre de Boullemier à Baudot.

(2) Bibl. div. F. Baudot, 227, f° 276.

célèbre ou méconnue, le chancelier Rolin ou Hugues Aubriot; possesseur de livres rares et curieux, il savait s'en servir; collectionneur de médailles (1), amateur de sceaux du moyen-âge, il publie un travail curieux sur les sceaux conservés dans le cabinet de M. de Migieux (2). Fort estimé à Dijon pour sa science bibliographique (il était bibliothécaire de la ville) (3), il aurait pu, avec une discipline plus sérieuse de l'esprit, laisser une œuvre qui dure; il a ramassé, il n'a pas réuni; il rêvait d'une histoire de la Bourgogne, comme tous les Dijonnais du temps; il est mort

---

(1) *Journal de la Côte-d'Or*, 25 germinal, an XI.

(2) Comme on prêtait à Boullemier l'ouvrage de Fevret de Fontette, on lui attribue encore un recueil des sceaux de M. de Migieux. On lit (Bibl. nat. Ff. 12863, f° 194), ces mots de Delmasse : « On attribue à M. de Migieux le recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques, Paris 1779 in-4 fig.. M. Barbier attribue ce recueil des sceaux à Poisson contre l'opinion reçue à Dijon qu'il est de M. l'abbé Boullemier. Le fait est que ce recueil a pour base la collection qne M. de Migieux avait formée, mais c'est M. Boullemier, bibliothécaire de Dijon, qui en est l'éditeur. »

En consultant les registres de l'Académie (t. VI, f° 234) 23 avril 1773, on lit que « l'abbé Boullemier a donné une planche sur laquelle est gravée l'empreinte de six sceaux anciens ». C'est celle du recueil qui porte en titre : sceaux de la commune de Dijon et du Parlement, planche 1.

M. l'abbé Boullemier a prié l'Académie d'agréer un recueil des sceaux du moyen âge dits gothiques, avec leur inscription que M. le marquis de Migieux a fait graver (Registre de l'Académie, X, f° 147, 25 novembre 1779). On lit en marge : « Recueil des sceaux par M. Boullemier. »

(3) L'abbé Boullemier était bibliothécaire du collège des Godrans; il fut destitué de sa charge, le 2 avril 1794 (13 germinal an II), et remplacé par un nommé Hucherot; le 6 prairial an III, on lui alloue un mandat de 660 livres pour l'inventaire des livres du collège (Archiv. Dép. K, 2). Voir à l'appendice, n° 6, quelques détails sur l'abbé Boullemier, bibliothécaire.

vieux sans l'exécuter ; du moins est-il permis d'espérer que ses recherches n'ont pas été inutiles à cet autre historien, modeste comme lui, mais plus actif et plus entreprenant, qui devait enfin réaliser ce rêve de tous par des moyens nouveaux, en unissant la méthode d'information de Fevret de Fontette aux courses historiques de l'abbé Lebœuf.

CHAPITRE II

Histoire particulière de la Bourgogne.

Sans remonter plus loin que Philibert de La Mare, nous voyons qu'une histoire de la Bourgogne tenta plus d'un Dijonnais. Le *Conspectus historicorum Burgundiæ* (1687) n'est que le catalogue raisonné des livres qui eussent servi à l'auteur pour écrire cette histoire, s'il n'était mort l'année même où il parut. Cinquante années de recherches lui avaient permis de rassembler sur la province une collection très riche de documents, originaux et copies, qui devaient avoir, comme le dessein qui les fit réunir, une mélancolique destinée (1). Philibert de La Mare le pressentait quand il écrivait dans son *Conspectus :* « Je ne sais si je pourrai me servir des matériaux que j'ai préparés, mais ce ne sera pas un moindre plaisir que de les avoir rassemblés pour les savants et d'avoir, en quelque

---

(1) Voir *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, par M. E. Petit, dans *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, tome III, p. 34 et suiv. On trouve dans ce volume (p. 22-65) et dans Courtépée, 2ᵉ édit. (Préface) une notice détaillée sur chacun des historiens bourguignons.

façon, aidé à leurs études (1) ». Rappeler les copieux recueils de Pérard, le travail érudit et attrayant de l'abbé Fyot, bienfaiteur et historien de l'abbaye de Saint-Etienne, les *Descriptions du duché de Bourgogne* de Pierre Palliot, du maître des requêtes Ferrand (2), du procureur Antoine Garreau, et, plus tard, de Mille (3), ou même les simples *Essais* du P. Dunand (4), de l'abbé Chevenet, de Michault et du P. François de la Vie (5), c'est rappeler les efforts accomplis pour mener à bien une œuvre ardemment désirée dont la réalisation semblait toujours plus lointaine. Même les Bénédictins, et, parmi eux, dom Plancher et dom Guillaume Aubrée, le premier avec son Histoire de Bourgogne, le second avec ses nombreux extraits puisés dans les archives de la Chambre des Comptes de Dijon et dans les portefeuilles de Pérard et du président Bouhier, ne purent satisfaire les légitimes exigences des savants dijonnais. Et cependant ces Bénédictins avaient suivi à la lettre les conseils qui permirent à d'autres de

---

(1) *Si non eo sim ingenio ut parata ipse materia uti possim, non mediocri tamen fruar voluptate si eam doctis hominibus suggeram et eorum studia aliqua ratione juvem..*»

(2) Bibl. div. F. Baudot, n° 437 (3).

(3) Mille ne publia que le prospectus de son ouvrage. Courtépée en donne pour raison (2e édit., Préf. p. XXII) que « des discussions littéraires et des travaux moins épineux occupèrent le reste de sa vie », et Fevret de Fontette (Bibl. hist., t. III, n° 35829) « que l'auteur a recueilli des Mémoires, mais sa mauvaise santé ne lui a pas permis d'exécuter son projet ».

(4) Cf. Correspondance du P. Dunand, capucin d'Auxonne, avec l'abbé Chenevet, vicaire à N.-D. de Dijon (Bibl. div. F. Baudot, 231, t. II, f° 139).

(5) Bibl. div. Ancien Fonds, n° 437.

publier des œuvres telles que les *Acta Sanctorum*, la *Gallia christiania* et l'*Histoire littéraire de la France*. « La méthode qu'il faut tenir en la recherche des vieux manuscrits, c'est d'apporter une extrême diligence à les bien feuilleter tous, sans en négliger pas un, non pas même ceux qui servent au chœur des églises, d'autant que dans ceux-là il s'y trouve quelque chose de bon, principalement dans les martyrologes manuscrits, et souvent là se rencontrent des points considérables pour l'histoire (1) ». Peut-être, au dire du P. Dunand qui ne méconnaissait ni la valeur, ni l'utilité de l'œuvre de dom Plancher, ce bénédictin s'occupa-t-il trop exclusivement de l'histoire de son ordre, et n'eut-il ni le goût ni le loisir de mettre dans son ouvrage ce pittoresque et cette vie que sut donner au sien celui qui devait être l'heureux auteur de l'Histoire tant attendue, l'abbé Courtépée.

Ce que Mille loue surtout en Courtépée, ce sont ses connaissances en géographie. « Il entend cette partie », dit-il. C'est en effet par la géographie que Courtépée a débuté, « et c'est l'œil de l'histoire », dit encore Mille. Courtépée a laissé un travail inédit sur la Saône, assez court, il est vrai, mais qui indique déjà son souci de l'exactitude et du détail (2).

---

(1) M. L. Delisle. Cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale, t. II, p. 60.

(2) Il a publié beaucoup d'articles géographiques dans le *Supplément de l'Encyclopédie*, dans le *Dictionnaire Vosgien*, de l'abbé Ladvocat. dans le *Dictionnaire de la France*, de l'abbé d'Expilly (en particulier, l'article Saulieu).

Après avoir reçu une excellente instruction, Courtépée prit ses grades et se fit ordonner prêtre. En 1749, il était vicaire à Avallon, puis il devint précepteur d'un des neveux de M. de Montazet, alors évêque d'Autun (depuis archevêque de Lyon), qui lui donna une cure dans son diocèse. On le voit successivement principal du collège de Saulieu et curé de Grésigny, vers 1756. Dans le calme et la solitude du presbytère, il s'adonne à loisir aux études historiques, mais non toutefois sans visiter les coins de Bourgogne proches de la cure, et, comme il l'écrit à Mme de Champeaux, « le goût, la santé, la curiosité, l'engagent quelquefois à sortir de son manoir (1) ». Il aime le bruit et le mouvement ; il a comme un regret d'avoir quitté le collège de Saulieu, et il se donne le plaisir de faire à Grésigny l'éducation de quelques enfants. C'est là qu'on vint le prendre pour lui confier la charge de sous-principal préfet au nouveau collège des Godrans. Il mit tout son zèle à s'acquitter de ses fonctions ; mais on ne lui rendit pas en respect et en considération le dévouement qu'il dépensa, pendant près de vingt ans, à élever la jeunesse. Peut-être, si l'on en croit un de ceux qui l'ont connu, consacrait-il un peu trop de temps à la rédaction de son ouvrage, « ne réservant à ses fonctions qu'un petit nombre d'heures, pendant lesquelles il est vrai de dire que la foule des étudiants exerçaient sa patience de toutes les maniè-

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 214, f° 42.

res (1) ». Fonctions bien pénibles à la vérité, et qui ne laissaient guère de place à l'initiative du sous-principal. L'article 8 du règlement porte : « Le sous-principal préfet ne fera rien de son autorité privée à l'égard de la discipline, au dedans et au dehors du collège, mais agira en toutes choses de concert et par les avis du principal. » Et l'article 13 : « Chaque jour, au premier coup de cloche de l'entrée des classes, le sous-principal préfet se rendra dans la cour du collège ou dans la préfecture, en robe et en bonnet carré, pour veiller sur les élèves qui se présenteront, et les fera sortir (2) ». Dans cette situation effacée, mais honorable, puisqu'elle lui donnait la seconde place au collège, il ne sut pas établir solidement son autorité, et il eut à en souffrir. L'étude, qui console de tout, et qui, avec la notoriété, aurait dû lui conquérir tous les suffrages, lui gagna peu de sympathies. Son ouvrage, dont on a dit « que le véritable amateur de l'Histoire de la Bourgogne voudrait en conserver dans sa mémoire toutes les pages, sans en excepter une seule », n'a laissé qu'une impression faible dans l'esprit des hommes les plus en état d'apprécier son travail. Il serait difficile d'attribuer ce dédain aux fautes semées çà et là dans un ouvrage aussi vaste et composé de matériaux venus de toute part ; Courtépée d'ailleurs avait prévu ce reproche, il s'en excuse fréquem-

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 145. Notice sur Courtépée par Baudot : cette notice fut envoyée à l'Académie de Besançon, le 16 janvier 1803.
(2) Archives départementales de la Côte-d'Or (D. 19. Liasse) Imprimé.

ment au cours de son travail et nul ne peut contredire au soin attentif et laborieux avec lequel il l'a composé. A parcourir les onze volumes de notes manuscrites où sont renfermés les matériaux de sa *Description*, on se rend promptement compte qu'ailleurs qu'à Dijon les éloges et les encouragements ne lui étaient pas ménagés; l'aide précieuse qu'il reçut de tous les étrangers prouve en quelle estime on tenait l'homme et l'œuvre. Il semble donc que c'est à une cause purement locale qu'il faudrait attribuer ce discrédit jeté sur Courtépée, et partant sur son ouvrage. « L'abbé Courtépée, dit Baudot, avait commencé son ouvrage en société avec un homme instruit, mais qui, en sa qualité de littérateur et d'historien, passait alors pour ne pas jouir de la confiance publique, et qui n'avait pu parvenir à occuper une place à l'Académie (1) ». Faut-il en croire l'abbé Boullemier qui ne craint pas d'écrire : « Il n'est heureux (il s'agit toujours du même écrivain) que lorsqu'il compile d'après de bons maîtres, mais lorsqu'il parle de lui-même, il ne serait pas difficile de lui prouver qu'il ne sait ce qu'il dit, qu'il se trompe communément et qu'il ignore sa langue et la biographie (2) ». Et ailleurs, il le nomme « escamoteur de manuscrits (3) ». Critique dure, sans doute, mais peut-être chicane d'auteur ! Le notaire Béguillet rendit à Courtépée de signa-

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 145.
(2) Bibl. div. F. Baudot, 25, f° 251.
(3) Ibid., f° 6.

lés services pour ses deux premiers volumes ; c'est lui qui fut spécialement chargé de ce qui regardait l'histoire naturelle (1). Mais, pour des causes qu'il est malaisé de connaître et que le mot suivant de Courtépée laisse à peine soupçonner, il n'est pas téméraire de croire que la collaboration de Béguillet ne servit pas heureusement la destinée de l'ouvrage commun. « Je n'ai plus qu'un souhait à former, c'est de travailler seul et d'être délivré d'un associé insociable, qui ne fait rien, ne veut rien faire, me contrarie en tout, et devient pour moi un buisson ardent, hérissé d'épines poignantes : *ab homine iniquo et doloso erue me*, dis-je tous les jours au Seigneur, et j'espère qu'il exaucera ma prière, mais ce ne sera pas sans épuiser ma bourse (2) ». Et ce cri de l'âme, véritable cri de soulagement : « Ce n'est que le 21 avril 1777 que la colombe est sortie des griffes du vautour, mais tout éplumée ». Ces notes, écrites à la fin d'un récit de voyage, n'étaient pas destinées à voir le jour. En tête du 3me tome de la première édition de son ouvrage, Courtépée les a ainsi résumées : « M. Béguillet étant occupé à différents ouvrages, je reste

---

(1) Le notaire Béguillet s'occupa toute sa vie de « choses de sciences » et fit de nombreuses infidélités aux études historiques. C'est ainsi qu'en 1770, il s'occupait des moyens utiles à employer pour rendre la culture de la vigne plus prospère et plus productive, et publiait son *Œnologie* ou *Discours* sur la meilleure méthode de faire le vin. Il avait auparavant publié une *Dissertation latine* sur les principes de l'agriculture et de la végétation et sur les causes physiques de l'assollement des terres en Bourgogne.

(2) *Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne, en 1776 et 1777*, par MM. A. de Charmasse et G. de La Grange. Autun 1895, in-8, p. 78.

seul chargé de la description du duché de Bourgogne ». L'adieu était court, après une collaboration de plusieurs années; Courtépée n'a voulu se venger que par le silence. Etait-ce bien d'ailleurs à Béguillet seul que Courtépée devait de ne pas recevoir, à Dijon même, autant de marques de sympathie qu'il eût pu en désirer? Quand, vers 1775, il chercha à entrer à l'Académie de Dijon, il ne rallia pas tous les suffrages. Plusieurs délibérations furent prises à son sujet, et ce n'est que le 2 mars 1780 qu'il fut admis à se présenter (1). Pasumot, un de ses amis, lui écrivait: « Je vous fais mon compliment sur votre admission à l'Académie; nous voilà confrères. Vous n'y avez pas éprouvé le même sort que moi. J'y ai été d'abord refusé net, et j'ai été reçu ensuite d'une façon unanime et honnête qui a plus que réparé le refus qui m'avait été fait et qui tenait à autre chose que moi (2) ». Sans doute, Courtépée n'avait pas subi le même sort, puisqu'on lui avait fixé le moment « où il pouvait solliciter les suffrages de l'Académie »; mais la résistance qu'il avait éprouvée à y entrer ne tenait-elle pas pour une bonne part à lui-même. « Le caractère de l'abbé Courtépée, dit Baudot, paraissait quelquefois singulier et même bizarre; pendant les courses qu'il avait faites pour recueillir des matériaux et vérifier quelques-uns des articles de son livre, il n'avait pas toujours échappé au ridicule; et on citait de

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 9, f° 90.

(2) Bibl. div. F. Baudot, 62, f° 54.

lui des expressions assez peu mesurées, des anecdotes un peu trop facétieuses que son mérite littéraire n'a pu faire oublier (1) ». Ces mots sont d'un ami, et les relations de voyages de Courtépée, publiées en ces dernières années, ne sont pas pour les démentir. Dira-t-on que Courtépée, comme Pellisson, avait abusé de la permission d'être laid, et que, dans la situation qu'il occupait au collège des Godrans, les élèves s'étaient permis de lui faire sentir qu'il avait épuisé l'indulgence qu'on a coutume d'accorder en semblable matière ? Faut-il rappeler que Courtépée, comme d'ailleurs Boullemier, était l'ennemi irréductible des Jésuites, ce qui dans ce temps était plutôt une recommandation ; mais qu'il comprenait dans la même réprobation les moines, « ces pieux fainéants », et certaines dévotions de l'Eglise, « ces mômeries »? Papillon faisait quelquefois de même, mais ce qui, chez lui, n'était qu'une plaisanterie rare et facile, prenait chez Courtépée un ton âpre et mordant qu'on sentait l'effet d'une conviction qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler et qu'au contraire il affirmait à tout venant. Quelques rares esprits clairvoyants, qui prévoyaient où devait aboutir ce mouvement philosophique, si puissant même dans la province, n'aimaient pas à trouver dans la bouche de Courtépée ces mots sans cesse répétés par lui, « servir l'Etat, être utile à ma patrie, le bien de mon pays », très sincères, il est vrai, et excellents en eux-mêmes, mais qu'il opposait quelquefois à d'autres qu'il

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 145.

eût été plus naturel de trouver sous sa plume et sur ses lèvres. Bref, il avait les apparences contre lui ; car, bien qu'imbu des préjugés du temps, c'était un bon prêtre, à la foi robuste qu'il dissimulait aussi peu que les railleries dont nous parlions : « Il la faisait connaître avec naïveté, soit dans le particulier, soit en public, ce qui formait une très mauvaise recommandation pour la renommée, à une époque où l'incrédulité religieuse était depuis longtemps en possession d'accompagner et même souvent de remplacer l'esprit, les talents et la philosophie (1) ». Ainsi l'on voit que le caractère de Courtépée était tel, que ceux qui auraient souri à ses plaisanteries ne lui accordaient qu'une demi-confiance, à cause de son esprit essentiellement religieux, et que les autres lui retiraient leur sympathie, à cause de ces mêmes plaisanteries que ne faisait pas oublier la sincérité de sa foi. Il mourut le 11 avril 1781 (2), d'une fluxion de poitrine, laissant son œuvre inachevée. Le septième et dernier volume de la *Description du duché de Bourgogne* (3) parut en 1785 ; il fut composé par un ami, d'après les manuscrits de l'auteur.

Persuadé qu'il n'y a rien d'aussi sûr que ce qu'on a vu de ses propres yeux, et que, dans une histoire générale et particulière du duché de Bour-

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 145.

(2) Et non en 1782, comme le dit la Biographie Michault, art. Courtépée.

(3) Le tome Ier parut en 1775, le IIe en 1777, le IIIe en 1778, le IVe en 1779, le Ve en 1780, le VIe en 1781, le VIIe en 1785.

gogne, l'intérêt vient de l'exactitude et de l'abondance des détails, il ne recula ni devant la peine, ni devant la dépense ; il ne voulut pas « tomber dans les erreurs où l'on tombe, quand on décrit un pays à cent lieues de là, sans l'avoir vu » (1). Qu'il s'agisse de l'histoire des ducs ou de la description d'un modeste village, il ne croit pas que l'étude suffit à tout. Sans doute, il ne se lance pas à l'aventure ; ce n'est qu'après avoir minutieusement dépouillé les travaux de ses devanciers, déchiffré les chartes nouvellement découvertes, qu'il part afin de vérifier par lui-même, autant qu'il est possible, les lieux où ont vécu ceux dont il conte l'histoire. Savoir, c'est quelque chose, mais pour lui, c'est voir qui est tout.

Vous (2) avez donc beaucoup voyagé, pour nous raconter tant de choses? — Oui, monsieur, lui dis-je, je dois au moins autant à mes voyages qu'au travail dans mon cabinet. Pour parler convenablement de nos quatre derniers ducs, je me suis transporté à Lille, à Douai, à Saint-Omer, à Dunkerque. J'ai visité Bruges où résidait et où mourut Philippe le Bon, Bruxelles, Anvers; j'ai vu Hall, où Philippe le Hardi vint finir ses jours dans l'auberge du Cocq, près de la fameuse chapelle de Notre-Dame, croyant que la Sainte Vierge le guérirait, et où il voulut mourir et être inhumé, revêtu d'un habit de Chartreux qui coûta 9 livres.

---

(1) Courtépée. *Description du duché, etc...*, 2e édit. t. III, p. 76. Il a laissé une relation de ses cinq principaux voyages. Un en 1758 à Dôle et Besançon, publié par M. Pingaud, dans Mémoires de l'Académie de Besançon ; un second en 1759 à Troyes, publié par M. Albert Babeau ; un troisième en 1760 aux abbayes de Fontenay, Val des Choux, Oigny et Lugny, que nous publions à l'appendice, n° 7, un quatrième en 1776, et un cinquième en 1777, publiés par MM. de Charmasse et de La Grange

(2) de Charmasse... op. cit., p. 163.

Depuis six ans, je parcours la province, et voici la troisième fois que je vois le Charollais et le Brionnais, afin de chercher la vérité; encore j'éprouve souvent qu'elle est au fond du puits.

En somme, il recommence pour la Bourgogne ce que fit l'abbé Lebœuf pour les diocèses d'Auxerre et de Paris et qui lui valut sa renommée. Il aime à rappeler le souvenir de ce savant. « Sans avoir le mérite de l'abbé Lebœuf, j'ai fait, comme lui, les trois quarts de mes voyages en modeste piéton, portant mon petit paquet sous mon bras, animé seulement par l'amour de la patrie qui me donnait des ailes » (1). Son rêve, c'est d'avoir « un petit bidet » pour faire ses courses, le reste, « c'est une feuille de laurier sur du jambon » ; mais son vœu ne se réalisa que sur le tard, il parcourut à pied presque toute la Bourgogne. « J'ai bravé les chaleurs excessives, les chemins affreux, les montagnes escarpées ; j'ai essuyé de mauvais gîtes et des grabats anglais ; trois fois, la nuit m'a surpris dans les bois, et je puis dire avec David : *Quantas ostendisti mihi tribulationes multas et malas! et conversus consolatus es me, et de abyssis terræ iterum reduxisti me* » (2). Mais il n'avait pas pour seule consolation de se redire la plainte de David ; dans cette nature un peu fruste, on est tout étonné de rencontrer un petit coin de poésie : « Je les trouvai bien longs, dit-il en parlant des bois, la nuit tombante, et n'ayant pour toute com-

(1) de Charmasse... op. cit., p. 189.

(2) Ibid., p. 219.

pagnie que le geai » (1). Ou encore : « En me promenant dans le vaste parc (de Montjeu), mes idées semblaient s'agrandir et dominer avec ces chênes (qui sont des hêtres) majestueux, dont le sommet va se cacher dans les nues » (2). S'il a entrepris et poursuivi son rude labeur, c'est, à n'en pas douter, pour l'amour de son pays, pour cette Bourgogne, dans laquelle il était né, et dont il a voulu laisser la physionomie exacte, à une époque, où, par un bonheur inespéré, il allait être le dernier voyant de choses et de gens prêts à disparaître et qui ne vivraient que dans son œuvre. N'est-ce pas lui qui proposa de placer dans la cour du collège des Godrans les statues des grands hommes qui avaient illustré la Bourgogne ? Peut-on célébrer avec plus de piété la belle résistance de St-Jean-de-Losne, « fait mémorable, trop peu célébré par nos historiens, dont on aurait instruit notre jeunesse, s'il se fut passé il y a 2,000 ans dans la Grèce » (3) ? Dans son ouvrage, Courtépée est obligé de retenir sa plume et sa langue ; ici, il laisse courir l'une et l'autre, au hasard, ne cachant rien de ce qu'il pense, au risque de se faire mal juger, et l'on approuve, et l'on regrette, et l'on sourit, à ces réflexions du frondeur et de l'humoriste bourguignon. Visite-t-il une abbaye en ruines, « les larmes me vinrent aux yeux en voyant l'autel et le sanctuaire, où tant de pieux solitaires ont offert la victime de propitiation, tout couvert de

(1) de Charmasse... op. cit., p. 87.
(2) Ibid., p. 139.
(3) Ibid., p. 22.

fiente de pigeons et d'hirondelles » (1). A Bragny, il vénère les cendres de Pontus de Thiard, « savant et bon évêque », et fait l'étonnement du curé par sa piété et son irrévérence ; il se met à genoux sur les carreaux et récite un *De Profundis*, tout en maugréant contre cette victime des moines fanatiques et des Jésuites » (2). A Verdun, il visite le château du marquis de Pons et conte son arrivée d'un mot piquant : « Je crus voir le salon d'Apollon chez Lucullus, mais si le seigneur en étale le luxe asiatique, il n'en n'a guère les connaissances et la politesse. Comme il estime mieux l'argent, les chevaux, les cartes, que les gens de lettres et les livres, il daigna à peine se lever à moitié de son fauteuil et quitter sa partie avec trois dames pour nous saluer, M. Perret et moi, et sans nous dire un mot, il nous cria : atout ! » (3).

Il nous semble que ces quelques détails suffiront à peindre avec assez de vérité le voyageur que fut Courtépée pendant quelque vingt ans.

Grâce à son humeur enjouée, il trouvait toutes les portes entr'ouvertes; la vaniteuse espérance de se voir « décrit » dans un ouvrage connu les lui ouvrait toutes grandes. Il avait tant vu et par suite tant retenu, qu'on prenait plaisir à l'entendre ; les histoires payaient l'écot. Ensuite venait le moment solennel, la demande de cette fameuse notice que Courtépée imposait à tous ceux dont il était l'hôte; il ne s'en allait que sa notice en po-

---

(1) de Charmasse... op. cit., p. 146.

(2) Ibid., p. 31.

(3) Ibid., p. 32.

che, ou du moins avec la promesse ferme de la recevoir au plus tôt. Il savait si bien insister qu'elle lui échappait rarement.

Au reste, ne pouvant, malgré sa bonne volonté et en raison de sa charge, visiter tous les villages de Bourgogne, il se souvint du moyen qu'avait essayé Fevret de Fontette pour se procurer des documents. Le moyen n'avait réussi qu'à demi. Courtépée espéra être plus heureux; et cependant il n'avait pour lui ni le prestige du nom, ni le crédit que donnent de hautes relations et une grande fortune. Il espérait qu'on ferait pour l'histoire de Bourgogne ce qu'on n'avait fait qu'incomplètement pour l'histoire de la France; il voulait, et il l'a dit, que cette histoire fût non pas son histoire, mais celle de tous. Il envoya à tous les curés ou personnages notables un questionnaire à remplir. Répondre aux 25 questions suivantes, c'était donner l'histoire complète du village :

1° Le nom de la paroisse en latin, si on le sait par d'anciens titres;

2° Le vocable de l'église;

3° Le patron du bénéfice;

4° Le nom du décimateur et de combien de gerbes la dîme;

5° Si la cure est à portion congrue;

6° Si la cure est ancienne;

7° Si l'église est nouvellement bâtie;

8° Si l'église a jadis appartenu à des moines;

9° S'il y a des fondations;

10° S'il y a des chapelles ou prieurés dans la paroisse, quels en sont les fondateurs et les nominateurs, la date des fondations;

11° S'il y a dans l'église, quelque tombeau, inscription, épitaphe, etc... ;

12° Le nombre des feux, des communiants, celui des hameaux, des métairies, des fiefs qui dépendent de la paroisse ;

13° S'il y a des reliques remarquables, des apports ;

14° Le nom des anciens seigneurs, le nom du seigneur actuel, la forme du château, s'il y a quelques tableaux rares, anciennes armoiries, inscriptions antiques ;

15° La nature du terrain, ce qu'il produit, blé, méteil, vigne, etc. ;

16° Si le pays est franc ou mainmortable, si la terre est titrée baronnie, marquisat, comté ;

17° Quel est le commerce, s'il y a des foires, des manufactures ;

18° A quelle distance la paroisse est de la plus prochaine ville et du plus prochain bureau de la poste ;

19° S'il y a rivière ou ruisseau, où ils prennent leur source, quelle est leur embouchure ;

20° S'il y a des papeteries, des forges, des moulins, des étangs, des fontaines remarquables, etc. ;

21° Si le pays est en plaine ou en montagne, et à quoi il confine.

22° S'il y a d'anciennes voies romaines, des chemins ferrés, quelques vestiges d'antiquité, comme colonnes, statues, tombeaux, inscriptions, vieilles armes, figures en pierre ou en bronze ;

23° S'il est sorti de la paroisse quelque citoyen distingué, ses ouvrages, ses actes de bienfaisance ;

24° Les usages et coutumes singuliers du pays ;

25° Les poids et mesures du pays (1).

Les réponses ne se firent pas attendre, car complaisance, vanité ou amour de l'histoire, servirent bien l'œuvre de Courtépée. Ce ne sont pas de simples monographies sèches et courtes qu'il reçut, mais très souvent de volumineux mémoires, où il n'avait qu'à retrancher. Tel celui dont parle le curé de Cordesse :

Je vous envoie les mémoires de trois curés, mes voisins ; je leur ai envoyé et à d'autres votre prospectus et vos questions mss. et imprimées. J'ai tâché de les engager à y répondre ; je n'ai reçu de mémoires que les trois que je vous envoie. Celui de M. le curé de Dracy est d'une belle taille, il vous en donne pour votre compte ; à force de vouloir répondre à tout ce que vous demandez, je crois qu'ils en ont trop dit, car que ferez-vous de tout cela ? (2).

Courtépée y trouvait son profit ; il n'était plus besoin que d'un court passage dans la paroisse, pendant les vacances, pour compléter ou corriger les renseignements, et le travail de rédaction commençait. Ce n'était pas chose facile. Guyton de Morveau, en recevant Courtépée à l'Académie, le lui insinua doucement, en ces mots où il n'est pas difficile de voir la critique déguisée sous l'éloge : « Une autre difficulté de ce genre est de conserver la pureté de son style, en maniant et remaniant sans cesse des chroniques barbares, des manuscrits peu dignes de la lumière, des mémoires rédigés par des gens qui n'ont pas cultivé les lettres. On croit n'en emprunter que des noms et des dates,

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 79, t. 3, f° 61.
(2) Ibid., f° 270.

on en rapporte des expressions et un langage qui ne sont plus ni de notre temps, ni de notre goût, et on contracte involontairement l'habitude de ne penser, en composant, que pour lier les pensées des autres » (1). C'est là en effet le grave reproche qu'on peut faire à l'ouvrage de Courtépée, c'est que le style en est dur, rocailleux, souvent incorrect. Il ne l'ignorait pas. Pasumot lui écrivait en 1780 : « On est fondé à vous faire des reproches essentiels sur votre style. On ne vous l'a pas assez dit à Dijon » (2). C'est le contraire qui est vrai. On n'avait cessé de le lui répéter, mais le moyen de se corriger ! Un de ses amis, le P. Dunand, qui révisa son travail sur les *Pagi* et qui collabora très activement à l'histoire générale de la Bourgogne, ne laisse pas que de croire un moment l'œuvre compromise par la faute de Courtépée. Il n'a pas en son talent d'écrivain une confiance aveugle, et il ne propose rien moins à Courtépée que de laisser un sieur Morin, professeur au collège, rédiger cette histoire : « sans cela, l'entreprise croule ». Voici d'ailleurs la lettre entière, si curieuse à tant d'égards :

Je voudrais bien, monsieur, pouvoir répondre à tous les articles de votre intéressante épître, mais je ne désire pas moins de profiter de l'occasion qui se présente pour vous répliquer promptement. Soyez sûr que le triste narré que M. Morin m'a fait de l'explication que vous eûtes tous, il y a trois semaines, me fit une sensation assez forte pour m'applaudir sincèrement de mon absence. Je suis trop ennemi

(1) Courtépée, Description..., 2e édit., t. 4, p. 771.
(2) Bibl. div. F. Baudot, n° 62, f° 74.

de ces sortes de scènes pour vous cacher que l'idée seule m'en a ému. Si je demeurais à Dijon, j'aurais devancé M. Morin sur le parti qu'il semble avoir pris de ne pas rentrer au C... Cependant l'affaire commune doit l'emporter ; mais je commence un peu à douter de son succès, si M. Morin ne remplit pas son objet ; de toute nécessité, il nous faut un rédacteur, et, s'il vient à manquer, l'entreprise croule et il est inutile de travailler. Cette considération me déroute et je l'ai vue assez souvent arrêter mon compulsoire et m'arracher la plume de la main. Je vois d'ailleurs que M. Morin veut refondre vos périodes, et il m'en a donné de très fortes raisons ; je lui répondis qu'à la vérité je convenais que c'était à cet ouvrage, à qui seul il convenait d'établir l'estime et la confiance de tout l'ouvrage, que ce morceau rejetait tout détail, que nos grands traits historiques devaient en faire tout le fond d'une manière non moins générale, qu'en partant de la religion, des mœurs et coutumes, de la justice, de l'administration civile, politique, militaire et financière, des Gaulois éduéens, il fallait suivre à fil jusqu'à nous, et ne s'en dessaisir qu'après l'avoir bien placé entre les mains de nos lecteurs. Je vous laisse à penser si cette conversation me permit de regarder quelques-unes de vos époques comme suffisantes. Je conclus donc du besoin d'un rédacteur sage et éclairé ; mais où en sommes-nous, si cet homme nous manque ? Tirez-moi, je vous prie, de cette inquiétude ; c'est peu, j'ose le dire, d'avoir quelques bonnes descriptions, nous en aurons tant d'arides et de maigres que celles-ci affaibliront celles-là au lieu de les faire saillir...

Je prévois déjà que sept volumes ne nous suffiront pas, et que, si nous sommes moins économes de terrain, nous serons prolixes jusqu'au dégoût. C'est la Bourgogne que nous avons à parcourir, et rien au-delà ; faire des incursions chez les voisins, c'est en faire des hostilités ou les répéter en pure perte, nous ne serions que des copistes, et pourquoi tant de détails de la maison de Vergy qui n'existe plus ? Le moment de la résurrection serait-il donc arrivé ? (1).

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 135, f° 9.

Il n'était plus permis à Courtépée de douter de son inaptitude au métier d'écrivain, et cependant les administrateurs du collège, après avoir lu le premier volume de la *Description* et lui avoir accordé une subvention (1), lui en demandèrent un abrégé pour le mettre entre les mains des élèves ; il le livra peu après, et tout le monde s'accorda à dire que l'abrégé était bien supérieur à l'Histoire, d'une clarté et d'une correction de style, auxquelles Courtépée n'avait pas habitué ses lecteurs. Veut-on savoir ce que Courtépée en pensait : « Il est bien supérieur, lui dit-on, et mieux écrit que votre premier volume. — J'étais seul quand je le fis, et je l'ai léché pendant deux ans, dans le silence de mon cabinet, en *toute liberté*. C'est le fruit de mes lectures et de mes voyages, depuis six ans (2) ». Qui croire en cette occurrence ? Faut-il voir ici une allusion à Béguillet, ou faut-il croire à la réelle difficulté que Courtépée avait, comme le lui rappelait Guyton de Morveau, à réunir des notes aussi nombreuses, surtout des mémoires de divers auteurs, à en faire un tout personnel, marqué au coin de l'originalité !

Pour son étude sur les Pagi, qui représente un

---

(1) Archives départ. D. 20, f° 232. « Le bureau a pris connaissance d'un ouvrage de M Courtépée, sous-principal, et qu'il demande de faire paraître sous les auspices de MM. les administrateurs. On a jugé que l'ouvrage était d'une utilité générale pour instruire les jeunes gens de l'histoire de leur province, qu'ils doivent surtout s'appliquer à connaître. En conséquence, le bureau a trouvé bon que l'ouvrage fût dédié à MM les administrateurs, et, pour en faciliter audit Courtépée les frais d'impression, il a bien voulu lui faire une gratification de 35 louis d'or pour être employés par lui à subvenir aux frais ».

(2) de Charmasse... op. cit., p. 128.

travail long et fastidieux, il n'y a pas eu moins de quatre rédactions différentes (1), auxquelles ont collaboré Dunand, Potel, Pasumot, Béguillet, Jannel et d'autres. Le travail se faisait en commun, et il est assez malaisé de faire la part exacte de Courtépée. Les rédactions étaient assez volumineuses ; il n'en est resté qu'une petite partie dans l'ouvrage, pour le *Pagus Belnensis,* par exemple. Courtépée revoyait les rédactions, les annotait, les corrigeait, les complétait, les renvoyait aux auteurs, qui les remaniaient d'après les indications données. Les avis ne lui manquaient pas. Ainsi Dunand lui écrit :

La lecture des Pagi sera très intéressante dès qu'on s'appliquera : 1° à en faire mieux connaître le temps auquel ils furent établis, celui auquel ils ont cessé, et qu'ils n'ont plus été qu'une simple dénomination ; 2° à en désigner plus clairement l'étendue ; 3° à traduire en français les noms des lieux, et du moins à désigner le canton à peu près, quand on ne connaît plus les dits lieux ; 4° à garder exactement l'ordre chronologique ; 5° à corriger les fautes de style ; 6° à donner les citations plus exactement (2).

On peut voir que ces conseils ne furent qu'à moitié suivis. Ce qu'il fit pour les Pagi, il le fit pour tout le reste de l'ouvrage, et c'est là que ses voyages ne lui furent pas d'un mince profit. Après avoir longtemps étudié et rédigé son article, il s'en allait, manuscrit en poche, vérifier l'exacti-

---

(1) Ainsi, par exemple, pour le *Pagus Tornodorensis*. Voir Bibl. div. F. Baudot, n° 135, 1re rédaction, f° 320. — 2e, f° 332. — 3e, f° 328. — 4e, f° 324.

(2) Bibl. div. F. Baudot, n° 135, f° 7.

tude de sa rédaction. Il se piquait de bien voir, et les éloges sur ce point flattaient fort sa vanité. « Il désira voir, dit-il de Garreau, bourgeois curieux et fort instruit, il désira voir mon Saint-Jean-de-Losne dont il parut très satisfait et me prédit que si chaque article de ville valait celui-là, je mériterais du succès et des encouragements des Etats. Eh bien ! lui dis-je, j'espère par votre moyen en faire autant (1) ». Et c'est ainsi qu'on improvise un collaborateur. C'est de ce même article qu'il avait dit : « Je vérifiai sur les lieux mon article, dont quelques citoyens furent si contents qu'ils achetèrent sur le champ le premier volume, désirant que mon précis historique sur leur partie entrât dans le deuxième (2) ». Ce n'était que justice : on connaissait sa minutie, son amour des détails, son esprit observateur et désespérément curieux. Il parle quelque part de Grozelier, son condisciple, qui le défendit devant certains amis, trop prompts à critiquer son défaut d'exactitude. Il avait parlé d'un tombeau qui se trouvait dans l'église de Larochepot, on le chercha sans le trouver. Grozelier affirma son existence, d'après le dire de Courtépée, et le tombeau fut trouvé enfoui sous de vieux bois. C'est là, pourrait-on dire, la première manière de Courtépée.

Voici la seconde. Quand, dans une ville comme Seurre, se trouvait une personne assez instruite et assez complaisante pour l'aider plus efficacement

---

(1) de Charmasse... op. cit. p. 33.
(2) Ibid., p. 22.

dans son travail que par de bonnes paroles. Courtépée lui envoyait sa première rédaction et sollicitait ses avis. « Recevez mes sincères remerciements de votre ample et curieux mémoire. Le mien n'était qu'un essai, fait à vue des lieux et des registres de l'Hôtel de Ville, sur les indications données par des citoyens instruits, sur mes lectures de différents auteurs, comme du P. Fodéré, qui est crédule et sans goût (1) ». C'était une invitation à refondre le manuscrit et à exercer à nouveau la patience du correspondant, un sieur Bretagne, descendant des Bossuet. Courtépée n'y manquait pas. « Sur vos notes et sur les miennes, j'ai rejeté dans le moule mon Seurre, avant l'envoi une deuxième fois, pour être mis sous vos yeux éclairés ; vous voudrez bien l'examiner avec soin et me dire s'il peut être imprimé (2) ». Bretagne de répondre : « J'ai l'honneur de vous renvoyer votre mémoire sur la ville de Seurre, vous ne trouverez pas mauvais que j'aie fait quelques ratures, changé des dates peu exactes, bâtonné quelques articles, et fait des augmentations dans quelques endroits. En cela, j'ai profité de la liberté que vous m'en avez donnée (3) ». De son travail sur Autun, auquel il attachait une très grande importance et qu'il recommença jusqu'à trois fois, il détacha plusieurs pages et les envoya aux connaisseurs, pour en vérifier l'exactitude et les compléter. « Mon Autun était fait pour la deuxième

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, 231, t. II, f° 307.
(2) Ibid. f° 301.
(3) Ibid. f° 312.

fois, vous le savez ; mais je respecte trop le public pour le livrer en cet état. Mon long séjour en cette ville, où j'ai vérifié en septembre tous mes articles, à vue des lieux et des titres, mes nouvelles découvertes, les notes d'amis éclairés que j'ai consultés, m'ont engagé à tout culbuter et à refondre ce grand morceau de cent soixante pages (1) ». C'était le moment de le soumettre à Antoine, ingénieur de la province de Bourgogne, très versé en antiquités, et fort apte à critiquer le travail de Courtépée. Celui-ci n'en reçut que des éloges : « J'ai lu avec un très grand plaisir les deux premiers cahiers sur Autun et sur l'article des usages anciens, qui est extrêmement de mon goût. Il n'y a rien à craindre que votre article sur une ville aussi intéressante puisse être trop long ; il est fait de manière à intéresser d'un bout à l'autre (2) ». Puis peu après : « Je puis assurer M. Courtépée que son travail sur Autun ne pourra, à mon avis, manquer de lui faire beaucoup d'honneur (3) ».

Raconter en détail la préparation et l'exécution de la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, c'est en signaler les qualités et les défauts ; c'est dire le tempérament actif et persévérant de l'auteur, son courage dans la mauvaise fortune, son esprit de suite dans la bonne, sa perspicacité toujours en éveil, sa curiosité inlassable, sa confiance dans la bonne volonté

---

(1) de Charmasse, op. cit., p. 105.
(2) Bibl. div. F. Baudot. n° 191. f° 4.
(3) Ibid., n° 191. f° 11.

d'autrui et aussi dans la sienne propre, malgré les critiques, la malchance et les sarcasmes, mais c'est rappeler aussi ses négligences d'écrivain, sa confiance trop facile dans la science d'autrui, son désir de parler de trop de choses pour en bien parler, son œuvre trop vaste pour un seul homme, nécessairement incomplète et souvent fautive. Mais on ne peut oublier que l'ouvrage de Courtépée est unique en son genre, et que « son œuvre a été précisément accomplie au moment où les divisions administratives, les délimitations ecclésiastiques, les circonscriptions judiciaires allaient disparaître et faire place à un système nouveau (1) ». C'est ce passé disparu que nous aimons à voir revivre dans l'œuvre de Courtépée, et qui donne à son ouvrage, après plus de cent ans, un intérêt toujours grandissant. Aussi ne peut-on que s'associer au vœu formulé par Antoine, en 1777, et qui, s'il eût été exaucé, eut donné de la France d'avant 1789 la description la plus exacte et la plus minutieuse : « Votre description de Bourgogne devient de plus en plus intéressante et sera un vrai modèle que le gouvernement devrait faire imiter dans toutes les autres provinces (2) ».

---

(1) Courtépée. Description, Préface, p. VI.
(2) Bibl. div. F. Baudot, n° 191, f° 16.



TROISIÈME PARTIE

SCIENCES



TROISIÈME PARTIE

SCIENCES

CHAPITRE PREMIER

Les principales fondations. L'Académie de Dijon : sa première forme.

Le XVIIIe siècle à Dijon pourrait être appelé le siècle des grandes fondations. Sans parler de l'érection d'un évêché en 1731, il faut citer la fondation d'une Université en 1722, celle d'une école de dessin en 1766, celle d'une salle de chirurgie, celle d'un cabinet d'histoire naturelle, d'un jardin botanique, et surtout celle d'une Académie qui, avec des fortunes diverses, entretint à Dijon, durant les deux derniers tiers du siècle, une vie littéraire très intense, et eut son heure de célébrité.

I

Nous avons cherché à savoir si, dans les très nombreuses églises de Dijon, la chaire avait quelquefois retenti d'accents éloquents, et si la présence permanente d'un évêque dans cette ville avait contribué à y susciter quelque voix éloquente, écho affaibli de cette grande voix bourguignonne qui venait de mourir. On n'a retenu le nom d'aucun abbé, chanoine ou simple prêtre, qui, en ce siècle, naquit ou devint orateur; ou, du moins, les seuls noms, qui quelquefois rallièrent tous les suffrages, furent ceux de l'abbé Clément, prédicateur du roi, et de l'abbé Derepas, chanoine de l'église Notre-Dame, qui prononça l'oraison funèbre de Louis XIV et celle du prince de Condé (1). Ne faudrait-il pas attribuer, dans une certaine mesure, cette pénurie de talent oratoire à cette coutume en vigueur pendant tout le siècle, de confier à des religieux étrangers à la ville le soin de prêcher les stations du Carême et de l'Avent. Chaque année, à la Sainte-Chapelle, à la Cathédrale, à l'Oratoire, se font entendre des prédicateurs, qui sont traités par la ville de façon fort honnête (2), et dont on pouvait ordinaire-

(1) Bibl. div. Fonds de Juigné, n° 44, t. VI, f° 162. Cette oraison funèbre lui fut payée 300 livres ; le service complet coûta 3278 livres, 14 sous (Archives communales, série I, 48).

(2) A l'issue des sermons, la ville donnait au prédicateur un festin auquel assistaient d'habitude les magistrats municipaux.

En 1725, le dîner offert au père Segault, jésuite, coûte 114 livres, 5 sous.

ment dire ce qu'écrivait Mme de Berbis à l'abbé de La Feuille : « Il y a là pour la Sainte-Chapelle un cordelier qui n'est pas suivi ; on dit qu'il prêche dans le désert ; il y a un Père de l'Oratoire, pendant les dimanches, à l'Oratoire, fort bon (1) ». On a oublié les noms des uns et des autres ; cherchons moins l'éloquence dans la chaire qu'au barreau et dans la magistrature.

On a raconté (2), et de façon fort compétente, comment Bret, professeur du petit banc à la Faculté de Droit de Besançon et député à Paris par sa compagnie, afin de soutenir ses intérêts et de s'opposer à la fondation d'une Faculté de Droit à Dijon, ne les défendit que faiblement, et fut nommé doyen de la nouvelle Faculté : son fils y fut en même temps que lui nommé agrégé, et, dit le Mercure dijonnais, comme « il avait de l'esprit, du mérite, et beaucoup d'amis de distinction (3) », il contribua à donner à l'Université

En 1728, 80 livres sont dues au limonadier Rousselot, pour confitures et fruits servis au dîner offert au prédicateur du Carême, et auquel M. le comte de Tavannes, commandant pour le roi en cette province, M. de la Briffe, intendant, etc... ont fait l'honneur d'assister (Arch. com. D. 17). Liste de quelques prédicateurs : P. Marsoudet, Aubert (1747) ; Pourcelle (1760), Bouchu (1765), Chandon (1767), Doriac (1774), l'abbé de Saint-Alban, P. Fouilloux (1773), Gerentis (1776), etc...

La rétribution est maintenue à 50 livres pour l'octave de la Fête-Dieu, dont les sermons ont toujours lieu à la Sainte-Chapelle, et elle est de 400 et de 550 livres pour les sermons du Carême. Quant aux sermons de l'Avent, il n'en est plus fait mention. — Au XVIIe siècle, 550 livres étaient payées au prédicateur pour les deux stations du Carême et de l'Avent (Archives communales. D. 15).

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 80, f° 3.

(2) M. Villequez. *Les Ecoles de Droit en Franche-Comté et en Bourgogne* (Faculté de Droit de Dijon).

(3) Mercure Dijonnais, page 95.

naissante une autorité qui fut le plus sûr garant de son succès. Dès le début, les étudiants vinrent nombreux. N'avait-elle pas été fondée pour les retenir à Dijon sous les yeux de leurs parents ; car « ceux qui avaient des enfants qu'ils destinaient à remplir les charges de judicature..... étaient obligés de les envoyer en d'autres provinces pour y étudier le droit, ce qui jetait les familles dans de grandes dépenses, et privait les enfants de l'avantage d'être sous les yeux de leurs pères ou de leurs parents (1) ». Le personnel se composait de cinq professeurs et de quatre agrégés : Bret père, pour enseigner les Institutes, Bannelier pour le Digeste, Delusseux pour le Code, Fromageot pour le Droit canon, et Davot pour le Droit français ; les agrégés : Bret fils, Crevoisier, Boisot et Calon. Rappeler les noms de Davot, de Bannelier et de Fromageot, c'est rappeler « la pénétration de l'un, son exactitude, sa justesse d'esprit, qui lui faisaient saisir le point décisif d'une affaire, écartant tout le reste (2) », c'est dire la science modeste et autorisée de l'autre qui consacra son talent à publier les manuscrits de son ami Davot et à les faire suivre de notes « plus précieuses souvent que le texte », et c'est faire songer à cette polémique que Fromageot soutint ave Bouhier, sinon avec modération, au moins avec éclat.

Un rapport manuscrit adressé à M. de Barentin, en 1786, nous apprend quelle fut, durant tout

---

(1) M. Villequez, op. cit, p. 2.

(2) Ibid., p. 37.

le siècle la vie des élèves et des professeurs, à la Faculté de Droit, « car l'enseignement fut maintenu jusqu'à la fin dans toute sa pureté ». Nous en extrayons les deux réponses à ces questions : Si les professeurs dictent des cahiers ou s'ils expliquent le texte ? — Si on interroge les élèves ? — « Le professeur partage sa classe ou leçon en deux temps ou parties, il commence par dicter les cahiers ou traités de sa composition, pendant environ une demi-heure, tous les étudiants écrivent, et on les y oblige. Le professeur termine sa séance par une explication suivie et présentée sous toutes les faces possibles de la matière, il y fait lecture du texte de la loi, lorsqu'il le croit nécessaire, il en discute et développe le véritable esprit, il a grande attention de le rapprocher de nos usages et de remarquer s'il est conforme ou non aux lois générales du royaume et au droit particulier de la province. Telle est la méthode (1) ».

« Les professeurs n'interrogent pas les étudiants dans les classes, et cet usage a paru s'établir par la raison que la moitié ou environ des étudiants, étant bénéficiaires d'âge, âgés conséquemment de vingt-quatre ou trente ans, ou davantage, il leur serait mortifiant d'être mis aux prises avec des jeunes gens de seize à dix-huit ans qui, quoique avec moins de jugement, auraient communément davantage la facilité de la langue latine ; les professeurs se bornent donc à expli-

(1) Bibl. div. F. Saverot, n° 12, f° 18.

quer les principes qu'ils ont dictés et réservent au temps de l'examen de juger de leur capacité (1) ».

De ces premiers élèves, un grand nombre furent célèbres. Parmi ceux dont nous avons parlé ou parlerons, distinguons Charles de Brosses, dont le dernier examen fut un triomphe. L'exiguïté de sa taille rehaussait l'éclat de ses succès académiques. Lorsqu'il soutint sa dernière épreuve, on fut obligé de le faire monter sur un escabeau, sans lequel il n'eut point été aperçu derrière le pupitre affecté aux récipiendaires. Cette thèse fit événement à l'Université ; le corps des professeurs, le doyen Bret à leur tête, vint solennellement féliciter la mère du jeune licencié. D'autres encore, comme Fromageot, fils du professeur de droit canon, qui, dans sa carrière très courte d'avocat, sut acquérir par son talent l'estime de tous, et fut intimement mêlé à la vie de la première Académie dijonnaise dont nous allons conter l'histoire.

II

Ce ne serait qu'incomplètement connaître la vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle, si l'on pensait que seules la littérature et l'histoire suffisaient à remplir l'existence des savants dijonnais. Sans

---

(1) Bibl. div. F. Saverot, n° 12, f° 57.

doute, ceux dont nous avons étudié les œuvres ne furent que des lettrés et rien autre, et c'est en partie au président Bouhier qu'ils le durent. Qu'on se rappelle les noms de ceux qui, dès 1693, se réunissaient chez Lantin et chez Bouhier : Pierre Dumay, Pierre Legouz, François Baudot, Gaspard Quarré d'Aligny, Pierre Taisand, Papillon, Etienne Moreau, puis plus tard, après la mort de Lantin, en 1695, le P. Oudin, Bazin, Joly et d'autres, tous littérateurs et admirateurs de Bouhier, dont le nom, la fortune, la bibliothèque, l'influence, suffisaient à entretenir en eux l'amour des belles-lettres : comme lui, ils n'avaient d'autre ambition que de leur consacrer leur vie.

Et cependant la curiosité scientifique venait de s'éveiller aux récits des voyageurs : on commençait à parler du Jardin du Roi ; l'Académie des sciences, fondée en 1666, jetait dans les esprits la préoccupation des sciences physiques et naturelles ; on causait volontiers maintenant de sciences, comme on avait causé de belles-lettres. Voltaire écrivait ses traités sur la physique, et le président de Montesquieu, fort estimé à Dijon, après s'être fait admettre à l'Académie des sciences de Bordeaux, justifiait son titre d'académicien par des travaux sur les causes de l'écho, sur l'usage des glandes rénales, sur la cause de la pesanteur des corps. Il ne craignait pas d'étudier au microscope certains insectes enfermés dans les feuilles d'ormeau, puis le grès, la mousse, le froment, le seigle. En 1725, il disait dans un de ses discours : « Les sciences se touchent les unes les autres ; les plus abstraites aboutissent à celles qui le sont

moins, et le corps des sciences tient tout entier aux belles-lettres. Or, les sciences gagnent beaucoup à être traitées d'une manière ingénieuse et délicate ; c'est par là qu'on en ôte la sécheresse, qu'on prévient la lassitude, et qu'on les met à la portée de tous les esprits » (1). On ne saurait mieux indiquer cette union étroite de l'esprit scientifique et de l'esprit littéraire, le bénéfice que l'un retire de l'autre et qui nous a valu l'*Esprit des Lois* et l'*Histoire naturelle*. Mais, en même temps que Montesquieu indiquait le service que les belles-lettres rendent aux sciences et le profit qu'elles peuvent en tirer, il insistait sur cette idée, que la capitale ne devait pas avoir le privilège exclusif des académies, et que la province, calme et laborieuse, en pourrait établir d'autres, qui, pour être moins éclatantes, n'en seraient pas moins prospères. « Qu'on se défasse surtout de ce préjugé, que la province n'est point en état de perfectionner les sciences, et que ce n'est que dans les capitales que les académies peuvent fleurir. Ce n'est pas du moins l'idée que nous en ont donnée les poètes, qui semblent n'avoir placé les muses dans des lieux écartés et le silence des bois, que pour nous faire sentir que ces divinités tranquilles se plaisent rarement dans le bruit et le tumulte de la capitale d'un grand empire » (2). C'était rappeler que le château de la Brède était éloigné de la capitale, comme d'ailleurs ceux de Montbard

(1) Montesquieu. Œuvres complètes, t. II, p. 403. Hachette 1866.
(2) Ibid. p. 367.

et de Ferney, et que, comme dit Buffon, on y était mieux à l'aise pour les vastes pensées.

Cette pensée de fonder une académie, qu'avait eue J.-B. Lantin et qui était morte avec lui, fut reprise par Pouffier, doyen du Parlement. Par son testament, en date du 1er octobre 1725, il laissait une partie de sa fortune à son successeur, à charge par lui d'établir des conférences académiques et de compléter ainsi l'enseignement donné à l'Université de Dijon. « Dans la seule vue du bien public, désirant suppléer à l'instruction de quelques-unes des connaissances qui font l'objet des facultés qui manquent dans cet établissement, j'ai cru que le moyen le plus convenable pour y parvenir était celui d'établir des assemblées de gens savants, telles qu'elles se sont formées dans plusieurs villes pour le progrès des sciences, qui par de doctes conférences puissent remplacer en quelque façon l'exercice de ces facultés ». Cette académie devait être, dans l'esprit du fondateur, comme une Faculté des Lettres et une Faculté des Sciences, ajoutées à la Faculté de Droit déjà existante, et qui, à elle seule, constituait l'Université de Dijon. Les humanités en étaient exclues (c'était là, si l'on se rappelle bien, le seul but des conférences de la société Bouhier), car « leur progrès en a été principalement confié à l'Académie française de Paris, dont l'excellence rendrait inutile le travail des autres sur de pareilles matières ». Mais le but de ces conférences académiques était de s'occuper des sciences physiques et naturelles, voire même de la médecine, et de la morale pratique, surtout « celle qui regarde la société civile ».

C'était proposer comme sujet d'études des matières qui jusque-là étaient restées étrangères aux esprits, alors que, dans le cours du siècle, elles allaient y tenir une si grande place ; c'était, dès 1725, introduire à Dijon, à côté des préoccupations littéraires, un certain souci des choses de sciences, ou, comme disait Fontenelle, de philosophie expérimentale ; c'était indiquer ce qui allait être la marque encyclopédique des philosophes du temps, comme elle allait être celle du président Richard de Ruffey.

L'Académie devait comprendre 24 membres honoraires, 12 pensionnaires et 6 associés. Ils ne recevaient aucune pension, mais des prix étaient accordés aux plus méritants d'entre eux et leur servaient d'encouragement. Pouffier mourut le 17 mars 1736. Lantin, doyen du Parlement, son successeur, sollicita immédiatement des lettres patentes pour l'établissement de l'Académie. Il était ainsi appelé à terminer, avec succès cette fois, l'œuvre entreprise jadis par son père. Le 16 janvier 1739 seulement, Buffon annonce à Lantin qu'il a vu entre les mains de Sainson un projet de lettres patentes, dressé sur le modèle de l'Académie de Villefranche (1). Un mois après, il offre ses services pour mener plus rapidement l'œuvre à bonne fin :

---

(1) Buffon, vingt ans après, prenait encore part à l'établissement de « l'Histoire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen » sur l'invitation de l'illustre Lacépède, qui avait organisé dans son pays natal des réunions littéraires et musicales. Glück et Buffon le secondèrent de loin (Cf. M. Philippe Lauzun. La Société académique d'Agen, 1776-1900. Paris 1900. A. Picard, in-8°).

Je suis, monsieur, extrêmement flatté de ce que vous avez eu la bonté de vous souvenir de moi, au sujet de l'établissement de votre Académie. J'ai communiqué votre lettre à M. de Réaumur, l'homme du monde le plus au fait de ces choses, et qui, autrefois, a rédigé nos statuts et fait nos règlements à l'Académie des sciences. Il a porté votre lettre à M. de Maurepas et lui a demandé les lettres patentes pour l'érection de cette Académie ; le ministre a répondu que la Cour ne s'opposerait point à cet établissement, qu'il avait déjà ouï dire qu'on s'était adressé à M. le chancelier, mais qu'il fallait envoyer le dispositif du testament avec la forme que les cinq directeurs désignés jugeraient à propos de donner à cet établissement ; que, si cette forme était bonne, on l'exprimerait dans les lettres patentes qui serviraient de statuts ; que s'il y avait dans cette forme quelque chose de contraire au bon ordre, on le rectifierait dans les mêmes lettres patentes ; vous voyez, monsieur, qu'on vous laisse assez les maîtres d'arranger cette affaire, et j'imagine que l'on recevra à la cour la forme que vous enverrez, telle qu'elle sera, pourvu que dans les articles essentiels elle ne s'éloigne pas entièrement des idées du fondateur ; au reste, si vous avez la bonté de m'adresser ces pièces, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir un secrétaire du roi, ni même qu'il soit nécessaire d'écrire à M. de Saint-Florentin ou à M. le chancelier. Cela se fera tout de même par M. de Maurepas. A l'égard de l'ordre des séances, il me sera aisé de vous mettre au fait. Le président n'a aucune place de distinction, c'est-à-dire, n'a pas un fauteuil, tandis que les autres académiciens ont des chaises ; tout est égal, et les honoraires, à l'Académie des sciences et des inscriptions, ne sont distingués que par le côté où ils se placent, avec le président, le vice-président, le directeur et le sous-directeur. Les pensionnaires sont à droite et à gauche des honoraires, et les associés vis-à-vis. On commence à prendre les voix par les honoraires et on continue tout de suite en tournant ; mais j'aurai l'honneur de vous répondre plus en détail, quand vous aurez la bonté de m'instruire davantage, en m'envoyant, si vous le jugez à propos, le dispositif du testament avec la forme que vous trouvez la plus convenable.

Je crois qu'il suffira qu'elle contienne le plus essentiel ; vous règlerez, après l'obtention des lettres patentes, les autres choses par un règlement particulier.

Je ne puis vous dire, monsieur, combien j'ai de plaisir d'avoir cette occasion de m'entretenir avec vous. Je vous ai voué des sentiments qui ne finiront qu'avec ma vie (1).

Le prince de Condé est favorable à l'entreprise et sa haute protection lui est assurée. A la tenue des Etats, il en confère avec Lantin et promet de s'en occuper personnellement. C'était, dans une certaine mesure, retarder la réception des lettres patentes, car Buffon, qui s'employait activement à l'affaire, dut s'effacer devant le prince :

J'ai raisonné de l'affaire de l'Académie de Dijon avec M le comte de Saint-Florentin, et, comme je l'ai prié de vouloir bien expédier les lettres patentes, il m'a dit qu'il ne voulait rien faire à cet égard, sans que M. le Duc en eût connaissance, et qu'il valait mieux que cette affaire lui fût présentée par MM. les directeurs de l'Académie que par lui, et qu'ainsi il convenait d'envoyer à M. le Duc une copie des statuts, en lui demandant son agrément ; après quoi, M. de Saint-Florentin expédiera promptement les lettres patentes (2).

Il ne fallut pas moins d'un an pour aplanir toutes les difficultés et vaincre les résistances de Sainson et d'autres. Le 11 mai 1740, le président de La Marche écrit à Lantin pour lui annoncer que l'épreuve touche à sa fin :

---

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or. D. 131. Paris 25 février 1739. A M. Lantin.

(2) Ibid. Lettre du 25 août 1739.

Vos désirs sur l'établissement de notre Académie n'étaient pas équivoques ; je les ai devinés sans peine et j'ai tâché de les prévenir. M. le premier président vous a sans doute appris l'heureuse conversion de M. Sainson qui, non seulement renonce à la proposition singulière de nous assujettir aux statuts de ne je sais quelle Académie sauvage qu'il avait envie de nous donner pour modèle, mais qui veut bien encore se départir de certaines petites corrections grammaticales, qui paraissaient d'abord avoir un grand attrait pour lui. Votre projet subsistera donc en entier, et je n'aurais pas volontiers souffert qu'une main étrangère eût osé toucher à votre ouvrage. Puissiez-vous, monsieur, voir longtemps fleurir la nouvelle Académie ; il serait bien fâcheux que votre prédécesseur n'eût fait pour la produire que des efforts impuissants. C'est à vous de la rendre féconde en grands hommes ; puisse-t-elle enfin avoir autant de peine à périr qu'elle en a eu jusqu'à présent à naître.

Vous aurez vos soupers et vos veillées ; j'y joindrai même quelques autres brochures, entre autres, un avis au public qui a fait quelque bruit. Tous mes trésors littéraires vous sont ouverts ; c'est s'enrichir soi-même et prêter à usure que de vous les communiquer.

L'oracle en vers que vous avez la bonté de m'adresser est trop flatteur et trop bien tourné pour oser y répondre. Je craindrais de m'en tirer mal. La meilleure façon de m'acquitter sera de vous envoyer une petite comédie qui porte le même nom et qu'on joue ici avec un succès prodigieux (1).

Le 20 juin, Lantin recevait les lettres patentes et le président de La Marche pouvait lui dire : « Ce n'est pas seulement à prix d'argent qu'on achète ici les moindres bagatelles, c'est à force de temps et de patience... Vous savez qu'il s'était élevé

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or, D. 131. La Marche à Lantin. Paris, 11 mai 1740.

sur cet établissement quelques petits nuages dans de grandes têtes....; sans M. de Saint-Florentin, le projet aurait été rejeté, sous prétexte que de pareils établissements sont devenus trop communs. La vérité du fait, c'est que peu de gens pensent en citoyens, et que, par conséquent, on n'aime guère ceux qui prennent la liberté de parler ainsi. » Enfin le 6 juillet, le même lui envoie ce mot gracieux, souhait de bonheur et de prospérité à la nouvelle Académie :

Quoique cette fille posthume de votre illustre prédécesseur n'ait pu venir au monde que quatre ans après la mort de son père, son état n'en est pas moins assuré. Sans appréhender le sort des fruits précoces, elle ne peut manquer de jouir de tous les avantages que la plus lente maturité pouvait lui procurer. Vous voyez bien que je ne cesse point de faire des horoscopes agréables sur ce grand établissement auquel je souhaite en effet toute sorte de prospérité. Mais je n'ai pas la témérité de croire que je puisse y contribuer, en indiquant aucun des sujets qui pourraient mériter d'y avoir place.

Je ne laisse pas d'être très sensible aux dispositions favorables que vous avez pour mon ami M. Fabarel, et je ne manquerai pas de lui en rendre compte à mon retour en Bourgogne qui n'est pas éloigné.

Les sept sages de la partie de Neuilly dont vous me parlez, vaudraient mieux à mon gré que ceux de la Grèce, s'ils trouvaient le secret de former à Dijon le plan d'une aimable et douce société. Si l'impénétrable M. Thomas n'a pas voulu vous en révéler les mystères, il faut prendre son silence pour l'équivalent d'un éloge plutôt que d'une épigramme(1).

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or, D. 131. La Marche à Lantin. Paris, 6 juillet 1740.

L'Académie avait besoin de ces bonnes paroles, car, dès ses débuts, elle allait rencontrer des obstacles tels que son existence parut fort compromise. On sait que six prix, d'une valeur de 930 livres, devaient être distribués aux seuls académiciens pensionnaires. Dans la séance du 3 mars, on proposa aux pensionnaires de concourir : tous s'y refusèrent et présentèrent aux directeurs un mémoire, dans lequel ils refusaient, pour quelques-uns, la gloire d'être couronnés, et, pour les autres, la honte de ne l'être pas. Ils proposèrent la fondation d'une médaille d'or pour celui qui résoudrait le mieux un problème de physique ou une question de morale : ils ne voulaient pas être des concurrents, mais des juges. Les directeurs refusèrent d'abord, puis acceptèrent le 16 juin 1741 ; mais déjà deux honoraires et six pensionnaires avaient donné leur démission et s'en étaient allés grossir les rangs des mécontents. Alors fleurit un genre de littérature plus mordant que spirituel, une guerre à coups d'épingle ; les satires, pamphlets, parodies, affluèrent (1). On alla même jusqu'à composer l'épitaphe de l'Académie :

Cy-gist une célèbre et docte Académie,
Qui vécut justement une lune et demie.

L'abbé Joly lui-même, pensionnaire pour la morale, ne lui épargnait pas les railleries. Il écri-

---

(1) Cf. Bibl. div. F. Baudot, n° 4, f°s 68, 85, 100, 102, 104, 106. — Et Notes et documents pour servir à l'Histoire de l'Académie de Dijon, par Milsand, p. 282-318.

vait au médecin Baudot, également académicien : « Je n'ai pu résister à la tentation de rimer la réflexion que je fis hier dans ma lettre sur l'aveu que fit l'orateur de l'Académie de l'ignorance de cette société. Je crois que vous serez plus content de la seconde façon que de la première... On peut me pardonner cette licence, car, grâce à Dieu, je ne suis pas né satirique :

Dans un discours plein d'énergie,
Derepas, ce grand orateur,
D'un corps en but aux traits de maint et maint censeur,
Fit samedi l'apologie :
— Messieurs, quartier, dit-il, plus de plaisanterie,
Nos traits qui chaque jour deviennent plus fréquents
Passent enfin la raillerie.
Nous sommes, il est vrai, des sots, des ignorants,
Trop dignes d'allumer la colère où vous êtes ;
Mais daignez seulement, de science et d'esprit,
Pour cent ans nous faire crédit,
Nos successeurs paieront nos dettes (1).

Citons encore ce sonnet qui n'a d'autre mérite que de grouper les noms de quelques fidèles de l'Académie :

Salut au docte corps, guindé sur le Parnasse ;
Le préfet du troupeau, sans doute, c'est Buffon.
Taphinon peut sous lui régenter une classe ;
Lopin est digne encore d'écouter sa leçon.
Derepas, de ton choix à ton astre rends grâce,
Lantin, à tes talents beaucoup plus qu'à ton nom.
D'où vient qu'à Faberot on présente une place ?
Quoi ! Fournier est admis dans ce sacré vallon !
Thiébault ! quel accent vient frapper mon oreille ?

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 4, f° 128.

Midan ! Ah ! je ne sais si je dors ou je veille ?
Puissiez-vous être assis à côté de Melot !
Puisque je trouve enfin sur votre docte liste
L'ingénieux Chaussier, Petit le botaniste,
Je ne suis pas surpris d'y rencontrer Raudot ! (1).

On pourrait multiplier les citations malignes dont celle-là n'est qu'un faible écho ; toutes ces satires ne tendent qu'à un seul but, discréditer l'Académie, en jetant le ridicule sur ses membres et particulièrement sur les directeurs. Et elles y réussirent dans une certaine mesure, car il semble bien, comme on le verra plus loin, que Buffon ne tint guère plus à son titre d'académicien que Cocquard, Joly, Michault et d'autres.

Il est cependant une personnalité qui y tenait davantage, qui défendit l'Académie avec ardeur, rêva même d'en fonder une semblable à Besançon, et qui résume assez bien les tendances de la nouvelle Académie. J.-B. Fromageot entra à l'Académie à l'âge de dix-sept ans (2). Il avait un goût marqué pour la morale, et, le 10 janvier 1741, on le nomma associé de la classe de physique ; il est vrai qu'il n'y fit qu'un court séjour, car, trois jours après, on le replaçait dans la classe de morale, où il prenait définitivement rang comme académicien pensionnaire, le 3 juillet 1744. Pour jus-

(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 4, f° 118.

(2) Autre exemple de précocité académique : Le 18 juin 1765, l'Académie de Dijon élisait, comme membre, François de Neufchâteau, poète de 14 ans, déjà membre des Académies de Lyon et de Marseille. Ce jeune protégé de Mme de Rochechouart, bienfaitrice de l'Académie, envoya comme remerciement une pièce qui, dit Ruffey, après correction, produisit le meilleur effet

tifier son titre d'Académie des sciences, l'Académie proposa en 1742 pour prix un sujet de physique : « Déterminer la différence des vitesses d'un liquide qui passe par des tuyaux élastiques ». L'année suivante, J.-B. Fromageot, professeur à la Faculté de Droit, et père du jeune académicien, remporta le prix de morale dont le sujet était : « Si la loi naturelle peut porter la société à sa perfection sans le secours des lois politiques ». Les biographes ont souvent confondu les travaux du père avec ceux du fils (1). Le père se faisait couronner à Dijon, et le fils l'était deux fois à l'Académie de Montauban. Dès l'âge de six ans,

---

(1) *La Galerie Bourguignonne* confond même les deux personnalités en une seule qui fut canoniste, avocat au Parlement, professeur de droit à l'Université, et célèbre par ses querelles avec Bouhier.

Voici d'après Bibl. div. F. Baudot, n° 9, f° 130, le résumé des travaux du fils, comme académicien :

Né à Dijon, le 10 septembre 1724.

25 août 1744	Séance publique. Essai sur la politesse.
15 juillet 1745.	Discours sur l'usage du temps.
16 décembre 1745.	Séance publique. Discours pour prouver que les qualités du cœur font connaître la vérité et la font aimer.
28 janv. et 4 fév 1746.	Dissertation sur la poésie lyrique
25 février 1746.	Dissertation sur l'éloquence.
18 mars —	Dissertation sur les mathématiques.
1er avril —	Discours académique.
30 août 1747.	Séance publique. Discours sur l'éducation de la jeunesse.
10 Janvier 1749.	Discours sur l'éloquence.
12 mars 1750.	Examen de la science et des mœurs.
19 juin —	Nommé commissaire pour dressé l'état de l'Académie en 1750.
11 déc. —	Discours.
9 février 1753	Discours sur la morale.
2 mars —	Notice des discours lus à l'Académie depuis son établissement.
9 mars —	Sur les causes de la chute de l'éloquence.
14 août —	Sa mort.

dit Chardenon, celui-ci soutint brillamment un examen sur l'histoire profane et sacrée : il fit ses études au collège de Beauvais, se livra avec zèle aux mathématiques, suivit au collège royal le cours d'éloquence de Rollin, et revint à Dijon faire son droit ; il se fit recevoir avocat, mais plaida peu, malgré un réel talent de parole qui lui valut les éloges du président Fyot de La Marche. Esprit fort curieux, actif, intelligent, il n'a guère laissé qu'une esquisse du grand ouvrage qu'il rêvait et qu'il a intitulée : *Les lois ecclésiastiques tirées des seuls livres saints*. Il a tracé de lui-même ce portrait. « J'ai cru jusqu'ici avoir quelques talents. Je serais ingrat, si je ne m'en reconnaissais pas quelques légers ; mais je serais orgueilleux, si je me les attribuais à moi-même. Ce qui m'empêche principalement de m'élever trop, c'est la vue de beaucoup de défauts que je ne puis me cacher ; je suis trop vif, imprudent, critique, aimant trop à parler de moi. Je crois m'être un peu corrigé du pédantisme (1) ». La confession est sincère ; il tenait de son père beaucoup d'esprit et un peu de pédantisme, si l'on en croit le *Mercure dijonnais* (2) ; le cœur était excellent, mais la tête volontiers frondeuse ; toujours en quête de renommée, il se mettait volontiers en avant, sans songer s'il ne serait pas inférieur à la tâche ; c'était affaire de jeune homme qui veut paraître et briller ;

---

(1) Cf. Archives dép. de la Côte-d'Or, E. 642 — et M. Léonce Pingaud, *Un avocat dijonnais à Besançon, de 1746 à 1748* (*Bulletin de l'Académie de Besançon*, séance publique du 29 janvier 1879).

(2) P. 67.

sa plume était facile, quelquefois méchante, avec une nuance d'âpreté, et dans ce cas, elle perd son charme, son élégance et son esprit. Il se souvient qu'il fait partie de l'Académie des sciences de Dijon ; il se donne tout entier à l'astronomie, mais son cœur y voit plus clair que son esprit :

Je me suis donné hier au soir, 7 de juillet, le plaisir de voir les satellites de Jupiter à l'aide du télescope. Je les ai vus pour la première fois de ma vie ; ils étaient ainsi disposés . . ○ . . . Il faut avouer que le ciel est un beau spectacle ; je vous demanderais volontiers quels sont les astres que vous trouvez les plus beaux, ceux du ciel ou ceux de la terre ; quoique les premiers soient plus éloignés, nous les connaissons mieux. La philosophie nous fait voir des taches dans le soleil, mais l'amour nous empêche de voir des défauts dans les belles. Quelle différence entre l'astronomie des philosophes et celle de Cythère !

Il s'adonne à la botanique : « Je m'amuse tout de nouveau aux plantes. Comme le pays est fort favorable à l'étude de l'histoire naturelle et à la botanique, j'ai fait la folie d'entreprendre quelques collections en ce genre... Les fontaines, les congélations, les plantes curieuses, les belles forêts, les souterrains, tous les miracles de la nature s'offrent ici. Je vous y souhaite ». Cette préoccupation des choses de sciences était chez lui plaisir d'amateur ; il fallait savoir un peu de tout, et il s'y appliquait de son mieux. Mais sa pensée était ailleurs ; dans les salons où ses succès et ses confidences trop faciles lui attirèrent de malignes critiques, dans sa charge d'avocat au Parlement de Besançon, dans son rôle d'éduca-

teur à Saint-Ferjeux, où il faisait des cours à de jeunes élèves, et surtout dans ces conférences académiques fondées par lui sur le modèle de celles de Dijon, et qui furent un moment très florissantes.

Mais la critique et les lettres anonymes, si dures à sa vanité et à sa conscience d'honnête homme, avaient fait leur œuvre. Il redemande alors aux seules belles-lettres le bonheur calme que le monde lui a refusé ! Bientôt même il n'y croit plus, c'est le dégoût complet. Le professeur d'éloquence à Saint-Ferjeux se moque de l'éloquence ; il oublie ses succès d'avocat qui lui tinrent tant au cœur, pour songer que la parole ne vaut que par l'argent qu'elle rapporte. « Convenez avec moi que toutes ces belles-lettres sont de la drogue sophistique. Ce n'est pas même de l'onguent pour la brûlure. Rien n'est plus évident que ce que dit un jour sur ce sujet un avocat de ma connaissance : avec de la belle Loquence, on meurt de faim..: cet homme avait raison. Un orateur peut fort bien devenir étique, au lieu que rien ne donne plus d'embonpoint que la poussière des sacs de procédure délayée dans du vin de la buvette. Croyez-moi, devenez gras ».

Enfin, il résume les trois années vécues à Besançon dans ces mots chagrins : « Je vais quitter Besançon pour toujours. Je l'aime et je le hais. J'y ai eu bien des plaisirs et bien des chagrins. Je le regrette et je le déteste ».

A peine rentré à Dijon, le jeune académicien fut mis en demeure d'exercer sa verve. L'abbé Goujet, dans un supplément au Dictionnaire de Moréri,

au mot Dijon, avait, sur la foi de renseignements inexacts, moqué assez agréablement l'Académie. L'Académie, informée de ce qu'elle considérait comme une mauvaise action, et peu soucieuse de voir revivre les anciens différends, chargea Fromageot d'exposer à l'abbé Goujet les griefs de l'Académie et d'obtenir de lui une rétractation par-devant notaire. On connaissait sa verve; tout de suite on parla de satire foudroyante ; le bruit en vint aux oreilles de l'abbé Goujet qui s'empressa d'écrire à Petit, secrétaire de l'Académie. Le mémoire qu'il s'offrait à publier ne parut pas être demandé avec assez d'insistance ; elle le fit composer et le conserva dans ses archives plutôt que de s'en voir refuser l'impression intégrale. En apprenant cette décision, Goujet fit le mort, et cessa toute correspondance avec l'Académie ; mais, comme bien l'on pense, chacun se demandait d'où avaient pu partir ces insinuations fausses ou maladroites, d'un académicien mécontent, sans doute. Après la séparation éclatante des débuts, plusieurs gardaient rancune à l'Académie de sa vitalité. On n'hésita pas à accuser positivement l'abbé Joly, qui riposta par une très longue lettre adressée au chanoine Derepas, académicien honoraire ; son innocence nous paraît avoir besoin de beaucoup de mots pour éclater (1). C'est alors que pour obtenir justice, Fromageot fit insérer dans le *Mercure de France* un mémoire avec

---

(1) On trouvera à l'appendice, n° 8, toutes les pièces du procès.

ce titre : « *Exposition de l'état présent de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, pour servir de réformation à l'article inséré dans le dernier supplément du Dictionnaire de Moréri, au mot Dijon* (1) ».

Jusqu'ici l'Académie n'avait joué qu'un rôle très effacé, et qui n'avait pas toujours échappé à la malignité publique. Chaque année, elle avait distribué alternativement un prix de physique, de morale et de médecine : elle était particulièrement heureuse dans le choix de ses sujets. Certains d'entre eux présentaient quelque chose de piquant et d'inattendu, bien propre à exciter la curiosité et l'émulation. Pour l'année 1750, le sujet était : « Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs. » Ce fut Jean-Jacques Rousseau, alors inconnu, qui obtint le prix; son discours, et surtout le succès qu'il remporta, rendirent du même coup célèbres l'Académie et le lauréat. Il remercia les académiciens en ces termes : « Vous m'honorez d'un prix auquel j'ai concouru sans y aspirer, ce qui m'est d'autant plus cher que je l'attendais moins. Préférant votre estime à vos récompenses, j'ai osé soutenir devant vous contre vos propres intérêts le parti que j'ai cru celui de la vérité, et votre générosité, en couronnant mon courage, s'est encore plus couronnée soi-même. Oui, messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire est un laurier ajouté à la vôtre. Assez d'autres jugements honoreront vos

(1) Août 1750, p. 64-72.

lumières. C'est à celui-ci qu'il appartient d'honorer votre intégrité » (1).

C'était oser beaucoup que de faire le procès des sciences et des arts devant une Académie, récemment créée pour servir le progrès des mœurs, à l'aide de ces mêmes sciences ; mais n'était-ce pas donner un éclatant démenti à la thèse de Jean-Jacques Rousseau que de le couronner et de montrer ainsi que cette science qu'il blâmait n'avait rien enlevé à ses juges, ni de leur indépendance, ni de leur équité ?

Aussi bien, quand parurent les nombreuses critiques de ce discours, celle qui fut le plus sensible à Rousseau, et à laquelle il répondit non sans aigreur, fut celle d'un académicien de Dijon qui, « se séparant de ses confrères pour se mettre dans le parti de la foule », osa blâmer leur impartialité. « Je savais bien, lui répondit Rousseau, que les sciences corrompaient les mœurs, rendaient les hommes injustes et jaloux, et leur faisaient tout sacrifier à leur intérêt et à leur vaine gloire ; mais j'avais cru m'apercevoir que cela se faisait avec un peu plus de décence et d'adresse : je croyais que les gens de lettres parlaient sans cesse d'équité, de modération, de vertu, et que c'était sous la sauvegarde sacrée de ces beaux mots qu'ils se livraient impunément à leurs passions et à leurs vices ; mais je n'aurais jamais cru qu'ils eussent le front de blâmer publiquement l'impartialité de leurs confrères ; partout ailleurs, c'est la gloire des

(1) Girault. Lettres inédites, p. 12. Paris, 20 juillet 1750.

juges de prononcer selon l'équité contre leur propre intérêt ; il n'appartient qu'aux sciences de faire à ceux qui les cultivent un crime de leur intégrité : voilà vraiment un beau privilège qu'elles ont là (1) ». On ne connaît pas le nom de cet académicien qui s'attira cette sévère réplique, mais on s'en prit à Gelot, avocat, qui avait proposé le sujet et avait mis ses collègues dans la nécessité de couronner Rousseau ou d'être injustes. Le roi Stanislas lui-même ne dédaigna pas d'entrer dans la lice et d'entreprendre avec J.-J. Rousseau une joute dont la vivacité était loin d'être apaisée en 1755 (2). Stanislas a laissé dans ses œuvres ce por-

---

(1) J.-J. Rousseau. Mélanges, t. III, p. 227. Genève, 1781. Pour les critiques de ce discours, Cf. Milsand. Notes et documents,... p. 51.

(2) Sur ce duel littéraire entre le roi Stanislas et J.-J. Rousseau, consulter principalement : *Œuvres du roi Stanislas*, t. IV, p. 317 ; *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1863, p. 455 ; *Annales de l'Est*, t. I, p. 160 et 409 ; *Catalogue du fonds lorrain*, de la bibliothèque de Nancy, nº 11180. Les principaux concurrents de J.-J. Rousseau pour le prix de 1750 furent, du Chasselat, de Troyes, qui soutint la même thèse que Rousseau, et l'abbé Talbert « dont la dissertation était la mieux écrite, mais qui a négligé la question de fait et montre seulement l'utilité des sciences » (Cf. Mercure, nov. 1650, p. 82-97).

Les plaintes, en 1750, furent tellement vives que, quatre ans après, l'Académie ayant mis au concours le discours sur l'*Inégalité des conditions*, de Brosses recommandait à son frère une parfaite discrétion sur les desseins de J.-J. Rousseau. « Rousseau de Genève a donné pour le prix de Dijon cette année une pièce dont Gauffecour grille d'impatience de savoir d'avance le succès ; c'est lui qui l'a envoyée. Tâche donc de tirer les vers du nez à Fontette, mais ne lui dis pas le nom, car ils n'oseraient plus donner un prix à Rousseau, s'ils savaient qu'elle fût de lui. Sa pièce sur l'*Inégalité des conditions* cassait les vitres, et c'est encore terrible, à ce qu'ils m'ont dit, quoique fort adoucie par ses amis ». Un de ces amis fut Diderot, à qui Rousseau reprochait plus tard d'avoir copié son style et d'avoir composé une grande partie du *Discours* (Cf. Quérard, La France littéraire, t. VIII, p. 210). Le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, prit part au concours ; ce fut l'abbé Talbert qui obtint le prix.

trait du philosophe, écho des luttes d'autrefois: « Un homme qui, par des manières stoïques, des opinions singulières, un ton brusque et dogmatique, des airs dédaigneux et tranchants, prétend se donner pour philosophe ; l'est-il en effet ? Non, les vrais philosophes ne prêchent la vérité ni avec ce despotisme qui l'annonce comme une loi, ni avec ce fiel qui le fait haïr comme un remède. Celui-ci me paraît un bretteur qui, au sortir de son cabinet comme d'une salle d'armes, insulte d'un air déterminé les premiers qu'il rencontre et, à force de s'escrimer avec les plus faibles, s'imagine se faire une réputation de valeur. Il mérite, sans contredit, plus de mépris qu'il n'en affecte pour tout ce qui n'est pas conforme à sa bizarre façon de penser ». La représentation, sur le théâtre de Nancy, en 1755, du *Cercle* de Poinsinet, et en 1760, des *Philosophes* de Palissot, où Rousseau était berné de la belle manière, fut la petite vengeance du roi contre le philosophe ; mais celui-ci, avec une parfaite insouciance, ne garda rancune à personne d'attaques qui servaient si utilement sa renommée. Il se consolait d'ailleurs de ces mécomptes par ce mot de Voltaire qui, le remerciant de son *Discours sur l'Inégalité des Conditions*, lui écrivait : « On n'a jamais employé tant d'esprit à nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage ».

CHAPITRE II

L'Académie de Dijon : sa seconde forme

Les travaux de la première Académie de Dijon furent loin de la rendre célèbre. Ses statuts étaient sévères et peu propres à son développement. Ils contribuèrent dès le début à écarter d'elle d'abord Cocquard, Michault, Bodier, Joly, puis Jurain et Aublanc, puis enfin Lopin et Fabarel. Le président Bouhier lui-même, qui aurait apporté, avec son grand nom, des conseils utiles à la direction et à la réforme de l'Académie, en fut, pour des raisons inconnues, soigneusement tenu à l'écart. C'était un des vices de cette académie d'être présidée par le maire de Dijon ou le doyen du Parlement. Le haut clergé, la noblesse et les membres des cours supérieures en étaient exclus ; le premier rang devait leur échoir ; mais comme les statuts s'y opposaient, ils préférèrent s'abstenir, et l'on se garda bien de les y appeler. « Le doyen Lantin, dit Richard de Ruffey, et, après Lantin, Vitte et Thomas, veillaient avec un soin jaloux à la stricte exécution des statuts établis par Pouffier : c'était le plus mauvais tour qu'on puisse jouer au fondateur qui, avec plus de bonne volonté que de talent, avait fondé une Académie, sans savoir si

elle pourrait vivre. Jaloux de leur titre, que leur science ne justifiait qu'à demi, ils se montrèrent fort peu difficiles sur le choix des académiciens, évitant les noms trop connus, se refusant à correspondre avec les académies étrangères » (1). Les questions d'argent ne furent pas étrangères à cette solitude où voulait vivre l'Académie : le doyen du Parlement, héritier de la terre et du château d'Aiserey, consacrait volontiers à son embellissement des rentes qui auraient pu servir à décorer la salle des séances. « Une salle obscure, dit Ruffey, tapissée d'une vieille bergame, dont la cheminée à hotte était recouverte de lambeaux de la même tapisserie, et le plancher noirci par la fumée habituelle qui en exhalait, des fauteuils d'emprunt à bras de bois, dont la dureté et l'incommodité annonçaient l'origine la plus reculée, furent le logement et les meubles que M. Vitte destina aux muses de la Bourgogne. Ce galetas fut leur temple pendant vingt années, pendant lesquelles il employa l'argent du fondateur à décorer la maison seigneuriale d'Aiserey ». Mais ce n'était là qu'un moindre souci. Peu de temps après sa fondation, l'Académie fut envahie par les médecins, et l'on aurait pu se croire dans une Académie de médecine ; point de chancelier, point de secrétaire qu'il aurait fallu payer ; sur le tard, Petit et Fromageot s'offrirent à remplir cet office gratuitement ; les travaux lus dans les séances privées ou même

---

(1) *Histoire secrète de l'Académie de Dijon*, manuscrit in-f° de 800 pages environ, composée par Richard de Ruffey et entièrement écrite de sa main.

publiques n'étaient pas publiés, les auteurs remportaient leurs manuscrits à la maison, et le profit qu'on pouvait tirer de leur travail était bien diminué. Les membres de l'Académie n'assistaient que rarement aux séances : des directeurs eux-mêmes, Vitte, le plus fidèle, s'abstenait souvent d'y prendre part.

Enfin parut celui qui devait être et qui aimait à s'appeler le fondateur et le restaurateur de l'Académie. Richard de Ruffey jouait dans la société dijonnaise le double rôle d'Alceste et de Bourru bienfaisant. Esprit chagrin, il ne pouvait se passer du commerce des gens de lettres et les supportait difficilement ; il avait le talent de les obliger malgré eux, et se montrait froissé de leur tardive reconnaissance. Il était bien né et souffrait difficilement qu'on ne le fût pas, à moins de faire oublier ce défaut par un éloge bien senti de ses qualités. Car il en avait, et de tout premier ordre ; mais ces qualités confinaient à ce point extrême où elles deviennent des défauts. C'était d'abord une vaste lecture. Il connaissait beaucoup de choses, mais un peu superficiellement : les lettres et les sciences lui étaient familières ; il avait du goût pour les arts, mais il supportait impatiemment un jugement contraire au sien. Il avait l'esprit d'ordre, poussé jusqu'à la minutie, et, comme l'Académie en manquait, il lui rendit le service de le lui donner presque malgré elle. Ce fut le commencement de ses chagrins. Ajoutez à cela qu'il était perpétuellement en mouvement, toujours en quête de nouveautés souvent fort justes, une idée chassant l'autre, qu'aussitôt conçue il cherchait à la mettre

en pratique, et vous verrez qu'il ne sera pas longtemps avant qu'on le traite de brouillon et de tyran. Toute sa vie, il souffrit du plaisir d'obliger et se fit un nombre honnête d'ennemis. Ne trouvant chez les autres qu'indifférence ou jalousie, il ne crut mieux faire que de se louer lui-même pour être sûr d'être loué. Il composa pour lui-même une histoire secrète de l'Académie où il laisse courir sa plume, quand il parle de ses amis et confrères, et sa plume court très vite, contant tous les secrets de chacun avec innocence ou malice, et célébrant sa propre gloire et son mérite avec une délicieuse inconscience. Il voulait faire le bien et est tout étonné que d'autres pensent qu'il l'ait mal fait : ceux-là étaient des jaloux. La Bruyère a dit : « Les plus vils artisans sont les plus sujets à la jalousie ; ceux qui font profession des arts libéraux ou des belles-lettres, les peintres, les musiciens, les orateurs, les poètes, tous ceux qui se mêlent d'écrire, ne devraient être capables que d'émulation ». Richard de Ruffey, qui était un peu tout cela, fit de sa vie le commentaire de cette maxime.

Il était né à Dijon le 17 octobre 1706 ; il y fit ses premières études. Son oncle, Durand de Saint-Eugène, maître d'hôtel ordinaire du Roi, le demanda à sa famille, le fit élever à Paris, au collège Louis-le-Grand, où il fut l'élève des professeurs Griffet, Porée et La Sante. Il remporta plusieurs prix dans ses classes, et surtout le premier prix de poésie en rhétorique, où le grand nombre des vétérans rendait cette victoire plus difficile :

Revenu à Dijon en 1724, quoique fort dissipé par le tumulte des plaisirs de son âge, il s'appliqua à la culture des sciences et des lettres et surtout à la poésie, qui avait pour lui un attrait singulier. Ses études n'eurent jamais aucun objet que celui de satisfaire son goût, et il n'eut d'autre maître que les bons livres en tout genre, dont la lecture faisait sa principale occupation.

Obligé de vivre sous la tutelle d'un père dur et difficile, qui méprisait les lettres et les sciences, son goût pour leur culture, bien loin de lui procurer son estime et ses applaudissements, lui attirèrent des reproches et des duretés, et lui servaient de prétexte pour lui refuser le nécessaire.

M. de Ruffey eut recours à la bonne volonté de ses amis dont il emprunta des sommes considérables pour se procurer des livres, qui faisaient toute sa ressource et la consolation de ses chagrins domestiques. Il fut pourvu en 1730 de la charge d'élu du roi aux Etats de Bourgogne, charge considérable possédée par ses ancêtres depuis plus d'un siècle et demi. La mort de son père, arrivée en 1734, le força malgré lui à renoncer à l'étude ; la charge de président à la Chambre des Comptes, qu'il possédait, dont il fut obligé de se faire pourvoir, la tutelle de ses frères et sœurs, l'embarras et le dérangement des affaires de sa famille, lui fournirent des occupations trop intéressantes pour les négliger. Il se maria en 1739, ce qui augmenta ses soins et ses affaires et le détourna encore plus de l'étude qui avait fait ses délices.

Sa scrupuleuse probité lui ayant attiré des tracasseries dans l'exercice de sa charge d'élu du roi, de la part de gens puissants et trop accrédités auprès du ministère, il se détermina à vendre une charge qu'il ne pouvait plus exercer avec honneur ; il l'aurait peut-être conservée plus longtemps, s'il eût prévu la catastrophe qui termina, peu d'années après, la tyrannie du subalterne qui avait occasionné ses dégoûts.

L'insulte gratuite et nullement méritée qu'il essuya de la part d'un officier de la Chambre des Comptes, son mécontentement de la conduite de cette compagnie qui se déshonora en lui refusant la justice qui lui était due et en aggravant l'injure, l'engagèrent à se défaire de sa charge en

1757, en conservant le titre de président honoraire. Rendu alors entièrement à lui-même, il chercha à se consoler de l'injustice des hommes, en reprenant ses premières occupations et en consacrant ses loisirs à l'étude et à la philosophie, qui font tout l'agrément de sa vie et doivent faire le bonheur de sa vieillesse.

Il avait amassé à grands frais un nombre considérable de livres choisis en tous genres ; il se détermina, en 1750, en restaurant la maison familiale, à construire une vaste galerie pour y placer sa bibliothèque qu'il voulut décorer avec goût. La bibliothèque était, en ce temps-là, le sanctuaire de tous les lettrés ; c'est là que l'heure devenait brève, *fallitur hora legendo*, que les amis se retrouvaient, pour deviser des livres rares et curieux, que s'ébauchaient les projets d'ouvrages qui devaient remplir la vie et donner aux uns le plaisir, aux autres la gloire. Richard de Ruffey nous fait ainsi les honneurs de sa bibliothèque :

M. de Ruffey forma le premier fonds de cette bibliothèque de l'acquisition qu'il fit de celle de M. Soirot, de Châtillon-sur-Seine, moyennant 1,700 fr. Elle était toute composée de livres anciens. Sa fortune lui ayant depuis permis de satisfaire son goût pour les livres, il en a acquis pendant quarante années en toutes sortes de genres, à l'exception de ceux de droit et de théologie. L'histoire, la littérature, la poésie, la physique et l'histoire naturelle, sont les parties qui dominent dans cette bibliothèque. Le vaisseau en est bien éclairé ; il a 17 pieds de largeur sur 48 de longueur, et se termine en rond-point ; il est partout rempli d'armoires grillées ornées d'une architecture et d'une sculpture naturelle, et les armoires du fonds d'antiquités et d'instruments de physique et autres curiosités singulières. Les tremeaux sont couronnés de trois médaillons en marbre, deux de Louis XIV et le troisième du premier dauphin, qui passent

pour être de la main du fameux Coysevox. Un médaillier de plus de 4,000 médailles antiques et des meilleures médailles modernes complètent la décoration de cette bibliothèque. Trois autres cabinets lui servent de supplément, dont un est rempli de pièces curieuses d'histoire naturelle en tous genres, outre plusieurs grands morceaux, tels que le *Dictionnaire encyclopédique de l'Antiquité*, du P. Montfaucon-Aldovrand ; les *Mémoires des Académies des Sciences* et ceux des *Belles-Lettres*. On trouve dans cette bibliothèque une collection de plus de 1,200 journaux et de plus de 2,600 pièces de théâtre et plusieurs éditions princeps.

On a longuement conté l'histoire et les richesses de la bibliothèque du président Bouhier, une des plus belles d'Europe (1), riches surtout en manuscrits, en livres sur l'histoire de France, sur l'histoire de Bourgogne, sur les sciences sacrées et les romans de chevalerie (2). Fevret de Fontette avait réuni une collection d'ouvrages sur l'Histoire de France, qui comprenait en manuscrits et pièces non reliées 4616 numéros (3). Du Tilliot avait joint à sa bibliothèque, comprenant plus de 3,000 volumes et un grand nombre de manuscrits, un cabinet des plus curieux renfermant, outre 600 volu-

---

(1) M. Emm. de Broglie. Les portefeuilles du Pr. Bouhier, p. 20-31.

(2) Les manuscrits de la bibliothèque du Pr. Bouhier ont été vendus par le gendre de feu M. de Bourbonne à l'abbaye de Clairvaux. A l'époque de la suppression des monastères, les caisses contenant ces manuscrits ont été apportées à Troyes ; comme elles n'avaient pas encore été ouvertes et qu'elles sont restées exposées à l'humidité, même à la pluie, ouverture faite des dites caisses pour déposer, dans la bibliothèque publique du département de l'Aube, les objets qu'elles contenaient, on reconnut que beaucoup de livres étaient absolument pourris. Thermidor an 13 (Bibl. div. F. Baudot, n° 70, f° 56 au verso).

(3) Bibl. div. F. Baudot, n° 122.

mes d'estampes, plus de 1,600 médailles en or et en argent ; 60 pièces rares, un basilic parfaitement conservé, un dragon volant, un crocodile, un espadon, trois grands arbres de corail et deux petits ; un grand nombre de coquillages, etc. (1). Telle aussi, dans sa variété, la bibliothèque de Richard de Ruffey (2) qui, outre sa belle collection de médailles, y avait réuni les ouvrages les plus divers : les poètes latins, grecs et italiens, y coudoient les auteurs de physique et d'histoire naturelle ; les récits de voyages vont de pair avec les cas curieux de médecine ou de grammaire. Michault disait : « L'amour des livres est une passion à la mode et au goût du siècle »... et encore : « Si l'on excepte les villes du premier ordre, on peut assurer qu'il n'en est aucune où il se trouve plus de livres qu'à Dijon (3) ».

---

(1) Bibl. div. F. Baudot, nº 5, f°s 1-3.

(2) Il a dressé un catalogue raisonné de sa bibliothèque, comprenant 260 pages in-fº (F. Baudot, nº 107).

(3) Bibl. div. F. Baudot, nº 78, f°s 1 et 7. Le P. de la Vie énumère dans son ouvrage manuscrit les principales bibliothèques dijonnaises en 1760 (Bibl. div. Ancien Fonds, nº 47, fº 215):

I. M. Chartraire de Bourbonne, président, a la plus nombreuse bibliothèque de la province et l'une des mieux composées du royaume. Cette vaste collection d'environ 35,000 volumes est l'ouvrage de plus d'un siècle, pendant lequel MM. Bouhier ont amassé les meilleurs livres en tous genres, mais elle doit son enrichissement à M. le président Bouhier, de l'Académie Française, dont les écrits, la vaste érudition et la politesse, mériteront toujours les éloges des savants et de tous ceux qui savent apprécier le vrai mérite. Il y a 2,000 vol. mss. précieux la plupart par leur ancienneté et leur netteté. M. le président de Bourbonne, son gendre, communique avec plaisir ce trésor littéraire à ceux qui savent s'en servir.

II. M. de la Marche, premier président. Sa bibl. est nombreuse, bien composée, enrichie de bons manuscrits.

III. M. Quarré de Quintin, procureur général au Parlement, plus

Richard de Ruffey était en relation avec les gens de lettres les plus distingués, qui avaient pour lui de l'amitié :

Leur commerce le dédommageait du peu de ressource qu'offre la province pour la culture des lettres et des sciences à ceux qui se plaisent à les cultiver et qui s'intéressent à leur gloire et à leur progrès ; il aurait été flatté de consacrer ses talents et ses travaux au service d'une Académie faite pour honorer sa patrie, si on lui avait offert une place dans ce corps, au temps de son établissement ; il ne lui convenait pas de la demander ; mais comme il n'entrait pas dans les arrangements politiques des directeurs qui l'établirent d'y admettre des personnes qui auraient pu contrebalancer leur autorité par leurs talents et leur naissance et leur di-

---

précieuse par le goût et le soin avec lequel elle est rassemblée que par le nombre des livres.

IV. M. Bouhier de Chevigny.

V. M. de Brosses, président au Parlement, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, riche en matière de littérature.

VI. M. Fevret de Fontette, conseiller, curieuse en ce qui regarde l'Histoire de France.

VII. M. Fijan de Talmay, conseiller.

VIII. M. Richard de Ruffey, président à la Chambre des Comptes.

IX. M. Bouillet, procureur général à la Chambre des Comptes.

X. M. Varenne, secrétaire des Etats.

XI. M. Michault, avocat, qui s'était attaché à l'enrichir de quantité de livres curieux, et cabinet de M. Varenne de Béost. d'histoire naturelle. Et beaucoup d'autres.

XII. De l'Université, qui se forme avec succès, et est publique pour les avocats.

XIII. Des Jésuites, qui leur a été donnée par M. Fevret, conseiller-clerc, à condition qu'elle serait ouverte le mercredi et le vendredi.

XIV. Des bénédictins ; les amateurs des Belles-Lettres la verront toujours avec plaisir.

XV. Des Capucins ; ce qu'on y trouve de mieux est un globe de 18 pieds de circonférence, fidèlement composé en 1720 par le P. Louis Manée, de Chalon-sur-Saône.

Les bibliothèques des communautés d'hommes sont plus nombreuses que bien choisies.

gnité, il partagea avec les présidents Bouhier et de Brosses l'honneur d'être oublié.

En 1752, un ami lui conseille de tenir, à l'exemple du président Bouhier, une assemblée hebdomadaire, où l'on parlerait de lettres et de sciences. Ruffey accéda vivement à ce désir, et c'est ainsi que se fonda, à côté de l'Académie, et d'après des statuts tout différents, une société qui allait contrebalancer et effacer même le prestige diminué de l'Académie. Le mercredi 19 avril 1752, MM. de Brosses, Jehannin, de la Cour, de Tournay, Cocquard, l'abbé Joly et Michault s'étant trouvés réunis dans la bibliothèque de Richard de Ruffey, la société fut aussitôt constituée (1). On invita l'abbé Legoux, de Fontette, de Thésut, l'abbé Léauté, à en faire partie, et l'on convint que la société ne comprendrait jamais plus de quinze personnes. On dressa immédiatement les statuts, sous la direction du président de Brosses. En voici quelques extraits : « Les assemblées se tiendront dans la galerie de M. de Ruffey, tous les mercredis de chaque semaine, à trois heures de relevée, et dureront une heure et demie ou deux heures. — Comme la société ne doit être composée que de personnes qui se conviennent, on a jugé à propos,

---

(1) La Société Ruffey, pas plus que l'autre Académie, n'échappa à la critique maligne. Ce quatrain courut la ville (Bibl. nat. Fonds français, 12683, f° 1).

> Dijon se rend fameux par ses académies :
> Dans l'une, sans les lire, on juge les auteurs ;
> Dans l'autre, on juge les couleurs,
> A la lumière des bougies.

après qu'une élection sera faite, de la ballotter de nouveau, et elle sera regardée comme non avenue, s'il se trouve deux voix à refuser, ce qui ne se fera pas sans de fortes raisons... — Si la société se détermine à faire des extraits d'ouvrages peu connus, on est convenu que tous les ouvrages seront choisis dans un seul et même genre, et que ce genre sera l'histoire naturelle, afin de pouvoir parvenir au complet sur cette matière » (1).

C'est bien avoir des préoccupations plus scientifiques que littéraires, et c'est en cela que cette société diffère de la société Bouhier qui ne s'occupait que des bonnes lettres. Dans la séance d'ouverture, de Brosses parle à plusieurs reprises de l'utilité qu'il y a à s'occuper de sciences. Michault, le secrétaire, nous l'apprend en ces termes : « M. de Brosses revint ensuite à l'étude de l'histoire naturelle, et nous invita d'apporter souvent des extraits de livres nouveaux dans ce genre, afin de cultiver et d'augmenter nos connaissances sur la physique, à laquelle il semble qu'on s'adonne aujourd'hui préférablement à toute autre science.» Si l'on parcourt le premier registre qui renferme les travaux de l'Académie, il apparaît tout de suite que les sciences y occupent le premier rang. Ruffey lit sans doute quelques odes, Cocquard quelques épigrammes traduites de l'anthologie, le président de Brosses des fragments de son travail sur Salluste ; on s'occupe beaucoup d'étymo-

(1) Premier registre (inédit) de la Société des gens de lettres qui s'assemblent dans la bibliothèque de M. Richard de Ruffey, 3 mai 1752.

logie, et l'on étudie le mécanisme du langage ; c'est dans cette société, en effet, que de Brosses vit éclore l'idée de ses deux ouvrages sur le mécanisme du langage et sur les terres australes, c'est là qu'il en ébaucha le plan et que ses théories furent discutées et mises au net ; mais, ce que l'on sait moins, c'est que tous les membres de la société lisaient, à chaque réunion, des travaux personnels ou des extraits d'ouvrages parlant de physique ou d'histoire naturelle. Lardillion, qui venait d'être admis dans la société, lit une longue dissertation sur l'utilité des pucerons. Léauté, laissant ses livres d'hébreu, apporte à l'assemblée une feuille de sycomore sur laquelle il fait apercevoir « une manne qui imite le plus beau vernis ». On disserte longuement sur un mémoire de Rameau, qui avait demandé à la société son avis, mais elle s'en excuse ainsi : « La société a remarqué que dans le mémoire de M. Rameau, les principes de l'harmonie étant développés d'une manière transcendante, et par la voie des calculs, nous n'étions pas dans le cas de faire des observations sur cette pièce, la société ayant excepté particulièrement dans le plan de ses travaux tout sujet de calcul algébrique. » Richard de Ruffey lit un mémoire sur la maladie du blé, appelée la nielle, un autre, sur les cornes des animaux, défend contre les critiques l'histoire de la nature de son ami Buffon. Michault est plus particulièrement chargé de lire des extraits d'ouvrages scientifiques ; il communique cependant quelques extraits de son ouvrage sur le P. Oudin. Les séances d'avril-mai 1753 se passent en discussion sur la dureté

des corps, sur la formation de la grêle et sur la propriété des termes *anoblir* et *ennoblir*.

La société Ruffey et l'Académie semblent bien toutes deux animées de l'esprit scientifique plus que de l'esprit littéraire ; elles ont à peu près les mêmes occupations ; elles poursuivent le même but, qui est l'étude de la physique et de l'histoire naturelle ; ce sont deux sciences auxquelles il est de bon ton de se livrer, et qui ont un peu le bénéfice de la nouveauté ; elles se présentent d'ailleurs sous le patronage de Buffon, qui fréquente dans les deux sociétés. Richard de Ruffey et de Brosses entretiennent dans l'une le goût des expériences et des lectures scientifiques ; l'autre a ses médecins, les instructions de son fondateur et ses patentes royales. Que reste-t-il, dans tout cela, pour les belles-lettres ? Le président Bouhier n'eût guère trouvé à glaner que dans les travaux du président de Brosses ; il se fût estimé trop étranger dans ces réunions où l'on ne parlait que de « choses de sciences » ; c'est à peine s'il eût remarqué qu'on en parlait avec agrément et avec clarté, et que la phrase longue et pondérée de ses vers ou de sa prose avait fait place à un style plus bref, plus vif et plus précis ; il eût certainement pensé que toutes ces belles dissertations sur des objets nouveaux ne valaient pas les causeries du temps jadis dans la bibliothèque familiale, comme autrefois il eût facilement donné le basilic, le crocodile et l'espadon de du Tilliot pour la moindre dissertation sur Sardanapale.

Il semble que nous nous éloignions beaucoup de l'Académie des sciences. On en parlait peu dans

la société Ruffey, mais on y songeait toujours. On se piquait de faire mieux qu'à côté ; la société y était plus distinguée, surtout depuis qu'on avait pris la résolution de s'adjoindre des associés compatriotes, tels que Crébillon, Buffon, Piron, Leblanc et d'autres (1). On y faisait œuvre utile, et

---

(1) Voici le tableau comparatif des membres faisant partie, en 1754, de la *Société Ruffey* et de l'*Académie des Sciences* de Dijon :

SOCIÉTÉ PHYSIQUE ET LITTÉRAIRE DE DIJON

Directeur : de Brosses.

Secrétaire perpétuel : Michault.

Associés ordinaires : Richard de Ruffey, de la Cour, conseiller au Parlement, Jehannin de Chamblanc, l'abbé Joly, de Thézut de Verrey, Cocquard, Léauté, Cœur de Roy, président aux requêtes du Palais, Lardillion, Jehannin l'aîné, Bouillet, procureur général, de Tournay, grand au pays de Gex, Barberet, docteur médecin, l'abbé Espiard de la Borde, conseiller au Parlement.

Associés compatriotes : Crébillon, Buffon, le marquis de Courtivron, Rameau, Jurain, professeur de mathématiques, l'abbé Leblanc.

Associés correspondants : Nadault, ancien avocat général ; Daubenton, docteur en médecine ; l'abbé Lebœuf ; Daubenton, syndic de la ville de Montbard ; Le Tors, lieutenant-criminel ; Berryat, docteur en médecine ; l'abbé Gandelot, du Molin, docteur en médecine.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE DIJON

Directeurs et membres faisant ou ayant fait partie de l'Académie, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1754,

Directeurs-nés.

1er Lantin (1740), Bouhier de Lantenay (1746), Vitte (1746).
2e Thomas (1740), Vitte (1743).
3e Maublanc de Martenay (1747), d'Arlay (1750), Fevret de Fontette (1753).
4e Quarré (1740), Genreau (1748).
5e Burteur (1740), Marlot (1750).

Membres.

Aublanc, vicaire à N.-D. de Dijon, reçu le 10 janv. 1745.
Barberet, médecin, 15 janv. 1745.
Bodier, prêtre à Dijon, 13 janv. 1741.
Bret, aut. dr., 3 février 1741.
Briois, avocat à Dijon, 9 janv. 1744.
Buffon, 6 août 1740.
Chardenon, médecin, 27 mars 1744.
Chaussier, médecin, 12 août 1740.
Cocquard, 12 août 1740.
Derepas, chanoine à N.-D. à Dijon, 6 août 1740.
Duchamp d'Assault, à Dôle, 2 janvc 1750.

le président de Brosses y lisait les mémoires qu'il envoyait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais que vaut une association qui n'a pas reçu l'estampille de l'Etat ? La société ne pourrait-elle pas devenir, elle aussi, une Académie dont Richard de Ruffey serait le fondateur, et qui éclipserait sa voisine ? Ruffey envoya donc la lettre suivante au comte de Saint-Florentin :

Plusieurs gens de lettres des plus distingués de la ville de Dijon ont formé le dessein de s'assembler chez moi, une fois la semaine, pour y faire des conférences physiques et littéraires dont l'objet principal sera l'étude de l'histoire ci-

---

Fabarel, grand-chantre de la cathédrale de Dijon, 6 août 1740.
Fournier, médecin, 14 avril 1741.
Frazans (de), commissaire des guerres, 9 janv. 1750.
Fromageot, 10 janv. 1741.
Gauthier, pensionnaire du roi à Paris, 30 mars 1753.
Gelot, procureur du roi, 9 janv. 1744.
Hoin, médecin, 12 août 1740.
Joly, chanoine de la Chapelotte, 12 août 1740.
Jurain, prêtre à Dijon, 10 janvier 1741.
Lantin de Damerey, doyen du Parlement, 6 août 1740.
Lavirotte, docteur en médecine, 10 avril 1750.
Léauté, doyen de la collégiale de la paroisse St-Jean a Dijon, 9 janv. 1757.
Liébault, vicaire à St-Nicolas à Dijon, 12 août 1740.
Lopin, conseiller au Parlement, 6 août 1740.
Maret, chirurgien, 20 avril 1742.
Melot, médecin, 12 août 1740.
Meney, légiste à Dijon, 28 déc. 1753.
Michault, avocat, 12 août 1740.
Midan, chirurgien à Dijon, 12 août 1740.
Mouhy (de), à Paris, 20 juillet 1753.
Perret, avocat, 9 juin 1747.
Petit, médecin, 11 août 1761.
Petit puîné, médecin, 17 avril 1744.
Pinot, médecin à Bourbon-Lancy, 24 août 1747.
Piron (Bernard), 12 août 1740.
Poissonnier, médecin, 12 juillet 1743.
Raudot, médecin, 12 août 1740.
Richard, prêtre mépartiste a l'église St-Michel, 12 juin 1750.
Taphinon, avocat, 6 août 1740.

vile et naturelle de la province de Bourgogne. Cette société, composée d'abord d'un petit nombre de personnes, a excité l'émulation de tous les savants de la province.

MM. de Buffon, de Courtivron et Daubenton, de l'Académie des sciences, MM. Crébillon, Piron, Rameau, et plusieurs autres, dont le mérite, la science et les talents, illustrent la Bourgogne, ont désiré d'y être associés et ont contribué à la gloire littéraire de leur patrie. J'ai jugé que je ne pouvais recevoir chez moi une société nombreuse sans l'autorité du roi. J'ai l'honneur de vous demander votre agrément pour continuer nos conférences.

La protection dont le roi se plaît à honorer les sciences, secondé par un ministre que ses grandes occupations n'empêchent pas de les cultiver et de joindre les travaux académiques à ceux de l'Etat, me fait espérer que vous daignerez approuver un projet qui ne peut être qu'utile à une province où l'esprit et les talents n'ont besoin que d'émulation pour paraître avec éclat (1).

Le comte de Saint-Florentin répondit ainsi :

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 3 de ce mois, sur le dessein que plusieurs gens de lettres ont formé de s'assembler chez vous, une fois la semaine, pour y faire des conférences physiques et littéraires ; ces sortes de sociétés ont pu quelquefois être autorisées par le roi, à cause de la protection qu'il accorde aux lettres, aux sciences et aux arts, mais elles deviennent si fréquentes que Sa Majesté ne veut tout au plus que les tolérer. Ces assemblées ne s'établissent que dans l'espérance d'avoir, par la suite, des lettres patentes d'érection en académie, mais il y en a déjà trop dans le royaume ; il y en a même une aussi à Dijon, où vous et ceux qui composent votre société peuvent se faire admettre. Plus de la moitié de votre liste est composée d'excellents magistrats qui ont

(1) Bibl. div. Manuscrit n° 482 (1).

beaucoup de devoirs à remplir et qui sont plus importants que des dissertations littéraires et physiques dont le public est inondé. Je fais grand cas des associés que vous nommez, mais ils sont tous à Paris, et presque tous des académies de cette ville, auxquelles ils aimeront mieux donner leurs ouvrages que dans une société qui se tiendra à Dijon, sans aucun espoir d'établissement. Je vous conseille donc de renoncer à cet objet (1).

Désormais, toute ambition devait tomber : la société Ruffey ne serait jamais une Académie ; ses travaux demeureraient secrets et ne seraient qu'un délassement à d'autres plus sérieux. C'est ce que mande Richard de Ruffey au ministre :

A mon retour de la campagne, j'ai fait part aux personnes qui composent la société littéraire dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer la liste, de la réponse dont vous m'avez honoré au mois d'août dernier, par laquelle vous avez la bonté de me marquer que le roi, par la protection qu'il accorde à ceux qui ont du goût pour les sciences, ne veut que tolérer ces sortes d'assemblées, mais qu'il les autorise rarement par ses lettres patentes, et que celle-ci ne doit point s'attendre à l'être. Ces messieurs ont l'honneur de vous représenter que leur intention n'a jamais été d'obtenir une pareille autorisation, mais seulement de vous donner une marque de leur déférence et du respect qui vous est dû.

J'ai pensé à cet égard, comme le doit faire tout bon citoyen, que quelque honnêtes ou de peu de conséquence que soient ces assemblées littéraires, il était convenable que le ministre en fût informé, et plus à propos qu'il le fût par ceux qui ont dessein de les composer que par toute autre voie ; et pour se conformer à vos intentions, ces messieurs, renonçant à toute publicité, sont déterminés à se renfermer dans la tolérance mentionnée dans votre lettre et à ne re-

---

(1) Bibl. div. Manuscrit n° 482 (1) f° 2.

garder l'objet de leur société que comme un délassement particulier de leurs occupations ordinaires et un amusement indifférent en soi, pour lequel ils se sentent plus de goût que pour le jeu, les spectacles et autres amusements aussi permis, quoique plus frivoles (1).

Le ministre avait conseillé à Ruffey et aux autres membres de la société de chercher à entrer à l'Académie, mais ils ne voulaient pas s'abaisser à mendier une place. Ils préférèrent d'abord appeler à eux quelques-uns de ses membres, deux des meilleurs, Barberet et Hoin, deux médecins assez célèbres. « Ces messieurs furent charmés du bon ton, de la politesse, qui régnait dans la société dont ils étaient devenus les membres, des égards qu'on leur témoigna, et des choses utiles et agréables qu'on y traitait ». Si l'Académie ne venait pas à elle, la Société Ruffey mettait encore moins d'empressement à aller vers l'Académie. La mort, d'ailleurs, faisait des vides dans la société ; elle prenait Jehannin, de La Cour, Léauté ; les voyages fréquents du président de Brosses et de Michault à Paris leur interdisaient d'assister assidûment aux réunions ; en 1754, Ruffey lui-même faisait un voyage en Allemagne et en Lorraine pour sa santé. Or il advint, par un effet heureux du hasard, que Fevret de Fontette qui déjà, en 1753, par suite de son titre de 25e conseiller au Parlement, avait occupé une place de 3e directeur, fut élu à une place d'académicien honoraire, devenue vacante par la mort de Lantin, le 11 février 1757.

(1) Bibl. div. Manuscrit n° 482, f° 3.

Ce fut là le trait d'union entre l'Académie et la Société Ruffey.

De Fontette, qui était membre de ces deux sociétés, et dont le crédit était grand, fit bientôt nommer Richard de Ruffey à une place d'académicien honoraire. Le 16 février 1759, celui-ci fut reçu à l'Académie et prononça un discours de réception, dont l'usage s'est toujours conservé depuis. Il y entrait avec l'idée de réformer l'Académie ; on le savait, et bien que quelques directeurs y contredissent, on fut tout heureux de sentir à sa tête un homme d'initiative, destiné à la transformer heureusement. La place d'académicien pensionnaire allait être autre chose qu'une sinécure rémunérée ; acquise par le travail, elle ne serait conservée qu'au travail. Certains s'en émurent et desservirent Ruffey dans l'esprit de Vitte, tellement que lorsque Maret, secrétaire de l'Académie, vint soumettre au doyen le projet de réforme des statuts, celui-ci s'y opposa net. On prit la résolution de passer outre.

Fevret de Fontette aurait été nommé chancelier, s'il ne se fût trouvé en ce moment à Paris, député par sa compagnie ; on offrit le titre et la charge au président de Brosses, qui l'accepta ; Richard de Ruffey fut nommé vice-chancelier. Cette double nomination détermina l'ancien évêque de Troyes, Poncet de la Rivière, résidant à Dijon, à accepter une place d'honoraire. La réception de cet évêque, dont la réputation d'orateur était grande, attira à l'Académie beaucoup de monde, et les beaux jours reparurent ; un nouveau local, une salle de l'Hôtel de ville, servit de salle des séances, et, pour éviter

toute dispute, Ruffey fit les frais de sa décoration. On ne lui en eut qu'une médiocre reconnaissance. On le brouilla avec Michault pour un prétendu droit de préséance (1). Il se brouilla avec Fleutelot de Beneuvre, nouveau directeur, par excès de zèle (2). Mais il ne se décourageait pas. Il léguait à l'Académie 1,500 médailles, et sollicitait par son désintéressement la générosité d'autrui. M[me] de Rochechouart ajoutait à ce don 600 médailles, et Legouz de Gerland abandonnait gracieusement à l'Académie son cabinet d'histoire naturelle.

Sur ces entrefaites, Michault donna sa démission de secrétaire. Ruffey « qui, dit-il lui-même, avait compté sur M. Michault pour le seconder dans ses projets académiques, qui l'avait fait rentrer à l'Académie, malgré les fortes raisons qui devaient l'en exclure, qui lui avait procuré une place d'honoraire, pour laquelle il n'était pas fait, dans l'espérance que les services qu'il y rendrait feraient oublier la bassesse de sa naissance, fut étonné de sa résolution et piqué de son ingratitude. Il s'en plaignit hautement. M. Michault prit le prétexte de ces plaintes pour pallier et justifier la sottise qu'il avait faite, mais il eut bien lieu de la sentir, car il perdit dès lors l'estime et la considération des gens de lettres et de tous ceux qui s'étaient laissé séduire par l'apparence de ses

(1) A l'enterrement de Marlot, maire de Dijon, Michault était placé au cinquième rang, et non à côté de Richard de Ruffey placé au second.

(2) Il avait composé un mémoire sur l'Académie pour mettre Fleutelot au courant des usages de l'ancienne et nouvelle Académie ; Fleutelot prit cela pour une leçon.

petits talents ». Toutefois, Michault fit amende honorable, et, malgré les avis de Ruffey, l'Académie le reprit pour secrétaire. Les choses allaient de mal en pis. Michault, de nature indolente, ne se pressait pas de publier l'histoire de l'Académie, qu'on lui avait commandée (1). Un jour qu'il avait répondu à Ruffey qu'il la commencerait dans quinze ans, celui-ci lui ferma sa porte. « Ce fut pour lui, nous raconte Ruffey, un coup de foudre. M. Michault avait compris la table de M. de Ruffey dans ses arrangements économiques, il ne put supporter de se voir frustré ; le parti des mécontents profita de cette occasion pour achever de lui déranger la tête ». Michault répondit par un libelle, lu par lui en pleine Académie, critiquant l'homme et ses ouvrages ; quand, à la séance suivante, Ruffey voulut répondre, on le pria de ne pas continuer, mais de déposer son mémoire, afin de pouvoir le comparer avec l'autre. Avec le temps, tout se calma et Michault partit pour Paris (2).

---

(1) Cette histoire parut en 1769 dans les *Mémoires* de l'Académie. Elle fut écrite par Maret. Daubenton en retint surtout le projet de collectionner des objets d'histoire naturelle (bibl. div. F. Baudot, n° 231, t. II, f° 409), 6 avril 1770. « Une collection des objets d'histoire naturelle qui se trouve en Bourgogne est une entreprise qui sera fort utile et qui donnera de la satisfaction à l'Académie, parce qu'il s'y trouvera des choses curieuses et intéressantes. J'en suis convaincu par ce que j'ai vu dans le canton où je suis (Montbard) ; il y a beaucoup de pétrifications et des mines de fer ; il y a de beau granit à Semur, de l'albâtre dans les grottes d'Arcy ».

(2) Voici ce qu'écrit Ruffey des voyages de Michault à Paris : « M. le président de Bourbonne, père de l'académicien, était de la connaissance de M. le duc de La Valière, à qui il avait vendu une collection de romans rares ; il lui parla de M. Michault et de ses talents dans la connaissance des

Mais le parti des mécontents continua de protester ; à la mort du chancelier de Villeneuve, il voulut élire Michault, pour faire pièce à Ruffey ; l'affaire fut bien menée, mais Ruffey parvint à déjouer tous les pièges, et Poncet de La Rivière fut élu. Le nouveau chancelier, assistant aux Etats d'Autun, pria le prince de Condé d'accepter le titre de protecteur de l'Académie ; le prince accéda à cette demande ; ce fut un précieux encouragement pour cette assemblée.

Mais, dès 1761, avaient été appelés à en faire partie Voltaire et de Brosses, les deux ennemis ; tous deux, par une ironie du sort, y furent admis dans la même séance. Richard de Ruffey était en correspondance avec Voltaire, qui se servait de son influence ainsi que de celle de son ancien condisciple à Louis-le-Grand, le président de La Marche, pour adoucir à son endroit les rigueurs de la justice ; grand procédurier, il avait besoin de ses amis de Bourgogne pour régler, au mieux de ses intérêts, ses nombreux procès. De Brosses ne voyait pas sans inquiétude l'intimité qui existait entre Ruffey et Voltaire, surtout quand on

---

livres. M. le duc de La Valière le manda sur ce témoignage, lui proposa d'être son bibliothécaire, ce qu'il n'accepta pas, par le dérangement qu'un séjour fixè à Paris aurait pu faire à sa fortune et à la nature de ses biens. Mais il consentit à faire tous les ans un voyage à Paris et à passer plusieurs mois à Montrouge. M. de La Valière fit venir M. Michault pendant plusieurs années, paya libéralement les frais de ses voyages, lui fournit un logement et sa table et lui fit des présents considérables en nippes et en argent. Il l'employa à l'arrangement de sa bibliothèque et à lui déterrer des livres singuliers et des suites de livres chez tous les bouquinistes de Paris. M. Michault a prétendu lui avoir été très utile, et lui avoir fait d'heureuses trouvailles à bon marché, mais il est constant qu'il y fit mieux ses affaires que celles de ce seigneur. »

sait que celui-ci expédiait à son ami des billets dans ce genre : « C'est apparemment pour envoyer son portrait aux singes des terres australes, que le petit singe dont vous me parlez s'est fait graver. Il devait m'avertir, j'aurais fait l'inscription (1). » Ruffey était allé voir Voltaire à Ferney, cette même année 1761, mais tout en ménageant le patriarche, il faisait sa cour à de Brosses, et ce n'est pas un moindre sujet d'étonnement qu'avec sa rude franchise, il ait pu se concilier les bonnes grâces de l'un et de l'autre. Il a tracé d'eux, dans son *Histoire secrète de l'Académie*, le portrait suivant, qui ne manque ni de saveur, ni de vérité, peut-être parce qu'il devait rester inconnu :

Quoique M. de Voltaire ne fût pas Bourguignon, mais seulement posesseur d'une terre dans le ressort du Parlement de Bourgogne, la célébrité de son nom détermina M. de Ruffey à procurer à l'Académie l'honneur de l'adopter ; il profita, pour y réussir, de la liaison et de la correspondance réciproque qu'il avait réussi d'établir avec lui. Leur connaissance se fit en 1754 à Colmar, où M. de Voltaire était venu à son retour de Prusse pour solliciter un procès contre le duc de Wurtemberg, son débiteur. Il était alors malade et témoigna des sentiments de piété, excités par la vue d'un grand crucifix de plâtre, posé sur sa cheminée, lequel fut vendu après son départ environ deux louis, étant devenu précieux par l'hommage qu'il lui avait rendu.

M. de Ruffey cultiva cette connaissance par un commerce assidu de lettres et par deux voyages qu'il fit à Genève pour le voir, l'un avec sa femme, l'autre avec M. de La Marche, premier président du Parlement. Ils se donnèrent depuis

---

(1) Foisset. Correspondance du pr. de Brosses avec Voltaire, p. 370.

plusieurs marques d'amitié, d'estime et de considération. M. de Ruffey lui envoya en divers temps du vin de Bourgogne et des pièces de vers à sa louange. M. de Voltaire a fait présent à M. de Ruffey de son *Histoire universelle* et de la dernière édition de son *Histoire du siècle de Louis XIV*. C'est à sa considération qu'il a donné à l'Académie de Dijon vingt-huit volumes de ses œuvres.

M. de Ruffey eut l'occasion, dans ses voyages de Genève, de connaître à fond le caractère de M. de Voltaire ; il lui trouva l'esprit ardent et inquiet, gâté par les applaudissements du public et par la familiarité des souverains, avec lesquels il se fit gloire d'être brouillé ; il était difficile qu'il n'eût pas beaucoup d'humeur et d'inégalité et qu'il ne fût pas souvent tenté de faire sentir aux autres sa supériorité. Il négligeait les bienséances, ne se refusait rien, et pensait tout haut, sans prudence et sans discrétion, ce qui lui attirait beaucoup d'ennemis. M. de Ruffey fut témoin d'un propos qu'il tint à des Genevois dans sa maison des *Délices*, sur la mort d'un de leurs ministres qui s'était noyé dans l'Arve. « C'est, leur dit-il, un cuistre de moins ». Quelqu'un lui demandant quel emploi occupait l'abbé de Prades à la cour du roi de Prusse : « C'est, répondit-il, l'athée du roi ».

M. de Voltaire a toujours passé pour avare quoiqu'il ait fait plusieurs actes de noblesse et de générosité : dans sa vieillesse, il devint prodigue par faste et par désordre, au point que cent mille livres de rente qu'il possédait ne suffirent pas à sa dépense, qu'il fut forcé de réduire au plus petit pied pour rétablir le dérangement de ses affaires.

La vivacité de son esprit le rend incapable d'une conversation suivie et méthodique, son feu s'échappe en boutades, en saillies, en éclairs.

Son amour-propre et son avidité pour les louanges vont à l'excès ; il les cache souvent sous une humilité fausse et maladroite, dégénérant quelquefois en bassesse, jaloux du premier rang dans la république des lettres et du despotisme qu'il se croit en droit d'y exercer ; il souffre impatiemment toute critique, toute contradiction et prétention à la rivalité, négligeant les armes de la raison pour sa dé-

fense ; il s'avilit à répandre sur ses adversaires un torrent d'injures grossières qui rejaillissent sur lui-même et le compromettent avec les plus vils insectes de la littérature qu'il punirait et détruirait plus sûrement par le mépris et le silence.

Sur la fin de ses jours, il a terni l'éclat de sa réputation et de sa gloire par ses déclamations indécentes contre la religion ; aussi mauvais théologien que grand poète et grand littérateur, il s'est érigé en prédicant, et loin de jouir du repos du sage, a débité de mauvaise foi des sophismes et des impiétés pour séduire les faibles et les ignorants ; il sait que M. de Ruffey désapprouve sa conduite à ce sujet, il l'en estime peut-être davantage, mais lui écrit plus rarement ; leur commerce de lettres ne roule à présent que sur des matières économiques.

— M. de Brosses, président à mortier au Parlement, joint beaucoup d'esprit à une profonde érudition ; on a peine à concevoir comment, avec un esprit enjoué, badin, ami de la paresse, il a pu se plaire à des études aussi abstraites et aussi sèches que celle de l'histoire ancienne et de la science des étymologistes. On ne peut attribuer ses succès qu'à sa grande facilité et à sa vive pénétration, qui remplacent la perte qu'il fait d'un temps nécessaire aux autres pour le même travail. Ses écrits sont pleins de feu et de génie, mais manquent souvent de goût et de précision. L'aisance qu'il veut donner à son style le fait quelquefois tomber dans la bassesse et l'incorrection.

L'agrément de son commerce et de sa conversation fait oublier les défauts de son corps et de son esprit ; il a l'art de les tourner au profit de la société ; il plairait moins s'il en était exempt. Son assurance, sa vanité, sa pétulance, son étourderie, son inconséquence, amusent, intéressent et contribuent à le faire aimer et rechercher par tous ceux qui le connaissent. Son jugement n'égale pas à beaucoup près son esprit. Il a manqué de tête en plusieurs occasions...

M. de Brosses fit un voyage dispendieux en Italie en 1740, d'où il rapporta des livres et des tableaux précieux ; il a fait de fréquents voyages à Paris, où il n'épargnait rien pour ses plaisirs. Le but de ses voyages à Paris était d'obtenir

une place à l'Académie française, dont sa traduction de *Salluste*, et son livre sur le *Méchanisme des langues*, le rendaient digne, mais que son habitation en province ne lui permettait pas d'espérer.

Il avait été reçu honoraire à l'Académie des Belles-Lettres, qui accueillit avec distinction plusieurs de ses ouvrages qu'elle a fait imprimer dans ses *Mémoires*.

M. de Brosses brilla dans la société de M. de Ruffey ainsi qu'à l'Académie de Dijon, c'est avec le plus grand regret qu'il n'y venait pas assidûment, préférant ses travaux à ceux de la magistrature, peu compatibles avec la vivacité de son esprit. Il n'avait pas la prudence de cacher l'ennui et le dégoût qu'ils lui causaient; ils influèrent quelquefois sur ses fonctions, où il négligeait d'apporter toute la décence nécessaire à cet état respectable.

Les savants et les artistes prenaient place à l'Académie, à côté des littérateurs ; de La Lande, les deux Daubenton, Rameau, Greuze, dont Ruffey disait que personne ne saisissait mieux la simplicité et la vérité de la nature, Lacurne de Sainte-Palaye, Crébillon, et même Piron

Qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Il le fut, mais un peu malgré lui. On a dit qu'il avait fait solliciter une place à l'Académie. Ce fut, au contraire, le président de Brosses qui sut vaincre sa répugnance et le détermina à en faire partie, comme nous l'apprend cette lettre de de Brosses à Ruffey :

« 27 mai 1762. Enfin, monsieur, malgré la répugnance connue de notre bon Piron pour toute place académique, je l'ai déterminé pour en prendre une chez nous. Sachant l'intention de l'Académie à cet égard, j'ai jugé qu'elle m'en

saurait bon gré et que ce serait vous faire plaisir à vous-même. J'ai l'honneur de vous adresser pour l'Académie, à qni vous voudrez bien offrir mes respects très humbles, la lettre que lui écrit notre compatriote. Il vient de me l'envoyer, elle a quasi la forme et le style oratoire, et il me paraît que, pour ne pas multiplier les êtres, il a cumulé la demande et le remerciement.

Il se porte à merveille, toujours aussi gai, aussi bon homme que jamais, et, de plus, parfaitement honnête homme. Ce dernier talent est un de ceux que la nature n'a pas donné à tous les gens de son métier » (1).

On ne fut pas obligé d'employer la violence pour faire entrer l'abbé Leblanc à l'Académie ; bien au contraire, on dut se faire violence à soi-même pour l'accepter. La chose mérite d'être contée brièvement. L'abbé Leblanc ne voulait être reçu académicien qu'au même titre que Voltaire, Crébillon, Buffon, comme académicien pensionnaire. Il se croyait à cet honneur autant de droits qu'eux-mêmes ; n'avait-il pas été le premier à chanter, dans des vers adressés au président Bouhier, l'espérance de voir se fonder à Dijon une Académie ? Mais ici, on n'avait pas de son mérite et de son caractère l'estime qu'il en avait lui-même. Qu'on lise ce jugement de Ruffey, qui résume l'opinion courante :

La famille était au-dessous du médiocre ; son père après avoir exercé quelque temps l'office de commis dans un greffe du Parlement, manquant de fortune, prit l'emploi de geôlier de la Conciergerie. Ce père très borné, et pensant bassement, était incapable de lui donner aucun principe

(1) Cette lettre a été communiquée à l'auteur par M. L. Mallard.

d'éducation ; il gourmanda la jeunesse de son fils avec une sévérité mal entendue, qui contribua à augmenter la dureté naturelle de son caractère...

M. l'abbé Leblanc se fit connaître avantageusement par un recueil d'élégies qui furent vivement critiquées par M. Michault qu'il avait cru son ami ; quelques années après, il donna au Théâtre-Français sa tragédie d'Aben-Saïd, qui lui procura de la réputation. Ses ennemis ont prétendu que cette pièce n'était pas de lui, mais de M. le comte de Nocé, qui le logeait ; d'autres ont dit qu'il n'en avait fait que les vers. Ces bruits ont été autorisés par sa conduite, n'ayant fait depuis aucune autre pièce de théâtre, et même rien qui valût cet ouvrage...

Il a fait une étude particulière de la connaissance des tableaux : il composa deux brochures sur l'*Exposition au Louvre*, de ceux de nos peintres en 1747 et en 1753, où il parle en homme instruit ; la réputation de ses talents, en ce genre, lui devint utile ; il fut consulté et chargé par des amateurs opulents de l'achat de tableaux d'un grand prix dans les ventes qui s'en faisaient ; outre les présents qu'il en reçut, cela lui donna occasion de brocanter incognito. Il composa un cabinet précieux de tableaux et autres meubles de goût que M. de Ruffey, au bout de douze ans, trouva entièrement changé et renouvelé...

Les défauts de M. l'abbé Leblanc étaient des défauts de son caractère plutôt que de son cœur. Il était serviable, bon ami, et honnête homme...

M. de Ruffey fut un jour témoin de la férocité de son caractère ; se promenant avec lui au Palais-Royal, l'abbé Desfontaines le salua en passant et lui dit qu'il était son serviteur. L'abbé Leblanc lui répondit : « Et moi, je ne suis pas le serviteur d'un coquin comme vous ». C'est cette dureté qui lui a fermé depuis vingt ans la porte de l'Académie française, les académiciens craignant les ruades d'un tel confrère. Il a remué ciel et terre pour cet objet ; le crédit de M. de Buffon, de M. de Cossé, de Mme de Pompadour même, n'a pu lui obtenir ce qu'il désire si ardemment.

Fut-il plus heureux dans sa candidature à l'Aca-

démie de Dijon? qu'on en juge. Il avait pour protecteur le marquis du Terrail, qui sollicita pour l'abbé une place d'académicien. Ruffey, son parent, vit là un moyen d'accroître le prestige de l'Académie, moins par la notoriété plutôt fâcheuse de l'abbé que par l'argent que celui-ci pourrait rapporter. Voici le petit marchandage que proposait Ruffey :

Si l'Académie de Dijon avait une aussi haute idée de M. l'abbé Leblanc qu'il en a lui-même de son mérite, elle n'hésiterait pas à lui donner les places les plus éminentes; mais comme nul n'est prophète en son pays, il a beaucoup perdu à y être connu ; il a eu la maladresse d'afficher la religion à la mode, un orgueil révoltant, un mérite factice, soutenu de son seul témoignage, une haine cynique et méprisante contre tout ce que la littérature a de plus grand et de plus respectable, et surtout contre nos plus illustres Bourguignons, un ton imposant et décisif sur les matières dont il était le moins instruit, enfin un grand mépris pour l'Académie, aux séances publiques de laquelle il a dédaigné d'assister; qu'il n'est pas étonnant que cette compagnie ne veuille pas se prêter à déroger en sa faveur à ses usages, comme elle a fait pour M. Piron dont elle connaît la simplicité et la bonhomie, et dont elle a la haute idée qu'il mérite, confirmée par le public et par le choix de l'Académie française dont le seul cagotisme de M. de Mirepoix l'a exclu.

Votre amitié pour l'abbé Leblanc vous fera peut-être trouver ce portefeuille trop chargé, mais j'avoue à regret qu'il est dans la vérité, et que pour l'aimer, encore comme je fais, je suis obligé de faire abstraction de ces idées si antipathiques à mon caractère.

Vous jugez que j'ai un assez grand crédit dans l'Académie pour la déterminer aux prétentions de l'abbé : il est vrai qu'elle m'a quelques obligations, quand ce ne serait que celle de lui avoir procuré l'honneur de vous posséder, mais je vous avoue que les tentatives que j'ai faites à ce sujet

n'ont pas réussi et qu'elle m'a prié de ne la pas exposer au ridicule que lui attirerait à Dijon, et peut-être à Paris, une telle démarche, ne se croyant pas faite pour servir la vanité d'un homme qui n'a point d'envieux, mais beaucoup d'ennemis, qu'il s'est fait par la dureté de son caractère qui lui a fermé la porte de l'Académie française ; qu'elle voit clairement n'aspirer à ce titre honoraire ni par amour pour les lettres et pour se rendre utile à sa patrie, mais par la seule envie de faire croire à quelques sots qu'il est au niveau de Voltaire, Crébillon, de Buffon, etc. L'Académie lui a fait offrir la place d'académicien non résident qu'elle juge avec tout Dijon lui convenir ; il ne doit pas dédaigner de se trouver placé à côté d'un grand Rameau, dont la postérité parlera encore avec les plus grands éloges, quand elle aura oublié jusqu'au nom de l'abbé Leblanc.

Ainsi je ne vois point à réussir dans cette affaire que dans le cas où l'abbé Leblanc paraîtrait avoir rendu quelque service signalé à l'Académie de Dijon : la reconnaissance le ferait dépouiller de ses préjugés, le justifierait dans l'esprit de ses concitoyens.

Vous pouvez, si vous l'aimez, le mettre à même de réussir, l'envie de contribuer à votre gloire et d'immortaliser votre nom et votre amour pour les lettres m'en a fait naître l'idée, et votre grande fortune vous met en état de l'exécuter. Il s'agirait de fonder un prix annuel de 400 francs dans l'Académie de Dijon et de lui écrire que c'est par le conseil de M. l'abbé Leblanc que vous lui faites cette faveur (1).

Le marquis du Terrail, heureux d'obliger en même temps l'Académie et son protégé, fonda le prix demandé et attendit le bon résultat de sa générosité. Il tarda un peu, car on ne pouvait se résigner à voir l'abbé Leblanc prendre place parmi

---

(1) Lettre inédite de Ruffey au marquis du Terrail (sans date) communiquée à l'auteur par M. L. Mallard.

les honoraires. Le marquis de la Tour du Pin, dont l'avis faisait autorité, s'en tira en vrai diplomate. Il proposa, pour sauvegarder la dignité de l'Académie et la reconnaissance qu'elle devait à son bienfaiteur, de lui envoyer une patente académique pour qu'il la remplît lui-même du nom de celui qu'il lui plairait. C'est à ce titre humiliant que l'abbé Leblanc fut admis parmi les honoraires de l'Académie.

Une mésaventure à peu près semblable advint à Poinsinet, l'auteur connu du *Cercle*, qui fut admis à l'Académie, malgré l'avis de Richard de Ruffey ; il n'y demeura pas longtemps, et fut rayé des listes. Ruffey conte ainsi son histoire :

M. Poinsinet le jeune était connu à Paris par plusieurs ouvrages, mais encore plus par ses ridicules ; il avait fait connaissance avec M. de Ruffey chez M. de Voltaire qui, au retour d'un voyage d'Italie, l'avait reçu chez lui par bonté, et lui donnait, depuis cinq mois, un asile contre l'indigence, bienfait qu'il paya d'insolence et d'ingratitude. M. Poinsinet revint jusqu'à Lyon dans l'équipage de M. de La Marche, avec M. de Ruffey, à qui il écrivit, cinq ans après, de le faire agréer par les magistrats de Dijon, pour composer les paroles d'un divertissement à l'honneur du prince de Condé qui devait tenir les Etats de Bourgogne. Malgré leur refus, M. Poinsinet vint à Dijon, fit jouer sa pièce par les comédiens en présence du prince ; il avait fait précédemment des tentatives pour entrer à l'Académie de Dijon, à laquelle il avait envoyé son poème sur l'Inoculation ; se trouvant dans cette ville, il s'intrigua pour y être reçu. M. de Ruffey, qui connaissait le sujet, fit ce qu'il put pour s'y opposer ; il en écrivit à M. Fleutelot, qui n'eut pas le courage de le seconder, surtout quand on eut publié que M. le prince de Condé le désirait. M. de Frasans avança cette imposture, M. de Morveau l'appuya ; M. de La Tour du Pin ne la démentit

pas; il fut élu, contre toutes les règles, dans le cabinet de la salle des assemblées publiques, pendant l'absence de M. de Ruffey, député auprès du prince, avec une partie des académiciens.

M. Poinsinet ne manquait pas d'esprit et de talent; il a fait quelques bons ouvrages, entre autres, la petite pièce du *Cercle*, qui a fait dire de lui qu'il avait écouté aux portes de la bonne compagnie, mais il était sot et organisé pour faire des sottises. Sa crédulité n'avait rien d'égale: on lui promit un jour de le rendre invisible, il se crut tel et agit en conséquence; une autre fois, on le flatta d'obtenir la charge d'écran du Roi, et pour s'initier et s'accoutumer aux fonctions de cette charge, on le faisait tenir debout devant un grand feu qui lui brûlait les jambes; mais ce qu'il a fait de pis, c'est d'abjurer sa religion dans un cabaret, entre les mains d'un faux envoyé du roi de Prusse, qui lui promettait à ce prix une place de secrétaire chez ce prince. De pareils traits, sus de tout Paris, le faisaient universellement mépriser.

M. Poinsinet indisposa l'Académie en prenant le titre d'académicien de Dijon, dans ses ouvrages les plus médiocres, et refusant de se soumettre au statut qui ordonne qu'on sera tenu de lui communiquer l'ouvrage où on a dessein de prendre ce titre, afin d'obtenir son agrément à ce sujet. Mais ayant eu un procès... (contre une fille publique, pour une montre prise en gage), l'Académie, à la réquisition de M. l'ancien évêque de Troyes, raya son nom des listes de l'Académie.

Peu de temps après, M. Poinsinet étant parti pour l'Espagne, avec une troupe de comédiens français, se noya en se baignant dans le Guadalquivir.

Cette année 1766 marque dans l'histoire de l'Académie comme une des plus brillantes. Le prince de Condé y fut reçu en grande pompe et présida la séance publique. « Le prince fut placé sur une estrade, à la tête du Bureau; il vint, accompagné de sa garde et des officiers de sa mai-

son : une partie de la noblesse le suivit. Les évêques de Dijon, d'Autun, d'Auxerre, de Chalon, de Mâcon assistèrent à cette assemblée, ainsi que les personnes des deux sexes les plus qualifiées ; on n'y entra que par billets, pour éviter le tumulte. » Le buste du prince fut placé dans la salle des séances : Richard de Ruffey composa et lut cette allégorie « qui fut applaudie du public et du prince même » :

LA VIGNE ET LE LAURIER

Une vigne rampait sans force et sans vigueur,
Plantée en un climat fertile ;
Son cep peu cultivé souvent était stérile
Ou portait des fruits sans saveur ;
Il gémissait de paraître inutile.
Auprès d'elle un jeune laurier
Elevait dans les airs ses branches triomphantes.
Chéri des dieux, il offrait au guerrier
Mille couronnes florissantes.
De cette vigne il eut pitié ;
Vers elle il inclina sa tête glorieuse.
Et l'honorant d'une tendre amitié,
Lui permit d'appuyer ses branches tortueuses,
D'embrasser ses brillants rameaux,
De croître sous son ombre à l'abri des orages,
Et de jouir des avantages
Que le ciel accordait à l'arbre des héros.
O prodige ! bientôt cette plante débile
De pampres verdoyants décora nos coteaux,
Chacun d'une culture utile.
Lui prêta le secours par d'assidus travaux.
Chaque année en son sein apporte l'abondance,
Augmente la valeur de ses fruits précieux,
Et lui procure l'espérance
De fournir du nectar aux dieux.

De la reconnaissance acceptez cet hommage.
Prince! de notre sort cette vigne est l'image,
Et l'univers a décidé
Que l'arbre des héros est l'arbre de Condé (1).

Après les beaux jours, l'orage. On venait de réformer les statuts et d'imposer un travail aux pensionnaires qui, jusque-là, se contentaient de l'honneur. Ruffey avait été l'âme de ces réformes. Une cabale s'ourdit contre lui ; le parti des mécontents s'était grossi ; Ruffey était las de toujours lutter et prit le parti de fuir devant la tempête, mais non sans dignité. Il donna sa démission de vice-chancelier et se retira sous sa tente. Ce fut de Brosses qui le remplaça au fauteuil, et qui, deux ans après, en 1772, fut nommé chancelier.

Mais le but était atteint. L'Académie, complètement restaurée, pouvait poursuivre en paix sa destinée. Elle ne se départit cependant que fort peu de sa première ligne de conduite. La physique et les sciences naturelles y tinrent toujours une très grande place ; les questions de morale y furent peu à peu remplacées par les éloges des hommes célèbres (2) : l'éloge de Bayard, en 1769, afin de

(1) *Histoire secrète de l'Académie*, par Richard de Ruffey.

(2) La première idée de ces éloges prit naissance dans la Société Ruffey. On lit à la date du 14 juin 1751 (premier registre manuscrit) : « M. de Brosses proposa aussi à la Société de travailler distributivement aux éloges des hommes illustres de notre ville ; il indiqua les douze suivants ; le pr. Bouhier, Bossuet, évêque de Meaux, Philibert de la Mare, Longepierre, Pierre Palliot, Hubert Languet, Lenet, procureur général, Charles Fèvret, Saumaise, La Monnoye, le marquis de Mimeure, le maréchal de Chamilly. M. l'abbé Joly dit que l'on pouvait joindre a ces grands hommes le maréchal de Vauban, gentilhomme de la province ; M. Michault s'offrit à lire un mémoire sur la vie de Pierre Palliot. »

plaire au marquis du Terrail, son descendant ; l'éloge de Bossuet (1), en 1772, qui valut un prix à l'abbé Talbert (ce même abbé avait déjà remporté le prix contre J.-J. Rousseau, en 1754, pour un discours sur l'*Inégalité des conditions)* ; l'éloge de Saumaise, en 1778.

Richard de Ruffey ne restait pas inactif. Il ne se mêlait plus aux travaux de l'Académie, mais il en parlait souvent, dans ses lettres à Buffon, comme d'une personne qu'on a aimée et qu'on regrette. Buffon était pour Ruffey l'ami de la première heure. Ils avaient le même âge, les mêmes goûts, le même désir du noble et du grand, le même esprit d'ordre, mais la longue patience qui était le génie de l'un manquait totalement à l'autre ; celui-

---

(1) Le président de Brosses, à qui furent soumis les éloges de Bossuet, a porté sur le travail du chanoine Talbert le jugement suivant (bibl. div. F. Baudot, n° 227, f° 61 et Foisset, le pr. de Brosses, p. 352) :

« ...L'écrivain ne manque pas de pensées. Il a de l'esprit et il cherche péniblement des tournures spirituelles. Il se fatigue aux transitions et n'en est pas moins décousu. Il s'exhale beaucoup en généralités et en topiques qui fournissent tant qu'on veut, et remplissent un discours quelconque. Il y a plusieurs bons endroits et même vigoureux. L'auteur paraît être quelque jeune ecclésiastique, homme d'esprit, mais qui n'est pas exercé à écrire, qui croit qu'il faut faire le rhéteur ou le déclamateur, qui emploie des figures très communes, qui se bat les flancs pour avoir un peu froid, qui ignore qu'un éloge historique ne doit pas avoir la forme d'un panégyrique ou d'une oraison funèbre, que ce n'est pas la manière de Gaillard qu'il faut prendre, mais celle de de Boze, qu'il doit contenir des faits personnels plutôt que des dissertations ou des déclamations et faire également connaître l'homme aussi bien que l'auteur et le prélat. Mais ce que j'y trouve le plus à redire, c'est que le discours ne donne, dans sa tournure étudiée, pas la moindre idée de l'éloquence sublime, mâle, rapide et négligée, du puissant génie de Bossuet, rien n'étant plus opposé à sa grande manière que le petit esprit cherché qu'on emploie ici presque partout. » (Son avis est de ne pas donner le prix à ce travail, il faut le garder « pour un ouvrage au-dessus du médiocre »).

ci n'avait que les longs espoirs, celui-là les vastes pensées ; les sciences, pour Ruffey, comme d'ailleurs aussi les lettres, n'étaient qu'affaire de mode ; il se piquait d'être universel, il tournait agréablement les vers, savait parler avec élégance de la vanité et de l'amour, dans le ton de La Rochefoucauld, mais la phrase est trop solennelle, le vêtement trop somptueux pour la pensée ; il observait avec justesse, choisissait avec goût ; comme presque tous les Dijonnais de son temps, il savait amasser, mais non réunir. Et ce qui lui manquait, c'est ce qu'il appréciait le plus en Buffon et qu'il nommait « la profondeur ». Aussi était-il fier d'être associé aux découvertes de son ami. Buffon faisait, à Montbard, des expériences pour vérifier l'hypothèse de Franklin, identité de la foudre et de l'électricité, et il engageait Ruffey à les répéter : « Nous faisons tous les jours de belles expériences sur le tonnerre ; c'est moi qui les ai fait connaître et exécuter le premier ; si vous avez dessein de les répéter, vous n'avez qu'à faire élever dans votre jardin une perche de vingt ou trente pieds de hauteur (1), etc. » Il lui envoie un microscope pour l'étude des infiniment petits, les différents volumes de l'Histoire naturelle au fur et à mesure de leur publication. C'est un échange continuel d'observations scientifiques que Ruffey sollicite, qu'il vérifie lui-même, et dont il entretient sa Société. Buffon se livre-t-il à des expériences sur les miroirs ardents, Ruffey les chante

(1) Nadault de Buffon. *Correspondance de Buffon*, t. I, p. 56. Paris 1860.

en vers (1). Il ne fut même pas étranger à la composition du *Discours sur le style*. Buffon venait d'être élu à l'Académie française et devait y être reçu le 25 août 1753. Le 4 juillet, il écrit à Ruffey : « Je ne sais pas trop encore ce que je leur dirai. » Quinze jours après, le discours était terminé. Son premier soin fut de l'expédier à son ami, pour qu'il lui en mande son avis. Ruffey le lit, en prend des extraits, et le renvoie à Buffon avec des remarques. Une seconde rédaction s'impose : « 7 août 1753. J'ai fait quelques changements à mon discours, et, entre autres, j'ai ôté le *considéré* et *considérable* dont, en effet, on pouvait faire une mauvaise épigramme (2). » Buffon soumet de nouveau son discours à Ruffey, qui en garde une copie et le retourne, sans doute avec de nouvelles observations. Nous avons retrouvé cette seconde rédaction complète. Il est curieux d'y suivre les tâtonnements du style de Buffon, dans un discours où il donne des leçons de style (3). On n'y rencontrera pas le mot célèbre : « Le style est l'homme même », qui dut être trouvé peu de temps avant que le discours fût prononcé. On y verra comme la pensée se précise, tout en se dé-

---

(1) Mercure de France. Année 1747.

(2) N. de Buffon. Correspondance de Buffon, t. I, p. 63.

(3) Surtout si l'on se rappelle ce mot de Ste-Beuve (*Causeries du lundi*, t. IV, p. 361). « Il attribuait le génie à la continuité de la pensée sur un même objet, et il voulait que la parole en sortit comme un fleuve qui s'épand et baigne toutes choses avec plénitude et limpidité. *Il n'a pas mis dans ses ouvrages un mot dont il ne peut rendre compte* ». Nous donnons a l'appendice, n° 9, cette seconde rédaction qu'on pourra comparer avec la première et avec la rédaction définitive.

veloppant, comme les nuances de l'idée ont varié, bien que le fond reste le même. On saisit là sur le vif sa manière d'écrire, sa précision, sa délicatesse ; c'est une excellente leçon de choses, faite par un écrivain qui mettait un soin infini à bien écrire, et sur une matière où il donne à la fois les règles et le modèle.

Ils conversèrent longuement entre eux de cette école de dessin qui se fonda à Dijon, sous le patronage de l'Académie, et qui, à ses débuts, comptait 250 élèves ; plus tard, des expériences sur les ballons, de l'installation d'un observatoire. Ruffey, au temps où il dirigeait les travaux de l'Académie, avait songé à placer un observatoire dans la tour du *Logis du Roi*, mais les ressources de l'Académie étant insuffisantes, il dut renoncer à son projet. Il écrivait : « Dijon, étant presque au centre du royaume de Bourgogne, passant pour la plus élevée des provinces, s'y trouvant au milieu des contrées dont les eaux s'écoulent dans les deux mers, un observatoire y serait utilement placé, et la correspondance suivie de ses astronomes avec ceux de Paris et de Marseille pourrait contribuer au progrès de l'astronomie. Mais cet établissement est actuellement au-dessus des forces de l'Académie. Cette tour est une pierre d'attente qui pourra s'employer un jour, quand la libéralité de quelque bienfaiteur zélé aura mis cette compagnie en état d'acquérir les instruments nécessaires et de fournir aux dépenses qu'entraîne un établissement de cette importance. » Son vœu se réalisa bientôt, et l'abbé Fabarel fut nommé directeur de l'Observatoire.

Mais la vieillesse était venue pour Richard de Ruffey : les luttes étaient toujours aussi ardentes au sein de l'Académie, il y assistait en témoin attristé ; il avait toujours au cœur le souvenir des mauvais jours et n'en parlait pas sans amertume. Aussi Buffon lui mandait-il : « 23 janvier 1786. Vous écrivez comme il y a quarante ans, et même avec plus de feu, surtout en parlant des troubles académiques, dont je n'entends parler qu'avec peine. Ce n'est pas que j'excuse Morveau, ni Maret (1), mais leurs parties adverses ont aussi quelque tort, et si vous n'étiez pas si fâché, vous pourriez peut-être les concilier. Cette bonne œuvre serait digne de vous, mon cher Président. Songez que c'est un édifice que vous avez bâti, et qu'il est presque de votre honneur de ne pas le laisser tomber en ruine (2). »

Cette année fut pour lui la dernière. Déjà approchait le moment dont Buffon, à son lit de mort, disait : « Je vois venir un mouvement terrible, et personne pour le diriger. » Il n'eut pas la tristesse de voir son fils emporté par la tourmente révolutionnaire, sa bru devenir folle, à la suite de ce malheur, s'il eut celui d'assister impuissant à la désastreuse odyssée de sa fille, Mme de Monnier, séduite par Mirabeau, et terminant sa vie par le suicide (3).

---

(1) Ceux-ci s'étaient mis à la tête du parti des mécontents et menaient une vive campagne contre Ruffey.

(2) N. de Buffon. *Correspondance inédite de Buffon*, t. II, p. 211.

(3) On sait que Mirabeau, enfermé au fort de Joux pour dettes, sur l'ordre de son père, s'évada, gagna la Suisse avec Mme de Monnier, puis revint avec elle en Bourgogne où on l'arrêta. Il fut interné au château

« Toutes les compagnies sont bien difficiles à conduire, lui écrivait Buffon, et je sais par ma propre expérience que le zèle et les bonnes intentions nuisent souvent plus qu'ils ne servent... Je ne croyais pas qu'on eût d'aussi graves torts avec vous, vous qui ne voulez que le bien, et avec qui il est si facile de vivre. » Ruffey fit la fâcheuse expérience qu'il est plus difficile de commander que d'obéir, surtout à des Bourguignons. Il a porté sur eux un jugement qui montre qu'il les connaissait bien ; pourquoi, après avoir compris si finement leur caractère, n'avoir pas su apporter plus d'adresse ou de modestie à les diriger ? « L'expérience a appris que le génie des Bourguignons était peu favorable à tout établissement utile, leur esprit peu souple et porté à la raillerie, l'envie qui les domine les engage à blâmer les meilleures choses, à jeter du ridicule sur ceux qui s'élèvent ou se distinguent par leur mérite, et à travailler souvent à leur nuire ; ce qui a occa-

---

de Dijon avant d'être conduit à Vincennes. Le prince de Condé écrivit à ce sujet au gouverneur (bibl. div. F. Baudot, 231, t. I, f. 459). « Paris, 1er avril 1776. J'ai reçu la lettre du 22 du mois dernier par laquelle vous me marquez que M. le comte de Mirabeau fils a été constitué prisonnier au château de Dijon, en vertu d'un ordre du roi, qui vous a été remis par le prévôt général. Je ne doute pas que vous ne preniez les précautions nécessaires pour éviter qu'il ne parvienne à s'évader, comme vous me marquez qu'il a fait du château de Joux ». Mme de Monnier demeura à Vincennes, où elle se consacra à l'éducation de l'enfant qu'elle eut de Mirabeau, le père se faisant, pour sa fille, maître d'école et composant des grammaires à son usage. Le comte de Mirabeau se relâcha de sa vigueur à l'endroit de son fils, qui abandonna du même coup Vincennes et Mme de Monnier : celle-ci abandonnée, restée seule après la mort de sa fille, se tua de désespoir.

sionné le proverbe satirique qui qualifie les gens de ce caractère de *cousins de Bourgogne* (1). »

Il s'est jugé lui-même avec une certaine impartialité, et nous ne saurions mieux faire, pour le louer agréablement, que de donner le portrait peint par lui de cet homme de goût, qui est lui-même, et qui résume assez bien l'esprit du provincial au XVIIIe siècle, son amour des lettres et des sciences, son esprit inquiet et curieux, son désir des nouveautés, des récits de voyages, sa verve moqueuse, libre de préjugés, son dévouement à sa province et à la patrie, ses idées un peu superficielles qui ne lui permettaient pas de prévoir les grands événements qui se préparaient, vivant heureux dans sa bonne ville de Dijon, et ne cherchant pas à en sortir ; au demeurant, l'honnête homme qui, avec des livres et des amis, trompait les ennuis de sa charge, se consolait de ses mécomptes, et qui, fier de son rang, pouvait s'en prendre beaucoup à lui-même, et un peu aux autres, de n'avoir pu réaliser tout le bien qu'il avait rêvé :

M. de Ruffey, malgré les passions de la jeunesse dont il n'a pas été exempt, a toujours eu un goût marqué pour l'étude et les sciences ; elles lui ont servi de consolation et de remède contre l'oisiveté, comme il n'avait pas l'esprit et le jargon de la frivolité nécessaire pour paraître agréable, réussir dans le monde, et amuser les femmes qui y donnent le ton. Ayant aussi peu de goût pour le jeu qu'il regardait comme le passeport des sots, il a toujours préféré la retraite de son cabinet aux amusements des sociétés brillan-

---

(1) *Histoire secrète de l'Académie.*

tes où sa naissance et son rang l'appelaient souvent malgré lui. Quelques raisons politiques entraient dans son plan de conduite. Forcé par le dérangement des affaires de son père à les rétablir par une noble économie, il évitait volontiers les occasions de dépenses que le commerce habituel du grand monde rend nécessaires ; il s'était fait le système de ne se piquer de rien, en observant cependant les bienséances autorisées par l'usage.

Ami de la liberté et de la vérité, ennemi de toute contrainte et de toute bassesse, il souffrait impatiemment le commerce des sots et des gens peu spirituels ; il les fuyait et ne prenait aucun soin de leur cacher l'ennui qu'il en essuyait. Sa franchise sur leur compte allait souvent jusqu'à l'indiscrétion. Sa probité, peut-être trop austère, lui faisait tenir la même conduite à l'égard des malhonnêtes gens qu'il ne ménageait pas davantage, ce qui lui attirait des ennemis; mais il se croyait honoré de leur haine; il s'applaudissait de leur avoir déplu.

Cette fermeté de caractère, l'honneur, le désintéressement, la noblesse des sentiments dont il se piquait, vertus passées de mode dans ce siècle mercenaire, rendaient M. de Ruffey peu propre à la société actuelle, où le vice même est préféré et trop souvent accueilli, pourvu qu'il sache amuser et se rendre utile. Ces vertus antiques lui donnèrent du ridicule et la réputation d'un homme singulier qui prétendait s'élever au-dessus des autres et les critiquer par sa conduite ; elles lui procurèrent quelque estime, mais ne le firent point arriver ; il eut souvent lieu de s'en apercevoir, ce qui augmenta son goût pour la retraite et son amour pour les sciences et les lettres, qui ne lui offrirent que des agréments vrais et solides et une sûre ressource contre l'ennui.



CONCLUSION



CONCLUSION

De cette brillante période littéraire il faut avouer qu'il reste plutôt de grands souvenirs que de grandes œuvres ; les plus durables ne sont pas signées de noms illustres.

Le président Bouhier prolongeait, dans la première moitié du XVIII[e] siècle, les études du XVII[e]. Il ne devait pas avoir le même regret que Voltaire écrivant à d'Olivet : « Que faisais-je au collège, quand vous aviez la bonté de former mon esprit ? Que me faisiez-vous lire et apprendre par cœur, à moi et aux autres ? Des poètes, des historiens, des philosophes. Il est plaisant qu'on n'ose pas exiger de nous, dans le monde, ce qu'on a exigé dans le collège, et qu'on n'ose pas attendre d'un esprit les mêmes choses auxquelles on exerce son enfance (1). » Bouhier s'en tint toute sa vie, avec

---

(1) Voltaire. Correspondance, t. II, p. 302, année 1738, éd. Baudouin 1827.

son maître et ses amis, aux choses de son enfance : les travaux d'érudition occupèrent leurs loisirs. Ce n'est pas qu'ils soient restés étrangers à leur temps ; grâce à Bouhier et à ses correspondants, ils furent merveilleusement informés du moindre événement littéraire ; mais renfermés dans leur ville, s'ils écoutaient les bruits du dehors, c'était moins pour se distraire que pour apprendre ; chaque lettre devait apporter avec soi son utilité ; quand de Brosses écrit d'Italie à Bouhier, c'est une dissertation sur le Vésuve qu'il lui adresse. Chacun avait choisi son œuvre, une œuvre unique pour toute sa vie ; il y travaillait chaque jour, et mourait quelquefois à la tâche ; mais ils mirent dans le travail plus d'ardeur que d'ordre ; dire n'était rien, savoir était tout. Ne serait-ce pas là ce vice caché qui a rendu caducs tant de généreux desseins et de si importants travaux ? Après Bouhier, ne sera-ce pas le même reproche qu'on adressera au président de Brosses, à Richard de Ruffey et aux autres ? Et cependant le siècle avait marché, la vie littéraire de province s'était élargie. On aimait autant sa bonne ville de Dijon, mais on s'y cantonnait moins. De fréquents voyages à Paris ne tenaient pas lieu de correspondance, mais ajoutait à celle-ci cette élégance et ce bon ton que la science ne donne pas. L'historien du

président de Brosses insinue qu'un séjour plus prolongé du Président à Paris lui eût vite donné « cette susceptibilité d'oreille », ce « tact d'élocution », cet « art de la composition » qui lui manquèrent — à lui et aux autres, même à ceux qui firent de Paris leur résidence habituelle, Piron et Crébillon, par exemple, à qui l'on reprochait leur langage dur et quelquefois incorrect. Ce secret de l'écrivain qui veut être lu, ce secret qui n'est pas un don, mais le fruit de l'étude et d'un patient labeur, ne tourmenta pas ces consciencieux ouvriers que furent les Dijonnais du XVIII[e] siècle. Ils s'en souciaient peu ou pas du tout.

Peut-être n'en eurent-ils pas le loisir, car beaucoup d'entre eux, et les meilleurs, vécurent dans un temps où la vie parlementaire et politique fut fort agitée : malgré eux, ils se trouvèrent mêlés à des événements où leur esprit frondeur éprouva de vives joies, si la littérature n'y trouva pas toujours son compte. Et cependant, pour consoler des lettres de cachet et des ennuis de l'exil, la littérature était devenue véritablement fort aimable. On ne demandait plus à l'humaniste que d'être un homme de goût. Et Michault, qui connaissait son temps et sa ville, le lui reproche, non sans amertume : « Ce n'est pas qu'aujourd'hui les sciences y (à Dijon) soient fort cultivées, il faut l'avouer

ingénuement ; on y voit principalement régner le goût d'une littérature aisée et superficielle ; on s'y amuse bien plus à voltiger sur les fleurs du bel esprit qu'on ne s'y occupe à recueillir les fruits d'une étude sérieuse ; on y chérit les lectures où le divertissement a plus de part que l'instruction, et nos curieux philologues rassemblent beaucoup plus de livres que nos vrais savants, qui se bornent ordinairement à une petite quantité de volumes bien choisis, et dont ils font un utile et excellent usage. Mais peut-être aussi n'est-ce point un vice local ? Peut-être ai-je tort d'imputer particulièrement à mes concitoyens une façon de penser qui, dans le siècle où nous sommes, leur est commune avec toutes les villes du royaume ; on a banni du commerce de la littérature tout ce qui a tant soit peu l'air de pédanterie ; on y a introduit cette politesse autrefois si peu connue des savants, et qui doit faire le premier trait de leur éloge. Ce changement est sans doute avantageux. Mais un autre inconvénient n'a-t-il pas succédé à celui auquel on s'est efforcé de remédier ? N'a-t-on pas énervé la science en la polissant ? C'en est donc fait, on a proscrit ces mœurs dures et sauvages qui faisaient le caractère des savants en *us*, mais qu'en est-il arrivé ? De peur de contracter, par la solitude du cabinet, cet air sec et ces ma-

nières farouches, dans la crainte d'émousser la pointe de l'esprit en l'appliquant à des matières abstraites, et d'appesantir son imagination en chargeant sa mémoire, on a perdu entièrement le goût de l'étude ; un travail assidu effraye et rebute ; on néglige les connaissances profondes, on s'en tient à effleurer les sciences, et l'on se contente enfin d'en avoir quelques légères teintures, plus jaloux de briller dans la conversation par de pétillantes saillies et par des phrases agréablement tournées, que d'y mettre du bon sens et de raisonner solidement. Peu de gens veulent faire les frais d'une application sérieuse, pour avoir un mérite qui n'est plus de mode. Le mal est devenu général, il est presque ridicule de savoir beaucoup et de bonnes choses. Peu s'en faut qu'on ne soit contraint de s'en cacher ; la modestie d'un vrai savant ne le met pas à couvert des railleries d'un petit maître bel esprit, et bientôt le seul persiflage fera fortune dans le monde ; aussi, la profonde érudition n'ose-t-elle déjà plus y paraître que sous des dehors dégagés, qu'avec des déguisements de mode (1). »

Ces mots n'ont rien d'une boutade ; mais nous

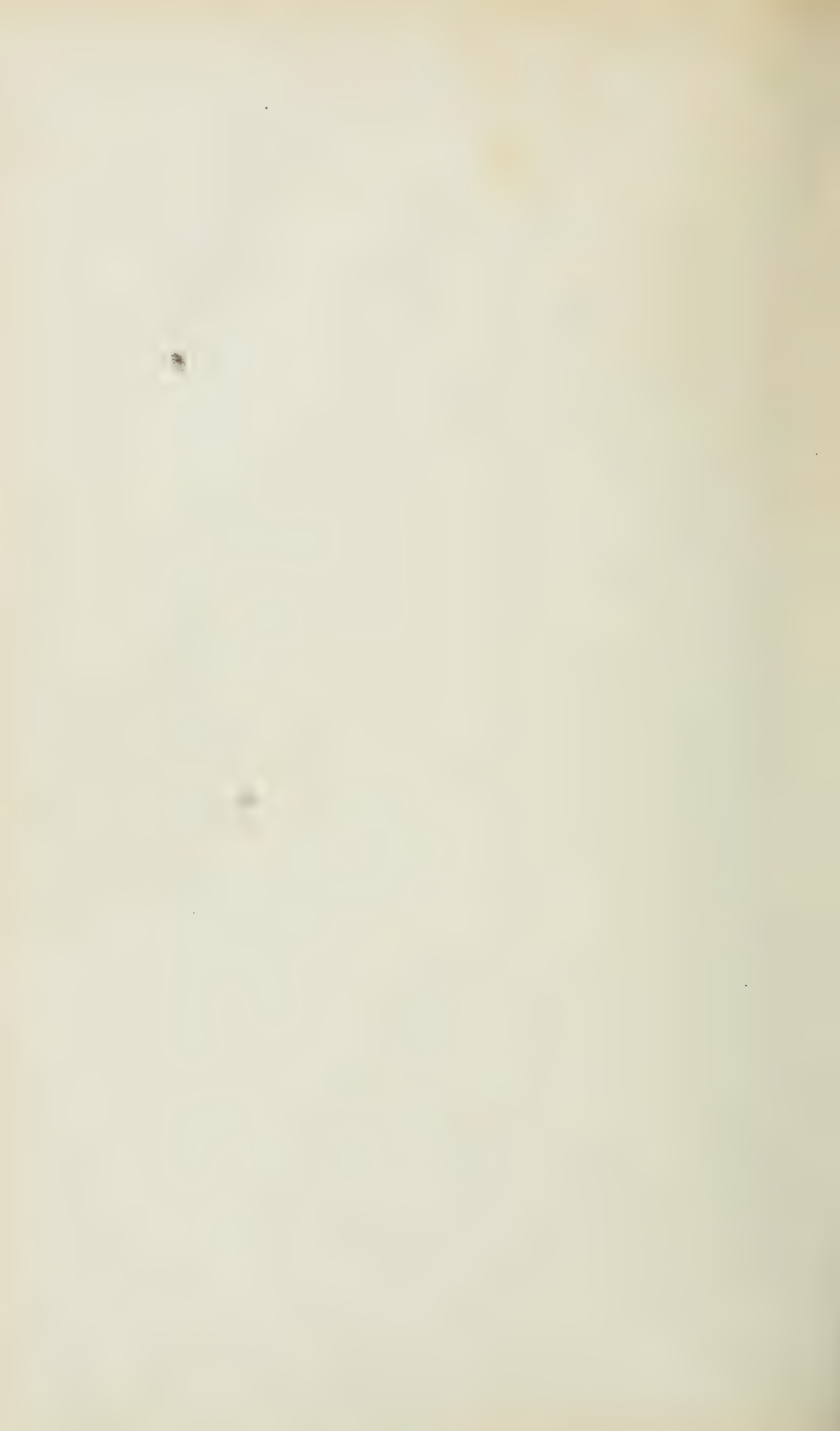
(1) Bibl. div. F. Baudot, n° 70, f° 7.

croyons qu'en les écrivant, Michault ne songeait qu'à médire de la seconde partie du siècle, Richard de Ruffey s'opposant naturellement dans son esprit au président Bouhier.

Il est bon toutefois, pour corriger ce jugement, de remarquer avec quel zèle louable les Dijonnais de ce siècle, gens de robe et gens d'église, s'occupèrent des choses de l'esprit ; ils se passionnèrent pour l'érudition, cela ne vaut-il pas mieux que de faire de la médiocre morale ? Ce ne furent sans doute pas des hommes de génie, mais un dieu leur avait créé des loisirs ; leur fortune et leur situation leur assuraient une heureuse oisiveté ; ils surent préférer les joies sévères du travail aux plaisirs faciles et vains des salons. Erudits sans pédantisme, hommes du monde qui avaient des lettres, ils conservèrent et accrurent le bon renom de leur ville ; ils lui assurèrent le bénéfice d'une haute culture intellectuelle par des œuvres et des institutions qui durent. On regrettera seulement que, s'ils ont introduit dans les habitudes ordinaires de la vie ce ton de politesse, ces relations courtoises, ce brillant esprit de conversation tant prisé à Paris, ils ne l'aient pas mis toujours dans leurs écrits : ils devinrent hommes de goût, sans être écrivains de goût. Ils en restèrent aux œuvres massives et lourdes qui, une fois conçues, dis-

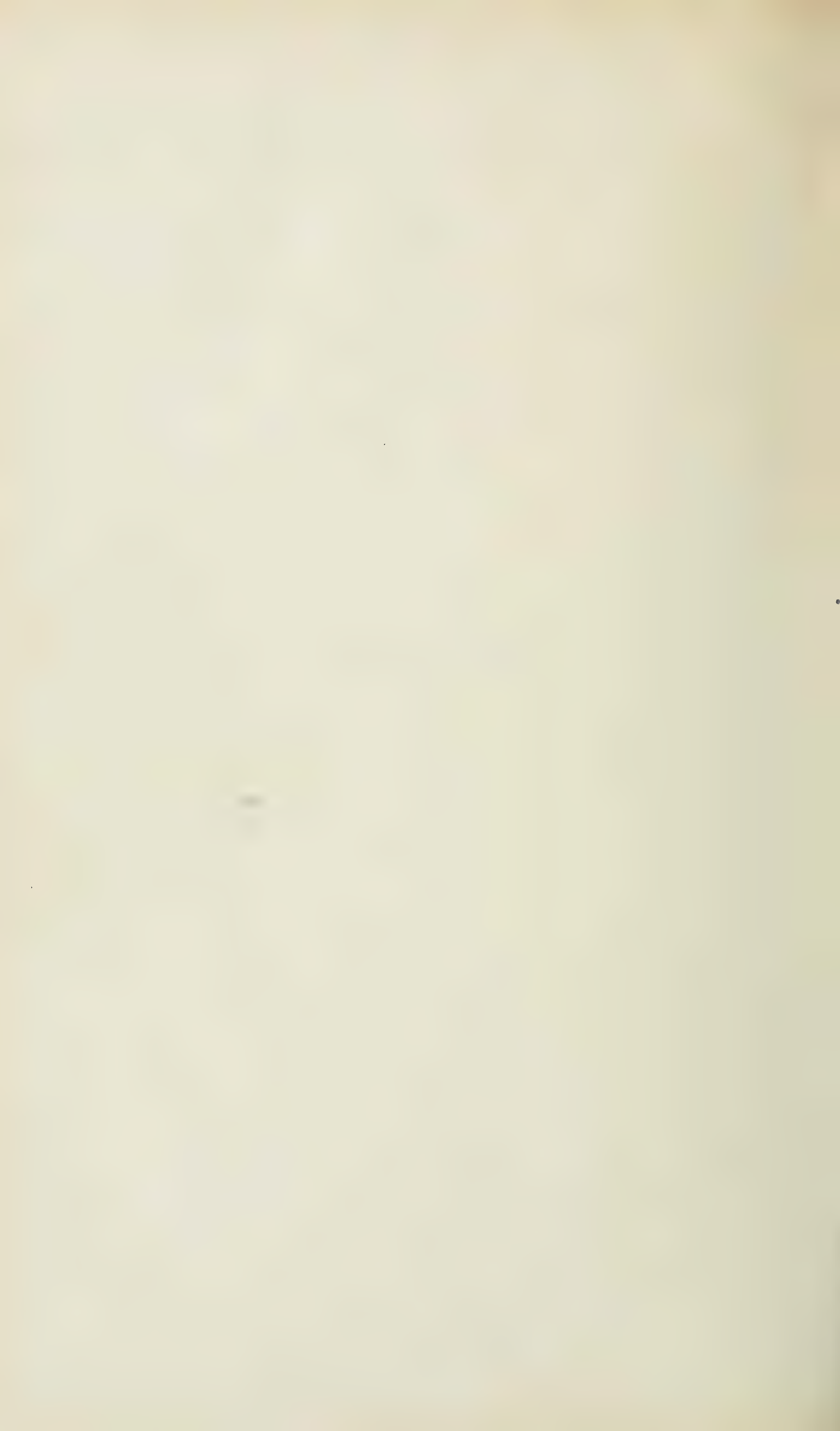
pensaient presque de penser. Dijon était la ville par excellence des bibliothèques, on y fit surtout œuvre de bibliographie. On réserva pour les salons ou les luttes quotidiennes les meilleures qualités de l'esprit bourguignon, cette clarté qui donne à la pensée un rayonnement intime, cette finesse pénétrante où il entre autant de malice que de gaieté, ce bon sens un peu bourgeois, mais si précieux, — et aussi cette éloquence chaude et mesurée qui sait plaire et toucher, si elle ne convainc toujours. C'était beaucoup d'appartenir à une ville où, comme le disait Voltaire, le mérite de l'esprit est une des qualités des citoyens, et, au XVIIIe siècle, les Dijonnais étaient encore supérieurs à cet éloge ; on peut regretter toutefois qu'ils n'aient pas mis plus d'eux-mêmes dans leurs ouvrages. Ce furent sans doute des auteurs de talent, on aurait voulu qu'ils fussent plus hommes.

———





APPENDICE



N° 1

COLLÈGE DES GODRANS

Mémoire pour l'établissement des nouveaux collèges.

(Archives départementales de la Côte-d'Or. — D. 19. Liasse).

Le citoyen attentif aux besoins de son pays profite des circonstances et prouve son zèle. Celle où nous nous trouvons étant des plus intéressantes, puisqu'il s'agit d'une meilleure éducation pour la jeunesse, quiconque cherche les moyens pour y parvenir peut être écouté. Sans se défier des lumières des magistrats, occupés à tant de choses pressantes, on leur aura toujours épargné un ouvrage épineux, si le projet qu'on soumet à leur examen, devenant utile, répond par là à l'intention de son auteur.

Dans plusieurs méthodes que l'on a données depuis peu, on a moins consulté les notions générales que les idées particulières des villes pour qui ces méthodes étaient faites. Dans les villes de guerre, on songeait principalement à l'école militaire; dans les villes de commerce, on ne cherchait qu'à faire des négociants, sans considérer que ces villes ne sont chacune qu'une portion de l'Etat et qu'il faut former les citoyens non pour une ville, mais pour l'Etat. Ce n'est donc pas précisément un militaire ni un commerçant qu'on doit former dès sa jeunesse, mais il faut disposer un jeune homme à s'instruire avec facilité, dans un âge plus mûr, de ce qui lui sera nécessaire pour remplir également tous les postes auxquels le sort ou l'Etat l'aura appelé. Ce n'est donc pas une éducation particulière, mais générale qu'il faut lui donner.

Pour remplir cet objet, il faut commencer par l'étude des belles-lettres, indispensable pour conduire aux autres sciences,

si utile aux mœurs et si essentielle aux agréments de la vie. Ensuite la philosophie, c'est-à-dire la morale telle qu'on doit l'apprendre, vient perfectionner l'esprit et le cœur, fait discerner le vrai du faux ou du subtil, éclaire l'âme sur ses devoirs et lui inspire l'amour de la justice sans lequel l'homme est si dangereux à la société. La géométrie et la physique disposent enfin à l'exercice des arts mécaniques, arts que nos besoins ont rendus les plus nécessaires, dont on ne peut guère recevoir dans sa jeunesse que des notions générales, que l'on trouve occasion de développer dans les différentes circonstances de la vie; la théologie fournit séparément des défenseurs à la religion, mais dans le cours des classes, la religion simple et non dogmatique perfectionne l'étude des mœurs en instruisant sur les vertus chrétiennes. On voit que la jeunesse, élevée ainsi par d'habiles maîtres, sera préparée à tout ce que le bien de la patrie ou la nécessité exigera d'elle.

Il s'agit, maintenant, de mettre dans un plus grand jour ce simple exposé : d'examiner les changements qu'on doit faire à la méthode gothique, si longtemps et si strictement suivie pour les études, de proposer une exécution facile et sûre pour le choix des professeurs.

L'expérience nous a appris que les enfants, en général, ne sont doués de cette intelligence qu'on nomme jugement qu'à l'âge de douze ans. On voit par là que toutes les peines qu'on prend pour faire de petits savants sont inutiles et même pernicieuses : inutiles, en ce que, avant douze ans, les enfants n'ayant que de la mémoire, ils la chargent, sans fruit, de choses qu'ils ne peuvent comprendre; pernicieuses encore à la santé, tous ces petits prodiges de science qu'on nous a donnés pour exemples de précocité n'ont pas vécu longtemps.

Tannegui Lefèvre, père de madame Dacier, suivant son traité d'éducation, avait appris à son fils le grec et le latin, et lui avait fait connaître, expliquer et apprendre tous les auteurs de ces langues. Le jeune homme savait tout cela à douze ans, et mourut à quatorze.

Une preuve de ce que je dis, c'est que, même dans un âge plus avancé, les gens qui ont beaucoup de mémoire ont fort peu de jugement, ce qui vient sans doute de la mauvaise éducation qu'ils ont eue.

Sans entrer dans une discussion qui, en devenant plus longue, ne persuaderait pas davantage les gens à préjugés, je ne donnerai qu'une observation que tout le monde a dû faire comme moi, c'est le dégoût que les enfants ont presque tous

pour l'étude avant un certain âge, dégoût fortifié, il est vrai, par la maladresse des maîtres et la méthode rebutante de leurs préceptes, mais naturel cependant, et que l'on ne peut vaincre que par l'artifice ou les châtiments.

Je poserai donc pour première règle, qu'il ne faudrait recevoir au collège aucun enfant avant l'âge de douze ans, pourvu qu'en y entrant, il sache lire, écrire et parler nettement sa langue et expliquer les premiers éléments de la langue latine; c'en sera assez pour sortir de la rhétorique à seize ans, aussi instruit et même mieux, par les raisons que j'ai données, qu'un autre pris deux ans plus tôt.

Que faire des enfants jusqu'à douze ans, me dira-t-on ? Il ne faut pas les appliquer; il faut leur fatiguer le corps et non l'esprit, avoir pour premier soin de les rendre robustes et sains, mais n'est-il pas des choses qui leur conviennent ? On doit leur apprendre à bien lire, ce qui n'est pas un petit ouvrage, ainsi qu'à écrire correctement; il faut leur former l'oreille pour le chant, cet organe ne peut prendre trop tôt l'habitude de l'harmonie; presque toutes les choses de goût en dépendent; il faut les amuser par le dessin; tout ce qui exige de l'adresse les récrée et les attache. Ce n'est qu'à cet âge, par exemple, qu'il n'est pas ridicule d'apprendre à danser. Enfin, quand on ne voudrait pas remplir l'espace de six ou sept ans par ces exercices ou d'autres pareils, encore ne serait-ce pas une raison pour occuper les enfants à un travail qui ne leur convient point; il vaut mieux perdre le temps que de l'employer mal.

Il n'en sortira pas plus tard du collège et voici pourquoi : on retranchera deux classes qui ne sont que des répétitions et qui seront d'autant plus inutiles, que des enfants de douze ans se trouvant d'abord à portée d'entendre aisément des leçons suivies, plus fortes et mieux réglées, ils n'auront plus besoin d'être amenés si lentement et par des cours si ennuyeux jusqu'au temps où ils sont capables de comprendre quelque chose dans ce qu'ils apprennent. Ajoutez à ces raisons, que les professeurs trouveront des écoliers plus attentifs, plus disciplinables, mieux disposés aux instructions et exempts de ce dégoût qu'entraîne nécessairement avec soi la longue uniformité des basses classes.

Il n'y aura donc que quatre classes pour étudier les belles-lettres et cela suffira; en quatre ans, on en apprendra assez pour se former le goût et se préparer à des sciences plus abstraites; voici à peu près la marche qu'on pourra donner à

ces classes que nous nommerons : la rhétorique, les humanités, la troisième, la quatrième.

LA QUATRIÈME

Dans cette classe, on se bornera d'abord à enseigner les principes de la langue française, car il est plus intéressant de bien parler sa propre langue qu'une langue morte ; ensuite, on viendra au latin et l'on étudiera ces deux langues ensemble. Par ce moyen, on lui apprendra par comparaison et on le fera avec beaucoup plus de clarté et de profit. Pour le guider dans l'étude de la langue française, on a la grammaire de Port-Royal et celle de Restant ; on a pour la latine, Quintilien, Vossius, et quelques autres nouvelles grammaires qui sont encore plus à la portée des jeunes gens. Ce sera au maître à choisir dans les livres ce qu'il jugera le plus convenable à l'instruction de ses élèves pour le leur expliquer, car il serait fort utile de leur mettre tous ces livres entre les mains. Pour leur cultiver la mémoire, on leur fera apprendre quelques versets de la Bible, les plus clairs, en latin et en français, les sentences les plus faciles de Cicéron et de Sénèque qu'on leur fera expliquer par cœur ; on aura aussi pour cet usage le Trésor de la langue latine par Robert Etienne où on leur apprendra ce qui leur conviendra ; on leur fera rendre compte des petites difficultés qui se trouvent dans les deux langues, en se bornant toujours à leur capacité ; on leur fera remarquer surtout les étymologies des mots ; on aura grand soin encore de leur faire pratiquer une orthographe exacte dans les versions qu'ils feront de quelque trait d'histoire sainte et profane qu'on choisira dans les auteurs les plus faibles, et qu'on mettra dans un ordre assez clair pour qu'ils puissent se traduire aisément. La méthode de traduire avant de comparer est la plus naturelle et est approuvée par M. Rollin. Ce savant homme, dans son *Traité des Etudes,* a donné, à quelque chose près, des conseils et des exemples pour la manière d'enseigner. Il est étonnant qu'on les ait si peu suivis jusqu'à présent dans les provinces. Il fallait être bien attaché à ses préjugés pour les préférer au livre de ce professeur. Ce sera un guide d'un très grand secours pour les maîtres qui sauront en profiter.

Une année ainsi employée sera, je crois, plus instructive que trois ans passés à faire des thèmes, à apprendre Jean Despauterre, et mille autres petits livres, plus qu'inutiles, qu'il faudra par conséquent retrancher.

LA TROISIÈME

Ici l'on continuera d'inculquer aux écoliers les principes des deux langues; on leur en expliquera toutes les difficultés, toutes les variations ; on leur donnera quelques remarques de Vaugelas et de Ménage sur la langue française, mais toujours de manière à se faire comprendre ; on continuera l'étude de l'histoire sainte et des endroits choisis de l'histoire profane. Il leur sera fort inutile de leur faire expliquer un auteur latin en entier ; mais, dans différents auteurs, on leur choisira ce qu'on trouvera de meilleur pour cette classe ; on voit par là que le professeur sera obligé de se faire des cahiers à l'usage de ses disciples et qu'il leur dictera, ce qui ôtera l'embarras des livres à ceux qui ne sont pas dans le cas d'en avoir. Ensuite, on les formera au style épistolaire qui est d'un usage essentiel pour quelque état où l'on se trouve ; on prendra d'abord les lettres de Pline, de Cicéron, de Sénèque, qu'on leur fera traduire et expliquer par cœur ; on leur en fera apprendre aussi plusieurs de Mme de Sévigné, quelques-unes de Balzac, quand il n'est pas enflé ; celles de la reine Christine de Suède en fourniront de très bonnes, et l'on en prendra fort peu de Voiture, parce qu'il n'est presque jamais dans le naturel ; après cela, ils pourront traduire assez aisément les plus difficiles de Cicéron ; au milieu de l'année, on leur enseignera les règles de la versification latine et française ; mais on ne leur fera faire ni vers latins, ni français ; quand ils les sauront passablement, on leur dictera des fables de Phèdre et de La Fontaine, son heureux imitateur ; ils en feront la comparaison par écrit ; on leur fera remarquer surtout les beautés du poète français, si supérieures à celles du poète latin, et cela leur donnera beaucoup de goût pour leur langue. Ils apprendront par cœur les plus belles et celles qui renferment la morale la plus saine et la plus utile. La lecture de ces poètes donnera lieu qu'on leur explique les fables, ce qui demande beaucoup de précaution et

d'exactitude. On finira par leur donner quelques églogues de Virgile, et l'on cherchera dans Racan, dans Segrais et dans Deshoulières, le peu de bonnes qu'on puisse leur donner pour modèles dans notre langue. Nous en avons depuis peu de Gessner, poète allemand, qui sont dans un genre nouveau et excellent; quoiqu'on ne puisse les donner qu'en prose, elles méritent d'être apprises par cœur et récitées tous les jours, par la délicatesse des sentiments dont elles abondent.

Un professeur intelligent trouvera sûrement que je lui donne assez de matière pour occuper ses écoliers cette année-ci avec beaucoup de fruit et d'agrément.

LES HUMANITÉS

C'est dans cette classe qu'il faut perfectionner les jeunes gens dans le style épistolaire, ils pourront même composer quelques lettres en français et en latin, car on ne doit leur rien faire composer avant cette année et la raison en est simple. Il faat que l'esprit soit nourri d'une substance étrangère avant de rien produire par lui-même. L'abeille vole sur les fleurs et c'est de leur suc le plus pur qu'elle forme son miel. Pour les instruire à fond de la mythologie, on leur fera expliquer les métamorphoses d'Ovide, mais après en avoir ôté presque tout le premier livre et ce qui se trouve hors de leur portée ou inutile dans le reste du poème. On aura grand soin de leur donner à apprendre les psaumes en latin, et en français ceux de Rousseau, de Racine ou de quelques autres. Ils les compareront et remarqueront la beauté de l'original et des copies. Ici l'on commencera à les instruire de l'art oratoire, sans leur brouiller la tête de mille règles inutiles. On prendra dans Quintilien, dans Cicéron, dans Rollin, tout ce qu'il y a de plus essentiel sur ce sujet et on le leur dictera en français. On leur fera expliquer les Catilinaires de Cicéron et réciter quelques endroits de Bossuet et de Fléchier. On leur choisira aussi les pensées les plus belles et les plus claires de Cicéron dans les livres philosophiques, et de Sénèque dans ses traités de morale qu'ils traduiront; et ils apprendront par cœur les meilleurs endroits des Caractères de La Bruyère.

Pour les amuser, on fera un choix d'épigrammes latines et

françaises qui leur aiguisera l'esprit et leur donnera beaucoup de finesse et de goût. On les avancera dans l'histoire ancienne toujours avec choix et sans profusion. Ce sera l'occasion de leur apprendre un peu de géographie pour entendre l'histoire avec facilité.

On me dira peut-être que je charge beaucoup cette classe et qu'il serait bien difficile d'apprendre tant de choses en une année, mais je suppose toujours que le professeur aura assez de goût pour choisir seulement ce qui sera essentiel dans les livres que je propose, sans les faire connaître entièrement à ses disciples, ce qui serait inutile et même impossible. Outre cela, j'affirme que des jeunes gens pris à douze ans, avec un jugement sain et une mémoire reposée et nette, conduits jusqu'à quinze comme on l'a vu, seront très en état de s'adonner à tous les exercices que je propose pour les humanités et qui vont encore se multiplier en rhétorique.

LA RHÉTORIQUE

Je diviserai cette classe en trois parties : le matin sera destiné à l'éloquence, le soir à la poésie. L'étude du grec, dont je n'ai point parlé jusqu'ici, parce qu'elle doit faire une étude distincte et séparée, aura une demi-heure le matin et une heure le soir. J'ai cru que cette étude devait être libre, comme d'un usage moins étendu pour nous que le latin, et de pure curiosité, parce qu'on n'a plus occasion de parler et d'écrire grec et que souvent on est obligé d'écrire et de parler latin. Cette classe sera donc libre, mais on n'y recevra que les rhétoriciens et les humanistes. Quant à la manière d'enseigner le grec, on peut consulter M. Rollin qui donne sur ce sujet de bons conseils.

L'ÉLOQUENCE

C'est ici qu'il faut développer toutes les beautés, toutes les règles de l'art oratoire que l'on a effleurées dans les humanités, et la bonne manière n'est pas d'accabler les jeunes gens de préceptes, mais de leur mettre en main les meilleurs exemples. On prend une bonne oraison de Cicéron, on en fait l'analyse,

on l'explique ; on y remarque d'abord les beautés de détail qu'on leur fait réciter, et à la fin, quand elle est toute lue, tout expliquée, on en combine les parties qui se lient et constituent un ensemble régulier dont on expose la forme avec précision, pour servir de modèle en ce genre. On en fait autant et plus aisément d'une oraison funèbre de Bossuet, de Fléchier ou d'un sermon de Bourdaloue et de Massillon. Quand ils savent exactement et aperçoivent avec facilité la marche du discours, on peut alors les faire composer fréquemment ; on commence par une narration ; on leur donne un fait intéressant dont on leur fait voir les parties qu'ils doivent développer et qui exigent une juste étendue, sans être amplifiée par des mots ou des phrases inutiles, comme il arrive souvent quand on donne aux jeunes gens des sujets stériles. Ces narrations qu'ils composeront toujours en français et en latin supposent qu'on continuera avec application l'histoire ancienne, et c'est ici le temps de leur faire connaître tout ce qu'elle renferme de plus intéressant et de plus capable de leur former les mœurs par les réflexions sages et fréquentes que les faits occasionnent.

Pour cette étude de l'histoire ancienne, on leur fera traduire et expliquer ce qu'il y a de mieux dans les historiens latins tels que Salluste, Suétone, Tacite, Tite-Live, Quinte-Curce et les commentaires de César ; mais on voit qu'ici comme ailleurs, il y a un choix à faire dans tous ces auteurs dont on ne prendra que quelques endroits par ci par là, et qu'il faudra s'arrêter plus souvent à l'histoire ancienne de M. Rollin qui contient tout ce qu'il y a de bon dans ce genre.

Il ne faudra pas négliger non plus de leur apprendre les plus beaux traits de l'histoire moderne et surtout de celle de leur pays. On doit leur donner une esquisse des mœurs de tous les peuples et leur lire fréquemment le discours de Bossuet sur l'histoire universelle, modèle unique en ce genre. La comparaison qu'ils feront des mœurs anciennes et modernes ne sera pas inutile pour leur former l'esprit et surtout le cœur. Les sciences, et principalement les belles-lettres, servent à très peu de choses, si elles ne nous rendent pas meilleurs.

On continuera aussi l'étude de la géographie, car elle est essentielle pour apprendre aisément l'histoire. On a de bons ouvrages pour cette science, mais on l'étudie avec plus de fruit et en moins de temps sur des cartes. Il ne sera pas hors de propos en comparant la géographie ancienne et la nôtre de leur faire voir les changements arrivés sur notre globe.

Ce petit détail nécessaire m'a éloigné un peu de nos compo-

sitions. Après les narrations et le genre épistolaire où l'on doit exceller dans cette classe, on en viendra au discours qui réunit assez ordinairement les qualités de la narration et de la lettre ; on donnera une matière de fait ou de question intéressante et morale à discuter. Le professeur détaillera, en général, les raisons pour et contre. L'écolier les étendra, les fera valoir et se décidera pour celles qui lui paraîtront les mieux fondées. S'il se trompe, le professeur lui fera remarquer les erreurs de son jugement ou de son imagination. Ces discours se feront d'abord en français, ensuite on les mettra en latin. De la même manière on leur donnera le sujet d'un plaidoyer. L'un aura le pour, l'autre le contre, et ceux qui auront le mieux réussi en formeront un exercice public qui leur fera honneur. En voilà, je crois, assez pour cette partie de la rhétorique, une des plus intéressantes et dont l'usage est encore très utile dans le monde.

LA POÉSIE

Cette partie sera d'une très grande étendue dans cette classe ; mais ce qu'on a appris jusqu'ici doit mettre en état de s'instruire du reste sans difficulté. Nous n'oublierons pas les comparaisons que nous avons faites dans les autres classes des auteurs latins et français, nous les continuerons avec soin, car, encore un coup, ce n'est que de cette manière que se forme un goût exact et qu'on trouve du plaisir dans les leçons qu'on prend. Nous commencerons par les Odes d'Horace qu'il faudra choisir ; on les expliquera, ensuite on les apprendra par cœur, ainsi que quelques strophes de Malherbe, plusieurs odes de Rousseau et quelques-unes de La Motte. Quand les odes choisies des deux langues seront expliquées, sues et comparées, on en fera un exercice qui les fixera davantage dans la mémoire et dans l'esprit, on viendra ensuite au poème didactique, à quelques satires d'Horace et de Boileau, aux épitres et à l'art poétique de ces mêmes auteurs, et l'on remarquera avec soin ce que l'un aura imité de l'autre, après quoi l'on en fera un exercice comme l'ode. Le poème lyrique succèdera ; on en expliquera succinctement les règles et l'on prendra bientôt pour exemple l'Enéide et la Henriade. La comparaison en sera la plus exacte qu'il sera, mais il y aura au moins quatre livres à retrancher de l'Enéide, sans rien ôter à la marche et à l'intérêt

du poème, d'autant plus que ces quatre livres sont faibles. On ne fera donc expliquer que les quatre premiers et les quatre derniers ; mais il y a fort peu de chose à retrancher dans la Henriade qu'on doit savoir toute par cœur, s'il se peut. On fera aussi un exercice du poème épique. L'art dramatique est peut-être ce qu'ils doivent apprendre avec le plus de soin, puisque par fondation les écoliers doivent jouer une tragédie et une comédie. Il est donc essentiel qu'ils se disposent à remplir avec intelligence un exercice aussi honnête qu'amusant ; on leur donnera un précis très clair des règles de la tragédie et on leur fera apprendre par cœur des scènes traduites en latin ou en français d'Euripide ou de Sophocle. Ceux qui étudieront le grec seront chargés de les traduire, quelques-unes de Sénèque le tragique, et les meilleures des auteurs modernes, surtout celles qui ont le plus de rapport au goût de l'antiquité, telles que les plus belles de l'Iphigénie, de l'Andromaque, de l'Athalie de Racine, du Polyeucte, du Cinna de Corneille, de l'Œdipe, de la Mérope, du Mahomet de Voltaire et de l'Electre de Crébillon ; pour qu'ils apprennent ces scènes avec plus de goût encore et les rendent avec la justesse et l'énergie qu'elles exigent, il sera indispensable de les former à la déclamation, de donner de l'inflexion, une modulation variée à leur voix, de la noblesse, de la vérité à leurs attitudes et de l'expression et de la précision à leurs gestes. Les règles de la comédie sont à peu près les mêmes que celles de la tragédie, l'instruction en sera courte, les exemples abondants : Plaute, Térence, chez les Latins, Molière, Destouches chez les Français, fourniront tout ce qu'on voudra leur donner de plus exquis, si la morale, en prenant des couleurs gaies et riantes, fait plus d'impression sur le cœur des jeunes gens ; les auteurs comiques que j'ai cités sont pleins de ces scènes instructives et amusantes qui feront aimer la vertu qu'elles embellissent.

On voit par ce que je viens de dire que les études ne seront qu'un entraînement de plaisirs pour la jeunesse. C'est ainsi qu'elle trouvera joints l'agrément et l'utilité, mélange heureux sans lequel elle ne trouve que du dégoût à s'instruire et perd son temps à ne rien apprendre.

Je n'ai point parlé de la composition des vers, et je crois qu'effectivement elle est fort inutile ; pourvu qu'on sache les règles de l'une et l'autre versification, c'en est assez pour l'intelligence des poètes. Si cependant on voulait en faire composer, ce sera rarement. On fera mettre en vers latins des vers français et en français des latins. Ce sera, je le répète, très rare-

ment, parce que la composition de ces vers latins ne nous sert absolument à rien et que celle des français peut devenir dangereuse par l'habitude. On ne cherche qu'à former le goût des jeunes gens et non pas à en faire des auteurs. Ou je trompe fort, ou ceux qui trouveront dans la rhétorique des études si gracieuses et des occupations si variées seront tentés de la recommencer et d'y donner encore une année, ce qui serait, je pense, le meilleur éloge qu'on pût donner à ma méthode. Après ce cours de belles-lettres, on sera mieux en état d'étudier la philosophie. Il sera indispensable de changer la former barbare qu'on lui a donnée jusqu'ici et de la faire enseigner en français. Il est vrai que lorsqu'on n'apprenait qu'un peu de latin aux écoliers et qu'ils sortaient de rhétorique aussi étrangers dans leur propre langue que s'ils ne dussent jamais la parler, il est vrai, dis-je, qu'alors on devait leur enseigner la philosophie en latin, mais suivant une méthode. S'ils savent le francais à fond et mieux que le latin, il est juste et naturel qu'ils profitent de ce qu'ils ont appris et qu'ils donnent à leurs études la forme la plus agréable.

Nous diviserons la philosophie en deux classes, comme on le fait communément : la Logique et la Physique.

LA LOGIQUE

Il est un amas de disputes et de questions inutiles qu'il faut écarter de cette science. La logique proprement dite n'est que l'art de donner à ses raisonnements un enchaînement vrai et naturel, une force convaincante, et c'est aussi une partie de la rhétorique qu'on a apprise. En éloignant de cet art tous les embarras superflus, l'étude en doit durer très peu, et la logique de Port-Royal est plus que suffisante pour apprendre à raisonner juste et conséquemment. La métaphysique est une autre partie assez étendue, mais qu'il faudra réduire aussi à des bornes convenables, c'est la science de nos facultés. Elle découvre les erreurs de nos sens ; elle en rectifie l'usage. Son flambeau nous éclaire sur notre être et console notre raison sur le mystère inexplicable de l'esprit qui nous anime. Entre autres questions très inutiles à débattre en métaphysique, il est ridicule de faire des hypothèses sur l'existence de Dieu. Il

est des choses sur lesquelles il ne faut élever aucuns doutes, car ils sont ou dangereux ou puérils. Il vaudrait autant chercher à prouver qu'il fait jour en plein midi. On a pour étudier la métaphysique avec fruit un choix excellent à faire dans Aristote, Malebranche, Descartes, Locke, Clarke, etc. C'est au professeur à tirer la vérité cachée au milieu de ces erreurs.

La morale est la plus belle partie de la philosophie et celle qu'on développe le moins dans nos classes. Dans les anciennes écoles de Perse, on apprenait à être juste ; dans les nôtres, on enseigne à faire des sophismes et des arguments *in barbara*. Quelle plus belle science cependant que celle des mœurs ? C'est elle qui nous affermit sur nos devoirs. La rhétorique a embelli la vertu pour nous prévenir en sa faveur et nous attirer à elle. Nous l'avons aimée, parce que les ornements qui la couvraient n'effaçaient point ses propres beautés. La morale nous la découvre dans sa simplicité naturelle ; elle nous la montre appuyée sur la vérité ; elle écarte les pièges que le mensonge lui tend et où il veut l'embarrasser.

Platon, Nicole, Pascal et une infinité d'autres fourniront de quoi faire un traité excellent sur la matière la plus intéressante pour l'humanité et la plus digne de l'homme.

LA PHYSIQUE

Je dirai peu de choses sur cette science. Les conseils sont inutiles où les moyens abondent ; nous en avons des traités complets dans notre langue, suivis et estimés de tout le monde. On n'avait plus conservé que dans les collèges les rêveries d'Aristote et de Descartes ; une observation à faire, c'est qu'il faudrait donner fort peu de physique systématique et beaucoup d'expérimentale qui est d'un usage plus étendu dans la société ; que le professeur n'aurait point de système à lui et expliquerait les divers sentiments des auteurs et laisserait le choix aux disciples. L'histoire naturelle ne serait pas à négliger ; c'est la partie la plus amusante et peut-être la plus instructive de la Physique. On sait que la Géométrie fait une classe particulière à laquelle on donnera une heure par jour. On était déjà convenu depuis longtemps de l'enseigner en français.

Je ne touche point à la théologie. Je laisse cet examen à qui

il appartient. Ils verront s'il n'y a pas bien des choses à réformer dans la méthode connue. Je n'entre point dans ces discussions épineuses. Je crois seulement qu'un professeur de théologie suffirait, d'autant plus qu'on donne plusieurs années à l'étude de cette science. Un autre professeur sera pour l'hébreu, dont la connaissance est si utile aux ecclésiastiques.

Sur le plan que je viens de tracer, il est aisé de voir le nombre des professeurs : six pour les belles-lettres, trois pour la philosophie.

Il y aura, outre cela, dans le collège un principal qui veillera sur tous les autres et qui pourra avoir des pensionnaires. Il aura deux sous-principaux ou préfets qui auront soin de la police des classes. Quatorze personnes suffiront, comme on voit, pour monter chaque nouveau collège.

Il ne reste plus qu'à trouver le moyen de faire un choix éclairé des professeurs ; il ne faut que des gens prudents et respectables.

Si ce n'est pour la théologie dont le professeur peut être nommé par Mgr l'Evêque, il paraît fort indifférent que les maîtres soient clercs ou laïques ; les plus habiles et les mieux formés seront les meilleurs.

Il en est trois qu'on doit prendre sur leur réputation et dont les talents peuvent être connus par la renommée, tels que celui de géométrie, de l'hébreu et du grec. Quant aux sept autres, je crois qu'on ne peut les bien choisir que dans un concours.

En effet, comment saura-t-on que tel enseignera la physique, tel la morale, tel les belles-lettres, mieux qu'un autre, si on ne les examine ensemble et si on ne les met en lice pour développer chacun ses forces et pour en découvrir la supériorité ; ajoutez que cela donnera à la jeunesse plus de confiance pour ses nouveaux maîtres, quand elle verra qu'on se dispute l'honneur de l'élever et que le mérite aura eu la victoire.

Il y aura donc trois concours différents : pour la physique, pour la logique, pour les belles-lettres.

Par le détail que j'ai fait ci-devant des classes, on juge aisément quelle sera la matière des concours ; chaque partie sera discutée avec étendue, de sorte que chaque concours formera ou un cours de physique, ou de morale, ou de belles-lettres.

Quoiqu'il faille cinq professeurs pour les belles-lettres, un seul concours suffira cependant. On prendra les cinq qui se seront le plus distingués et on les distribuera dans les quatre classes, chacun selon son degré d'habileté. Je ne sais cepen-

dant si la chaire de poésie en rhétorique ne mériterait pas un concours séparé, par la multiplicité des études qu'elle renferme et par les talents moins ordinaires qu'elle exige.

Il est inutile de détailler la forme qu'on doit donner aux concours, puisque nous en avons plusieurs exemples dans nos universités. Une chose à observer cependant est de n'admettre ceux qui se présenteront pour concourir qu'après une information de mœurs. Il est très essentiel d'avoir des professeurs habiles pour instruire la jeunesse avec succès ; mais il est nécessaire d'avoir d'honnêtes gens qui fassent aimer la vertu à leurs disciples.

Après donc avoir pris les noms de ceux qui seront admis au concours, on décidera au sort de l'ordre qu'auront les concurrents. On fixera un jour pour chacun, et on leur laissera le choix des matières sur lesquelles ils interrogeront leurs rivaux ; chaque concurrent fera un discours analogue à sa partie, avant que d'être interrogé. Ce discours sera en français, ains que le reste du concours, pour deux raisons : parce qu'ils n'auront pas le temps de se préparer à répondre en latin, et que d'ailleurs cette langue n'est pas assez familière à bien des gens, pour qu'ils puissent décider avec facilité de la force des interrogatoires et de la justesse des réponses. Ce sera bien assez de citer les auteurs latins et de les expliquer.

Les chaires des professeurs des belles-lettres pourront se donner ensuite par succession, c'est-à-dire que celui des humanités remplacera l'un de ceux de rhétorique qui manquera, ainsi des autres, et le concours décidera ensuite de la chaire de quatrième, comme il sera indispensable que toutes les chaires vacantes par la suite ne se donnent qu'au concours, excepté les quatre chaires dont nous avons parlé.

Je n'entrerai point dans le détail de la police des classes. C'est la moindre chose. Il me suffit d'avoir communiqué mes idées sur la manière d'enseigner et sur l'élection des maîtres. Peut-être ce plan ne sera-t-il point sans difficultés, car où n'y en a-t-il pas ? Mais, si je me trompe, il y en aura moins que dans tout autre. D'ailleurs, quels sont les meilleurs desseins qui n'ont pas besoin d'être rectifiés ? C'est à la prudence de ceux qui veillent au bien des citoyens de tout prévoir et de tout prévenir.

Maintenant, si j'osais étendre mes vues, je proposerais comme une chose extrêmement utile, l'établissement d'une classe de dessin et d'une académie de peinture. Ce serait le vrai moyen de faire fleurir les arts dans notre ville et d'y attirer les étrangers et les curieux.

Puisqu'il nous est impossible de faire de notre patrie une Carthage, tâchons du moins d'en faire une Athènes.

Comme ce projet demanderait une discussion trop longue et trop peu analogue à celui que je viens d'exposer, il serait essentiel d'en faire un mémoire séparé. Je m'offre d'en mettre les détails sous les yeux des magistrats, si cette idée, au reste, leur paraît digne d'être développée.

Clément fils.

Liste de quelques Jésuites, recteurs ou professeurs ayant appartenu au collège des Godrans.

Duponcet, recteur des Jésuites à Dijon, 29 novembre 1706.

(Arch. départ. de la Côte-d'Or, D. 23.)

Pierre Bizard, recteur en 1715.

(Arch. départ. D. 11, f° 2.)

R. P. Dominique Bernard, recteur du collège Godran, en 1753.

(Arch. dép. D. 27.)

L. Jacques Piroëlle, ministre et procureur, né en 1721, entré dans la Société de Jésus, le 16 octobre 1737.

J. Nicolas Vérambel, né en 1697, entré en 1717, préfet des hautes études.

Bernard Gauthier, bibliothécaire de la Bibliothèque publique du collège, né à Dijon en 1677, entré en octobre 1713.

Ignace Dancour, né en 1696, entré en 1716, préfet spirituel.

Pierre Cournot, né en 1720, entré en 1735, professeur de théologie morale.

Pierre Colin, né en 1716, entré en 1736, professeur de théologie scolastique et bibliothécaire de la Bibliothèque de la maison.

Charles Collot, né en 1709, entré en 1727, professeur d'Ecriture sainte.

Udabric Jydelin, né en 1721, entré en 1740, professeur de théologie.

César Drojat, de 1722 à décembre 1740, régent de mathématiques.

(Arch. départ. D. 14 reg. f° 6 et seq.)

Observations sur les avantages qui peuvent résulter de l'établissement d'une chaire d'histoire dans le collège de Dijon, ou de quelques bourses dans la pension dudit collège.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or D. 26.)

(D'après les considérations que M. le premier président a exposées à MM. les administrateurs, dans l'assemblée tenue le 28 février 1777, le bureau, s'en rapportant aux lumières et au zèle de M. le premier président, a décidé qu'il serait établi une chaire d'histoire.)

1° Il y a des chaires d'histoire à Nancy, à Strasbourg et à Genève ;

2° Le prince de Parme en a érigé une dont l'abbé Millot est titulaire ;

3° Sa Majesté l'impératrice-reine, dans les nouveaux règlements qu'elle vient de donner aux collèges de ses Etats, ordonne spécialement que l'étude de la géographie et de l'histoire fasse une partie essentielle de l'éducation ;

4° Pour me servir d'une autorité qui sera bien chère à M. le premier président, M. de Brosses était du même sentiment que cette auguste princesse ; on en jugera d'après une lettre que je conserverai précieusement, dans laquelle en me faisant l'honneur de répondre au premier mémoire que j'avais pris la liberté d'envoyer sur cet objet à ce magistrat, il s'exprime ainsi : « Il y a longtemps, monsieur, que je pense ainsi que vous, qu'une école d'histoire aurait dû faire partie de l'institution et de l'enseignement dans le collège de Dijon » ;

5° Un établissement pareil illustrerait la ville qui aurait ce qu'ont à peine les plus grandes capitales ; il pourrait même lui être plus profitable pour son commerce et sa consommation que ne le seront jamais quatre bourses au moyen desquelles il n'y aurait toujours que quatre étrangers de plus dans la ville, à supposer que les boursiers ne fussent pas de Dijon même, au lieu que la chaire d'histoire peut en attirer bien davantage ;

6° Il y a plus ; cette chaire serait plus utile à la pension que des bourses. De quoi s'est-on toujours plaint dans cette pension ? Qu'on n'y enseignait que du latin et rien autre chose. J'en fais juge M. le premier président lui-même. N'est-ce pas

en partie les plaintes qu'il a formées sur l'éducation qu'on donnait à monsieur son fils ? En le confiant à M. Baillot, son intention n'a-t-elle pas été que l'étude de l'histoire fût encore moins négligée que les autres études ? Je puis encore citer, par exemple, M. de Mimeure, qui a beaucoup plus insisté dans l'éducation de monsieur son fils sur l'histoire que sur toute autre partie des belles-lettres. Toutes les personnes de condition pensent ainsi, et c'est en partie ce qui fait déserter la pension du collège ; comme elles se soucient assez peu que leurs enfants sachent beaucoup de latin, qui, à la vérité doit leur servir bien moins dans la suite qu'aux autres écoliers, elles ont beaucoup mieux aimé les placer ailleurs, où des charlatans font semblant de leur apprendre l'histoire. A cette raison dont j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec M. le procureur général, ce magistrat répond qu'on doit enseigner l'histoire dans la pension. Mais on l'a tenté et on n'y a pas réussi ; on a promis et on n'a rien tenu ; on promettra encore et on ne tiendra rien. Le régime même de la pension, où tous les moments des écoliers sont employés, s'y oppose, et c'est ce qu'il serait facile du prouver. Sans me jeter à cet égard dans des détails qui fatigueraient M. le Président, je me résume et je dis : que pour le véritable bien de la pension, pour la repeupler, il convient mieux qu'il y ait une chaire d'histoire que quelques boursiers, parce qu'un professeur public inspirera plus de confiance que des maîtres particuliers quels qu'ils soient, et que, toutes choses étant égales, on préférera la pension du collège où l'on sera sûr que les enfants seront instruits dans cette partie ;

7° M. le Président, par un établissement qui peut intéresser tout le public, méritera mieux de la patrie que par une fondation qui ne peut être utile qu'à quelques particuliers ;

8° Comme le remarqua très bien M. de Brosses, lorsqu'on lui proposa ces bourses dans le bureau, l'intention du fondateur n'est presque jamais remplie par ces sortes d'établissements. Ils sont destinés à des enfants pauvres, et par l'impossibilité où le nominateur se trouve de résister aux sollicitations, ce sont presque toujours des personnes riches qui en jouissent ;

9° A supposer que des bourses puissent être utiles à d'autres qu'au maître de pension qui a agi sous main, ainsi que sa compagnie, pour les faire préférer à une classe d'histoire, le collège est sûrement assez riche pour faire cette fondation, et il y a peut-être d'autres objets de suppression dont on pourrait appliquer les fonds à cette bonne œuvre ;

10° Je dis qu'on a agi sous main. M. de Brosses l'avait bien vu, lorsqu'après avoir trouvé de l'opposition à son projet, dans le bureau où il s'attendait bien peu qu'on lui proposerait des bourses, il me faisait l'honneur de me demander : « Quant à l'autre affaire que je m'attendais qui passerait d'une manière beaucoup plus coulante, je n'eus pas de peine à m'apercevoir, comme je le dis à M. le principal, qu'il s'y mêlait de l'intrigue et quelque intention particuliére. Si c'était celle que vous touchez dans votre lettre, on s'y serait extrêmement trompé. C'est ce que nous verrons au prochain bureau, où il sera question de la manière d'exécuter » ;

11° Tous les établissements humains ont leurs inconvénients. Celui-ci peut avoir les siens, mais on ne prend pas un engagement qu'on ne puisse rompre, quand on les aura reconnus. Quelque professeur que choisira M. le Président, à moins qu'il ne soit malhonnête homme, il se ferait devoir d'en avertir le magistrat ; si par exemple la liberté qu'on laisse aux classes empêchait qu'elles ne fussent aussi fréquentées qu'on a lieu de l'espérer, et c'est sûrement le plus grand inconvénient à craindre, rien ne sera plus facile d'y remédier : une simple délibération des bureaux en fera une classe forcée ;

12° Je termine par cette réflexion que je crois péremptoire. Personne ne niera que M. de Brosses ne fût un homme de beaucoup d'esprit et d'un jugement très solide ; je suis persuadé même, et je ne suis pas le seul à beaucoup près, que, dans dix ans, toutes les voix seront réunies et qu'il n'y aura pas un qui ne le déclare ce qu'il était : un homme de génie. Or il avait goûté ce projet, il l'avait fait passer, il avait sollicité les lettres patentes qui devaient le consolider. Une telle autorité n'écrase-t-elle pas toutes celles qu'on pourrait lui opposer ? Devant qui le dis-je ? Devant la personne qui en connaissait mieux le prix, à laquelle sa mémoire sera toujours précieuse, respectable, et qui sûrement croira l'honorer en suivant les intentions qu'il n'avait prises qu'après avoir bien discuté le pour et le contre.

Mémoire sur l'établissement d'une chaire d'histoire dans le collége de Dijon.

(Arch. départ. de la Côte-d'Or, D. 26.)

A la renaissance du collège, on trouva quatre chaires de théologie établies. On crut avec juste raison que c'était beaucoup trop pour une ville telle que Dijon, qui possédait dans ce genre ce que Paris même n'avait pas, et que deux professeurs de théologie scolastique étaient bien suffisants. Heureusement que l'acte de fondation portait que l'on pourrait convertir ces chaires en d'autres, quand on le croirait plus utile. M. Odebert laissant à MM. les premiers Présidents la liberté et le soin de cette mutation, M. de La Marche, le fils, alors à la tête de la magistrature, s'en occupa. Son projet était d'abord de substituer à deux de ces chaires deux autres, l'une d'allemand, l'autre d'anglais. Il en parla à M. le comte de Neuilly, dont je tiens le fait et de qui la piété s'alarma relativement à l'étude de la langue anglaise. Il craignit que, dans un siècle où l'incrédulité fait tant de progrès, ils ne se multipliassent par la connaissance d'une langue dont les auteurs passent pour de si hardis penseurs. Il suggéra en conséquence à monsieur son neveu l'établissement d'une chaire de langue grecque. J'ai vu plusieurs fois M. de Neuilly, à l'aspect du peu d'utilité qu'on en a retiré, se repentir, non de l'avoir préférée à l'anglais, mais de n'avoir pas proposé une chaire d'histoire.

Ce qui ne se fit point dans ce temps peut être facilement réparé aujourd'hui, surtout que l'inutilité de la chaire de grec est bien constatée, que le professeur en dix ans n'a pas eu dix écoliers et que de ces dix écoliers, à le supposer, il n'y en a pas un qui ait suivi trois mois ses leçons. Ce n'est point pour la décrier que je m'explique si librement sur ses mauvais succès ; je me garderais bien même de présenter ce mémoire, si je n'étais persuadé que MM. les administrateurs, dans le cas où le projet ci-dessus serait adopté, s'arrangeraient avec lui de manière qu'il soit content et qu'ils le dédommageront tout au moins de sa bonne volonté. Il n'a pas tenu à lui qu'il n'eût des écoliers et qu'ils ne fissent des progrès ; mais tout le monde sait combien notre jeunesse a de dégoût pour les études sérieuses, pour peu qu'elles soient rebutantes ; les jeunes gens ne sentent pas la nécessité de dévorer ces dégoûts, ni à quoi pourra les

conduire la connaissance d'une langue morte absolument étrangère au commerce de la vie, et qu'ils ne croient utile tout au plus qu'à ceux qui ont un grand fonds d'amour pour les sciences.

Et comment la sentiraient-ils, cette nécessité? Leurs parents eux-mêmes sont les premiers à fortifier leurs dégoûts. Ils prétendent que, s'ils ont besoin que leurs enfants sachent du latin et du français, il leur est absolument inutile qu'ils connaissent une langue dont ils peuvent lire les meilleurs auteurs dans de bonnes traductions. C'est ce que nous voyons tous les jours dans nos classes où nous l'enseignons, ou plutôt où nous voulons l'enseigner. Nous sommes sans cesse assaillis de visites de pères et surtout de mères, qui viennent nous prier d'exempter leurs fils du grec....

Cet inconvénient n'existera plus, dès que la chaire sera supprimée; alors plus d'excuse ni pour les professeurs, ni pour les écoliers ; l'instruction sur le grec marchera de front avec celles qu'on donne sur le latin et sur le français ; tous les écoliers seront forcés de la recevoir (car les préférences feraient tout manquer), et quand on n'insisterait pas autant sur la première que sur les deux autres, ainsi qu'il est convenable à raison de leur utilité respective, on en saurait toujours assez pour faire des progrès soi-même dans le particulier. C'est tout ce qu'il faut dans une ville comme Dijon, où, sur cent écoliers à qui l'on a appris les éléments du grec, il n'y en a pas deux en cent ans qui en aient profité pour se livrer à des études plus approfondies ; ce sont des faits malheureusement trop vrais.

Je ne crois pas nécessaire de parler ici de l'italien, que le professeur de grec, se voyant sans écoliers, proposa de joindre à l'étude de la langue pour laquelle on l'avait appelé. Il n'a pas été plus suivi pour l'une que pour l'autre, et on a déserté cette seconde classe aussi promptement que la première, ou plutôt on ne l'a point fréquentée par la raison contraire. L'italien est si facile à apprendre, surtout quand on sait le latin, que ceux qui ont quelque désir d'en prendre des leçons ont beaucoup mieux aimé se les donner à eux-mêmes, être leur propre maître et s'en amuser dans l'intérieur de leurs maisons, que de retourner sur des bancs dans un collège et se déplacer.

Administration et personnel du collège des Godrans après 1763.

(Arch. départ. de la Côte-d'Or, D. 20, f° 13.)

30 septembre 1763.

Monseigneur déclare qu'il a choisi comme professeurs de théologie :

MM. Bailly, curé de Quincey ;
Champrenaud, mépartiste de Saint-Philibert ;
Colas, chanoine honoraire de la cathédrale ;
Deschamps, mépartiste de Saint-Pierre.

Ils ont chacun 1,200 livres d'honoraires, plus 600 livres pour tous.

(Arch. départ., D, 16 *bis*, f° 14.)

Le principal, M. Merceret, nommé le 12 septembre 1763 par délibération du bureau, aux appointements de 1,600 livres.

Le sous-principal est le sieur Courtépée, nommé par le bureau à la même date, à 1,500 livres de traitement.

Régent de 6e, le sieur Fleury, aux appointements de 800 livres.

Régent de 5e, Charles-Nicolas Barolet, étudiant en l'Université, 800 livres.

Régent de 4e, Jean-Bernard Clément, 800 livres.

Régent de 3e, Jean-Louis Laurier, professeur à Langres, 800 livres.

Régent de 2e, Jean-Baptiste Bizouard, puisné, 900 livres.

Professeur de rhétorique pour l'éloquence, Volfius, prêtre de Dijon, 1,000 livres.

Professeur de rhétorique pour la poésie, Jean-Baptiste Capel, 1,000 livres.

Professeur de logique, Edme Guillemot, maître ès-arts de l'Université de Paris, 1,200 livres.

Professeur de physique, Adrien, 1,200 livres.

(Arch. dép., D. 20, f° 14.)

Professeur de mathématiques, Georges Richard, avocat à la Cour, demeurant à Dijon.

Professeur de physique, Barberet, docteur en médecine à

Bourg, à qui on donne, comme indemnité de son déplacement, 300 livres par an, sans tirer à conséquence.

M. Bizouard l'aîné, maître de pension de cette ville, est nommé maître de pension du collège.

(Arch. dép., D. 16 *bis*.)

Professeur de mathématiques, le sieur Richard, aux appointements de 1,200 livres.

Bibliothécaire, Boullemier, 400 livres.

Suppléant, Robert, 300 livres.

Secrétaire, Boiteux, 400 livres.

Les détails suivants montreront avec quel soin on veillait à la bonne renommée du collège et à la conduite exemplaire des professeurs et élèves.

(Arch. dép., D. 20.) 4 juin 1765.

CLÉMENT

(F° 67.)

M. le principal a dit que le 23 mai dernier, ayant été informé que M. Clément, professeur de 4e, avait insulté et menacé le précepteur des enfants de M. Pasquier, il lui avait fait des représentations à ce sujet, et que ledit sieur Clément lui avait fait réponse qu'il n'avait aucun avis à recevoir de lui, et il a été délibéré que ledit Clément sera mandé au bureau pour être réprimandé sur ce qu'il a manqué de respect à M. le principal, sur l'usage où il est de renvoyer ses élèves de sa classe, même pour fautes légères, et sur les menaces par lui faites au précepteur de M. Pasquier, et lui sera remontré que sa classe est très faible et qu'il ait à employer son application et ses soins pour l'instruction de ses écoliers, faute de quoi faire il y sera pourvu.

(F° 68.) 4 juin 1765.

On décide que le secrétaire avertira une deuxième fois Clément de comparaître à la séance du 16 juin. (Il n'était pas venu à celle pour laquelle on l'avait convoqué).

(F° 68.) 18 juin 1765.

M. le Président le réprimande très sévèrement au sujet des faits qui lui sont reprochés, et on lui enjoint de remplir ses fonctions avec la plus grande exactitude, à peine de destitution.

(Bibl. Dij., F. B. 231, t. II, f° 208.)

Clément ne dut faire qu'un court séjour au collège : il gagna Paris, où, s'il acquit la renommée, il connut quelque temps la misère, comme il ressort des lignes suivantes :

La maison du citoyen Clément n'est louée qu'en partie depuis le 1er juillet, et ne lui rend que 2,000 livres ; il lui en reste de ce qui n'est pas loué pour 1,200 livres. Cette non-valeur est une charge considérable, qui lui ôte 900 livres net de son revenu. Il doit sur cette maison 880 livres de rente. Les contributions et réparations lui enlèvent environ 550 livres. Ainsi, sur 2,000 livres, prélevez 1430, il ne lui reste que 570 livres. C'est là tout son avoir, avec une rente viagère de 540 livres sur le ci-devant monsieur, laquelle rente viagère ne lui a pas été payée depuis que les biens de son débiteur sont séquestrés entre les mains de la nation.

....Le citoyen Clément, homme de lettres, tirait quelque produit de ses ouvrages ; mais depuis cinq ans que la littérature n'est plus rien, cette renommée est nulle pour lui. Il a été obligé de vendre ses livres et presque tous ses meubles pour se soutenir, et, depuis près de deux ans, il se voit forcé à recourir aux emprunts.

(Arch. dép., D. 23.)

LAURIER

L'honneur de professer sous les yeux d'un Parlement est le seul motif qui l'engage à quitter Langres, où l'Université de Paris l'avait envoyé, et où il professe la seconde, depuis dix-huit mois.

Il est l'auteur d'une traduction de *Juvénal*, qu'il va faire imprimer.

La poésie latine est la partie dans laquelle il a toujours le moins mal réussi.

Quelque classe qu'on daigne lui accorder, il sera toujours très honoré, pourvu qu'il soit dans le collège de Dijon.

(D. 20, f° 19.) 12 décembre 1763.

Messieurs du bureau invitent le principal à dire au sieur Laurier, professeur de 3e, que le bureau a désapprouvé son procédé, et l'invite à se comporter à l'avenir avec plus de circonspection.

(D. 20, f° 28.) 24 mai 1764.

Jean-Louis Laurier, professeur de 3e, passe à la chaire de seconde.

(D. 20, f° 81.) 5 avril 1765.

On décide de réprimander aigrement M. Laurier sur l'esprit d'indépendance qu'il a fait paraître en toutes occasions et qu'il cherche à inspirer à ses confrères, sur l'indécence avec laquelle il a critiqué les règlements, en présence du commissaire du bureau, et qu'il lui sera fait très expresses injonctions de se conformer aux règlements, notamment à l'article 3, qui lui ordonne d'avoir pour le principal le respect et la déférence convenables, à peine de destitution. On lui fait ces réprimandes.

(D. 22). 26 août 1767.

INTERROGATOIRE DE LAURIER

Accusé d'avoir donné au principal le blâme d'avidité, de lui avoir parlé avec colère, il a répondu qu'il a toujours l'air de crier en parlant ;

D'avoir fait des épigrammes contre Capel, Volfius et Courtépée, de recevoir des présents. Il a répondu qu'il le faisait comme tous les autres professeurs ;

D'avoir renvoyé de ses écoliers, les uns pour un temps, les autres pour toujours ;

D'avoir employé la première demi-heure de la classe à lire en particulier dans la chaire ; que, pendant ce temps-là, les écoliers qu'il a nommés censeurs font réciter les leçons.

Il a répondu non à la première partie. Quant à la seconde, il fait ce que faisaient les Jésuites de l'Université de Paris.

Accusé d'avoir donné comme pensum jusqu'à 200 pages de Télémaque.

Jamais, a-t-il dit, le nombre de pages n'excède 10 pour les bons sujets, 20 pour les médiocres et 30 pour les plus paresseux.

De corriger les devoirs des écoliers deux mois après les avoir donnés. Il les corrige au plus tard quatre jours après qu'ils ont été donnés.

D'avoir reçu des femmes dans sa chambre et de s'y être enfermé à clef. Il a répondu oui et il n'en a pas informé le principal qui a dit : que toutes les femmes qui auraient un air honnête pouvaient entrer sans sa permission. Or, il n'en a jamais reçu qui n'eussent un air honnête.

On lui demande si les bruits qui ont couru sur ses mœurs et qui ont fait tant de tapage sont fondés.

Il a répondu non.

On lui a demandé s'il est vrai que le jour de la distribution des prix, il avait commis des indécences à la porte du collège.

Il a répondu que non, et que la chose n'est pas probable.

(D. 20, f° 125). 26 août 1767

Il a été unanimement délibéré que le sieur Laurier, professeur de seconde, demeurait destitué et qu'il ait à quitter le collège dès le lendemain.

(Bibl. Dij. F. B., 60).

EPILOGUE DE L'AFFAIRE LAURIER

4 septembre 1767. — Sur le refus du sieur Laurier d'enlever ses meubles et de remettre les clefs de son appartement et celle de la porte du collège, lesdits meubles seront enlevés et déposés aux halles ; et, faute de remettre les clefs et passe-partout, le collège se pourvoira pour l'y faire contraindre, même par corps.

(Arch. Dép. D. 20).

Les aspirants à la chaire de troisième et à la place de suppléant feront les compositions en thème, version et vers latins, en présence de MM. Baudot et Merceret, qui leur présenteront le Siècle de Louis XIV pour le thème, les Odes d'Horace pour la version, et une strophe d'une ode de Rousseau pour les vers, au nombre de deux au moins et de dix au plus.

(D. 20, f° 175).

Plaintes faites au bureau de ce que le sieur Fleury, professeur de quatrième, refusait ses soins et attentions à ceux de

ses élèves qui ont plus besoin de ses secours et ne proportionnait pas les tâches aux forces et à la portée des élèves.

(D. 20, f° 130).

Le sieur Barolet est réprimandé parce qu'il recevait des cadeaux des élèves et leur donnait des jours de congé en échange. On n'a pas jugé à propos d'approfondir le fait de peur de trouver un plus grand nombre de coupables.

(D. 20, f° 122).

Plusieurs professeurs sont rappelés à leur devoir, parce qu'ils n'accompagnaient pas les élèves à la messe, n'y assistaient pas, ne se rendaient pas à leurs classes à l'heure exacte et prenaient des congés de leur autorité privée.

(D. 27).

Les timbaliers et les trompettes ont reçu 24 livres pour les fanfares qu'ils ont données à la distribution des prix, le 20 août 1764.

106 livres sont données aux charpentiers pour avoir monté et démonté le théâtre et les amphithéâtres.

18 août 1764. — 48 livres sont données à M. Toutin pour la pièce de musique qu'il a fait exécuter à la distribution des prix.

13 août 1764. — Les invalides, au nombre de 18, reçoivent 18 livres pour les services qu'ils ont faits à la distribution des prix.

81 livres données à 9 musiciens dont 2 à 12 livres, 6 à 9 livres et 1 à 3 livres.

15 août 1764. — 30 livres pour les chaises fournies à la distribution des prix. On dépense 489 livres 13 sols pour les livres donnés en prix aux élèves en 1764. Payé à Frantin.

1765. — On distribue pendant l'année, en prix, quelques livres aux élèves les plus sages et les plus diligents.

Gallier, clerc, rhétoricien, le modèle de sa classe, reçoit l'abrégé de l'histoire de Rollin.

Bichot, le cadet, l'abrégé de l'Histoire de France de Gesner, pour avoir récité beaucoup de vers de Boileau, de Rousseau, d'Horace et de Virgile, qu'il a su bien expliquer les jeudis au préfet.

Etat de ceux de MM. du Parlement qui ont remplacé M. le premier Président au bureau d'administration du collège.

(Bibl. Dij. F. B., 60, f° 56).

M. de Saint-Seine, président à mortier, le 12 septembre 1763 et autres séances.

M. de Rochefort, président à mortier, le 3 mai 1764 et autres séances.

M. de Brosses, président à mortier, le 27 avril 1767 et séances suivantes.

M. de Lantenay, président à mortier, le 25 novembre 1767 et séances suivantes.

M. de Longepierre, président à mortier, le 26 septembre 1768 et le 31 mars 1773.

M. de Dampierre, président à mortier.

M. de Berry, président à mortier.

M. Lebault.

M. de Sassenay, président à mortier.

M. de Loyer, président à mortier.

(f° 55).

NOTABLES DU BUREAU DU COLLÈGE DE DIJON

M. Ranfer, avocat.

M. Belot, commerçant.

M. Durande, avocat.

M. Regnault, conseiller à la table de marbre.

M. Brulier, avocat.

M. Arnoult, avocat.

M. Navier du Saussoye, commerçant.

M. Perret, avocat.

M. Courtois, ancien commerçant.

M. Frantin, imprimeur.

(f° 59).

COMMISSAIRES DU BUREAU DU COLLÈGE DE DIJON

Le 6 février 1764. — M. Rousselot, maire.

Le 26 juin 1764. — M. Baudot, premier échevin, prié de

remplacer M. le maire jusqu'à son retour, pour veiller à la police intérieure du collège.

Le 27 avril 1767. — M. Durande, nommé, pour trois ans, commissaire à la place du maire.

Le 12 février 1772. — M. Navier, administrateur et commissaire.

Le 19 juin 1767. — M. Regnault.

En 1784. — M. Perret.

Le 24 octobre 1788. — M. Frantin.

N° 2

VERS LATINS ET FRANÇAIS DU P. OUDIN

(Bibl. div. Ancien Fonds n° 496 f° 270-284).

Docto viro Bernardo Monetæ in Gallicam Academiam allecto.

(f° 280).

ODE

O quis optantem procul hinc beatis
Sistas in ripis, ubi vasta Regum
Tecta Burgundus lavit auctiore
Sequana fluctu !
Non tamen magnæ speculator urbis
Jam velim visos inhiare fastus,
Plena vel regnis fora, vel secundas
Arcibus ædes.
At quaterdenis juvet hospitales
Porticus lætum penetrare, Musis
Quas domo Tutor Lodoix et ampla
Excipit aula.
Ut meum tandem merita locatum
Sede mirabor cupidus Monetam !
Doctus ignoscat chorus : ille vultum
Implet et aures.
Quantus incedit loquiturque ! Euntem
Splendido virtus radians in ostro
Ducit, exposcit Honor amplus ultro
Sublevat alis.
Hinc et hinc Artes Latiis remistæ
Protegunt Graiæ latus, et tumenti
Quas Iber fovit, placidoque Tybris
Amne Camœnas.

Candida puram Critice libellam
Gestat has inter, modulumque dextra,
Ungue præsecto levis, ex retuso
Innoxia dente.
Ter virum terna tegit alta lauro
Gallicæ cultrix studiosa linguæ :
Et sua voces Erato loquentis
Imbuit aura.
Melleis undans fluit e labellis
Inter attentas Procerum coronas,
Nectaris vivus, medio leporum
Fonte petitus.
Dulcius Pindi per amæna, nunquam
Illa Musarum Soror, undulatos
Ad lyram Phæbo moderante lapsus,
Lympha cucurrit.
Gestit in claros quater ire plausus
Turba : sed pressis favet usque linguis :
Nutibus multum, neque non loquaci
Lumine plaudunt.
Hic enim totus viget elegantum
Artifex laudum facilemque semper
Explicat venam, bene temperato
Vividus igne.
Nil sibi distans adeo, sonora
Sæpe qui vates fide provocabat;
Victor in flavo posuisse grandes
Vertice palmas.
Aureo Phœbi quoties sodalem
Increpans plectro citharam, recentes
Maximi Regum cecinit recenti
Carmine laudes.
Longa tot digni superesse sæcla
Quot manu victos superavit hostes ;
Et novos fronti religare flores,
Vate Moneta.

FRANC. ODINUS, S. J.

Versus resecti.

ELEGIA

Attigerat cœli mediam nox humida metam :
  Jam strepitum tota presserat urbe quies.
Ac nisi quos pernox avidos tum forte tenebat
  Alea, per cunctos cœperat ire sopor.
Tum studiis vates, ut erat defessus, omissis,
  Straverat haud molli membra caduca toro.
Plurima librorum temere conferta per omnem
  Congeries mensam, prona, supina, jacet.
Multa cubat supraque libros infraque papyrus,
  Et calamus nigro lentus in amne natat.
Non bene restinctus, breve per conclave, sequacem
  Cum volucri fumum lychnus odore vomit.
Mus etiam cæco veniens clam plurimus antro
  Forte rudi chartas dente librosque terit.
Ipse tamen vates operum securus, et alta
  Utraque perfusus lumina nocte jacet.
Dumque jacet, mentem variis illusa figuris,
  Et variis terrent tristia visa modis.
Ante oculos longo mutili stare agmine versus
  Quos cerebro ductos finxerat ante suo.
Finxerat : et versa calami mox cuspide fixos
  Ad freta Lethæi miserat atra lacus.
Ora, malum ! turpata notis squalentibus horrent;
  Nec numerus fractos nec tenet ordo pedes.
Deiphobus sic ille manus naresque revulsos
  Truncaque non uno vulnere membra tulit.
Horruerat visis : gemitus tum flebilis aures
  Impulit, et mæstis mæsta querela sonis :
« Aspicis ? An sensus, odio durante, paternos
  Respuis, et nostrum te piget esse patrem ?
Aspice, vix natos rabies quos dira peremit :
  Et scelus in nobis, barbare, nosce tuum.
Tu pater es ; nobis licet hoc admittere nomen :
  Quamlibet excuses, nos tua turba sumus.
Turba sumus vena patrii mox nata cerebri :
  Cæsaque crudeli, vix bene nata, manu.

Qui dederas vitam (dederas tu namque) dedisti,
  Barbara, de Claudo patre, noverca, necem.
Qui modo nascentes calamus susceperat, idem
  Heu ! acie cæsos abstulit iste sua.
Quæ dederat cunas gremio candente papyrus,
  Mox tumulum verso nigra colore dedit.
Et bene, quod primum posuit mutata colorem :
  Officio dignum, quod modo præstat, habet.
Est nigra, vitali quia cassos lumine condit ;
  Ut modo, nascentes cum tulit, alba fuit.
Atra quod est, non hic calami diffusus hiulco
  Ore color, quamvis hinc iit, omnis iit.
Noster enim, noster cruor est, per vulnera fusum
  Charta bibit : nostro tincta cruore madet.
Illa quidem vellet, scelus aversata, rubere :
  Nigricat : hæc saltem signa pudoris habet.
Tu tamen indormis sceleri : non conscius horror
  Corda quatit : justus non premit ora rubor.
Quid gravius Medea, tamen Medea, theatris
  Nota, tuus fecit quam furor, ausa fuit ?
Illa manum tinxit puerorum sanguine ; nigram
  Respice de nostra, barbare, cæde manum.
Dulce foret nunquam tenues venisse sub auras :
  Viximus, ut, posses quos jugulare, forent.... »
Infremuit vates : oculos exterritus ultro
  Deseruit penna præcipitante sopor.
Ille manu tentans et amica voce fugaces
  Sistere, sic mæsto flebilis ore vocat.
Cur avidum proles fugis heu ! dilecta parentem ?
  Respuis amplexus cur mea turba meos ?
Cur gemimus dum tendo manus, et brachia circum,
  Vana per elusas labitur umbra manus ?
Quem fugitis, nati ? Quid amaros fundere questus,
  Tristiaque, heu ! patri dicere verba juvat ?...
Vis rapuit me (nostis enim) vis major, et atrum
  In scelus invitas impulit ire manus.
Quis mihi, fatalem calamum cum dextra teneret,
  Quis mihi tum strinxit mollia corda dolor ?
Corda dolor strinxit, rigidum sed stringere telum
  Non vetuit : cæcus quam frui ille dolor !
Sed tamen et vulnus, memini, cum triste pararem
  Bis gelidam sensi terque rigere manum.
Ter calamus frustra pices demersus in amne

Nil bibit : appressi : nulla que facta nota est.
Debueram tristi monitus desistere cœpto,
Debueram : sed mens tum mihi læva fuit.
Dicite blandito quoties vos pectore fovi :
Et mihi quam gratum vos peperisse fuit.
Hic ego seu molli recubabam solus in herba :
Vos habui mecum : sic bene solus eram.
Seu teneros inter spatiabar lentus amicos :
Vos cecini : gratus sic mihi cœtus erat.
Vos ego monstrabam, licet hoc non forte petebant :
Si peterent ; non bis sollicitandus eram.....
Lauricomos una nemorum lustrate recessus.
Ducite festivos agmina læta choros.
Tuque sinu dulces sobolis quæ condis amatæ
Relliquias, fletus excipe, charta, meos.
Excipe, dum fletu penitus delente lituras
Ponat et invisam pagina pura crucem.
Tuque meos sic quæ potuisti lædere versus
Indicium nostri, penna, doloris habe.
Non mihi jam notos operam præstabis ad usus ;
Nulla mihi de te pagina dives erit.
Nec nisi cum nugas agitabo forte pedestres,
Te capiam ; culpæ pœna sit ista tuæ.

(Bibl. div. Ancien Fonds, n° 496. F· 274)

A très illustre et docte seigneur,
le seigneur président Bouhier.

ÉPITRE

Bien estait-il nommé Mélésigène
Le père grand des buveurs d'Hippocrène ;
Point ne fallait que s'allast aviser
Je ne scay qui de le rebaptiser.
Ou s'il vouloit pour cause nécessaire
Son nom changer, point ne devait Homère
Le dénommer ; peur de quelque accident

Trop bien scavés, illustre Président,
Qui scavés tout, n'ignorant chose aulcune,
Depuis ici jusqu'au ciel de la Lune.
Or scavés donc combien ce nom fatal
Du bon Homère a fait dire de mal.
Si que qui veut la commune erreur suivre
Le tient aveugle, aveugle qui pour vivre,
Par le pays sa vïelle menant,
Danser faisoit soubs l'ormeau le manant,
Aux jours de feste avec sa Perronelle.
Puis entonnant dévote quirielle
Et sonnant haut le benoist saint du jour,
Sur grand chemin, ou dans un carrefour,
De bonnes gens tiroit beniste ausmosne,
Maille ou loppin ; ou se faisoit au prosne
Recommander pour avoir charité.
Or de ce point, creu comme vérité,
Qu'a-t-on conclu ? que se faire poëte
Est ne vouloir manquer onc de disette ;
Ains mal en point, sans avoir feu ny lieu,
Aller finir ses jours en hostel Dieu.
Si ne m'en chault : richesse ne bombance
Choses ne sont ja de ma compétance,
Trop bien ay dit une fois *voveo*
Paupertatem, et le dis de nouveau,
Si de nouveau besoin est de le dire ;
Donc voyez droit où ce mien propos tire.
Aveugle fut, dit la commune erreur,
Cil qui chanta d'Achilles la fureur ;
De là nacquit moult incommode mode
A tous faiseurs d'élégie et d'épode ;
Par quoy souvent vont prenants qui pro quo
Les familiers de Messer Apollo.
N'avoir bons yeux leur semble chose belle,
Ne voir au jour n'a clairante chandelle.
Exemple en fust, sans aller au surplus
Lor quester loing, l'Homérique Maïus,
Sur son flageol sonnant douces aubades,
Fois mainte il fit danser gentes Naïades
Sur Oscara ; la joye il en oyoit,
Mais pris des yeux point il ne les voyoit.
Ainsi vesquit pendant trois fois un lustre
Et Moneta ce chantre tant illustre,

Qui n'eust jamais en Gaule son pareil ;
Ne voit de trop, mesmement au soleil,
Mieux que Dijon il sçait Athène et Rome,
Passant auprès, il ne voit pas un homme.
Souvent l'ay veu ne connoistre à deux pas
Un sien ami, qu'il eust salué bas,
Si l'eust connu. Moy qui point ne me chausse
A si grand poinct, et par tant ne me hausse,
Ains de Phébus très humble serviteur,
Ne suis encor qu'en moindre taille aucteur,
J'en suis deument partayé pour mon compte.
Bien le connus dimanche à ma grand'honte,
Quand près de moy vostre chaise passa.
J'ouis sans voir. Mon compain me poussa,
En me disant : voyes-vous donc pas, père,
Qui vous salue ainsi par la portière ?
Non répondis-je : avez-vous veu quelqu'un ?
Et vrayment oui, salut par trop commun
Vous aves fait. Or, dis-je, à l'avanture,
J'ay sans rien voir salué la monture,
Bien deviez-vous m'en adviser plustost.
Ainsi parlois-je ; et vostre chaise au trot
Allait bon train, s'approchant de la ville,
Tandis qu'à pieds et d'alleure tranquille
Poussions chemin, non taciturnement.

N° 3

Quelques lettres inédites de Voltaire à de Brosses et à d'autres, principalement au sujet de l'affaire dite « des moules de bois ». Les lettres deuxième et troisième sont adressées au président de Brosses.

(Bibl. div. F. Baudot, n° 231, t. IV).

1° (f° 684).

Aux Délices, près de Genève, 19 janvier 1759.

Vous m'avez écrit, monsieur, que les intendants ne peuvent que le mal. Je sais que vous êtes du petit nombre de ceux qui font le contraire de ce qu'ils disent, et voici certainement une occasion de faire du bien et un bien dont toute ma famille aura pour vous une éternelle reconnaissance. Il est certain que la terre de Ferney ne pourrait jamais être vendue après ma mort ; si elle perdait ses droits, il n'y a que des Genevois qui aient de l'argent dans ce pays-ci. Aucun ne voudra d'une terre dégradée dans ses privilèges. Vous savez d'ailleurs que ces privilèges sont très peu de chose, presque rien, mais ce rien ôté, la terre entrerait dans le néant, elle ne rapporterait pas 1,500 livres entre les mains d'un fermier ; jamais ma nièce ne pourrait la vendre. Mgr le comte de La Marche y perdrait de beaux droits de mutation. J'avais d'abord imaginé d'implorer sa protection, celle de Mme de Pompadour et de M. le duc de Choiseul auprès de vous ; je trouve bien mieux d'implorer la vôtre auprès d'eux. Voici à peu près comme j'ai conçu que le brevet du roi pourrait être dressé pour épargner aux commis des affaires étrangères la peine d'en faire un. Si vous l'approuvez, je l'enverrai à M. le duc de Choiseul, et je me flatte qu'il ne fera nulle difficulté de le signer ; mais c'est à vous seul, monsieur, que je veux avoir l'obligation du succès, puisque vous seul êtes en état de certifier la justice de la demande. Cette grâce fera le bien de la terre et du pays, et de ma famille, elle sera même utile au roi, puisque le village, enrichi dans quelques années, sera en état de payer de plus fortes tailles. Si j'obtiens votre approbation et votre bienveillance dans cette affaire, j'enverrai

une requête à M. le duc de Choiseul qui vous le renverra pour l'examiner, et sur cette requête appuyée de votre avis, on dressera le brevet. J'attends vos bontés et vos ordres, et je serai toute ma vie, monsieur, avec la reconnaissance la plus vive et la plus pleine de respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

2° (f° 680).

A Ferney, 20 mars 1768.

Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien excuser ma courte lettre et mon long mémoire. Je me flatte que vous ne mépriserez ni mon amitié, ni l'estime du public, ni la mienne, ni l'attachement que j'aurai pour vous. Lisez et jugez. Vous sentez bien que ma famille est obligée de présenter requête pour faire casser la clause insérée par Girod et pour demander réparation. Pour moi, je ne demande que votre amitié, un peu de justice, et un procédé généreux dont vous n'aurez pas à vous repentir. Si vous m'aviez connu, monsieur, j'aurais fait à Ferney le même bien que j'ai fait à Tournay. Je méritais plus votre confiance que Girod. Tout dépendra de vous; j'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments qu'un procédé noble fortifiera dans mon cœur, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

3° (f° 691).

Au château de Ferney, 20 décembre 1769.

Je suis bien sûr, monsieur, que ce n'est pas de votre aveu que le sieur Girod veut m'empêcher de me chauffer. Il doit savoir que, par mon contrat, je dois laisser soixante arbres par arpent dans le bois de Tournay dont j'ai la pleine jouissance. Pourvu que je remplisse cette condition, il n'a nul droit de m'inquiéter.

Votre fermier prenait six moules de bois par an, et moi qui ai acheté la terre à vie, je n'y ai pas pris un fagot depuis dix ans.

Aujourd'hui je fais ébrancher les arbres et le sieur Girod veut me troubler dans cet exercice de mon droit incontestable. C'est bien le moins, monsieur, que je puisse me chauffer du bois d'une terre que j'ai si chèrement achetée : vous savez que

je m'en rapportai uniquement à vous. Vous fîtes mettre dans le contrat qu'elle valait trois mille cinq cents livres de rente. Vous savez que je ne l'ai pu affermer que douze cents livres avec quelques chars de fourrage et de vin, estimés trois cents livres. Je vous ai payé comptant trente-cinq mille livres de réparations, j'en ai fait pour vingt mille livres dont j'ai quittances. Ainsi pour cinquante-cinq mille livres, j'ai eu quinze cent livres de rente viagère à l'âge de soixante-six ans. Je ne m'en repens pas, monsieur, puisque j'ai tout fait sur votre parole. Mais il serait bien cruel qu'on abusât de ma bonne foi, de ma facilité et de ma vieillesse, jusqu'à se servir de votre nom pour vouloir me priver d'un droit expressément stipulé dans notre contrat. Je demande justice à vous-même ; je vous supplie d'avoir la bonté d'ordonner à votre procureur Girod de ne me pas molester davantage, je vous serais très obligé, et je regarderai cette justice comme une faveur.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

4° (f° 702. — Lettre à M. Girod, notaire procureur à Gex).

A Ferney, 14 janvier 1770.

M. le président de Brosse, monsieur, me mande par sa lettre du 4 janvier, que je fais décimer les arbres du bois de Tournay par la tête, et que je vends les têtes de ces arbres à un paysan de Ferney pour les couper.

Je vous prie maintenant de vous joindre à moi pour découvrir le calomniateur aussi absurde que méchant qui a pu faire ce rapport infâme à M. le président de Brosse, afin qu'on le punisse, comme il le mérite. Vous rendrez également justice à M. le président de Brosse et à moi. Vous êtes plus à portée que personne de certifier la vérité du fait, puisque vous avez vu en dernier lieu les bois de Ferney et de Tournay et que vous êtes parfaitement convaincu par vos yeux que j'ai fait ébrancher des arbres pour les cheminées de ma maison, et qu'il n'y en a pas un seul qu'on ait étêté.

Je suis parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

5° (f° 704. — A Girod (écrite par Wagnière, secrétaire).

A Ferney, 19 janvier 1770.

M. Girod sait sans doute qu'on ne peut constater l'état de la forêt que par des experts délégués de part et d'autre. Ce bois ayant été estimé par M. le président de Brosses cinq cents livres de revenu, et M. de Voltaire n'y ayant jamais rien touché pendant neuf années entières, ayant seulement la première année fait couper quelques sapins à l'entrée de ce bois pour les réparations du château selon son marché, et ayant fait seulement ébrancher cette année quelques chênes pour son chauffage, en vertu de ce même marché, tout est entièrement dans la règle la plus étroite.

Il n'y a qu'à compter les arbres. M. de Voltaire, propriétaire pendant sa vie, doit en laisser soixante par arpent à sa mort ; il faut voir s'ils y sont. Les ingénieurs envoyés par le roi pour lever la carte du pays ont mesuré ce bois, ils l'ont trouvé de vingt-trois arpents et demi, mesure de Bourgogne. Leur plan est signé de leur main. Ainsi on doit laisser quatorze cent dix arbres.

M. de Voltaire et Mme Denis ne demandent qu'à satisfaire en tout M. le président de Brosses ; ils ont eu l'attention de faire garder à Ferney les vieux fauteuils de velours vert élimés, de peur qu'ils ne dépérissent entièrement à Tournay. M. de Voltaire n'a laissé que quatre chaises de dames à M. et Mme Cramer, auxquels il a donné en pur don la jouissance du château dans lequel il ne va jamais ne pouvant sortir de son lit.

M. et Mme de Fargès sont instruits de ce que M. de Voltaire et Mme Denis certifient à M. Girod, et M. Girod est supplié d'envoyer cette déclaration à M. le président de Brosses.

VOLTAIRE.

F° 680.

Aux Délices, 23 janvier 1760.

Je vois, monsieur, que vous vous intéressez au sieur de Croze. Son fils a été en danger de mort pendant quinze jours. Il mérite votre compassion ; je savais que les curés du pays de Gex étaient fort insolents, mais je ne croyais pas qu'ils fussent assassins. On trouve fort étrange que les complices

aient été décrétés de peine de corps et que le chef n'ait été qu'assigné pour dire oui. On trouve encore plus étrange qu'il dise la messe. Rien n'est si bon que la messe, mais les assassins ne doivent pas la dire. Vous entendez d'ici les cris de Genève. Ce n'est pas à ses portes qu'un prêtre doit être impuni, on espère que le parlement éclairera ou rectifiera la conduite des juges subalternes et surtout on espère beaucoup de votre protection et de votre justice.

Il me flatte, monsieur, que je n'entendrai jamais parler de Charles Baudry et que vous conserverez votre amitié à l'homme du monde qui la désire le plus et qui en est infiniment honoré.

VOLTAIRE.

F° 686.

A Ferney, 5 juin 1776.

J'ai recours encore à vos bontés, monsieur. Voici un contrat que Mme Denis, ma nièce, a fait avec son curé, contrat fort avantageux pour la sainte Eglise, mais auquel peut-être il manque quelques formalités.

Je vous supplie de vouloir bien mander s'il faut l'homologuer au parlement ou à la chambre des comptes, ou ne le point homologuer du tout. Il l'est au greffe de l'évêque. Nous n'avons rien à craindre du curé qui est beaucoup plus jeune que nous, qui ne peut revenir contre sa signature, et qui est un très honnête homme.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois, monsieur, votre humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

Quelques lettres de de Brosses et de Fabry sur le même sujet.

(Archives départementales de la Côte-d'Or, E. 338).

A Fabry.

Février 1776.

Monsieur, je reçois votre dernière lettre avec les mémoires joints, ainsi que celle que M. le comte de la Forêt m'écrit à votre occasion sur le même sujet. M. de Crassy, intrigant et

méchant, est très capable de chercher à nuire par des récits infidèles, mais si, en effet, il a tâché de faire insinuer les choses par quelque rapport suspect, je douterai fort que ce fût pour Mme de Saint-Julien dont je connais très bien les entours et les allures ; je ne lui sais aucunes relations, ni connaissances, auprès de M. le contrôleur général ; M. de Crassy, quoique protégé par elle, à cause de Voltaire, aurait plutôt employé quelque autre personne, soit peut-être Voltaire lui-même qui s'est mis en correspondance avec M. Turgot, qui écrit sans cesse et qui écrit assez étourdiment sans trop savoir les conséquences de ce qu'il dit, soit quelque autre que nous ignorons, car de Crassy est un homme qui se fourre partout et parle sans cesse avec la dernière imprudence. Il faut que je sache d'abord s'il est vrai qu'on ait parlé contre vous à M. Turgot et qu'il ait pris quelques fâcheuses impressions.

B. de Brosses.

2° Fabry à de Brosses.

Gex, 16 mars 1776.

L'ambition actuelle de notre vieux voisin est de gouverner le pays de Gex ; c'est chez lui, c'est dans son château que les syndic et conseil des trois ordres s'assemblent ; c'est lui qui règle tout, qui rédige tout, qui décide de tout et qui fait tout. Son crédit que tout le monde redoute en impose au point que personne n'ose ni contredire, ni parler ; chacun signe aveuglément ; il n'y a plus ordre ni liberté dans les délibérations.

3° Fabry à de Brosses.

Versoin, 20 mars 1776.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et de vous faire un grand détail des projets de notre vieux voisin sur l'administration du pays de Gex ; comme il n'a aucune relation avec M. de Malesherbes, ce sera sans doute à M. Turgot ou à M. de Fargès à qui il s'adressera ; je crois devoir vous en prévenir ; tout ceci est l'effet d'une cabale des Dupuis, des Crassy et des Rouple, qui se sont emparés de notre vieillard à un point que l'une des filles du sieur Rouple de Varicourt demeure depuis environ six semaines au château de Ferney, où elle fait compagnie à Mme Denis et d'où elle rend compte à son père et à ses oncles

de Crassy de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait; ces gens-là nous feront déserter le pays, s'ils y acquièrent quelque autorité.

Je suis...

FABRY.

Je vous supplie instamment, monsieur, de ne faire aucun usage de ma lettre qui puisse me compromettre avec un homme si redoutable ; son ressentiment ne finirait qu'avec lui.

4° Lettre à de Brosses, probablement de son frère le comte de Tournay.

Neuville, 25 mars 1776.

Oh ! je comprends de reste, mon cher ami, combien trop accablé déjà de la multitude d'ennuis et d'affaires, la race avide, chicaneuse et querelleuse des Gexois, surtout lorsqu'elle est dirigée par un très méchant et très insolent homme qui s'est fait chasser par le roi de Prusse, qui traite *da poco* son petit bailliage, en veut prendre la vice-royauté que je craignais qui ne tombât entre les mains de Fabry, lequel pourtant nous est nécessaire, et qu'il faut soutenir ; d'ailleurs comme il nous a utilement servi dans l'occasion, je trouve qu'il ne serait pas bien de l'oublier. La longue lettre en réponse à celle de Turgot, et on ne peut mieux, l'aura, à ce que j'espère, calmé et fait revenir des mauvaises impressions qu'on lui avait données, mais tu as oublié une raison bien transcendante qui est que le sel ne peut être vendu moins de trois sols, sans quoi les étrangers l'enlèveraient tout, et qu'à ce prix, si le pays n'en obtient pas du roi et de la ferme la quantité qui lui est nécessaire, il faudra qu'il donne le bénéfice d'environ neuf livres par quintal à l'étranger, ce qui très assurément n'est pas l'intention du ministère.

Voilà copie de la lettre de La Forêt, et extrait de celle de Verny, plutôt que de te faire un gros fagot, tu y verras ce que tu savais déjà trop, combien la race est sotte, le vieillard du mont Crapax insolent et toute cette race insupportable. Tu jugeras comme moi que les deux mille écus qu'il fait espérer de diminution sur l'impôt de trente mille livres ne sont qu'un vrai leurre pour se rendre important, se donner l'air de crédit vers les bas adulateurs, mais vous saurez assez ce qui en est là-bas par le Trudaine, vers qui il faudra bien tâcher de faire assurer à l'avenir trois ou quatre mille minots de sel au moins, pour ne

plus porter notre bénéfice à Berne, car ces quatre mille minots au prix de Genève nous réduiraient notre imposition à presque rien. Mais voilà te rompre assez les oreilles du pays de Gex; il est malheureux que mon triste état m'empêche absolument de pouvoir rien faire sûrement là-bas. Je les aurais retenus sur bien des mauvaises démarches et surtout de ne plus s'assembler à Ferney, où l'homme n'est qu'un particulier sans caractère. Nous verrons si je m'y pourrai traîner dans une douzaine de jours; j'attends aujourd'hui ma nouvelle femme de charge... Agathe, quand votre papa et votre maman seront partis, il faut que ce soit vous qui me donniez de vos nouvelles et de celle de votre chère abbesse que j'aime tant.

Lettre du président de Brosses à Lacurne de Sainte-Palaye dans laquelle le Président donne, sur son ouvrage *des Dieux fétiches*, son sentiment avec franchise et dans ce style alerte et piquant qu'on ne rencontre pas dans ses ouvrages. (Bibl. nat. Fonds Moreau, n° 1567, f° 9, sans date, ni nom d'auteur).

« Hem! tâchez de vous essuyer le front. Ne voilà-t-il pas un bourru bien cassé d'avoir dicté deux méchantes lettres dans le cours d'un an. Mais pour vous donner quelque chose qui soit plus agréable à votre glossaire, voici une vieille pièce qui est une espèce d'épitaphe historique sur laquelle on m'a chargé de vous consulter. Par l'ancienneté de l'écriture lombarde et du parchemin, et surtout par l'élégance et la pureté du style, ainsi que par l'exactitude de la mesure, nos plus sains-palaiographes le jugent du meilleur temps de Louis d'Outremer. Mais on veut avoir l'avis du signor Quaranta. Elle commence ainsi :

Hic situs est quondam popinâ plenus et uvis
Atque pulardiroso condens ventrone lasagnas,
Et rubro capuchone caput mane endoviluppans;
Assidue glomerans ructabat rancida verba :
Ægre fetichistis responsa ferebat amicis,
Dum frater incumbens castello Valeriano
Inter cœruleos extendit crura tapetes.
. . . .
Gnarus anisatum duppis comprare liquorem
Ilustrem labiis dimasticare Luppinum, etc., etc.

Mais comme toute bonne action mérite récompense, et que je possède au souverain degré la justice distributive, vous aurez mon unique exemplaire du pauvre diable, qu'on dit qu'on ne peut trouver imprimé à Paris. Ne croyez pas que je sois ici a portée de Genève. D'ailleurs, je suis un peu fraîchement avec le seigneur Voltaire, depuis que j'ai fait faire une visite de mes

bois, qu'il a non-seulement coupés, mais encore fait arracher les pieds, parce qu'il en trouvait 7 fr. par chicot. Je vous envoie donc ledit pauvre diable avec cette lettre et une pour M. Le Beau, sous l'enveloppe de M. de Mauregard. Vous recevrez aussi, par la même adresse, un paquet de six exemplaires des fétiches que j'ai mandé qu'on vous envoyât. C'est pour vous, pour MM. de la Nauze, Busigny, abbé du Resnel, abbé Barthélemy et Gibert. Je vous en ferai faire, un de ces jours, un autre envoi pour les Foncemagnes, Segrais, Terrier, Le Bateux, de Guignes et votre ami Bréquigny que je ne connais. Vous aurez la bonté de distribuer ceci de votre part, non de la mienne. Car je n'en prends point à cela ni à l'impression de ce petit traité.

Pour les Bletteries et autres Zoïles, bigots, hypocrites, sphinx et jansénistes contredisant,

> Tous ceux-là n'auront de mes dieux
> Non plus qu'il en pleut dans vos yeux.

Laissez-les grommeler, quoi qu'ils en puissent dire, ce traité est bon et restera comme opinion neuve, et plus que probable sur le sujet dont il s'agit. Quand, dans la quantité des faits, il me serait échappé quelque méprise, il ne s'agit que d'une question, savoir que l'égyptianisme était un culte sauvage et grossier, non intellectuel. Elle est bien et philosophiquement déduite, bien prouvée par les faits et par le raisonnement. Croyez-moi, depuis qu'il n'y a plus de Fréret au monde. personne dans la compagnie ne connaît si bien ce temps de l'antiquité que : 1° La Nauze ; 2° votre serviteur; 3° Gibert qui voudrait bien être le premier et qui ne sera pourtant que le troisième. Au reste notre ami Burigny et sa théologie païenne ne seront pas de mon avis. Ce qui n'empêche pas que ce ne soit un galant et honnête homme, seulement un peu verbeux et sujet aux digressions. J'ai fait à M. de Grace une réponse honnête et assez courte que vous verrez. Ne lui en parlez pas d'avance. J'admire qu'il vous ait tant fait d'excuses d'avoir écrit contre un de vos amis, et qu'il n'ait pas senti qu'il était peu convenable qu'il écrivît contre quelqu'un du corps, car l'incognito n'était pas pour lui, puisque les mémoires de ceci ont été lus dans les séances.

Je suis certain d'avoir renvoyé les Marianes à M. Falconet, je ne sais plus par qui : ainsi, je ne sais nullement que la commission aît été faite. Aussi, je viens d'écrire qu'on les cherchât tout de suite à racheter chez le libraire, et qu'on les lui rappor-

tât de ma part. J'espère qu'il ne remarquera pas que ce n'est pas son propre exemplaire. Ne lui en dites mot. N'oubliez pas l'exemplaire que je dois avoir de certaine description géographique de la France pour tant de cartulaires de Saint-Bénigne, Saint-Etienne et Bèze, dont j'ai envoyé les explications par vous sollicitées. Votre pastourelle est un peu mieux depuis quelques jours, mais il s'en faut bien que cela soit net encore. Elle embrasse, ainsi que moi, très tendrement, les chers frères. Nous sommes de vrais Philadelphes ».

N° 4

LETTRE DE L'ABBÉ JOLY A NYON, LIBRAIRE

(Communiquée par un ami).

Oct. 1777.

J'approuve très fort, monsieur, le parti que vous avez pris de ne point vous engager sans avoir vu mes deux premiers volumes ; ce n'est pas que je ne fusse toujours prêt à vous rendre votre engagement au premier signe de regret que vous en auriez eu. Le public est aujourd'hui, je ne dis pas difficile, mais si bizarre, que j'ai peine à comprendre comment un libraire a le courage de mettre un livre sous la presse, et de se charger des risques de l'impression, indépendamment de l'honoraire de l'auteur. Ainsi, quand j'aurais fait des chefs-d'œuvre, dont je me reconnais très incapable, nous ne pourrions sans témérité, ni vous, ni moi, répondre du succès. C'est par cette raison que je m'attache plus que vous ne voudriez peut-être à me resserrer et à abréger autant qu'il est possible. Mais il ne faut pas étrangler les matières et présenter à ce public dégoûté un squelette maigre et décharné. Je n'ai nul empressement à me voir imprimé ; si j'avais eu cette passion, il y a vingt ans que j'aurais pu faire à peu près ce que je fais aujourd'hui ; depuis que je suis censeur, j'ai approuvé des ouvrages excellents qui n'ont pu trouver d'imprimeur, j'en ai approuvé de très médiocres qui ont eu le plus heureux débit. Mon *Examen des trois Siècles* avait été composé avec toute l'attention imaginable. J'y avais mis tout le peu d'esprit que Dieu m'a donné et le peu d'érudition que j'ai acquise, si j'en crois des personnes de premier mérite ; il est curieux, bien écrit, il y règne une fine ironie. Cependant vous avez refusé de l'imprimer sous prétexte que l'auteur que j'y censure est méprisé. J'avoue qu'il mérite de l'être ; mais il n'y a que les connaisseurs et ceux qui l'ont examiné comme moi qui puissent dire pourquoi ; car son ouvrage a des tours très éblouissants et n'ennuie point. Ce qui l'a fait mépriser, ce ne sont pas les erreurs grossières dont il est rempli, et dont peut-être personne

que moi n'a une exacte connaissance, mais sa causticité et l'effronterie avec laquelle il attaque les écrivains les plus célèbres du siècle qui se sont, avec raison, ligués contre lui, sans donner des preuves de sa crasse ignorance et de son uniqne mauvaise foi. Car enfin, ce livre a eu deux éditions dans un court intervalle de temps. Les écrivains qu'il y traite avec la dernière impudence, jetèrent les hauts cris, et écrivirent contre lui ; mais comme dans la colère on est incapable de bien faire, ils ne lâchèrent que de mauvaises critiques. Quant à la mienne, dédaignant de me borner à réfuter un mauvais livre, j'eus soin d'y faire entrer quelques anecdotes intéressantes, des remarques curieuses et des réflexions choisies : tout cela a été inutile, quoique des personnes qui ont le plus grand nom dans la littérature ne doutassent point que cet *Examen* n'eût le plus heureux succès, mais il n'en faut plus parler, *hic jacet.* J'en suis très médiocrement touché, n'ayant nul sujet d'être personnellement mécontent de l'auteur des *Trois Siècles.*

Je me propose de faire entrer de temps en temps, dans mes Mémoires, quelques anciennes pièces imprimées ou manuscrites. J'ai consulté, sur ce sujet, plusieurs gens de lettres. Donnez, me disent les uns, les imprimés tels qu'ils sont : la rareté et la cherté de ces livres procureront du débit au vôtre ; on sera bien aise d'avoir à bon marché ce qui coûtait beaucoup ; mais on ne fait cas que des originaux. Les autres : on ne vous lira pas, si vous ne retouchez pas le style ; vous dégoûterez vos lecteurs, en leur présentant des expressions surannées et des tours qui ont vieilli. « Puisque vous êtes assez heureux pour posséder des manuscrits français du grand Saumaise (Traité des secrétaires d'Etat des Empereurs Romains, des Rois de France, de la Milice des Romains), m'écrivait, il y a dix ans, un célèbre académicien des belles-lettres, gardez-vous d'y rien changer, vous les gâteriez ». « Saumaise, me disait un autre, d'après M. Voltaire, est un pédant que personne ne lit aujourd'hui, vous êtes en état, ajouta-t-il en me cajolant, de lui donner de l'agrément et des grâces, en faveur desquelles on lui forma son érudition. »

Comme vous avez plus d'intérêt que moi à la chose, et que vous connaissez mieux le goût du public, donnez-moi conseil. Je compte reproduire dans nos *Mémoires* le Traité des Masques, par Claude Noirot, imprimé à Langres en 1609, petit in-8° de 148 pages, d'un gros caractère, mais qui n'en tiendra pas la moitié dans notre impression, j'y joindrai des remarques. Ce petit livre, comme vous le savez mieux que moi, est très

rare, et fut vendu 48 fr. à la vente de M. l'abbé de Rothelin, mais, outre sa rareté, il est très curieux. Faut-il en rafraîchir le style ? Je m'en rapporte à votre avis : mais ce n'est pas le mien. Je crois qu'il faut lui conserver son vieil habit, en y mêlant quelques broderies.

Une preuve de l'ignorance du public, c'est l'estime qu'il a (au moins du public provincial) pour un ouvrage de bibliographie infiniment défectueux, dont on a fait des critiques plus claires que le jour en plein midi, et dont je pourrais produire un beaucoup plus grand nombre. Ce livre est la boussole, le guide, l'oracle de nos provinciaux qui n'ignorent pas cependant les justes critiques qu'on en a faites. Permis à eux, en conséquence, de mépriser un bon livre.

M. de Limare est à Genève ; aussitôt après son retour, je lui dirai ce que vous me marquez. Comme chacun ne prend part qu'à ce qu'il aime, il voudrait que mes *Mémoires* ne roulassent que sur l'Histoire naturelle. Il m'a fort pressé de donner un in-4° sur cette matière. Je ne sais si j'en ai assez pour faire un in-12° entier, je ne crois pas qu'il soit à propos de mettre le tout dans un même tome ; il faut, s'il est possible, que chaque volume puisse contenter le goût de tout le monde. Je vous prie de bien vouloir réfléchir sur cette lettre, je ne suis jamais pressé de faire imprimer, je suis très paresseux pour écrire pendant l'hiver, je ne veux point de copiste, parce que je vois tout par moi-même. Je ne crois pas pouvoir vous envoyer rien avant février ou mars. Vous pourrez changer l'ordre des pièces ; mais je vous prie de vous borner là. J'espère, malgré tout ce que j'ai dit, que l'ouvrage réussira. Si vous ne voulez pas vous en charger, je prendrai le parti de l'envoyer dans le pays étranger qui me le demande. Il y a plus de dix ans que Marc-Michel Rey, libraire de Hollande, m'a demandé ma *Vie de Postel,* qui fera un in-4°. Lorsque je l'aurai retouchée, je l'enverrai à un ami que j'ai en Hollande.

Monsieur votre père m'a fait entreprendre autrefois une besogne fort inutile, ce sont des remarques sur deux chronologies de Cayet, sur les mémoires de Charles IX. Ce fut l'abbé Goujet, mon ami, qui m'y détermina. J'ai fait la vie de l'auteur des chronologies, Pierre-Victor-Palma Cayet, qui parut curieuse à l'abbé Goujet. J'ai fait aussi un volume ou deux de remarques sur les Mémoires du P. Niceron. Vous connaissez l'état de notre littérature. Faites-moi la grâce de me donner vos avis et ceux des gens de lettres de votre connaissance sur tout cela. J'en profiterai avec plaisir.

Encore une fois, méditez ma lettre à loisir. J'écrivais, il y a trois ans, à un homme célèbre de notre ville, qui m'exhortait à me faire imprimer, que j'avais assez d'ouvrages pour enrichir ou ruiner un libraire, qui, dans la crainte du dernier, ne se laisserait peut-être pas tenter par l'appas du premier.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

JOLY.

Ce octobre 1777.

A Monsieur Nyon, libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, près de la place Maubert, à Paris.

N° 5

LETTRE DE PAPILLON A L'ABBÉ LECLERC (1)

(Bibl. nat. Ffr. 24418 f° 25).

(28 avril 1726).

Voici quelques curieuses anecdotes sur Dancour et sur quelques autres auteurs qui ne vous sont point indifférents. Barbier Dancour a été précepteur de M. Joly de Blaisy, second président au Grand Conseil, né à Dijon et qui y est mort, le 3 juin dernier, à 77 ans environ. C'est de lui que je tiens ce que je vais débiter. Dancour, étant allé à Paris, voulut se faire connaître dans le monde savant; la première démarche fut l'explication d'une énigme dans le collège des Jésuites (2);

---

(1) (Cf. Hist. de l'Acad. Franç. par Pellisson et d'Olivet. Ed. Livet, t. 2.p. 289).

(2) Bibl. Div. A. F. 281 (I) f° 297. Voici, à titre de spécimens, deux énigmes telles que le professeur de rhétorique du collège des Godrans en dictait à ses élèves pour aiguiser leur esprit :

Me vir egenus habet, qui perdidit omnia : fures
Ridet, iter quodvis absque timore facit.
In sterili me quærat agro quicumque repertum
Me volet, aut vacuam curet adire domum.
In multis habitare locis licet undique dicar,
Tangere me nemo, nemo videre potest.
Damnatum ad miseras qui se videt esse triremes
A se me factum dicere sæpe solet.
Non sum, non vivo : non esse aut videre possum.
Ex me ortum tamen est quidquid in orbe vides.
Desine quæ mea sit natura inquirere : nulla est;
Meque indocta cohors unica scire solet.

Sum nihil aut nihilo suppar : me lingua trucidat.
Voce tacente, orior : voce loquente, cado.
Me pueri oderunt, odit muliercula, sanus
Me vix ullus amat : quilibet æger amet.
Sacra placent mihi claustra : mihi mox tempus amicum ; est
Echo nulla, ubi sum, nulla susurrat avis.
Me nulli videre oculi, nulla audiit auris,
Attamen interdum vel sine voce loquor.

c'est là qu'il faut placer l'histoire de l'avocat Sacrus, cet avocat n'ayant pas de quoi subsister et n'étant pas exempté de la règle de Pétrone, *nescio quo fato bonæ mentis soror est paupertas,* il fut contraint de se mettre en pension chez un libraire qui n'était pas fort riche et qui vendait en cachette quelques livres de MM. de Port Royal, avec lesquels Dancour avait fait connaissance ; dans la suite, il épousa la fille du libraire, ne pouvant faire mieux, il n'en fut guère plus à son aise ; s'étant fait recevoir avocat, il plaida sa première cause et demeura court ; cette disgràce lui fit quitter le barreau. Vous remarquerez, monsieur, que le titre d'avocat est postérieur à l'aventure grammaticale dont j'ai déjà fait mention. Cela n'empêchait pas, selon M. de Blaisy, que Barbier n'écrivît très poliment, en vers et en prose, car M. de Virtamont de Villemont, maître des requêtes, ayant eu une grande affaire contre M. l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, on soupçonna notre avocat d'avoir composé le factum qu'on prétend être rempli de choses très fortes et peu judicieuses. Après la critique du P. Bouhours et d'autres ouvrages qui lui procurèrent plus de réputation que de bien, M. de Colbert ayant ouï parler de Barbier le choisit pour prendre soin des études de M. Dormois qui fut depuis appelé M. de Blainville ; ce fut dans ce temps-là que notre Langrois prit le nom de Dancour et qu'il fut reçu à l'Académie française par la recommandation de cet illustre Mécène, M. de Colbert ; n'ayant pas beaucoup avancé sa fortune sous ce ministre, il se mêla dans une affaire des bois de Normandie où il croyait faire de grands profits, mais ses associés n'y ayant pas trouvé leur compte, ils n'eurent que des procès de reste. Dancour retomba dans son premier état et fut contraint de se mettre encore précepteur ou gouverneur de M. de la Mailleraye, avec des appointements médiocres dont il se plaignait souvent aux personnes qui prennent quelque part à ses disgrâces. Vous ferez tel usage qu'il vous plaira de toutes les différentes situations par lesquelles le pauvre Dancour est passé, je ne doute pas que l'inconstance de son génie ne vous saute aux yeux et ne vous fasse voir quelques sentiments peu favo-

---

Dicere quam nequeo, tibi charta interprete cogor,
Œdipe, naturam significare meam,
Quæ mea sit natura, tibi si dicere possem,
Non essem quod sum, destruererque sono.

rables à cet académicien. Nous croyons à Dijon que les Langrois sont de bonnes gens, sans beaucoup de malice, mais nous leur attribuons à tous le même génie qui paraît ici dans Barbier Dancour, ainsi, car il est coupable en cela...,... M. de Pélisson est fameux. On connaît ses principaux ouvrages, mais sa personne et le caractère de son cœur sont très peu connus. Voici quelques traits qui vous feront plaisir.

Sa mère était une Fontanier, tante de M. de Fany Perriès. Comme M. de Pélisson n'avait point de terre, il prit le nom de sa mère pour se distinguer de ses frères. Quoiqu'il fut protestant, il avait fondé un anniversaire pour Sarrazin, son ami, en l'honneur duquel il composa une épitaphe que je vous enverrai une autre fois. La conversion de M. de Pélisson n'arriva qu'à la sortie de la Bastille et à l'âge de plus de 50 ans. Il ne se déclara que trois ou quatre années après qu'il eût abjuré le calvinisme. Comme le roi allait à Chambord, M. de Pélisson, qui l'accompagnait toujours, prit un jour la résolution de se retirer à la Trappe ; pendant le séjour qu'il fit dans cette célèbre abbaye, il ne vivait qu'au pain et à l'eau ; cette manière de vivre altéra beaucoup la santé de notre pénitent ; il ne rétablit son estomac qu'avec bien de la peine. Je tiens tout cela de l'ancien abbé de Saint-Vivant, et il m'apprit encore, par une lettre qu'il m'écrivit le 11 avril 1711, ce qui suit : Ce fut uniquement pour contenter un de ses plus anciens amis, frère de feu mon père, que M. de Pélisson entreprit de faire l'Histoire de l'Académie Française, parce qu'ils en avaient établi une à Castres, leur patrie, composée d'une vingtaine de gens d'esprit, qui n'a subsisté que tant que la chambre de l'Edit a été à Castres. Il fut aisé à M. de Pélisson d'avoir tout ce qu'il fallait pour composer cette histoire, parce qu'il était lié d'une étroite amitié avec M. Conrart, qui était secrétaire de l'Académie française, un de ceux qui avaient le plus contribué à son établissement, et ce fut M. Conrart qui, charmé de la beauté de l'ouvrage, crut devoir en faire part à l'Académie, car M. de Pélisson ne l'avait entrpris que pour feu mon oncle, de la famille de Faurès comme moi, et qu'on appelait *Fondamenti* pour le distinguer de ses autres frères.. Quand M. de Pélisson composa cet ouvrage, il n'avait nul emploi, mais peu après, s'étant attaché à M. Fouquet dont il devint le premier commis, il ne fut plus en état de continuer cette histoire. Je ne vous dissimulerai pas même que pendant qu'il était avec la Cour, à Tolose, lors du mariage du Roi, un frère de M. Despréaux, qui avait écrit contre M. Ménage et d'autres de l'Académie, n'ayant pu y être reçu,

parce que M. de Pélisson s'y opposa, sur ce qu'un des articles de leurs règlements porte que ceux qui avaient écrit contre quelqu'un du corps n'y pourraient être reçus, ce M. Boileau ayant trouvé moyen de se faire recevoir pendant l'absence de M. de Pélisson, il en eut si grand dépit, qu'il renonça à l'Académie, jusqu'à ce que, pour la réception de feu M. de Colbert, il crut y devoir retourner; mais il n'y alla que rarement depuis, quoique deux ou trois fois il fût élu directeur. Vous jugerez, après cela, qu'il n'avait garde de continuer l'Histoire de l'Académie.

N° 6

QUELQUES DÉTAILS SUR L'ABBÉ BOULLEMIER

BIBLIOTHÉCAIRE.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or. K 2, Q 2, T 2).

On pourrait élever quelques doutes sur l'honorabilité professionnelle de l'abbé Boullemier : les documents que nous publions semblent être de nature à les dissiper. Il est de tradition constante, nous dit-on, que sa seule erreur, due à une passion anti-cléricale et surtout anti-jésuitique, fut la vente de livres théologiques importants, à la suite des opérations de triage dont il était chargé ; mais le produit de ces ventes de *biens nationaux* ne fut pas pour lui. Ajoutons qu'il avait été nommé en 1764 conservateur de la bibliothèque publique, que, depuis 1754, il était attaché à l'église de la Madeleine, en qualité de chapelain, et qu'en 1790, ayant perdu la ressource de cette prébende, il se trouva dans une gêne extrême et fut obligé de vendre une partie de sa bibliothèque dont il ne se réserva que l'usage.

---

8 germinal an II (2 mars 1794).

Vu l'extrait de la délibération prise le 8 de ce mois par la municipalité de Dijon, portant la destitution de Boullemier, ci-devant prêtre détenu pour cause d'aristocratie, de la place de bibliothécaire du collège de Dijon, laquelle était remplie par intérim par le citoyen Mailly qui est décédé et nomination en son lieu et place de Hucherot, officier municipal.

(Arch. dép., T. 136).

Procès-verbal d'apposition des scellés chez Boullemier, ex-prêtre, à Dijon, du 20 germinal an II. (Vendredi, 18 avril 1794).

Le 29 germinal an II, de la République Française, sur environ huit heures du matin, à la diligence de l'agent national du Directoire du District de Dijon, y demeurant, nous Etienne Ormancey, huissier demeurant audit Dijon, rue Pillori, section de la Halle, et soussignés commissaires, nommés par le Directoire, en vertu de la Commission, en date du 18 mois courant, à l'effet d'apposer les scellés chez ceux dénommés en ladite commission, nous sommes transportés, accompagnés des citoyens Jarzuet et Thillier, tous officiers municipaux de la commune de Dijon, nommés commissaires pour icelle, et du citoyen Philippe Ménétrier, secrétaire-greffier, appelé à cet effet, au domicile de Charles Boullemier, ex-bibliothécaire, demeurant à Dijon, place Saint-Bénigne, où étant et parlant à Marie Parizot, gouvernante dudit Boullemier, nous l'avons invitée à nous faire apparoir tous les appartements, meubles et effets, qui peuvent lui appartenir. Et ayant déféré à notre invitation, nous sommes introduits dans une chambre au premier qui communique à deux autres plus petites, prenant leur jour sur la place Saint-Bénigne, et sur la principale porte desdites chambres, nous y avons apposé les scellés sur l'entrée de la serrure, avec une bande de papier placée horizontalement aux deux bouts de laquelle nous y avons apposé le cachet de cire rouge, dont l'empreinte est conforme à celle-ci. Ensuite, nous sommes passés dans deux petites mansardes, où nous avons pareillement apposé les scellés conformes au précédent. Sur une porte d'entrée d'une petite mansarde, en suite de la première, et sur l'entrée de la serrure d'une armoire peinte en gris, placée dans la première mansarde, où il y a une couchette et une paillasse que la citoyenne Marie Parizot nous a observé qu'elle était destinée pour le logement des soldats lorsqu'il leur en était envoyé. De suite, nous sommes descendus dans la cave où nous avons pris la description des choses qui y sont ainsi que ceux laissés à la disposition de ladite Marie Parizot, savoir : environ 200 bouteilles de gros verres vides, une caisse de sapin et environ 3/4 de moule de bois à brûler ; une graije à sel et son pilon, 12 serviettes, 2 nappes, un binet et un chandelier de cuivre, 2 cafetières de fer blanc, qui sont tous les objets laissés à la disposition et pour l'usage de ladite citoyenne Marie Parizot.

Et pour la conservation tant des objets cy-dessus détaillés que des scellés apposés aux différents endroits des appartements dudit Boullemier, a comparu le citoyen Jean-Marie Callou, demeurant à Dijon, qui a déclaré qu'il se rendait gardien séquestre volontaire, tant desdits objets scellés que des objets laissés à la disposition et a promis d'y veiller soigneusement, et de tout représenter en bon état, et quand il sera requis, ledit soussigné,

J.-M. Callou.

Vu la sommation cy-dessus, j'ai remis audit Callou les clés de la maison Boullemier et dressé le présent procès-verbal, en présence des officiers municipaux de la commune cy-dessus desnommés qui se sont avec nous soussignés.

Tilliers, off. m. Jph. Jarzuel, off. m.
Ormancey. Ménétrier.

(Arch. dép. T 4).

Demande d'élargissement de Ch. Boullemier.

19 thermidor an II (6 août 1794).

Vu l'exposé de Charles Boullemier, âgé de 69 ans, homme de lettres, bibliothécaire du collége et détenu comme prêtre tendant............

Qu'il a passé toute sa vie à former la bibliothèque publique, qu'une détention imprévue, non motivée, lui a ôté sa place, qu'il est prêtre, qu'il n'a jamais possédé de bénéfices, ni prêché, ni confessé, ni enfin exercé de fonctions ecclésiastiques, que depuis longtemps il a renoncé au costume, uniquement occupé de l'étude et de sa place de bibliothécaire, qu'il ne songeait qu'à remplir ses devoirs de citoyen et obéir à la loi, qu'il a prêté serment, qu'il a eu, dit-on, des liaisons avec les Févret, émigrés, et qu'il a fait leurs affaires ; qu'il répond que sa liaison avec cette famille, date du jour de sa naissance et n'a éprouvé d'altération que le jour où il a émigré, qu'il a combattu le plus qu'il a été possible ce funeste projet, qu'il leur a écrit depuis leur départ, de façon à rompre avec eux, s'ils ne rentraient à temps, qu'il a cessé avec eux toute liaison, depuis le mois de janvier 1792, qu'il ignore absolument s'ils existent et

où ils sont; qu'il est facile de juger d'après cet exposé que si, momentanément, il a été chargé de quelques affaires de Févret, loin d'avoir envoyé des fonds (ce qui l'aurait rendu coupable), il n'a fait au contraire qu'en soutirer, que s'il a été prêtre, il n'en a jamais eu que le nom, qu'il n'a été d'aucune société prohibée, qu'enfin rien ne motive sa détention.

Pour quoy, il recourt à ce qu'il soit mis en liberté, attendu son âge avancé et son travail pour la chose publique.

Vu aussi l'extrait des délibérations du Conseil général de la commune de Dijon, du 2 Sept. 1792, an IV de la liberté, portant que Charles Boullemier a prêté le serment d'être fidèle à la République, de maintenir de tout son pouvoir la Liberté et l'Egalité, de protéger la sûreté des personnes et des propriétés ou de mourir en les défendant.

(Arch. dép. Q 2, 67).

Je soussigné, membre secrétaire du Comité révolutionnaire ppre. du District de Dijon, certifie que l'ex-prêtre Boullemier, ex-bibliothécaire du collège de Dijon, est en liberté par un arrêté dudit Comité du jour d'hier.

Dijon, ce 24 vendémiaire an II de la République française, une et indivisible (158e 1794).

P. C. Nimard.

(Arch. dép. Q 2. 67.)

Nomination de Charles Boullemier, comme bibliothécaire.

(17 nivôse an IV. 7 janvier 1796).

Le 17 nivôse an IV, l'administration départementale, ouï le rapport et le commissaire du Directoire exécutif, arrête que les membres du jury, en vertu d'un arrêté du département des 22 et 25 frimaire, demeurent invités à procéder sur le champ à l'élection du bibliothécaire qui doit être établi auprès de l'école centrale du département, laquelle nomination n'aura son effet qu'après l'approbation de l'administration.

Présevot, Nolle, F. Muard, Laligant, Frochot.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or. T 40.

Arrêté contenant la nomination du citoyen Charles Boullemier
pour remplir la charge de bibliothécaire près de l'Ecole centrale du département de la Côte-d'Or.

(1er germinal an IV. 21 mars 1796).

Vu l'arrêté du département du 17 ventose.

Vu la délibération dudit jury d'instruction publique contenant la nomination du citoyen Charles Boullemier pour remplir ladite charge.

Ouï le rapport et le commissaire du Directoire exécutif.

L'administration départementale de la Côte-d'Or a arrêté que la nomination du citoyen Boullemier, pour remplir la charge de bibliothécaire près de l'Ecole centrale du département, demeure confirmée.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, T 4).

Extrait des délibérations du jury d'instruction
tant des écoles primaires de la Commune de Dijon que de l'Ecole centrale du département de la Côte-d-Or.

(24 ventôse an IV. 14 mars 1796).

Le jury assemblé, heure de cinq après-midi, l'un des membres a fait part d'un arrêté de l'administration départementale du 17 du courant, par lequel l'administration, après avoir rapporté l'article 4, titre 2, de la loi du 3 brumaire sur l'instruction publique, portant qu'il y aura un bibliothécaire auprès de chaque école centrale, sont assimilés par leur nomination et leur traitement aux professeurs desdites écoles, invite le jury d'instruction à procéder à l'élection d'un bibliothécaire.

Sur quoi le jury, après un mûr examen, a arrêté que le citoyen Boullemier, actuellement bibliothécaire du collège, demeurait nommé *bibliothécaire*, auprès de l'Ecole centrale du département de la Côte-d'Or, et qu'extrait du présent procès-verbal serait adressé sur le champ à l'administration départementale et se sont les membres du jury soussignés.

Signé au registre : Antonin, Maulron et Dézé.
Pour extrait conforme : Dézé.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, T 4).

(20 germinal an V. 9 avril 1797).

Boullemier certifie avoir reçu du citoyen Baillot, conservateur des livres nationaux du district de Dijon, les catalogues dressés d'après arrêté du 27 nivôse an V, ainsi que le catalogue de la bibliothèque publique qui avait été déposé à la maison nationale.

(Arch. dép. de la Côte-d'Or, T 4).

(7 vendémiaire an IX. 18 août 1805).

Lettre du ministère portant la nomination du citoyen Vaillant, comme bibliothécaire, dont il remplit les charges depuis longtemps, en remplacement de Charles Boullemier, décédé le 13 germinal an XI (3 avril 1803).

(Arch. dép. de la Côte-d'Oe, T 4).

N° 7

VOYAGE INÉDIT DE L'ABBÉ COURTÉPÉE

Remarques d'un voyageur curieux sur les abbayes de Fontenay, d'Oigni, du Val des Choux et la chartreuse de Lugni et Aignai.

(Bibliothèque de Dijon, Fonds Baudot, n° 214 f° 42).

(Dédié à Madame de Champeaux).

Permettés madame que vôtre nom paroisse à la tête de ces observations bourguignones, il engagera mes neveux et nièces à les lire un jour avec plus d'attention et avec une sorte de respect en se rappelant qu'un tel nom renferme l'idée d'un goût excellent pour la littérature, d'une piété éclairée pour le Seigneur et d'une généreuse effusion de cœur pour ma famille ; ils croiront qu'un opuscule qui lui est dédié respire le bon goût, la vertu pure et la tendre reconnaissance. Puissent-ils ne se tromper pas !

Renfermée par état et privée du doux plaisir de changer d'air et de faire trêve avec l'ennuyeuse et méritante uniformité, vous devez vous dédomager par les yeux et le papier, je veux donc vous faire voyager quelque fois, en restant dans votre cabinet.

Vos bontés, Madame, pour le pèlerin qui vous trace ici ses aventures et ses courses, vous les feront lire avec indulgence et peut-être avec plaisir.

Un Bénédictin, pour les justifier, vous citerait le bon P. Jerôme qui, comme moi, s'ennuyant quelque fois en sa retraite parcourait les pays, voltigeait des Gaules en Grèce, de Rome en Asie ; trois ou quatre Saints-Grégoire qui faisoient de longs et fréquens voyages, un Saint-Germain, un... un, mais un pasteur de campagne n'ira pas faire une dépense de science pour justifier sa manie. Il vous dira tout simplement que le goût, la santé, la curiosité, l'engagent quelque fois à sortir de son manoir et je suis certain que vous ne lui en ferés pas un crime.

Recevés, Madame, cet homage littéraire comme un témoignage non équivoque de mon entière confiance et de l'amitié inviolable qui nous lie depuis dix-sept ans.

Et suis avec respect, madame, v. t. h. et ob. serviteur,

COURTÉPÉE, curé de G[i].

Le 5 septembre 1760.

Depuis que la Providence m'a placé en Auxois dans un bénéfice moins pénible, j'ai cherché à me délasser de ma solitude en visitant quelquefois celle des autres. Un peu instruit de l'histoire de l'église gallicane et curieux de voir tout ce qui pouvoit m'en rapeller quelques traits, j'ai tâché chaque année de visiter les lieux les plus célèbres de mon voisinage; ainsi il y a trois ans, le 20 août, je me transportai à Fontenai, abbaye de Bernardins, à une lieue de Monbar et à trois de Gresigni, à l'extrémité du diocèse d'Autun.

Elle fut fondée vers 1118 sous le duc Hugues II sur un fonds qui apartenoit à l'abbaye de Molême et que l'abbé Guy I[er] (1) céda aux prières d'Etienne I[er], évêque d'Autun. Ce fonds consistoit dans un bois apellé *Chatilon* ou *Chatilot*, où il y avait un petit ermitage occupé par le fr. Martin. Là, on jetta le premier fondement de l'abbaye auprès d'une belle fontaine qui lui a donné son nom. Elle était autrefois fort connue par les guérisons que ses eaux opéroient sur les teigneux qui s'y lavoient; mais les eaux de Sainte-Reine qui ont eu la vogue lui ont fait perdre son crédit et l'ont fait tomber dans l'oubli.

D'anciens mémoires des archives de Fontenai font mention du concours de pèlerins qui venoient aux eaux et qu'en leur faveur les Ducs de Bourgogne avaient fait bâtir sous le logis avoient trois salles voûtées où l'on recevoit les teigneux ou rachets, d'où cet endroit a pris le nom de Racherie, il en subsiste encore des restes. Vouloric et Milon, frères de Rainald, seigneurs de Monbard, sont regardés, avec l'hermite Martin, comme les premiers architectes et les premiers moines de Fontenai.

Ce Rainald, oncle de Saint-Bernard, lui donna le territoire d'Aringes ou Eringes, à une lieue de là. Bernard, son fils, et

---

(1) Guy 3e, abbé de Molême.

André, son petit-fils, lui donnèrent encore d'autres biens. Une chartre de Humbert de Baugé, évêque d'Autun, adressée à Guillaume II, abbé de Font, nous aprend qu'Etienne, son prédécesseur en ce siège, avoit contribué aux bâtimens et avoit donné la grange de Jailli ou de Caomet, les terres de Flacey et la dîme de toutes les terres que l'abbaye possède ou possédera, au diocèse d'Autun. La chartre de Humbert qui confirme les donations est dattée de 1142. Sur ce privilège trop étendu, les moines avaient la dîme de Grésigni qu'ils relâchèrent heureusement à M. Pelletier, il y a quarante ans, pour sa portion congrüe, moyennant une redevance de trente-six boisseaux de grain dont le bénéfice est chargé envers l'abbé. Depuis cette transaction, ils refusoient de payer la dîme de leur domaine des Scelliers dont les terres sont à moitié sur le finage de ma paroisse. Malgré leurs bulles et leurs chartres, ils y furent condamnés par arrêt il y a vingt ans et nous vivons en paix, étant bien juste que les vignerons et les ouvriers qui portent le poids du jour et de la chaleur vivent du fruit de leurs travaux plutôt que d'en voir s'engraisser de pieux fainéans aussi utiles à l'Eglise qu'à l'Etat.

Ils n'étoient pas de même autrefois, ou on n'en jugeait pas ainsi. Ce fut en 1139 qu'Evrard, évêque de Norwich en Angleterre, retiré, on ne scait pourquoi, depuis quelques temps sur une montagne voisine de Fontenai, au sud, jetta les fondements de l'Eglise qui subsiste encore aujourd'hui et qu'il bâtit toute entière à ses dépens. On voit par l'inscription gravée sur le portail qu'elle fut consacrée par le pape Eugène III, le 21 septembre 1147. A cette dédicace assistèrent dix cardinaux qui étoient venus en France avec le pape, huit évêques, entre lesquels on voit Humbert d'Autun, Lambert d'Angleterre, Hugues d'Auxerre et Henri de Troyes ; Saint-Bernard, mort six ans aprés, y assista aussi avec un grand nombre d'abbés. Evrard était mort avant cette cérémonie ; il fut inhumé au milieu du sanctuaire avec une tombe sur laquelle il est représenté en ses habits pontificaux.

Dans la chapelle des Ducs de Bourgogne est le mausolée d'un duc et de Jeanne de France, fême d'Eudes IV, et celui de de la sœur du duc Philippe de Rouvre. C'étoit aussi aparément le bien de la sépulture des anciens seigneurs de Frôlois ; dans le cloître est la tombe de Eudes de Frol. sire de Rochefort, mort dans le XIII[e] siècle. Dom Plancher, dans le 2[e] vol. de son Histoire de Bourgogne, la représente bien gravée aussi bien que le mausolée de la chapelle de nos Ducs.

J'y lu aussi avec plaisir l'épitaphe d'un Guillaume, ci-devant abbé de Saint-Lieu et depuis mort abbé de Fontenai.

Les Anglais maîtres de Flavigny ravagèrent les environs et respectèrent Fontenai. Leur roi Edouard accorda même à l'abbé mille moutons d'or sur les deux cent mille dus par les Bourguignons, suivant le traité de Guillon du 10 mars 1359, pour rétablir l'église et prier pour le repos de l'âme de Roger de Mortemar, c. de la Marche, maréchal d'Angleterre.

Cette abbaye avait dès le XIII[e] siècle des biens jusqu'à Beaune. Le duc Hugues IV aquit de l'abbé tout ce qu'il y possédoit dans la banlieue en lui cédant les villages de Saint-Remi et de Fraigne dont il jouit encore. Au premier village situé sur l'Armançon entre Monbard et Buffon est le logis abbatial qu'on voit du grand chemin et qui a assés d'aparence. L'abbé actuel qui est évêque de Kiovic en polonois, demeure dans son pays; il est parent de la Reine, M. de Ponaktiovski.

L'abbaye de Mareilli-les-Avalon, dite de Notre-Dame de Bon repos, fondée en 1239 par Bure de Prie, chevalier, et Marie d'Anglure sa femme, et par la dame de Marcilly, d'abord pour des religieux et depuis pour des Bernardins, fut soumise à l'autorité de l'abbé de Fontenai, de l'approbation d'un chapitre général tenu à Citeaux l'an 1251. Les lettres de cession sont dans les archives de l'abbaye.

J'ai vu les tombeaux des seigneurs de Noyers dans l'église de cette petite abbaye de Marcilli où je fus, étant vicaire à Avalon en 1749.

Robert, duc de Bourgogne, par un acte de l'an 1333 fonda une messe perpétuelle à Fontenai moyennant quinze livres de rente prises snr son revenu de Grignon. Voilà tout ce que j'ai pu découvrir sur cette abbaye dont M. Marlot, frère du maire de Dijon, est prieur après avoir été vingt-cinq ans procureur ou célerier.

J'y reconnu un D. Baudenet, frère de madame Girardot et un D. Lestre, tous deux de Semur. Il n'y a que six religieux.

OGNY ou OIGNI. *UNGIACUM.*

Ayant lu dans l'*Autun chrétien* que Saint-Louis, en 1269, dans son dernier voyage pour la Croisade, avait visité Oigni, n'en étant qu'à trois lieues, je me fis un devoir, en janvier 1758, d'imiter la piété du grand prince. On rapporte la fondation de cette abbaïe à l'an 1105, la quatrième année du règne du duc

Huges II. Avant ce tems vivait en ce lieu un frère Christofle avec d'autres solitaires, auquel Godin de Bruisme, son fils Aimon et Gui son frère et Nolon de Frolois donnèrent tout ce qu'ils avoient de dîmes, prés, bois et terres en ce lieu d'Oigni.

Les Génovefains qui y sont établis depuis 1644 me reçurent poliment. Ces messieurs ne doivent pas être confondus avec une foule d'autres moines : l'affabilité, un air d'éducation, le goût des sciences règne parmi eux ; aussi, soit à Riom, soit à Autun, je me suis toujours lié avec eux, et j'ose dire y avoir eu des amis.

Ils ne sont que quatre à Oïgni. Le prieur (M. Duferdon .....) m'obligea d'y coucher, afin de pouvoir mieux le lendemain satisfaire ma curiosité, mais il n'y avait pas trop, n'y ayant ni monument, ni épitaphe, ni inscription ; une seule aprend que l'autel en marbre a été élevé en 1736, M. d'Autichamp, doyen d'Angers (auj. évêque de Tulles), étant abbé.

L'église est vaste, point ornée et fort humide. L'abbatiale en ruine a fait sujet d'un procès avec M. de Tulles, qui l'a gagné, au grand conseil en mars 1760, au grand déplaisir du nouvel abbé, M. Antoine-François Bouettin-Breton, chan^e^ r-g^r^ cy-devant curé de Saint-Etienne-du-Mont, où il s'est rendu si fameux. Il m'a reçu et traité trop poliment à Dijon, où il réside, pour en dire du mal, et il a fait trop d'éclat à Paris, où il a fait paroistre un livre de chisme, pour en dire du bien.

Condamné au banissement par le Parlement, pour avoir refusé les sacrements à l'illustre Coffin, p.pal du collège de Beauvais, auteur des hymnes en partie du Bréviaire de Paris, et à monsieur son neveu du même nom, conseiller au Châtelet, M. Boyer, théatin, ancien év. de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices, lui donna en 1752 celui d'Oigni ; il convient lui-même qu'il s'y est pris à bonne heure et qu'il étoit, dit-il, dans le bon tems, car sans M. le cardinal de La Rochefoucault, qui aimait la paix, et sans M. l'évêque d'Orléans (de Javente), qui hait les Brulots, il fut resté vicaire à Laroque, château en Périgord de M. l'archevêque de Paris, son protecteur, ou caché dans les Pays-Bas.

Si M. Boyer n'eût voulu récompenser dans M. Bouettin que les talens, il l'eût fait procureur de Sainte-Geneviève, car il a un goût décidé pour les procès et une sainte avidité pour le *bien*. Parmi nombre de petites pièces de vers faites à Paris, à l'occasion d'un homme que le malheur des tems a mis sur la scène du monde, où il y a joué un rôle si singulier ; en voici une que j'ai retenue, mais il faut en dire le sujet. Je ne puis

me servir d'un meilleur modèle que de celui de M. Clément qui, dans le 2e vol. de ses lettres (édit. de 1756), raconte ainsi le fait :

Après l'affaire du clergé, en mai 1751, celle d'un âne des environs de Paris est celle qui fait le plus de bruit. Un blanchisseur dont il étoit domestique l'avoit attaché à la porte d'un épicier. Vient à passer une fême nomée Leclerc, montée sur une ânesse. Le baudet, toujours galant et vif comme un moineau, rompt son licol et vole après la dame de ses pensées. La Leclerc effrayée se jette à bas de sa monture, l'âne y prend place et mord bien serré la femme qui vouloit le chasser, et voylà la guerre déclarée entre la femme blessée et le maître de l'animal mutin. La pièce la plus curieuse du procès pendant au Châtelet est un certificat du curé Génovéfain et des p.paux de la paroisse, qui atteste que le susdit âne étoit de bonnes mœurs et n'avoit jamais offensé personne, qu'on n'avoit pas entendu dire qu'il eût fait de malices dans le pays. Cette aventure certaine, jointe à celle d'un autre curé (de Saint-Etienne), qui n'a pas voulu administrer MM. Coffin, parce qu'ils n'avoient pas de billet de confession, a produit l'épigr. suivante :

> De deux curés portans blanches soutanes
> Le procédé ne se ressemble en rien :
> L'un met tout au rang des profanes,
> Le magistrat et le chrétien :
> L'autre de son hameau trouve jusques aux ânes
> Tous les habitants gens de bien.

Ces messieurs d'Oigni qui entendent raillerie, à qui je montrai la lettre de M. Clément eu janv. 1758, m'avouèrent que le fait étoit vrai, me dirent même le nom du bonhomme prieur et de sa paroisse (Vandeuvre), peu éloignée de Paris. M. Chardon d'Auxerre, le plus ancien de la maison et fort aimable, me conduisit partout ; il me fit voir, près de la Terrasse, le 1er pont sur la Seine qui, n'étant qu'à une lieue de sa source, est fort étroite et produit déjà à ces messieurs de bonnes truites. Je fus étonné de ne point treuver de bibliothèques. Tous les livres sont dans les chambres des chanoines rég. On me montra le cartulaire de la maison, où je vis qu'elle avoit été fondée en 1106, sous le pontificat de Pascal II et le règne de Philippe Ier, des biens de Gaudin de Bruisme et d'Aimon et de Guy, leurs fils, comme je l'ai déjà dit.

Le titre de cette fondation fut signé par Estienne, évêque

d'Autun, et Huges, duc de Bourg[e] ; elle est sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Laurent et de saint Nicolas.

Je vis dans le tableau des fondations que l'abbaye reconnaît pour ses bienfaiteurs : 1° Marguerite de Brancion, dame d'Aignai, d'*Uxelles*, de la Perrière, de Sauxignes, toutes terres vendues au duc Huges IV par elle ou ses enfants ; elle y est inhumée ; 2° Marie de Bourgogne, comtesse de Grignon, dame d'Aignai et d'Echalost ; 3° Robert de Bourg[e], seigneur de Duême.

Elle a eu des abbés distingués autrefois, entre autres le cardinal S. Rollin, évêque d'Autun, et le cardinal Phil. de Senoncour, év. de Metz, mais aucun n'a le titre de saint. On en compte environ 34, depuis Constance I[er] jusqu'à M. Fr. Bouettin ; plusieurs ont leurs tombes fort simples dans le cloître.

Oigni, en latin, est appelé dans le cartulaire *Ungienensis domus inclyta*. On ne put me dire l'origine du mot Ung[s].

Le jardin en est vaste et très proprement entretenu ; de l'autre côté de la Seine est une belle allée d'ormeaux, où on peut toujours se promener à l'ombre ; au-dessus, vis-à-vis la maison qui est bien bâtie, est une grotte large en rocaille et une espèce d'amphithéâtre avec trois cascades, ce qui forme un beau coup d'œil. On voit que les prieurs n'ont rien épargné pour rendre ce lieu très solitaire un peu agréable, car la situation n'est rien moins que gracieuse, étant dans un fond entre deux montagnes couvertes de bois ; l'une produit du marbre, à 300 pas de la maison, fort veiné et qu'on exploiterait sûrement, s'il étoit plus connu et d'un charroi plus aisé. Les cheminées de l'abbaye en sont faites et y sont très jolies.

Oigni est à l'extrémité du diocèse d'Autun, paroisse de Billi, bailliage de Châtillon, dont il est éloigné de 7 lieues, et autant de Dijon. Les bontés qu'on m'y témoigna m'ont engagé à y retourner plusieurs fois depuis, et je ne manque jamais, le jour de saint Augustin, d'aller avec ces messieurs célébrer leur patron. Ils en ont un office propre, nouvellement composé à l'usage de leur congrégation, qui est d'un bon goût et que je me fais un devoir de réciter ce jour-là. M. le prieur me fit présent du propre en entier, et je copiai la messe du Saint, avec celle de sainte Monique, de sainte Alype et d'autres, dans leur missel imprimé en 1758, par ordre de M. Chaubert, abbé de Sainte-Geneviève.

VAL DES CHOUX

J'avais si souvent entendu parler du Val des Choux, qu'ayant su que Grésigni n'en étoit éloigné que de 7 lieues, je résolus, en juillet 1758, d'aller m'édifier avec les saints religieux de ce désert.

Depuis quinze jours, il ne cessoit de pleuvoir ; on n'avoit pu ramasser les foins. L'eau, en bien des endroits, ou les avoit pourris, ou les avoit emmenés dans les rivières débordées, en Comté ou sur les bords de la Saône et dans la plaine de Saint-Jean-de-Losne. Les paysans, pressés de la faim, alloient moissoner dans l'eau, les champs inondés ne laissoient plus voir que l'épis ; l'allarme étoit générale en Bourgogne, on se voyait à la veille d'éprouver les horreurs de la famine au milieu de la plus belle moisson. Chacun en tremblant venoit au pied des autels conjurer le Dieu de la vie de la sauver à son peuple, en dissipant les nuages et en rendant au ciel sa sérénité. On fit à Dijon et ailleurs des processions générales.

Nous n'étions pas moins affligés en l'Auxois. L'Oze et l'Ozerain avoient franchi leurs bords et couvroient une partie de la belle et riche plaine des Lomes. La Braine, grossie par des petits ruisseaux, achevoit d'en faire un lac.

Enfin, ne pouvant comme un autre Jonas me jetter à la mer pour le salut de mon peuple, je résolu de profiter d'un beau jour pour m'aller enfoncer dans les forêts de la montagne, et me dérober au spectacle affligeant que j'avois sous les yeux et qui m'altéroit la santé. Je partis donc un mercredi 12 juillet, fus dîner ce *jour* chez Mme de Sainte-Colombe, barone de ce lieu. On peut la nomer l'Olympiade du canton, joignant à beaucoup de piété un cœur généreux et un grand fond de bonté pour les curés. Ayant reconnu, il y avoit quinze mois, ses excellentes qualités, sur son invitation je me suis fait un devoir, un soir par an, de lui aller faire ma cour. Son accueil gracieux, et la compagnie de trois de mes confrères fort aimables que j'y trouvai, dissipa un peu la mélancolie occasionée par une longue retraite et par l'ennuy d'une pluie trop continuelle. Je visitai avec plaisir le château que la dame embellit chaque jour. Il avoit appartenu autrefois à MM. d'Anglure. Un chevalier de cette noble maison, pris par Saladin, lui ayant demandé permission de revenir en France pour vendre sa terre, afin de payer sa rançon et celle d'un ami qui se désespérait d'avoir perdu sa

liberté, le Sultan touché de cette générosité lui accorda la sienne et celle de son ami, d'où Anglure pris depuis le surnom de Saladin. On voit encore d'un côté du château, au-dessus, sa figure en plomb armée de toute pièce, et, de l'autre côté, celle de son bienfaiteur, la pique à la main et le casque en tête.

On admire la belle fontaine qui, devant le château, forme un canal très commode pour la lessive, les chevaux et autres usages. Résolu de me rendre, s'il se pouvait, à mon but, je n'eus pas le tems de voir les jardins, qui sont bien entretenus, et je partis à 3 heures pour Belnaud. C'est un village sous Origni, près de la Seine, à 3 lieues de Jours, où je fus coucher. Le curé, M. Bertaud, natif de Magni, près de Semur, parent de M. Bruley, avoit passé ici trois jours au mariage de Lejeune avec sa cousine, il y avait neuf mois. Il fut charmé de me voir, et me combla d'amitiés. Sa cure est située assez gracieusement, il y a même quelques vignes, le seul endroit de la montagne où j'en remarquai. Les curés de ces cantons ont, je crois, le gosier plus épais que celui des curés de la vallée, car leur vin est fort piquant et très verd. Je m'accomode mieux de leur eau, encore est-elle quelquefois assez mauvaise. Souvent même, leurs fontaines et citernes tarissent. Je comptais partir le lendemain pour le Val des Choux, mais une pluie de sept heures de suite me força tristement à garder la chambre et à essuyer les comptes *récits* d'une douairière septuagénaire, espèce de bourgeoise que la pluye avoit obligé de se réfugier de l'église au presbytère. J'eusse mieux aimé m'amuser avec les livres du curé, mais dès le soir même j'avais épuisé sa bibliothèque. Nous avions, le matin, chanté de bon cœur la gr. messe, pour l'ouverture de la moisson ; tous les curés de la montagne, ce jour-là, avoient fait la même cérémonie : la pluye n'en redoubla que plus fort ; ayant enfin cessé à 2 heures, je risquai le paquet et voulu avancer chemin. M. Bertrand eut la politesse de m'accompagner dans cette route inconnue et, en moins de deux heures, me rendit à Mauvilli. C'est la dernière paroisse du diocèse d'Autun et un pays vraiment perdu, où cependant un Beaunois s'étoit venu confiner à son grand regret. C'était un Segaud, bon enfant (*robustus venator coram dno*), avec le frère duquel j'avais étudié à Beaune, en 1736. M'étant rafraîchi et ayant visité son église, assé en bon état, je quittai mes deux curés pour m'aller presque perdre dans les bois. A 5 heures, je n'eu pas fait demi-lieue, qu'un nuage noir et épais me déroba le soleil et bientôt la lumiere. Les éclairs redoublés guidaient mes pas tremblans ; le tonnerre, qui d'abord grondoit de loin, bien-

tôt roula sur ma tête et arrêta ma course ; un chêne touffu me servit de tente, et fut le témoin d'abord de mon courage qui luttoit contre le vent, et ensuite de mes tristes réflexions (1). Bientôt, apercevant une cabane abandonnée, je courus m'y dérober au mauvais tems ; là, me croyant seul en l'univers, je me recommandai à mon ange gardien et récitai vêpres avec grande dévotion. Si une prière fervente pénètre les cieux et les rend serains, la mienne le fut donc, car bientôt les oiseaux, secoüans leurs ailes mouillées, bénirent leur créateur et m'avertirent de poursuivre ma route. J'arrivai, en le bénissant aussy, à Rochefort, p. village situé affreusement sur la rivière de Beuvron. Les marteaux de la forge m'avertirent de loin de ce lieu de refuge. Je débarquai à la cure, où je fus bien accueilli du pasteur dont on m'avait parlé. Ami du p. Fidèle, capucin et mon parent, il redoubla de soins pour moi ; il voulu bien me conduire au château, une forteresse qui appartient à M. le marquis de Ragni, et qui avoit été brûlé, il y avait douze ans. Le curé (M. François Fournier de Bourbonne) avait la confiance de ce seigneur, enfermé à Pierre-Encise à Lyon, mort en 1761, et avait même été à Savigni et à Ragni pour ses affaires ; comme je connaissais ce pays, où j'ai passé les premières années de ma vie et tant de vacances si agréablement, chez une tante à Sauvigni, dont le souvenir m'est si précieux, nous parlâmes des aventures tragiques de M. le marquis et du désastre de sa famille et de sa belle terre, depuis l'assassinat de M. de Jaucour du Vaux, en 1734. Lui ayant dit le sujet de mon voyage, il s'offrit à m'accompagner, connaissant très bien ces chemins qu'il fréquentait souvent et où je me serais perdu seul. Pendant qu'il cherchait un cheval, je visitai la forge et fus voir sur la rivière une pierre creuse, grosse comme une feuillette. En soufflant dedans, on en tire un son aigu de trompette, qui résonne au loin et étonne les étrangers. Malheureusement, les fortes poitrines qui savent faire parler cette pierre étoient en moisson je n'eus pas le plaisir que je désirais. On dit dans le pays, en proverbe :

Rochefort-sur-Beuvron,
La pierre qui corne au bout du pont.

---

1. Les deux vers d'un poète (Remond de S. Marc) me vinrent en pensée :

Qu'importe ? Respectons un utile ravage :
Pour le purifier, l'air a besoin d'orage.

En traversant la forêt si vaste de Villers-le-Duc (1), en deux heures, nous arrivâmes au Val des Choux, à la nuit. Je n'ai point vu d'endroit qui mérite mieux le nom de solitude. Sa situation inspire l'effroi. On ne voit la maison que lorsqu'on est près d'y entrer. Bâtie dans un vallon fort profond, entre deux montagnes très élevées et couronnées de haute futaye, elle n'a pas grande apparence. Je me sentis saisi d'un respectueux saisissement en abordant ce séjour si retiré, où tant de serviteurs de Dieu, connus de lui seul, se sont sanctifiés et ont laissé leurs dépouilles mortelles. Un frère déjà vieux et qui m'aprit être de Saint-Aubin, près de Meursault, me conduit au R. P. prieur. C'est le seul père de la maison, qui n'est composée que de trois religieux de chœur, dont le plus jeune a 64 ans, de trois frères et quatre ou cinq domestiques. Dom Chenevet, Dijonois, frère d'un procureur au Parlement (c'est le nom du prieur), n'a qu'environ 50 ans, paroissant en avoir 70, étant lassé de pénitence et d'austérités. Je ne m'attendais pas à trouver tant de politesse dans un solitaire. Il voulut bien, quoique malade et qu'il fut tard, répondre à bien des questions que je lui fis sur sa maison.

Elle fut fondée par Eudes III, fils de Huges III, duc de Bourgogne, sous Innocent III, en 1204. On croit communément que frère Viard, chartreux de Lugni, est comme le père et l'instituteur du Val des Ch. Mais on lit dans l'église, sur le pillier du chœur, ces mots : *Hugo et Guillelmus primi patres ordinis*, ce qui marquerait qu'avant fr. Viard, il y avait déjà des religieux. (M. Viard de Chalevoisin ; ils se disent de la même famille que ce frère chartreux.)

Ils ont adopté la règle de S. Benoit, les constitutions particulières de Cîteaux, auxquelles Huges Viard mêla beaucoup d'observance en usage parmi les Chartreux d'où il sortait, et en conserva même en grande partie l'habit. C'est un grand prieuré chef d'ordre, dans la paroisse de Vanvey, à 3 lieues d'Aignai-le-Duc et autant de Châtillon, diocèse de Langres. 22 maisons en dépendaient ; il y en avait jusqu'en Ecosse ; j'en nomerai plusieurs, connues sous le nom de Prieurés de Bourgogne, qui toutes, excepté la dernière, ont des prieurs comendataires : Val Croissant, si enjolivé et si bien basti par M. l'abbé

(1) On voit, par le surnom de cette paroisse, qu'elle appartenait à nos Ducs. Jean, fils de Philippe le H la céda avec Maizi et Salives au sire de Châteauvilain, se réservant les étangs et les forêts de Vil., en 1415.

Beausnon ; le Quartier, paroisse de Salive-en-Montagne, diocèse de Dijon, dont le prieur, M. de Guinant, est assez connu dans le canton ; Vausse, dans les bois, près de Châtel-Gérard ; Uchon (1), vers Montcenis, dont M. le digne curé de Puligni est titulaire ; Val Saint-Benoit ou Bénit, entre Nolay et Autun, réuni au Séminaire ; Vassy-sous-Pisy, Vauclair, Bonvaux, près Dijon, possédé par les Génovéfains ; Beaupré, près de Saint-Florentin, diocèse de Sens, que possède dom Chenevet, et qui lui rapporte 300 fr. qu'il employe en réparation de sa maison et en aumône, car, tous les quinze jours, on distribue aux pauvres du voisinage cent livres de pain.

Que cette maison est déchue de son ancienne splendeur! Les établissements les plus saints éprouvent cela ; longue l'instabilité attachée aux choses humaines! En 1719, M. Leleu, Parisien, grand prieur, voulut rapeler l'ancien esprit de l'ordre et rétablir la réforme. Sa réputation lui attira des sujets, et on en compte jusqu'à 40. Ce désert commençait à refleurir et répandait au loin la bonne odeur des vertus. On se souvient encore à Saulieu et dans les environs des quatre saints solitaires qui illustrèrent le Val Croissant, en 1722 et 24, et on a gémi longtems de ce que M[elle] de Til les força, par des chicannes multipliées, à lui céder le terrain et à se retirer au Val des Choux. J'ai ouï dire à M. et à M[me] Bizouard d'Autun, qui demeuraient alors à Saint-Jean, qu'on venait de loin s'édifier de la régularité et de la modestie de ces dignes religieux, qui retraçaient la vie des premiers pères du désert. Je n'ai pu en entendre parler sans être indigné, de ce que l'intérêt et les passions mondaines ont détruit le pont de miséricorde, selon l'expression de saint Augustin, dans un pareil sujet. Dom Chenevet, qui avoit demeuré au Val Croissant, m'en parloit encore la larme à l'œil, mais ce qui le touchait le plus était la destruction totale du chef-lieu de l'ordre, qu'il prévoyait après sa mort. Ce désir d'augmenter sa communauté engagea M. Leleu à y recevoir quelques sujets sans trop d'examen. Après sa mort, l'homme ennemi sema la zizanie parmi les frères, et quelqu'uns, ce qui est horrible, écrivirent en cour au cardinal Fleuri, en calomniant les supérieurs. Le ministre, fatigué de ces plaintes monacales, panchait à la destruction de la maison. M. de Montmorin,

(1) Un D. Bizouard, de Mizeri, en avait été prieur avant la Réforme ; il voulait résigner a son parent, mon oncle, le curé de Brazey, il y a 50 ans. Je tiens ce fait de lui-même.

évêque diocésain, s'offrit de rétablir le bon ordre, en se faisant nomer grand prieur. Les moines le noment en effet, et depuis ce temps (il y a 18 ans), M. de Langres Ducotiment tire les revenus, ne leur laisse que 1,200 livres et attend la fin du prieur actuel pour réunir le tout à son évêché ou son séminaire. (On croit qu'une colonie de Septfonistes va y habiter.)

Je fus étonné de ce qu'une telle communauté subsistait avec si peu de revenus; mais l'économie de dom Chenevet, l'austérité des religieux, la pauvreté de leur ameublement, la simplicité des ornements de l'église, 30 vaches qu'ils nourrissent dans les bois et dont on vend le beurre et les fromages à Châtillon, peuvent supléer au défaut de grands revenus. Le grand prieur en tire dix mille livres.

Je me donnerai bien garde de blâmer un évêque, mais les larmes me tombèrent des yeux, au récit touchant que me fit le digne prieur de l'état passé et de l'actuel de son monastère. Il ne s'ouvrit à moi que peu à peu, et lorsqu'il m'eut connu pour un prêtre qui aime et qui connaît le bien solide de la religion, et qui s'attendrit aisément sur ses maux. Il fit plus, voyant que je me connaissais en livres, il fit ouverture de deux cassettes. Je me donnerai bien garde, dit-il, d'en faire autant à M. l'Evêque, ni même au curé de Rochefort, mon confesseur. Je le remerciai de sa confiance et lui promis de ne pas en abuser.

Quelle fut ma joie de voir entre les mains de ce pieux solitaire les plus excellens livres de piété et de morale. Un si bon choix marquait le goût excellent du maître. Je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma satisfaction en l'embrassant au milieu de ses livres, dont il sçavait si bien profiter, et me voyant étonné d'estimer plus de 1,500 fr. sa petite bibliothèque choisie, il me raconta qu'il les tenait presque tous de la libéralité d'un gentilhomme picard, que la main de Dieu avait conduit au Val des Choux, il y avait 6 ans; après avoir postulé 2 ans, M. de Langres, qui ne voulait point de novices, crainte de voir relever ce qu'il voulait détruire, lui chercha tant de difficultés que, rebuté à la fin, il se retira chez lui et laissa en partant ses livres au prieur, comme une marque de son amitié pour lui.

Il n'y a aucun monument à l'église, si ce n'est une espèce de tombe où sont couchés trois enfants en pierre, qu'on croit être des fils ou filles du duc Eudes III, bienfaiteur de la maison. L'autel est simple et propre, orné de 6 chandeliers et d'une croix de bois, ce qui m'édifia plus que si je les avais vu d'or. L'office se fait avec une grande modestie. Les frères ne se parlent pas, et dom Chenevet nous dit qu'il avait un religieux qui,

depuis 17 ans, n'avait pas mis le pied sur le seuil de la porte. On me fit remarquer différentes portes bouchées sur le mur de l'enclos. C'était par où sortaient autrefois les moines qui, le lundi, allaient s'enfoncer dans le plus épais de la vaste forêt et ne revenaient que le soir, souvent que le samedi. Ils font toujours maigre, ne mangent jamais de poisson ; ils se privaient même d'œufs. Depuis un an seulement, le prieur a adouci la règle et fait donner 2 ou 3 œufs les soirs au réfectoire, encore me demandait-il s'il n'avait pas fait faute ; vous en avez fait une, lui dis-je, mon révérend père, d'avoir tant différé d'accorder à des vieillards ce petit adoucissement ; il faut dompter le corps, mais non le tuer. Je crois pouvoir, à cette occasion, raporter un bel endroit du VIIe t. de l'histoire de M. de Buffon, seigneur de Montbard, que j'aurais pu parfaitement appliquer à mon sujet :

« L'homme ne pourrait se nourrir d'herbes seules, ...loin de convenir à la nature, cela ne peut que la détruire. »

Voilà un portrait de main de maître et bien ressemblant à celui que m'a présenté le Val des Choux, et je ne dois pas omettre une curiosité naturelle qui est frapante. Derrière le jardin, sous une roche, est creusée une grotte où l'on croit que fr. Viard se retira d'abord, et qui porte son nom. Il en sort une fontaine jalissante, dont l eau remplit l'étang qui est dans l'enclos et fait aller le moulin. En octobre et novembre, tous les soirs on voit se précipiter des bois et de la montagne, des bécasses qui viennent s'y désaltérer. Le cuisinier m'a dit en tuer quelquefois deux ou trois d'un coup ; six minutes après, ayant rechargé le fusil, il a le même plaisir, ces oiseaux ne se rebutant pas et revenant un moment après ; on les porte vendre à Châtillon. Autrefois que les abbés faisaient la bombance avec leurs novices, cette chasse était l'un de leurs principaux divertissements.

Malgré le prieur et plus encore malgré moi, taloné par le dimanche qui aprochait, je voulus le quitter le vendredi, lui ayant promis de revenir le voir. Le voisinage de la Chartreuse de Lugni m'engagea à tourner bride vers la Champagne, et à profiter d'un bon conducteur qui passait par là, pour retourner à Giey-sur-Aujon. C'était l'ancien cuisinier du Val des Choux qui, après y avoir demeuré dix ans et en avoir postulé cinq inutilement, au grand regret du prieur qui l'aimait, s'était retiré à Giey, où il était recteur d'école ; chaque année, il venait visiter ses anciens maitres, à la Saint-Benoit d'été, et passait avec eux la semaine. Je fus charmé de trouver un si bon compagnon

de voyage, soit pour causer, soit pour me tirer de ce pays perdu, car, seul, je me fus égaré dix fois, puisque je le fis deux avec un homme qui avait traversé vingt fois ces forêts.

LUGNI

Ayant passé l'Ource, grosse rivière qui se jette dans la Seine, à Bar, nous découvrîmes la Chartreuse. C'est une grande et belle maison qui, toute seule, a l'air d'un gros bourg. On a forcé la nature pour son emplacement et pour faire les jardins. Je parcourus tout avidement, après m'être rafraîchi dans la cellule de D. Carnot, de Nolay, parent du curé de Mauvilli, qui m'avait déjà adressé à lui, et de M. le curé de Vitteaux. C'est un homme de mérite et sçavant pour un chartreux, qui a eu bien des chagrins. Ayant été cassé par des intrigues monacales de son office de procureur d'une bonne maison, on l'avait confiné á Lugni ; il ne m'en dit rien, mais je l'avois apris ailleurs.

Son logis avait 4 pièces assez grandes et très propres. Son jardin me charma, et j'admirai son adresse à faire de jolis ballets, dont le prieur de Paris fait tous les ans présent à la reine pour orner le coin de sa cheminée. Il sçavait aussi graver de grands livres de chants, avec de gros caractères de cuivre. Il eut la bonté de me conduire à l'église, qui est réellement belle et très ornée. On y voit le tombeau de Gauthier (1), évêque de Langres, un de leurs fondateurs qui, je crois, mourut chartreux dans le XIIe siècle.

Le réfectoire, tout neuf et boisé artistement, mérite d'être vu. J'aurais désiré entrer dans la bibliothèque, mais l'arrivée de M. Ch. de Maupeou, ancien premier président du Parlement de Paris, seigneur de Montigni-sur-Aube, à 3 lieues de Lugni, empêcha de satisfaire ma curiosité. Ce seigneur, dont le mérite est si connu en France et à qui on a justement appliqué ce vers de Martial

Dat populus, dat gratus eques, dat thura senatus,
(Le peuple, la noblesse et le sénat vous applaudissent également,)

---

(1) Gauthier, sixième fils du duc Huges II, évêque de Langres, en 1163, et mort chartreux à Lugni, en 1178. Robert et Henri, ses frères, furent évêques d'Autun.

s'étant démis, à cause de son grand âge, de sa charge, venait prendre l'air à Montigni et reconnaître cette belle terre. Comme son oncle était un bienfaiteur de la maison et y avoit bâti un beau corps de logis dans la cour qu'occupe maintenant le prieur, ce magistrat chrétien venait visiter les religieux, ses voisins. Je fus charmé d'une si bonne rencontre et d'être à même d'admirer un homme d'un si grand mérite et qui, dans des temps si critiques, s'est conduit à la tête du Parlement avec tant de prudence et de dignité ; je me rappelais tant de discours si éloquents, si politiques, qu'il avoit prononcés devant le roi pour les intérêts réels de l'Etat et pour la tranquillité publique. Il étoit accompagné de madame son épouse, bien moins âgée que lui, et du procureur général des Bénédictins, qu'il avait amenés de Paris pour arranger ses titres et ses archives. C'est un petit Gascon plein d'esprit, avec lequel je fus bien aise de causer, et qui était très au fait des affaires présentes ; il me dit connaître assés particulièrement la famille de M. de Malvin. Je m'en entretins longtemps et lui fis connaître, par le vif intérêt que je prenais à ce qui regardait leur fils, capitaine dans Berri, combien je lui suis attaché. Il vit bien que j'avais contribué à son éducation, et me demanda quelle récompense Monseigneur l'Evêque, leur oncle, m'avait donnée. Hélas ! lui dis-je, je suis curé du plus petit village du diocèse d'Autun, où je végète comme il plaît à Dieu. Quoi ! il le sçait, reprit brusquement mon bénédictin, il est archevêque de Lyon, et il vous y souffre.....

Je suspens ici les réflexions qui ne se présentent que trop en foule à un esprit qui voit les choses de toutes faces ; je me contente de tracer ma pensée en ces rimes :

> Ainsi qu'un papillon qui voltige et s'immole
> A l'éclat qui séduit sa crédulité folle,
> J'ai suivi quelques grands, fantômes respectés,
> Avares de réalités,
> Prodigues d'un espoir frivole :
> Quelquefois, dans mes vers, en héros érigés,
> Ivres de mon encens, de mes palmes chargés,
> Ils m'ont aspersé de certaine onde
> Eau bénite appelée, et m'ont fort poliment
> Promis à tout événement
> La moitié de la terre ronde.

Heureux d'en occuper, par l'effet de la Providence seule, un très petit point, plus heureux si le Ciel veut bien me conserver une santé affaiblie au service des autres et mes amis, la dou-

ceur de ma vie agitée et mes livres, qui sont mes maîtres et mes consolateurs, alors mon village me vaudra Paris.

Ce fut à Lugni que j'apris le détail de la malheureuse affaire de Crévelt. On sçait que, le 23 juin 1758, les carabiniers, commandés par M. le comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Ile, soutinrent seuls l'attaque des alliés, au duché de Clèves. En vain, plusieurs fois envoyèrent-ils demander secours au comte de Clermont, ils furent écrasés et non vaincus, et donnèrent le temps à notre armée de se retirer sans perte. La mort de M. de Gisors, à la fleur de son âge, dans la brillante carrière des honneurs, fut pleurée de nos ennemis même ; sa vertu, ses rares qualités le firent regretter de toute la France. M. de Malvin, mon disciple bien aimé, qui portait le guidon près de lui, fut abattu d'un coup de sabre, foulé aux pieds des chevaux, et transporté à Clévelt à demi-mort ; il fut quatre jours sans connaissance ; on le crut défunt ; je le pleurai amèrement comme tel, et ne cessai mes larmes qu'en recevant une lettre de M. Gourjon d'Autun, qui m'aprit qu'on lui mandait de Lyon qu'il respirait encore. La douceur, le bon caractère, la modestie de ce brave officier m'ont attaché à lui pour la vie, et j'ai cent fois élevé mes mains au ciel pour la conservation de ses jours précieux, espérant bien de son bon naturel qu'un jour, s'il se peut, il me dédommagera de l'oubli non mérité de monsieur son oncle, trop occupé de lui-même.

Non, je ne crois pas que Jacob ressentit plus de joie en embrassant son cher Joseph, qu'il avait pleuré mort, que j'en éprouvai moi-même en sautant au cou de ce cher disciple, le 25 novembre de l'année dernière, à Dôle, où il étoit en garnison. Cédant à ses lettres empressées, je volai entre ses bras et passai très agréablement trois jours avec lui. J'éprouvai en partant les effets généreux de son bon cœur.

Qui me donnera de le revoir couronné de laurier, l'olive de la paix à la main, au milieu de sa respectable famille dont il est l'espérance et l'unique appuy ! Serai-je assés heureux pour être témoin, comme il me l'a promis, du mariage que ses parents désirent ?

Mais quelle transition ! De Lugni à Crévelt ! De Clèves à Bordeaux ! Quel lecteur pourra me la pardonner ? Celui qui sçait ce que c'est qu'un cœur tendre, et celui qui a du goût et des lettres me pardonnera, à l'occasion de notre déroute du 23 juin, de raporter ici deux petites épigrammes qui furent décochées contre le général, abbé de Saint-Germain, qui revint à Paris plus couvert de honte que de gloire :

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi peu propre à l'un qu'à l'autre,
Clermont combat comme un apôtre,
Et sert son Dieu comme il se bat.

Au lieu de M. de Clermont,
Il falloit cette année
Envoyer M. de Beaumont
Commander notre armée.
Plus ferme qu'un Carcassien
Qui jamais ne recule,
Il eût fait contre le Prussien
Ce qu'il fait pour la Bulle.

AIGNAI

Il est tems de sortir de Lugni et d'arriver à travers champ, aidé de ma carte de Bourgogne, à Aignai-le-Duc.

C'est un bourg de la montagne, à 6 lieues de Châtillon et à 2 de Baigneux, fort connu dans nos histoires. Renaud de Choiseuil et Marguerite de Brancion, sa femme, par un acte solennel, en présence de Eudes, archevêque de Besançon, confirmèrent, en 1272, la vente que Henri de Brancion, leur père, avait faite au duc Huges de sa terre d'Aignai (dénomée dans l'acte latin *Castrum Aingnai*), de celle d'Etalente, de Jours et de Darcey, aussi bien que des châteaux de Brancion et d'Uzelles, les ducs Robert et Huges III leur ayant donné mil livres parisis pour confirmer ladite vente.

Huges IV, par son testament fait à Vilaines-en-Duesmois où on croit même qu'il mourut, lègue à son quatrième fils Hugenin la chatellenie d'Avallon, celle de Montréal, de Châtelgirard, de Vilaines et Aignai (*Aynaium*).

Je crois que c'est Eudes II, duc, qui, au lieu de fonder un hopital à Aignai ou d'y former un établissement utile, s'avisa, selon l'usage du tems, de céder aux moniales du Puits-d'Orbe, depuis cent ans transférées à Châtillon, les dimes d'Aignai, à la sollicitation de Geoffroi, évêque de Langres.

Le testament de Eudes IV est datté d'Aignai, le 20 janvier 1348. On a plusieurs chartres de ce prince, données au même lieu ; car on sçait qu'il y avait un ancien château où residaient quelquefois nos ducs de la première race. Il a été rasé depuis la réunion de la Bourgogne à la France, sous Louis XI. L'église, sous le vocable de saint Pierre, se ressent de la piété et de la magnificence des seigneurs du lieu. C'est un grand

vaisseau bien bâti. La chapelle du château a été transférée en l'église paroissiale, au titulaire de laquelle le domaine paye encore 12 fr. par an à Dijon.

La tradition du pays, qui m'a été confirmée par M. Charpi, l'ancien curé, veut que cette église ayant été bâtie par les fondateurs de Cîteaux, on lise quelque part en cette abbaye : « Quand cette église a été achevée, celle d'Aignai a été commencée. » Je n'ai pas été assés de tems à Cîteaux, pour lire toutes les inscriptions ; ainsi, je ne puis ni nier, ni affirmer la vérité de celle-ci, ni aussi rejetter ou aprouver l'étymologie d'Aignai, qu'on croit venir de la bonté des laines ou de la quantité d'agneaux qu'y faisaient nourrir les ducs et les duchesses. La figure d'un agneau portant une croix en sautoir, gravée dans la clef de la voûte de l'église et sur les deux portes, semble indiquer les armes d'Aignai et justifier l'étimologie.

On prétend aussi que Agnès, Sibille et Mahaut, filles de Huges II, ayant demeuré ensemble, séparément du château, près de l'ermitage et de la chapelle Saint-Joseph, où l'on voit encore trois arcades et un chemin appelé par corruption le *vic* (ou voie) *aux Dames*, le bourg n'est aujourd'hui remarquable que par les foires et son commerce de toile. M. le curé m'assura qu'on en fabriquait environ 1,200 aulnes par jour : ce qui annonce qu'il est peuplé de tisserands ; les prés sont couverts de toiles qu'on y fait blanchir sans usage de chaux. L'eau argentine d'un ruisseau abondant contribue à la blancheur de la toile ; il vient d'Etalente et va se jetter dans la Seine, à Cône, après un cours de 2 lieues.

Je me suis arrêté avec une espèce de complaisance à parler d'Aignai, parce que c'est la patrie d'un ami respectable, dont la mémoire m'est très chère, je veux dire de M. Jean Desclercs qui, après avoir été Jésuite 15 ans, fut nomé, par M. de Bussi, évêque de Luçon et abbé de Flavigni, curé de cette petite ville, où il est mort, il y a un an, âgé de 68 ans. Son goût pour les belles-lettres, sa mémoire sûre pour l'histoire et un cœur généreux m'avaient attaché à lui et me faisaient regarder comme des jours heureux et agréables ceux que je passais auprès de lui. Qu'ils se sont écoulés promptement !

> Ha ! qui me tiendra lieu d'un ami si fidèle ?
> Je perds l'unique bien cher à l'humanité.
>
> VOLTAIRE.

Je ne puis me rappeler, sans être attendri jusqu'aux larmes,

les soirées délicieuses, les petits soupers servis par le bon cœur, les conversations ingénieuses que nous avions chez lui avec l'abbé Martinet, son digne coopérateur.

Cet aimable Arnetois, que j'ai connu, il y a 15 ans, à Autun et que j'ai toujours aimé, nous fut arraché à la fin de 1757, pour être transplanté à Changi, en Charolais, sur l'Arroux. Je veux, pour lui immortaliser mes tendres sentiments, en raportant ici une épître en vers qui les exprime assés bien et qui lui était destinée, quand, apprenant sa promotion, il fut obligé de courir et de manquer à mon invitation :

Toi qui par la facilité,
La droiture, l'égalité,
La douceur de ton caractère,
As sçu dans tous les temps m'attacher et me plaire,
Fidéle ami, sage confrère,
Ce soir un repas aprêté
Au goût de ta frugalité
Ici t'attend au presbytère.
Tu m'entends, à notre ordinaire,
Nous n'aurons que le nécessaire,
Mais servi par la propreté ;
La confiance et la gaité
Nous tiendront lieu de bonne chère.
Nous laisserons les grands repas
Où les compotateurs amis de la Bobance
Qui ne sentent leur existence
Qu'au milieu d'une table où règne l'abondance
Et la variété des plats.
Pour nous, le fort de la dépense
Dans nos repas consistera
A deviser gaiment de tout ce qui pourra
Ranimer le plaisir qui naît de la présence
De deux amis qu'unit la ressemblance
D'âge, de goût, de système et d'état,
Et les dédommager du vuide de l'absence.

Je le sens tous les jours de plus en plus, ce vide affligeant causé par la perte de deux amis que je ne cesserai jamais de regretter.

Je ne m'en console un peu qu'en parlant souvent à une bonne amie, qui fut la leur en tous les tems et qui le méritoit par l'esprit, la douceur, l'affabilité dont le Ciel lui a fait ample partage. Je saluai avec complaisance sa maison paternelle à Aignai. J'y serais même entré, si monsieur son frère, avocat général à la Chambre des comptes à Dijon, y eût été. Je me dispose, ces vacances, à aller joüir en liberté de ses doux entretiens, devant

bientôt de la capitale se rendre, avec son aimable famille, en son lieu natal.

C'est aussi celui de M. Frochot qui, après avoir comme moi porté 7 ans le collet oratorien, a été fixer son domicile à Dijon, où il exerce avec honneur la noble fonction d'avocat. (Il l'a terni en quittant brusquement Dijon, en 1774.)

Le soleil, caché pour moi depuis 15 jours, vint enfin éclairer de ses rayons naissans la chambre obscure où je gîtois, éveillé depuis 3 heures par le cliletis d'un moulin et le murmure bruyant du ruisseau enflé. Le mur en découpure offrait passage par mainte large échancrure, à un sabat de rats et de souris qui, en ma présence, venaient finir de ronger un reste de vieille tapisserie qui tombait en lambeau.

Je me hâtai de quitter le gîte et de grimper la montagne, où je rencontrai le jeune curé qui a toutes les qualités d'un bon pasteur, et dont la paroisse et le presbytère avaient grand besoin. Il m'invita fort à revenir. (Il a passé à Meursault en 1775, et en 1779 à Vignoles.)

DUESME

En moins d'une heure, j'arrivai à Duesme-sur-Seine, où M. le curé, à qui j'avais eu le plaisir d'offrir ma soupe à Grésigni, voulut me donner à déjeuner avec M. Vitier.

C'était là, autrefois, la capitale d'un petit canton appelé Duesmois, mais capitale devenue un petit village. On y voit encore une longue forteresse qui le domine, monument de la richesse, non du bon goût de nos ducs qui, aimant la chasse, les bois et les rivières, s'étaient construit dans leurs différents domaines des châteaux où ils passaient quelque temps. Ainsi, dans l'espace de 7 ou 8 lieues, on en compte plus de huit. Ils en avaient un très fort à Montréal, la clef de Bourgogne du côté de Champagne, où se sont tenus les Etats de la province ; un autre à Epoisses, rajeuni par M. de Guitaut ; un à Montbard, où ils se plaisaient surtout et dont M. de Buffon a fait une des merveilles de la Bourgogne, par les belles avenues, les larges terrains, les plantations des arbres rares ; celui de Lucenai-le-Duc est ruiné ; on voit encore les 6 tours en pierre de taille de celui d'Aisey et les beaux restes de celui de Vilaines ; Monmoyen, rebâti à la moderne, arrête l'œil du voyageur, aussi bien que celui de Frôlois ; je n'ai pas vu celui de Salmaise.

C'est le duc Robert qui acquit de Jean de Duême, chevalier,

le château, la justice et les cens de Duème, avec Quemigni et Ampilli, en les échangeant avec Saint-Marc, la tour, les fossés et la chapelle, par un contrat du 2 nov. 1300.

Ce même prince, par son testament, assigne à Louis, son troisième fils, 3,000 fr. dijonais de rente, et pour sa demeure le château de Duesme, et sa rente sur Pouilli, Semarey, Belnau, Froslois et Savigni-sous-Beaune, vers l'an 1302.

Par un 3e codicille de l'an 1304, il redonne encore à son fils Louis tout ce qu'il possède au Val de Duesme, avec le château de Frôlois et sa maison de Dijon. On voit par le même acte qu'il est le fondateur de l'hôpital de Beaune, lui assignant, pour commencer les bâtimens, une rente de 400 fr. Ce bon prince mourut à Vernon, la même année, et fut inhumé à Cîteaux, auprès des ducs ses prédécesseurs, dans la chapelle de Saint-Georges ; elle fut détruite, en 1636, par les troupes de Galas, qui brisèrent les tombeaux, comptant y trouver des trésors; on a fait la sacristie dans cette chapelle des Ducs, et il n'y a plus aucun vestige ni des mausolées, ni des épitaphes de Robert, ni de ses enfants, Huges V et Eudes IV. La duchesse Agnès lui survécut 21 ans, et ayant fait un accord avec son fils, passé à Vilaine-en-Duesmois où elle demeurait, elle voulut être enterrée à Cîteaux.

Leur fils Louis, ayant épousé Mahaut de Hainaut, prit le titre de duc de Bourgogne, seigneur de Duesme ; il y fonda une chapelle de Saint-Maurice, en l'église paroissiale, en 1315 ; il mourut sans enfans. Par une déclaration dattée de la cour de Volnay, on voit que Duesme passa à son frère cadet Robert, comte d'Auxerre et de Tonnerre, à qui Estienne, seigneur de Mont-Saint-Jean, légua la terre et le château de Salmaise, en 1333. N'ayant point eu d'héritier, Duesme fut réuni au domaine des Ducs.

Seulement, on voit dans l'histoire que le duc Eudes IV, pressé par les importunités de sa sœur Blanche, mariée à Montbard avec Edouard, comte de Savoye, pour lui payer sa dot, lui donna le château de Duesme, pour sa vie seulement, et 500 fr. de rente, par accord passé en 1341.

Curieux de voir l'hermitage du Val de Seine, depuis Duesme je cottoyai la rivière et j'y arrivai à 11 heures. M. Pittet, prêtre de mérite qui, de curé en Suisse, sa patrie, de pèlerin de Rome, s'est retiré en ce lieu, me reçut de son mieux. Le frère Philibert (1), le plus adroit, le plus insinuant quêteur, natif de

---

(1) Nul n'étoit plus adroit que lui à recueillir les pieux tributs dont il vivait.

Tomirey, vers Arnai, voulant me régaler, fit les frais d'une soupe au lait tournée et d'une bouteille d'un vin très verd ; je ne fis que goûter légèrement de l'un et de l'autre. J'avais eu le soleil à Aignai, un vent impétueux à Duesme, mais à l'hermitage, une pluie battante, le tonnerre, la tempête, de la grêle même me forcèrent à prolonger ma prière en la chapelle où s'étaient réfugiés les moissonneurs tout tremblans et bien mouillés. J'y fis même lexhomologèse.

Je profitai d'une éclaircie pour me rendre à Baigneux-les-Juifs, où M. Trémisot, beau-frère de M. Poncerot de Thoisi, curé, me dédomageat du dîner de l'hermitage. Après avoir causé avec M. Bienaimé et parcouru ses livres, dont il a bonne provision et de bon aloy, je repris la route de l'Auxois et revis mon manoir à 8 heures du soir, le samedi 15 juillet, après une absence de quatre jours, avec une vraye satisfaction.

Fini le 4 septembre 1760.

N° 8

LUTTE ENTRE L'ABBÉ GOUJET ET L'ACADÉMIE

(Archives départementales de la Côte-d'Or. — D. 131).

Monsieur,

J'aprends par une lettre de Dijon que M. Fromageot prépare contre moi une *satire foudroyante*; c'est ainsi qu'on qualifie l'écrit dont on m'avertit; je ne puis croire qu'il soit en cela autorisé par votre Académie. Outre que les satires personnelles ne conviennent point à une compagnie littéraire, votre Académie n'ignore pas que je lui ai demandé sur ce qui la concerne un mémoire dressé par elle-même et que je lui ai promis d'en faire usage. Ce n'est pas ma faute si jusqu'à présent j'ai inutilement attendu ce mémoire que je comptais employer dans quelques lettres sur le dernier supplément que j'espère publier au plus tard après les vacances. Au reste, monsieur, je ne prétends pas refuser le combat que M. Fromogeot a dessein de me livrer.

Je puis produire les pièces du procès et mes moyens de défense et répondre à tous les coups que l'on voudra me porter. Je n'aime point la dispute ; je ne m'y suis jamais prêté que malgré moi ; mais il y a des cas où l'on ne peut s'y refuser. Je ne céderai à mon adversaire que la gloire de dire des injures.

J'ai l'honneur d'être, avec estime, monsieur, votre très humble serviteur.

Goujet,

Chan. de S. J. l'hôp., associé des Académies de Marseille, de Rouen et d'Angers.

A M. Petit fils, secrétaire de l'Académie.

Lettre a l'abbé Goujet.

Monsieur,

Je n'ai pu profiter plus tôt de l'honneur de répondre à votre dernière lettre. Les vacances ayant pendant quelque temps suspendu les séances de l'Académie. Je suis charmé de vous ap-

prendre aujourd'hui qu'on vous a donné un faux avis en vous annonçant une *satire foudroyante* de la part de M. Fromageot. Il ignore si dans la littérature il peut y avoir un ouvrage de cette espèce et de ce nom. Il accepte avec plaisir votre maxime que les satires personnelles ne conviennent point à une société littéraire et il ajoute qu'elles ne conviennent pas même à un particulier ; ainsi aucun écrit qualifié comme on vous l'annonce ne sortira jamais de sa plume.

La vôtre, monsieur, n'a rien produit en réponse à la dernière lettre que l'Académie vous a adressée. Je ne vous dissimulerai point qu'elle regarde votre silence comme un aveu, et si elle a pris d'autres arrangements que celui de vous envoyer ce mémoire sur ce qui la concerne, c'est qu'elle n'a pas cru que vous lui en eussiez demandé. Elle n'a dû voir, en effet, dans votre première lettre qu'un appel au public, au tribunal duquel vous paraissez l'avoir citée. La demande dont vous parlez maintenant n'était sans doute ni assez expresse ni assez sérieuse, n'ayant paru que comme échappée dans une note presque désavouée par le corps de la lettre.

L'Académie dans sa réponse vous avait mis sur les voies d'insister sur cette offre, et le silence que vous avez gardé jusqu'ici lui a fait croire qu'elle ne pouvait plus y compter. Les mesures qu'elle a prises en conséquence pourront encore vous satisfaire et vous procurer des éclaircissements suffisants et des instructions plus sûres.

Vous observerez, s'il vous plaît, monsieur, que vous n'aurez point ici d'adversaire et par conséquent personne à qui vous puissiez céder la gloire de dire des injures.

Copie de la lettre de l'Académie a l'abbé Goujet.

L'Académie de cette ville a vu, monsieur, dans votre nouveau supplément au mot Dijon, le dessein que vous avez eu d'instruire le public des règlements et des usages de cette compagnie. Elle a été surprise que pour y réussir vous ayez fait fond sur de faux mémoires qui vous ont porté à tromper le public, après vous être trompé vous-même. Si vous eussiez puisé dans des sources plus sûres et moins suspectes les éclaircissements dont vous aviez besoin, on ne verrait point à l'article cité les erreurs et les méprises qui en forment le tissu et l'Académie n'aurait point à se plaindre des faits faux et supposés que vous répandez contre elle, non plus que de l'injure que vous avez

cherché à luy faire, par la forme sous laquelle vous les présentez. On vous aurait instruit, monsieur, que les statuts et les règlements de cette compagnie ont subi plusieurs changements et que des différents articles qui les composaient, les uns ont été abrogés en partie, d'autres supprimés en entier, par différentes délibérations dans lesquelles on a fourni en même temps de nouveaux articles également utiles à la compagnie et au progrès des sciences. Si vous eussiez demandé à l'Académie des instructions là-dessus, comme sur le nombre et les occupations particulières de ses membres, vous n'auriez point dit que M. Fournier, académicien pensionnaire pour la physique a succédé à M. Midan, académicien pensionnaire pour la médecine. Vous ne citeriez point comme vivants des académiciens morts depuis longtemps. Vous n'assureriez point que la classe de la morale est vacante, à moins qu'à l'exemple des gens desquels vous tenez vos mémoires, vous n'ayez formé le projet de la regarder comme telle, parce que ceux qui la remplissaient d'abord ne l'occupent plus actuellement. Il serait infini de relever toutes les erreurs préméditées dans lesquelles on vous a engagé. On se restreint à vous dire que si vous eussiez bien lu les statuts de cette compagnie, vous n'eussiez point avancé que M. Bret s'était retiré, mais qu'attendu son changement de domicile et suivant la disposition de l'article 7 de ces mêmes mémoires, il a été pourvu à sa place, comme si elle avait été vacante par mort.

C'est donc sans aucun fondement que vous avez dit qu'il s'était retiré et que M. de Buffon n'a pas jugé à propos qu'on lui donnât cette qualité d'académicien dans la bibliothèque des auteurs de Bourgogne. Loin de l'avoir jamais désavouée, il vient d'assurer qu'il joint avec plaisir cette qualité aux autres titres qui le distinguent d'un auteur ordinaire ; tenez donc pour certain, monsieur, que l'énonciation de votre supplément à son égard n'est pas moins fausse que beaucoup d'autres faits, que votre prévention pour les gens que vous avez consultés vous a empêché de regarder comme suspects.

La manière dont vous parlez de l'Académie, sur la foi de ces gens-là, est très condamnable, monsieur. Elle pourrait, pour en obtenir réparation, se servir d'un moyen qui se concilierait peu avec la modération qui l'inspirera toujours ; mais elle préfère de s'adresser à vous, qu'elle croit assez équitable, pour ne lui refuser pas la justice et la réparation que vous lui devez, ainsi qu'au public et à vous-même.

Elle espère donc qu'en avouant que, trompé par des mémoires

que vous ont fournis des personnes mal intentionnées, vous avez publié sur cette compagnie des faits faux et injurieux. Vous déclarerez au public que, mieux informé, vous les désavouez comme contraires à la vérité.

C'est la moindre satisfaction qui lui soit due, puisque les choses que vous avez publiées contre elle sont injurieuses, fausses et supposées ; il est juste qu'en vous rétractant la réparation soit publique. Elle demande donc de vous, monsieur, et attend de votre justice que vous ferez une rétractation par devant notaire des énonciations fausses et outrageantes dont elle vient de s'expliquer, que vous lui enverrez la grosse de cette rétractation, et que vous mettrez un carton qui la contiendra sur l'article de vos exemplaires qui restent à distribuer, et même que vous en enverrez à ceux qui en ont déjà enlevé.

LETTRE DE M. L'ABBÉ JOLY A M. LE CHANOINE DEREPAS

Chanoine de l'église Notre-Dame, Académicien honoraire.

Monsieur,

J'appris hier, dans une lettre de l'Académie de Dijon, écrite à M. l'abbé Goujet, qu'elle m'accuse d'avoir communiqué à cet auteur des mémoires au sujet de l'article qui la regarde, et qui se trouve dans le dernier supplément de Moréri, accusation fondée, dit-on, sur l'aveu de cet écrivain.

Surpris au dernier point de cette imputation, je le priai de me dire ce qui pouvait l'avoir occasionnée. Il m'assura qu'il n'y avait d'autre part, sinon que dans une réponse à une lettre de l'Académie ; il avait avancé que je lui avais confirmé le fait qui regarde M. de Buffon, mais qu'il fallait distinguer les tems, et que ce n'était que longtemps après l'impression de cet article. Quoiqu'il en soit de tout ce que M. l'abbé Goujet peut avoir écrit à l'Académie, voici un récit très exact et très fidèle de ce qui s'est passé entre lui et moi, au sujet de cette compagnie. Vous y verrez d'un coup d'œil, monsieur, combien mal à propos on veut me rendre acteur d'une scène où je ne dois entrer pour rien.

Lorsque M. l'abbé Goujet travaillait à son supplément, il m'écrivit pour avoir des mémoires sur l'Académie de Dijon. Je lui répondis que j'étais peu au fait de ce qui concernait cette société littéraire : que, quand même je serais plus instruit, je

ne lui en communiquerais aucun, mais que je lui conseillais de s'adresser directement à elle-même, et de lui dire que, m'ayant inutilement écrit à ce sujet, je l'avais renvoyé à elle. Rien de plus franc sans doute que ce procédé de ma part, si j'y ai persisté. Or, c'est ce qui est certain, puisque, depuis ce temps-là, il n'a plus été question de l'Académie entre M. l'abbé Goujet et moi, jusqu'après l'impression de son supplément.

Pendant mon premier séjour à Paris, dans l'été de 1748, je vis souvent cet auteur. Je lus plusieurs feuilles de son ouvrage, dont l'impression était presque terminée. Après quelques heures de lecture, je tombai sur l'article de l'Académie de Dijon, qui fut tout aussi nouveau pour moi qu'il l'a été dans la suite pour l'Académie. Etonné de l'étendue de cet article, je lui ai demandé où il avait puisé tous ces faits. Il ne jugea point à propos de satisfaire ma curiosité et je n'insistai pas davantage. Je fis part de cet évènement, dans le temps même, à M. le curé de Saint-Pierre, qui peut en rendre témoignage.

Arrivé à Paris en décembre dernier, je rendis visite à M. de Buffon, qui me demanda des nouvelles de l'Académie de Dijon. Il me dit qu'il avait reçu de sa part, il y avait longtemps, une lettre de M. Gelot sur le fait qui le regarde, qu'il avait différé de plusieurs jours sa réponse, dans l'espérance que j'aurais l'honneur de le voir ; que ne sachant où me trouver, parce qu'il ignorait pour lors en quel quartier je logeais, il avait enfin répondu, dans la crainte que l'Académie n'imputât à mépris un plus long silence. Il m'instruisit de sa réponse et s'informa auprès de moi de l'article en question, qu'il n'avait pas lu. Je lui rendis compte de tout et le fit souvenir, sans prendre parti entre l'Académie et M. l'abbé Goujet, que M. le maître des comptes Papillon, neveu de l'auteur de la bibliothèque de Bourgogne, leur ayant envoyé son article en manuscrit, ainsi qu'il avait fait à l'égard de tous les autres écrivains qui vivaient alors, suivant les intentions du censeur, M. l'abbé Sallier, qui a aussi approuvé le dernier supplément de M. l'abbé Goujet, il lui avait représenté, dans un mémoire écrit de sa main, que j'avais vu entre celles de M. Papillon et qui subsiste encore aujourd'hui, qu'il était superflu, dans un ouvrage tel que celui de monsieur son oncle, de lui donner le titre d'académicien honoraire de Dijon, qui grossirait inutilement son article. J'ajoutai que j'ignorais par qui M. l'abbé Goujet avait été instruit de ce fait, et que j'ignorais également les motifs qui l'avaient porté à en faire mention dans son supplément.

M. l'abbé Goujet ayant reçu le mois dernier une lettre de

l'Académie, il me dit qu'il était certain de ne s'être point trompé sur ce qu'il avait dit de ce sçavant, et il exigea de moi que je le lui confirmasse. Je lui avouai que le fait était véritable. Pouvais-je, sans trahir la vérité, lui refuser cette satisfaction? Le mal était fait, si c'en est un, car, enfin, je ne prétends pas m'établir juge entre l'Académie et M. l'abbé Goujet. Voilà à quoi se réduisent les prétendus mémoires que j'ai communiqués à ce savant.

Dînant le 2 de ce mois chez M. de Buffon, j'eus occasion de lui parler de la lettre de l'Académie à M. l'abbé Goujet. J'eus la franchise de lui répéter que le fait dont elle se plaignait était certain. Il ne désapprouva pas ma liberté, et je ne crains pas qu'elle altère la bienveillance dont il m'honore.

L'Académie prétend que M. de Buffon est plus croyable que moi. Elle aurait raison, si l'on était plus ou moins digne de foi à proportion des talents dont on est doué. Par où M. de Buffon serait-il plus croyable, si nous étions en contradiction ? Est-ce parce qu'il a intérêt à ce fait et que je n'y en ai aucun ? Ce qui doit me rendre plus croyable est précisément ce qui me rend moins digne de foi aux yeux de l'Académie. Mais la vérité est que nous sommes également croyables, cet illustre compatriote et moi, puisque nous ne sommes nullement en opposition sur le fait dont il s'agit.

Telle est, monsieur, la part que j'ai eue à l'article du supplément. N'est-il pas bien singulier et bien désagréable pour moi, qu'il plaise à l'Académie de s'imaginer que j'ai fourni des mémoires pour un article dont je n'ai eu connaissance que par la voie de l'impression? Loin de chercher à décrier l'Académie, je me souviens toujours que j'en ai été membre; je me souviens avec reconnaissance de l'honneur que MM. les directeurs m'ont voulu faire en m'ouvrant ses portes, et je jouirais encore avec joie de ce titre, si des circonstances plus heureuses me l'eussent permis.

Vivement attaché à ma patrie et aimant avec ardeur tout ce qui peut intéresser sa gloire telle qu'une compagnie littéraire, je puis dire que Dijon ne renferme pas dans ses murs un meilleur citoyen que moi. Si j'ai jamais désiré des talens, ç'a été principalement pour les consacrer à son utilité. Je travaille tous les jours à faire honneur aux vivants et nullement à décrier les uns ou les autres. Feu M. le procureur général en particulier, s'il vivait encore, pourrait attester mes sentiments pour l'Académie. Après la mort d'un de vos confrères les plus distingués, il me fit l'honneur de me venir voir pour me proposer en son nom

et non pas en celui de l'Académie, dont il n'avait pas procuration, la place vacante par cette mort. Je prêtai l'oreille à cette offre, comme je le devais, c'est-à-dire avec une vive reconnaissance. La seule objection que je lui opposai fut l'incertitude de mon séjour à Dijon, raison qu'il combattit par plusieurs exemples, et entre autres, par celui de M. de Buffon.

A l'égard des éloges donnés dans le supplément aux académiciens qui se sont retirés, tous ceux dont j'ai l'honneur d'être connu en tireront la conséquence infaillible que je n'ai aucune part à cet article, puisqu'ils savent que je crains les louanges presque autant que les autres appréhendent le blâme. Si ces éloges blessent la délicatesse de l'Académie, quelque glorieux qu'ils puissent être pour moi, j'avouerai sans peine que je ne les mérite point et que je ne les dois qu'à l'amitié de l'auteur. Je crois que ces autres messieurs, de leur côté, feront volontiers par modestie un aveu que la vérité seule m'inspira.

Me sera-t-il permis de vous dire, monsieur, que l'Académie qui témoigne tant de sensibilité sur l'honneur ne me paraît pas ménager tout à fait celui des autres ? Ressemblerait-elle à ces personnes qui disent, suivant l'expression d'un poète dont elle a emprunté sa devise : *Mihimet mî ignosco?* Dans sa première lettre à M. l'abbé Goujet, confirmée et adoptée dans sa seconde, comment traite-t-elle les académiciens qui se sont retirés ? *Ces gens-là.* Voilà la seule dénomination par où elle les désigne. Croyez-vous, monsieur, que cette expression soit fort polie ? Une compagnie et surtout une compagnie littéraire, ne doit-elle pas être plus réservée encore qu'un particulier sur les termes qui peuvent offenser ? Quand il serait vrai que quelques-uns de ces académiciens auraient fourni les mémoires dont elle se plaint, serait-il possible que chacun en particulier y eût eu part ? Cependant les voilà tous indistinctement et sans exception enveloppés dans la censure générale et confondus parmi *ces gens-là.* S'ils voulaient opposer impolitesse à impolitesse, ne pourraient-ils pas répondre que ces *gens-là* valent bien les gens de l'Académie ? Mais non, monsieur, à mon égard, je n'opposerai jamais à tout ce que l'Académie pourra dire ou penser de moi que le bouclier de la patience et de mon innocence. Je suis trop ennemi des querelles pour me livrer à des écrits polémiques qui ne produisent d'autre effet que de faire rire le public, dont les sots composent la plus grande partie, aux dépens de leurs auteurs. Quant aux autres académiciens qui se sont retirés, ils n'auront jamais connaissance, du moins par mon canal, des termes qui pourraient si justement les blesser, puisqu'ils ont

choqué M. de Mairan, de l'Académie Française et de l'Académie Royale des belles-lettres, deux de mes illustres confrères dans le Journal des Sciences auquel j'ai l'honneur de travailler. La réponse que je viens de vous insinuer vient de l'un de ces messieurs qui souffrent impatiemment qu'on attaque et qu'on méprise si gratuitement l'un de leurs confrères.

S'il reste à l'Académie quelque doute sur la vérité de ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, je m'offre à faire dans le Journal des Savants la déclaration suivante :

1° « Que je n'ai envoyé aucun mémoire à l'auteur du dernier « supplément de Moréri sur l'article de l'Académie de Dijon et « que je n'ai aucune part, soit directe, soit indirecte, à cet arti- « cle, dont je n'ai eu connaissance comme tout le public que « par la voie de l'impression.

2° « Que je n'ai confirmé au même auteur le fait qui regarde « M. de Buffon, que longtemps après l'impression dudit article, « sans aucune mauvaise intention contre l'Acadmie, mais seu- « lement pour rendre témoignage à la vérité, dans un temps où « cet aveu ne pouvait nuire à personne, en étant requis, et ne « pouvant m'en défendre sans la trahir. »

Quand on parle avec cette confiance, on est bien sûr de son innocence. Le Journal des Sçavans, le premier et le père de tous les journaux de l'Europe, se compose avec une attention infinie sous les yeux de M. le chancelier qui préside à toutes les conférences qui se tiennent à ce sujet. J'ai des obligations trop essentielles à ce digne chef de la justice, et il a bien voulu encore me donner depuis peu trop de marques aussi glorieuses qu'utiles de l'estime et de la protection singulière dont il m'honore pour oser rendre un journal auquel il prend le plus vif intérêt, et qui est, pour ainsi dire, son ouvrage, l'organe du mensonge et de l'imposture. Ce serait un moyen infaillible de me décréditer entièrement dans son esprit et de m'attirer à jamais avec la perte de cette estime et de cette protection qui m'est si précieuse toute la rigueur de son indignation. Mes confrères ne me le pardonneraient pas davantage, et je me le pardonnerais encore moins moi-même.

L'intérêt que vous prenez avec raison, monsieur, à une compagnie, à qui vous rendez tout le lustre qu'elle prête, et l'estime dont vous avez bien voulu me donner des marques à la campagne, l'automne dernière, sont des motifs qui me portent à m'adresser à vous pour me plaindre d'une querelle où l'Académie, qui paraît si peu disposée à me rendre justice, semble vouloir m'engager malheureusement, sans que j'y aie donné la moindre

occasion. J'espère que ce combat littéraire, où je ne dois point entrer, ne me fera rien perdre de l'estime dont vous m'honorez et qui m'est si chère. Je me rappelle avec plaisir les moments que j'ai eu le bonheur de passer avec vous, et ce n'est pas avec une joie moins vive que je me flatte d'en passer d'aussi doux, l'automne prochaine dans votre agréable entretien.

Ami de la paix et ennemi de toute altercation, je souhaite sincèrement que le différend de l'Académie et de M. l'abbé Goujet se termine sans aigreur et qu'on ne puisse bientôt dire ce que Virgile dit du combat des abeilles :

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

Le saint tems où nous entrons dans ce jour, à la cérémonie duquel un sçavant appliquait ces deux vers, est tout propre à y contribuer.

J'ai l'honneur, etc.

Joly,

chanoine de la chapelle aux Riches de Dijon
et censeur royal.

P. S. — Dans tout ce que j'ai dit de l'Académie, je ne crois pas avoir excédé les bornes d'une défense légitime ; afin de m'en assurer avec plus de certitude, j'ai communiqué cette lettre, dont je garde copie, à plusieurs personnes de lettres très distinguées par leur mérite, qui l'ont tous approuvée et qui ont loué la modération qui y règne d'un bout à l'autre.

N° 9

DISCOURS PRONONCÉ A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

par M. de Buffon à sa réception, le 25 août 1753.

(Bibl. div., n° 482)

Première rédaction

(Extraits)

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

Deuxième rédaction

(Inédite, entièrement écrite de la main de Richard de Ruffey.)

Messieurs,

Vous m'avez comblé d'honneur en m'appelant à vous; mais la gloire n'est un bien qu'autant qu'on en est digne, et je ne me persuade pas que quelques essais *de philosophie* écrits sans art et sans autres *ornements* que *ceux* de la nature, soient des titres suffisants pour *avoir mérité cette place éclatante qui m'élève au rang des plus grands hommes; cependant, messieurs, je n'ai rien à vous offrir de mieux, quelque nécessité qu'il y ait pour moi à justifier votre choix, je ne puis vous donner que votre propre bien en vous faisant part de mes idées sur le style*, c'est en vous lisant, c'est en vous admirant qu'elles ont été conçues; c'est en les soumettant, messieurs, à vos *vives* lumières *qu'elles pourront éclore et se produire avec succès.*

Quoique dans tous les temps il se soit trouvé des hommes qui aient su

Troisième rédaction

(définitive)

Messieurs,

Vous m'avez comblé d'honneur en m'appelant à vous; mais la gloire n'est un bien qu'autant qu'on en est digne, et je ne me persuade pas que quelques essais écrits sans art et sans autre ornement que celui de la nature, soient des titres suffisants pour oser prendre place parmi les maîtres de l'art, parmi les hommes éminents qui représentent ici la splendeur littéraire de la France, et dont les noms, célébrés aujourd'hui par la voix des nations, retentiront encore avec éclat dans la bouche de nos derniers neveux. Vous avez eu, messieurs, d'autres motifs en jetant les yeux sur moi; vous avez voulu donner à l'illustre compagnie, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis longtemps, une nouvelle marque de considération: ma reconnaissance, quoique partagée, n'en sera pas moins vive. Mais comment satisfaire au de-

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1[er], p. 287).

commander aux autres par la puissance de la parole, ce n'est que dans les siècles éclairés que l'on a bien écrit *et parlé; il faut distinguer la véritable éloquence de cette facilité naturelle de parole* qui n'est qu'un talent, une qualité accordée à tous ceux dont les passions sont fortes, les organes souples et l'imagination prompte. Ces hommes sentent vivement, s'affectent de même, le marquent fortement au dehors; et, par une *expression* purement mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et *leur affection.* C'est le corps qui parle au corps; *tous les signes concourent et servent également. Que faut-il à la multitude pour l'émouvoir et l'échauffer? Que faut-il même à la plupart des autres hommes pour les ébranler et les persuader?* Un ton véhément et pathétique, des gestes expressifs et fréquents, des paroles rapides et sonnantes, mais pour le petit nombre de ceux dont la tête est *plus* ferme, le goût *plus* délicat et le sens *plus* exquis, et qui, comme vous, messieurs, comptent pour *rien* le ton, les gestes et le vain son des mots, il faut des choses, des pensées, des raisons; il faut savoir les *présenter*, les *ordonner;* il ne suffit pas de frapper l'oreille et d'occuper les yeux, il faut agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit.

Le style n'est que *cet*

voir qu'elle m'impose en ce jour? Je n'ai, messieurs, à vous offrir que votre propre bien : ce sont quelques idées sur le style, que j'ai puisées dans vos ouvrages ; c'est en vous lisant, c'est en vous admirant, qu'elles ont été conçues ; c'est en les soumettant à vos lumières qu'elles se produiront avec quelque succès.

Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la puissance de la parole. Ce n'est néanmoins que dans les siècles éclairés que l'on a bien écrit et bien parlé. La véritable éloquence suppose l'exercice du génie et la culture de l'esprit. Elle est bien différente de cette facilité naturelle de parler, qui n'est qu'un talent, une qualité accordée à tous ceux dont les passions sont fortes, les organes souples et l'imagination prompte. Ces hommes sentent vivement, s'affectent de même, le marquent fortement au dehors; et, par une impression purement mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. C'est le corps qui parle au corps ; tous les mouvements, tous les signes, concourent et servent également. Que faut-il pour émouvoir la multitude et l'entraîner? que faut-il pour ébranler la plupart même des autres hommes et les persuader? Un ton véhément et pathétique, des gestes

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

ordre et *ce* mouvement qu'on met dans ses pensées; si on les enchaîne *de près*, si on les serre, le style devient *nerveux*, *fort* et *concis;* si on les laisse se succéder lentement et ne se joindre qu'à la faveur des mots, quelque élégants qu'ils soient, le style sera *traînant*, *lâche et diffus*.

Mais avant que de décrire et de chercher cet ordre, il faut s'en être fait un autre *plus général* et *dans lequel il n'entre que les* premières vues et les principales idées; c'est en marquant leur place *sur le plan qu'on pourra circonscrire son sujet et en connaître l'étendue;* c'est *en se représentant* souvent ces premiers linéaments qu'*on reconnaît la grandeur des intervalles* qui séparent *ces* idées principales, et qu'il naîtra des idées accessoires et moyennes qui serviront à les remplir, pour peu que le sujet soit vaste et compliqué; il est bien rare qu'on puisse *le voir* d'un coup d'œil ou le pénétrer en entier *par* un seul et premier effort de génie, et il est rare encore qu'après bien des réflexions on *puisse en saisir* tous les rapports. On ne peut donc trop s'en occuper. C'est même le seul moyen d'affermir, d'étendre et de *généraliser* ses pensées. *Plus on leur donnera de corps, plus il sera facile ensuite de les réaliser.*

(Si on pouvait en même temps distinguer les idées fécondes des idées stériles, et voir d'avance ce que chacunes pourront

expressifs et fréquents, des paroles rapides et sonnantes. Mais pour le petit nombre de ceux dont la tête est ferme, le goût délicat et le sens exquis, et qui, comme vous, messieurs, comptent pour peu le ton, les gestes et le vain son des mots, il faut des choses, des pensées, des raisons; il faut savoir les présenter, les nuancer, les ordonner : il ne suffit pas de frapper l'oreille et d'occuper les yeux; il faut agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit.

Le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées. Si on les enchaîne étroitement, si on les serre, le style devient ferme, nerveux et concis; si on les laisse se succéder lentement, et ne se joindre qu'à la faveur des mots, quelque élégants qu'ils soient, le style sera diffus, lâche et traînant.

Mais, avant de chercher l'ordre dans lequel on présentera ses pensées, il faut s'en être fait un autre plus général et plus fixe, où ne doivent entrer que les premières vues et les principales idées : c'est en marquant leur place sur ce premier plan qu'un sujet sera circonscrit, et que l'on en connaîtra l'étendue; c'est en se rappelant sans cesse ces premiers linéaments, qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales, et qu'il naîtra des idées accessoires et moyennes qui serviront à les remplir. Par la force du génie

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

produire, le plan serait l'esquisse entière de l'ouvrage, mais il arrive souvent qu'une idée qui tient beaucoup de place par la tête et par conséquent dans le plan du sujet, n'occupe plus qu'une ligne lorsqu'on vient à l'exprimer ; que quoiqu'elle nous parût tenir à toutes les autres, elle ne leur tient en effet que par un petit côté ; le faux jugement est d'autant plus difficile à corriger qu'il vient de la nature même de notre esprit dont toutes les appréhensions ne sont que des représentations d'objets particuliers, et ces images des objets étant toujours plus vives que les impressions de nos réflexions, les idées particulières et stériles paraissent souvent occuper plus d'espace que les idées générales et fécondes. Il faut donc une grande force de génie pour se représenter toutes les idées particulières et générales sous leur véritable point de vue, et une grande finesse de discernement pour estimer, avant même de les employer, la vraie valeur de leur produit. Si quelque chose peut suppléer à ces deux qualités, toutes deux si rares et qui se trouvent plus rarement encore unies, c'est un certain sentiment indistinct, mais assez sûr, qui naît de la grande habitude à écrire ; on juge de ce qu'on pourra faire par les exemples de ce qu'on a fait, et quoique ces exemples ne nous donnent pas les évaluations précises dont on on se représentera toutes les idées générales et particulières sous leur double point de vue ; par une grande finesse de discernement on distinguera les pensées stériles des idées fécondes ; par la sagacité que donne la grande habitude d'écrire, on sentira d'avance quel sera le produit de toutes ces opérations de l'esprit. Pour peu que le sujet soit vaste ou compliqué, il est bien rare qu'on puisse l'embrasser d'un coup d'œil, ou le pénétrer en entier d'un seul et premier effort de génie ; et il est rare encore qu'après bien des réflexions on en saisisse tous les rapports. On ne peut donc trop s'en occuper ; c'est même le seul moyen d'affermir, d'étendre et d'élever ses pensées : plus on leur donnera de substance et de force par la méditation, plus il sera facile ensuite de les réaliser par l'expression.

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

aurait besoin, ils fournissent au moins des proportions et des valeurs relatives prises sur d'autres places, qu'on transporte aisément dans celui dont on s'occupe.)

Ce plan n'est *pas le style*, mais il en est la base ; il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement et le soumet à des lois ; sans cela, le meilleur écrivain s'égare, sa plume marche sans guide et *trace* à l'aventure des *lignes inégales* et des figures discordantes ; quelque brillantes que soient les couleurs qu'il emploie, quelque beauté qu'il *mêle* dans les détails, comme l'ensemble *choquera, ou ne* s'apercevra pas, l'ouvrage ne sera *pas bien fait*, et en admirant l'esprit de l'auteur, on pourra soupçonner qu'il manque de génie ; *c'est pour cette raison qu'ils écrivent comme ils parlent;* quoiqu'ils parlent *trop* bien *ils* écrivent mal ; que ceux qui se *livrent* au premier feu de leur imagination prennent *d'abord* un ton qu'ils ne peuvent soutenir ; que ceux qui craignent de perdre des pensées isolées, fugitives, et qui écrivent en différents temps des morceaux détachés, ne les *rejoignent jamais sans coupures apparentes et* sans *des* transitions forcées, qu'en un mot il y a tant d'*ouvrages de pièces de rapport* et si peu qui soient fondus d'un seul jet.

Cependant tout sujet est un et quelque *grand* qu'il soit, il peut être *traité* dans un seul dis-

Ce plan n'est pas encore le style, mais il en est la base ; il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement et le soumet à des lois ; sans cela le meilleur écrivain s'égare, sa plume marche sans guide, et jette à l'aventure des traits irréguliers et des figures discordantes. Quelque brillantes que soient les couleurs qu'il emploie, quelques beautés qu'il sème dans les détails, comme l'ensemble choquera ou ne se fera pas assez sentir, l'ouvrage ne sera point construit ; et, en admirant l'esprit de l'auteur, on pourra soupçonner qu'il manque de génie. C'est par cette raison que ceux qui écrivent comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très bien, écrivent mal ; que ceux qui s'abandonnent au premier feu de leur imagination prennent un ton qu'ils ne peuvent soutenir, que ceux qui craignent de perdre des pensées isolées, fugitives, et qui écrivent en différents temps des morceaux détachés, ne les réunissent jamais sans transitions forcées ; qu'en un mot, il y a tant d'ouvrages faits de pièces de rapport, et si peu qui soient fondus d'un seul jet.

Cependant, tout sujet est un ; et, quelque vaste qu'il soit, il peut être renfermé dans un seul dis-

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

cours ; les *sections*, les *chapitres*, les *articles* ne devraient être d'usage que quand on traite des sujets différents. Le grand nombre des divisions *employées sans nécessité, bien* loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit l'assemblage. Le livre *peut paraître* plus clair aux yeux ; mais le dessein de l'auteur demeure obscur ; *en effet*, il ne peut faire impression sur l'esprit du lecteur *que par la liaison*, la *continuité et la dépendance réciproque des idées que toute division écarte ou désunit. Il ne peut même être rendu sensible, être bien exprimé que par un développement suivi*, une *progression graduée*, un mouvement *successif*, que toute interruption détruit ou fait languir.

cours. Les interruptions, les repos, les sections, ne devraient être d'usage que quand on traite des sujets différents, ou lorsque, ayant à parler de choses grandes, épineuses et disparates, la marche du génie se trouve interrompue par la multiplicité des obstacles, et contrainte par la nécessité des circonstances ; autrement, le grand nombre de divisions, loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit l'assemblage ; le livre paraît plus clair aux yeux, mais le dessein de l'auteur demeure obscur ; il ne peut faire impression sur l'esprit du lecteur, il ne peut même se faire sentir par la continuité du fil, par la dépendance harmonique des idées, par un développement successif, une gradation soutenue, un mouvement uniforme que toute interruption détruit ou fait languir.

Pourquoi les ouvrages de la nature sont-ils parfaits ? c'est que chaque ouvrage est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais, elle prépare en silence les germes de ses productions ; elle ébauche par un acte unique la forme primitive de tout être vivant ; elle la développe, elle la perfectionne par un mouvement continu et dans un temps prescrit. L'ouvrage étonne ; mais c'est l'empreinte divine dont il porte les traits qui doit nous frapper. L'esprit humain ne peut rien créer ; il ne produira qu'après avoir

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

C'est *encore* faute de plan et pour n'avoir pas assez réfléchi sur *leur sujet que tant de gens* d'esprit se trouvent embarrassés et ne *savent* par où commencer à écrire. *Ils croient qu'ils ont des idées en abondance, parce qu'ils en aperçoivent à la fois un certain nombre qui se présentent en désordre, et comme ils n'ont pas pris la peine de les comparer, de les subordonner, ils n'ont aucune raison de préférer les unes aux autres, et demeurent par conséquent dans la perplexité*, au lieu que quand on se sera fait un plan, *quand* une fois *on* aura rassemblé et mis en ordre toutes les *idées* essentielles, *on* s'apercevra aisément de l'instant auquel *on* doit prendre la plume ; *on* sentira le point de maturité de la production de l'esprit ; *on* sera pressé de la faire éclore *et de rendre au dehors tout ce qu'on en a tiré par ses réflexions ; on* n'aura même que du plaisir à écrire ; les *pensées* se succèderont aisément.

été fécondé par l'expérience et la méditation ; ses connaissances sont les germes de ses productions : mais, s'il imite la nature dans sa marche et dans son travail, s'il s'élève par la contemplation aux vérités les plus sublimes, s'il les réunit, s'il les enchaîne, s'il en forme un tout, un système par la réflexion, il établira sur des fondements inébranlables des monuments immortels.

C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve embarrassé, et ne sait par où commencer à écrire. Il aperçoit à la fois un grand nombre d'idées ; et, comme il ne les a ni comparées ni subordonnées, rien ne le détermine à préférer les unes aux autres ; il demeure donc dans la perplexité. Mais lorsqu'il se sera fait un plan, lorsqu'une fois il aura rassemblé et mis en ordre toutes les pensées essentielles à son sujet, il s'apercevra aisément de l'instant auquel il doit prendre la plume, il sentira le point de maturité de la production de l'esprit, il sera pressé de la faire éclore, il n'aura même que du plaisir à écrire : les idées se succéderont aisément, et le style sera naturel et facile ; la chaleur naîtra de ce plaisir, se répandra partout, et donnera de la vie à chaque expression ; tout s'animera de plus en plus ; le ton s'élèvera, les objets prendront de la couleur ; et le sentiment, se joi-

Rien n'est plus contraire à la lumière qui doit faire un corps et se répandre uniformément dans un écrit que ces étincelles d'esprit qu'on ne tire que par force en choquant les mots les uns contre les autres, et qui ne vous éblouissent un instant que pour vous laisser ensuite dans les ténèbres.

La chaleur naîtra de ce plaisir, se répandra *sur tout* et donnera de la vie à chaque expression; tout *sera plus animé*, le ton s'élèvera *peu à peu*, les objets prendront de la couleur et le sentiment, se joignant à la lumière, l'augmentera, la portera plus loin, la fera passer de ce *qu'on a dit* à ce qu'on va dire et le style deviendra intéressant et lumineux.

Rien ne s'oppose plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants; rien n'est plus contraire à la lumière qui doit faire un corps et se répandre uniformément dans un écrit *que ces étincelles d'esprit qu'on ne tire* que par force et en choquant les mots les uns contre les autres et qui ne *vous* éblouissent pendant quelques instants que pour *vous* laisser ensuite dans les ténèbres. *Ces éclairs ne sont que des bluettes*, *des petites* pensées qui ne brillent que par opposition. On ne présente qu'un côté de l'objet, on met dans l'ombre toutes les autres faces. et ordinairement ce côté qu'on choisit est une pointe, un angle sur lequel on fait jouer l'esprit avec d'autant plus de facilité qu'on *l'éloigne des grandes faces* sous lesquelles le bon sens a continué de considérer *les* choses.

Rien n'est encore plus opposé à la chaleur et à la véritable éloquence que l'emploi de ces pensées fines, *moitié fausses et moitié vraies*, et la re-

gnant à la lumière, l'augmentera, la portera plus loin, la fera passer de ce que l'on dit à ce que l'on va dire, et le style deviendra intéressant et lumineux.

Rien ne s'oppose plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillants; rien n'est plus contraire à la lumière qui doit faire un corps et se répandre uniformément dans un écrit, que ces étincelles qu'on ne tire que par force en choquant les mots les uns contre les autres, et qui ne nous éblouissent pendant quelques instants, que pour nous laisser ensuite dans les ténèbres. Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'opposition : l'on ne présente qu'un côté de l'objet, on met dans l'ombre toutes les autres faces; et ordinairement ce côté qu'on choisit est une pointe, un angle sur lequel on fait jouer l'esprit avec d'autant plus de facilité, qu'on l'éloigne davantage des grandes faces sous lesquelles le bon sens a coutume de considérer les choses.

Rien n'est encore plus opposé à la véritable éloquence que l'emploi de ces pensées fines et la recherche de ces idées légères, déliées, sans consistance, et qui, comme la feuille du métal battu. ne prennent de l'éclat qu'en perdant de la solidité. Aussi, plus on mettra de cet esprit mince et brillant dans un écrit, moins il aura de nerfs, de lumière, de chaleur et de style; à

.....A moins que cet esprit ne soit lui-même le fond du sujet et que l'écrivain n'ait pas eu d'autre objet que la plaisanterie, l'art de dire des riens étant souvent moins aisé que celui de dire des choses.

.....Ce défaut est celui des esprits cultivés, mais stériles; ils ont des mots et point d'idées: ils s'imaginent avoir combiné des idées parce qu'ils ont arrangé des phrases, et avoir perfectionné la langue, quoiqu'ils n'aient fait que du jargon.

.... Pour bien

cherche de *ces petites* idées *délicates*, légères, sans consistance, et qui, comme la feuille de métal battu *mince*, ne prennent de l'éclat qu'en perdant *de leur* solidité. Aussi plus on mettra de cet esprit *brillant* et fin dans un écrit, moins il *y* aura de nerf, de lumière, de chaleur et *même* de style, à moins que cet esprit ne soit lui-même le fond du sujet et que l'écrivain n'ait pas eu d'autre objet que la plaisanterie, *car* alors l'art de dire *des riens* devient peut-être plus difficile que l'art *de dire des choses*.

Rien n'est plus opposé au beau naturel que la peine qu'on se donne; pour exprimer des choses ordinaires, on commence d'une manière singulière *et* pompeuse; rien ne dégrade plus l'écrivain; *au lieu de le louer*, on le plaint d'avoir passé tant de temps à faire des nouvelles combinaisons de syllabes pour ne dire que ce que tout le monde dit; ce défaut est celui des es prits cultivés, mais stériles : ils ont des notes en abondance, *mais* point d'idées, ils travaillent donc sur *des* mots et s'imaginent avoir combiné des idées parce qu'ils ont arrangé des phrases, et avoir *perfectionné la langue quoiqu'ils n'aient fait que du jargon*. Ces *gens* n'ont point de style, ou si l'on veut ils n'en ont que l'ombre; le style *peut* graver des pensées; *l'ombre du style peut tracer des paroles*.

Il suffit donc pour bien

moins que cet esprit ne soit lui-même le fond du sujet, et que l'écrivain n'ait pas eu d'autre objet que la plaisanterie : alors l'art de dire de petites choses devient peut-être plus difficile que l'art d'en dire de grandes.

Rien n'est plus opposé au beau naturel que la peine qu'on se donne pour exprimer des choses ordinaires ou communes d'une manière singulière ou pompeuse; rien ne dégrade plus l'écrivain. Loin de l'admirer, on le plaint d'avoir passé tant de temps à faire de nouvelles combinaisons de syllabes, pour ne dire que ce que tout le monde dit. Ce défaut est celui de tous les esprits cultivés, mais stériles; ils ont des mots en abondance, point d'idées; ils travaillent donc sur les mots, et s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des phrases, et avoir épuré le langage quand ils l'ont corrompu en détournant les acceptions. Ces écrivains n'ont point de style, ou, si l'on veut, ils n'en ont que l'ombre. Le style doit graver des pensées; ils ne savent que tracer des paroles.

Pour bien écrire, il faut

écrire, il faut donc posséder pleinement son sujet, voir l'ordre de ses pensées, et en former une seule chaîne dont chaque point représente une idée, conduire la plume sur cette ligne, sans lui permettre de s'en écarter, sans l'appuyer ni la mouvoir trop inégalement.

écrire de bien posséder son sujet, d'y réfléchir assez pour voir clairement l'ordre de ses pensées et en former *une seule chaîne* continue dont chaque point représente une idée, et lorsqu'on aura pris la plume, il *suffira de* la conduire successivement sur *cette ligne*, sans lui permettre de s'en écarter, sans l'appuyer trop inégalement, sans lui donner d'autre mouvement que *celui qui naîtra de l'espace* qu'elle doit parcourir. C'est en cela que consiste la sévérité du style; c'est aussi ce qui en fera l'*uniformité* et ce *qui en mesure* la rapidité, et cela seul suffira pour le rendre précis et simple, égal et clair, vif et suivi. Si l'on joint à cette première règle dictée par le génie *un peu* de délicatesse et *de* goût, *un peu* de scrupule sur le choix des expressions, *un peu* d'attention à ne nommer les choses que par les termes les plus généraux, le style aura de la noblesse; si l'on joint encore *un peu* de défiance *de* son premier mouvement, *un peu* de mépris pour tout ce qui n'est que brillant, une répugnance constante pour l'équivoque et la plaisanterie, le style aura de la gravité *et même* de la majesté, enfin si l'on écrit comme l'on pense, si *l'on est bien persuadé* de ce qu'on veut persuader *aux autres*, cette bonne foi avec soi-même, qui fait la bienséance pour les autres et la vérité du style, lui fera produire tout son effet, pourvu que cette

donc posséder pleinement son sujet; il faut y réfléchir assez pour voir clairement l'ordre de ses pensées, et en former une suite, une chaîne continue, dont chaque point représente une idée; et, lorsqu'on aura pris la plume, il faudra la conduire successivement sur ce premier trait, sans lui permettre de s'en écarter, sans l'appuyer trop inégalement, sans lui donner d'autre mouvement que celui qui sera déterminé par l'espace qu'elle doit parcourir. C'est en cela que consiste la sévérité du style; c'est aussi ce qui en fera l'unité et ce qui en règlera la rapidité, et cela seul aussi suffira pour le rendre précis et simple, égal et clair, vif et suivi. A cette première règle, dictée par le génie, si l'on joint de la délicatesse et du goût, du scrupule sur le choix des expressions, de l'attention à ne nommer les choses que par les termes les plus généraux, le style aura de la noblesse. Si l'on y joint encore de la défiance pour son premier mouvement, du mépris pour tout ce qui n'est que brillant, et une répugnance constante pour l'équivoque et la plaisanterie, le style aura de la gravité, il aura même de la majesté. Enfin, si l'on écrit comme l'on pense, si l'on est convaincu de ce que l'on veut persuader, cette bonne foi avec soi-même, qui fait la bienséance pour les autres et la vérité du style, lui fera produire tout son effet.

..... Mais ces règles ne sont que pour ceux qui ont du génie, car bien écrire et bien penser, bien sentir et bien rendre, c'est avoir de l'esprit, de l'âme et du goût. Les idées seules forment le fond du style, l'harmonie des paroles n'en est que le vernis et ne dépend que de la sensibilité des organes, qui sont choqués par les dissonances.

..... Le ton n'est que la convenance

persuasion intérieure ne se marque pas par un enthousiasme trop fort et qu'il y ait partout plus de candeur que de confiance, plus de raison que de chaleur.

Mais les règles ne peuvent suppléer au génie ; s'il manque, elles seront inutiles. Bien écrire, c'est tout à la fois, bien penser, bien sentir et bien rendre ; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme, et du goût. Le style suppose la réunion et l'exercice de toutes les facultés intellectuelles, les idées seules forment le fonds du style, l'harmonie des paroles n'en est que le *vernis* et ne dépend *au contraire* que de la sensibilité des organes *corporels* ; il suffit d'avoir un peu d'oreille pour éviter *la* dissonance *des mots* et de l'avoir exercée, perfectionnée par la lecture des poètes et des orateurs pour que mécaniquement on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des *tournures* oratoires. Or, jamais l'imitation n'a rien créé, aussi cette harmonie des mots ne fait *ni le ton ni le fond* du style et se trouvent souvent dans des écrits vides d'idées.

Le ton *qui* n'est que la convenance du style à la

pourvu que cette persuasion intérieure ne se marque pas par un enthousiasme trop fort, et qu'il y ait partout plus de candeur que de confiance, plus de raison que de chaleur.

C'est ainsi, messieurs, qu'il me semblait, en vous lisant, que vous me parliez, que vous m'instruisiez. Mon âme qui recueillait avec avidité ces oracles de la sagesse, voulait prendre l'essor et s'élever jusqu'à vous ; vains efforts ! Les règles, disiez-vous encore, ne peuvent suppléer au génie ; s'il manque, elles seront inutiles. Bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir, et bien rendre ; c'est avoir en même temps de l'esprit, de l'âme et du goût. Le style suppose la réunion et l'exercice de toutes les facultés intellectuelles. Les idées seules forment le fond du style, l'harmonie des paroles n'en est que l'accessoire, et ne dépend que de la sensibilité des organes ; il suffit d'avoir un peu d'oreille pour éviter les dissonances, et de l'avoir exercée, perfectionnée par la lecture des poètes et des orateurs, pour que mécaniquement on soit porté à l'imitation de la cadence poétique et des tours oratoires. Or jamais l'imitation n'a rien créé : aussi cette harmonie des mots ne fait ni le fond ni le ton du style, et se trouve souvent dans des écrits vides d'idées.

Le ton n'est que la convenance du style à la na-

du style avec la nature du sujet ; il ne doit jamais être forcé, et doit naître naturellement du fond de la chose ; si l'on s'est élevé à des idées générales, si l'objet est grand en lui-même, le ton pourra s'élever à la même hauteur ; si en le soutenant à cette élévation, le génie fournit assez pour donner à chaque objet une forte couleur, si l'on pent représenter chaque idée par une image vive et bien déterminée, et chaque suite d'idées par un tableau harmonieux et mouvant, le ton sera non-seulement élevé, mais sublime.

.....Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. La singularité des faits, la nouveauté des découvertes ne suffisent pas pour faire vivre un livre, s'il est écrit sans goût, sans noblesse et sans génie, et s'il roule sur de petites choses, parce que les faits et les découvertes s'enlèvent et gagnent à être transportés d'un livre mal écrit dans un ouvrage bien fait ; le style au contraire, ne peut ni s'enlever, ni s'altérer.

nature du sujet ne doit jamais être forcé ; il naîtra naturellement du fond même de la chose et dépendra beaucoup du point de généralité auquel on aura porté ses pensées. Si l'on s'est élevé aux idées les plus générales et si l'objet en lui-même est grand, le ton paraîtra s'élever à la même hauteur et, si en le soutenant à cette élévation, le génie fournit assez pour donner à chaque objet une forte *couleur*, si l'on peut ajouter la beauté *de la peinture* à l'énergie du dessin, si l'on peut en un mot représenter chaque idée par une image vive et bien terminée et *chaque suite d'idées par un* tableau harmonieux et mouvant, le ton sera non-seulement élevé, mais sublime.

Ici, messieurs, l'application ferait plus que la règle, les exemples instruiraient *bien* mieux que les préceptes, mais comme il ne m'est pas permis de citer les morceaux sublimes *de vos ouvrages*, qui m'ont si souvent transporté, je suis *forcé* de me borner à des réflexions ; les ouvrages bien écrits et *surtout ceux dont les sujets sont grands* seront les seuls qui passeront à la postérité, la *multitude* des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité . Si les ouvrages qui les contiennent *sont mal faits*, *s'ils* ne roulent

ture du sujet, il ne doit jamais être forcé ; il naîtra naturellement du fond même de la chose, et dépendra beaucoup du point de généralité auquel on aura porté ses pensées. Si l'on s'est élevé aux idées les plus générales, et si l'objet en lui-même est grand, le ton paraîtra s'élever à la même hauteur ; et si, en le soutenant à cette élévation, le génie fournit assez pour donner à chaque objet une forte lumière, si l'on peut ajouter la beauté du coloris à l'énergie du dessin, si l'on peut, en un mot, représenter chaque idée par une image vive et bien terminée, et former de chaque suite d'idées un tableau harmonieux et mouvant, le ton sera non-seulement élevé, mais sublime.

Ici, messieurs, l'application ferait plus que la règle ; les exemples instruiraient mieux que les préceptes ; mais, comme il ne m'est pas permis de citer les morceaux sublimes qui m'ont si souvent transporté en lisant vos ouvrages, je suis contraint de me borner à des réflexions. Les ouvrages bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité ; la quantité des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes, ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité. Si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse, et sans génie, ils périront et *n'arriveront qu'à peine à nos premiers neveux*, parce que les connaissances, les faits, les découvertes, s'enlèvent aisément, et *gagnent même à être transportés d'un livre mal écrit dans un ouvrage bien fait*. (*L'homme qui saura donc le mieux les employer, les rassembler, les présenter, en un mot, les écrire, sera l'homme et le seul homme pour la postérité, parce que*) le style *au contraire*, ne peut ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer, *et que*, s'il est élevé, noble et sublime, l'auteur sera également admiré dans tous les temps. *Il est aisé d'en donner la raison, c'est qu'il* n'y a que la vérité qui soit durable et même *immortelle*. Or, un beau style n'est tel, en effet, que par le nombre infini des vérités qu'il *présente; tous les rapports* dont il est composé sont autant de vérités aussi utiles et peut-être plus précieuses pour l'esprit humain que celles qui peuvent faire le fond du sujet. (Au lieu que dans un ouvrage mal écrit, quelque nombre de bonnes choses qu'il puisse contenir, comme tous les rapports du style sont faux comme toutes ces beautés, toutes ces vérités intellectuelles y manquent, il y aura nécessairement une infinité de défauts et d'erreurs, qui feront mépriser l'auteur et rejeter le livre dès

génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent, et gagnent même à être mises en œuvre par des mains plus habiles.

Ces choses sont hors de l'homme, le style est l'homme même.

Le style ne peut donc ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer ; s'il est élevé, noble, sublime, l'auteur sera également admiré dans tous les temps ; car il n'y a que la vérité qui soit durable, et même éternelle. Or un beau style n'est tel en effet que par le nombre infini des vérités qu'il présente. Toutes les beautés intellectuelles qui s'y trouvent, tous les rapports dont il est composé, sont autant de vérités aussi utiles et peut-être plus précieuses pour l'esprit humain que celles qui peuvent faire le fond du sujet.

Le sublime ne peut se trouver que dans les grands sujets. La poésie, l'histoire et la philosophie ont toutes le même objet, et un très grand objet, l'homme et la nature. La philosophie décrit et dépeint la nature ; la poésie la peint et l'em-

(Cf. Nadault de Buffon. Correspondance inédite de Buffon, tome 1er, p. 287).

qu'on en aura tiré ce qui pourrait le compenser); le sublime ne peut *être* que dans les grands sujets *de* la poésie, *de* l'histoire *et de* la philosophie, *elles* ont toutes le même objet et un très grand objet, l'homme et la nature. La philosophie décrit et dépeint la nature. La poésie la peint et l'embellit, elle peint aussi les hommes, elle les agrandit, *elle* les exagère, elle *fait* les héros et les dieux. L'histoire ne peint que l'homme et le peint tel qu'il est; *ainsi* le ton de l'historien ne deviendra sublime que quand il *peindra* les plus grands *hommes*, *les plus* grandes actions, les plus grands mouvements, les plus grandes révolutions et partout ailleurs, il suffira qu'il soit majestueux et grave. Le ton *des philosophes* pourra devenir sublime toutes les fois qu'il parlera de *Dieu*, *des astres en général*, de l'espace, de la matière du mouvement et du temps, de l'âme, de l'esprit humain, des sentiments, des passions *et de la nature intelligente et sensible.* Dans le reste, il suffira qu'il soit noble et élevé.

Mais le ton de l'orateur et du poète, dès que le sujet est grand doit toujours être sublime parce qu'il *est le maître de joindre* à cette grandeur de son sujet autant de couleurs, *autant de peintures* autant de mouvement *et de feu*, qu'il lui plaît et que devant toujours peindre et toujours agrandir les objets il *doit aussi em-*

bellit; elle peint aussi les hommes, elle les agrandit, les exagère, elle crée les héros et les dieux. L'histoire ne peint que l'homme, et le peint tel qu'il est : ainsi le ton de l'historien ne deviendra sublime que quand il fera le portrait des plus grands hommes, quand il exposera les plus grandes actions, les plus grands mouvements, les plus grandes révolutions ; et, partout ailleurs, il suffira qu'il soit majestueux et grave ; le ton du philosophe pourra devenir sublime, toutes les fois qu'il parlera des lois de la nature, des êtres en général, de l'espace, de la matière, du mouvement et du temps, de l'âme, de l'esprit humain, des sentiments, des passions ; dans le reste, il suffira qu'il soit noble et élevé. Mais le ton de l'orateur et du poète, dès que le sujet est grand, doit toujours être sublime, parce qu'ils sont les maîtres de joindre à la grandeur de leur sujet autant de couleur, autant de mouvement, autant d'illusion qu'il leur plaît ; et que, devant toujours peindre et toujours agrandir les objets, ils doivent aussi partout employer toute la force et déployer toute l'étendue de leur génie.

... Que de grands objets frappent mes yeux. L'élite des hommes est assemblée. La sagesse est à leur tête ; la Gloire, assise au milieu d'eux, lance des rayons sur chacun et les couvre tous de son éclat. Des traits d'une lumière plus vive encore partent de sa couronne et vont se réfléchir sur le front auguste du plus puissant et du meilleur des Rois.

ployer toute la force et déployer toute l'étendue de *son* génie.

Que de grands objets, messieurs, frappent ici mes yeux *et quel ton* faudrait-il employer pour les peindre et les représenter dignement? L'élite des hommes est assemblée. La sagesse est à leur tête, la gloire assise au milieu d'eux *lance* ses rayons sur chacun et les couvre tous d'un éclat toujours le même et toujours renaissant. Des traits d'une lumière plus vive encore partent de sa *couronne*, *percent plus loin* et vont se réunir, *se réfléchir* sur le front auguste du plus puissant et du meilleur des rois. Je le vois ce héros, *ce grand roi*, ce maître *aimable et chéri*, *que de noblesse* et *que de beauté sur son visage*, que de *majesté*, *que de grâce dans* sa personne, que d'esprit et de douceur naturelle dans ses regards ; ils les tourne *sur* vous, messieurs, et vous brillez d'un *autre* feu, une *nouvelle* ardeur vous embrase ; j'entends déjà vos divins *concerts*, *vous réunissez les accords de vos voix* pour célébrer ses vertus, pour *célébrer* ses victoires, pour applaudir à notre bonheur ; vous les réunissez pour faire éclater votre zèle, exprimer votre amour *pour ce grand prince* et transmettre à la postérité des sentiments *digne de ses descendants*. Quels accents ! ils pénètrent mon cœur, ils seront immortels comme *Louis*, *ces chants d'allégresse et de victoire*, *ils seront tou-*

ADRESSE

A MM. DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Que de grands objets, messieurs, frappent ici mes yeux ! et quel style et quel ton faudrait-il employer pour les peindre et les représenter dignement? L'élite des hommes est assemblée ; la Sagesse est à leur tête ; la Gloire, assise au milieu d'eux, répand ses rayons sur chacun, et les couvre tous d'un éclat toujours le même et toujours renaissant. Des traits d'une lumière plus vive encore partent de sa couronne immortelle, et vont se réunir sur le front auguste du plus puissant et du meilleur des rois. Je le vois, ce héros, ce prince adorable, ce maître si cher. Quelle noblesse dans tous ses traits ! quelle majesté dans toute sa personne ! que d'âme et de douceur naturelle dans ses regards ! il les tourne vers vous, messieurs, et vous brillez d'un nouveau feu, une ardeur plus vive vous embrase ; j'entends vos divins accents et les accords de vos voix ; vous les réunissez pour célébrer ses vertus, pour chanter ses victoires, pour applaudir à notre bonhenr ; vous les réunissez pour faire éclater votre zèle, exprimer votre amour, et transmettre à la postérité des sentiments dignes de ce grand prince et de ses descendants. Quels concerts ! Ils pénètrent mon cœur ; ils seront immortels comme le nom de Louis.

jours vivants, ces sentiments de zèle et d'amour comme le seront ses vertus.

..... Quelle autre scène de grands objets dans le lointain du tableau ! le génie de la France qui parle à Richelieu, et lui dicte à la fois l'art d'éclairer les hommes et de faire régner les rois ; la justice et la science qui conduisent Séguier, et l'élèvent de concert à la première place de leurs tribunaux ; le dieu de la Victoire qui s'avance à grands pas et précède le char triomphal des Bourbons où Louis-le-Grand, assis sur un trône de trophées, d'une main offre la paix aux nations vaincues. et de l'autre nous donne la clef de son palais. Et près de moi quel autre objet intéressant, la Religion en pleurs, qui regarde le vide de la place que je vais occuper; mais c'est à vous, messieurs, à qui il est réservé de louer un prélat aussi *considéré* dans l'Eglise que vous l'avez rendu aussi *considérable* dans les lettres.

Quelle autre scène de grands objets, *dans le lointain du tableau*, le génie de la France qui parle à Richelieu et lui dicte à la fois l'art d'éclairer les hommes et de faire régner les rois. La justice et la science qui conduisent Séguier et l'élèvent de concert à la première place de leurs tribunaux, *le Dieu de* la victoire qui s'avance à grands pas et précède le char triomphal *des Bourbons* où Louis le Grand assis sur *un thrône de* trophées, d'une main *offre* la paix aux nations vaincues et de l'autre *vous donne la clef de son palais*, et près de moi quel autre objet intéressant la religion en pleurs qui *regarde le vide de la place que je vais occuper. Mais c'est à vous, messieurs, à qui il est réservé de louer un prélat aussi considérable dans l'église que vous l'aviez rendu considérable dans les lettres.*

Dans le lointain, quelle autre scène de grands objets ! le Génie de la France, qui parle à Richelieu, et lui dicte à la fois l'art d'éclairer les hommes et de faire régner les rois ; la Justice et la science qui conduisent Séguier, et l'élèvent de concert à la première place de leurs tribunaux ; la Victoire qui s'avance à grands pas et précède le char triomphal de nos rois, où Louis le Grand, assis sur des trophées, d'une main donne la paix aux nations vaincues, et de l'autre rassemble dans ce palais les Muses dispersées. Et près de moi, messieurs, quel autre objet intéressant ! la Religion en pleurs, qui vient emprunter l'organe de l'Eloquence pour exprimer sa douleur, et semble m'accuser de suspendre trop longtemps vos regrets sur une perte que nous devons tous ressentir avec elle.



TABLE DES MATIÈRES

Appendice.

TABLE DES NOMS PROPRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

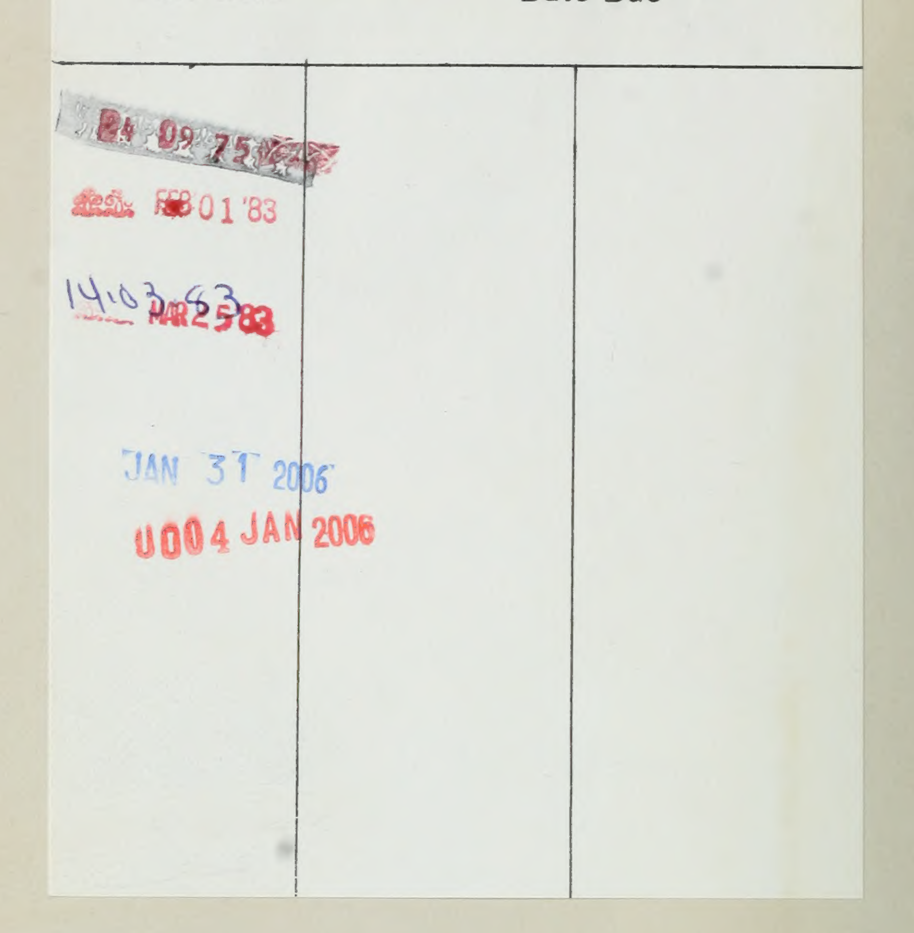
(Les chiffres *en caractères gras* indiquent la page où l'auteur est l'objet d'une étude spéciale).





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due



CE

a39003 003747143b

CE PQ 3807
.D6D5 1902
COO DEBERRE, EMI VIE LITTERAI
ACC# 1244631

